

GESTION PRIVÉE



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Contrat individuel d'assurance-vie libellé
en euros et/ou en unités de compte

Bulletin de souscription

Type particulier de souscription : EPARGNE HANDICAP CO-SOUSCRIPTION
 Joindre les justificatifs nécessaires MINEUR TUTELLE CURATELLE

Référence interne Primomial :

Souscripteur / Assuré

Mme Melle M.

Nom : Prénom : Nom de J.F. :

Né(e) le : / / à : Département : Pays : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Résidence fiscale : Tél. domicile :

Tél. portable : Courriel obligatoire :

Situation familiale : Célibataire, Concubin(e), Pacsé(e), Marié(e), Divorcé(e), Veuf(ve)

Situation actuelle : Actif, Retraité(e), Etudiant(e), Cumul emploi/retraite, Chômeur(se)

Secteur d'activité : Agriculture, sylviculture et pêche, Industries extractives, Industrie manufacturière, Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution, Construction, Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles, Transports et entreposage, Hébergement et restauration, Information et communication, Activités financières et d'assurance, Activités immobilières, Activités spécialisées, scientifiques et techniques, Activités de services administratifs et de soutien, Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale, Arts, spectacles et activités récréatives, Autres activités de services, Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre, Activités extraterritoriales

Catégorie professionnelle : Contremaire, agent de maîtrise, Agriculteur, Artisan, Cadre administratif et commercial d'entreprise, Cadre de la fonction publique, Chauffeur, Chef d'entreprise, Chômeur n'ayant jamais travaillé, Clergé, religieux, Commerçant et assimilé, Employé administratif d'entreprise, Employé civil de la fonction publique, Employé de commerce, Etudiant, Ingénieur et cadre technique d'entreprise, Ouvrier agricole, Ouvrier qualifié, Ouvrier non qualifié, Personnel des services directs aux particuliers, Policier et militaire, Profession libérale, Professeur, profession scientifique, Profession des médias, Professeur des écoles et assimilé, Profession intermédiaire de la santé, Profession intermédiaire administrative, Technicien, Sans activité professionnelle

Profession :

Vous êtes une Personne Politiquement Exposée (PPE), personne exerçant des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives ou ayant cessé d'exercer depuis moins d'un an : non, oui (précisez la fonction)

La fonction est exercée ou a été exercée : en France hors France

Vous avez un lien familial ou êtes étroitement associé avec une PPE : non oui (fonction et nature du lien)

Revenus annuels du foyer :

moins de 30.000€
 de 30.001 à 50.000€
 de 50.001 à 90.000€
 de 90.001 à 140.000€
 de 140.001 à 200.000€
 plus de 200.000€

Patrimoine total :

moins de 100.000€
 de 100.001 à 300.000€
 de 300.001 à 450.000€
 de 450.001 à 790.000€
 de 790.001 à 2.000.000€
 plus de 2.000.000€

Répartition du patrimoine :

Résidence principale
Résidence secondaire
Immobilier locatif
Valeurs mobilières, Assurance vie
Liquidités, livrets
Objets d'art
Autres

Montant €

Durée du contrat

Durée viagère ou Durée déterminée de années à compter de la date d'effet.

Caractéristiques du versement initial

J'effectue un versement initial d'un montant de € (minimum 1 000 euros pour les versements libres ou 500 euros pour les versements programmés) suivant la répartition définie ci-dessous. Selon chèque ci-joint, tiré sur la banque, établi à l'ordre d'APICIL Assurances (tout versement en espèces est interdit).

Option versements programmés

Non Oui > J'opte pour des versements programmés d'un montant de : €.

Le prélèvement sera effectué par : mois (min.100 €) trimestre (min.300 €) semestre (min.600 €) par année (min.600 €).

La répartition des versements programmés est **identique** à celle retenue pour le versement initial. J'ai bien noté que, conformément à l'article 8 des Conditions Générales valant note d'information, la mise en place des versements programmés se fera sous un délai d'un mois calendaire à réception par APICIL Assurances de l'autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

Frais sur versements

Frais sur versements : % (5 % maximum)

Répartition du versement initial net

Supports retenus	Codes ISIN	% *
* min. 50€ par support	TOTAL :	100

J'atteste avoir pris connaissance des prospectus simplifiés ou documents d'information clé pour l'investisseur ou notes détaillées visés par l'Autorité des Marchés Financiers présentant les caractéristiques principales des Unités de Compte choisies, disponibles sur le site présentant Gestion Privée et sur le site www.amf-france.org

Primomial Assurance : marque de Primomial - Société par Actions Simplifiée au capital de 49 910 euros.

Siège social : 15/19 avenue de Suffren - 75007 Paris.

484 304 696 R.C.S Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. Conseil en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF sous le N°Eeo01759.

Société de courtage d'assurances, inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 023 148.

APICIL ASSURANCES - Entreprise régie par le Code des Assurances - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Siège social 38, rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire - RCS Lyon 440 839 942 - Capital 65.000.000 Euros

Bulletin de souscription

Option Garantie Plancher

Je souscris à l'option Garantie Plancher définie en annexe 1 des Conditions Générales : Oui Non

Bénéficiaires en cas de décès

- En cas de décès, je souhaite que le capital constitué soit versé à mon conjoint non divorcé non séparé judiciairement*, à défaut à mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales entre eux, à défaut à mes héritiers.
- En cas de décès, je souhaite que le capital constitué soit versé à mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut à mes héritiers.
- En cas de décès, je souhaite que le capital constitué soit versé selon la clause testamentaire déposée chez Maître notaire à code postal à défaut selon clause manuscrite, à défaut à mes héritiers.
- Je complète de façon manuscrite le formulaire « Clause bénéficiaire libre », à défaut à mes héritiers.
- En cas de décès, le capital constitué sera versé à mes héritiers.

* Le concubin ou le partenaire titulaire d'un PACS n'étant pas visé par la clause, ils doivent être désignés expressément par la clause bénéficiaire libre si tel est le souhait du Souscripteur.

Déclarations et signature du souscripteur

- 1 Je déclare avoir une pleine capacité civile à contracter les présentes.
- 2 J'atteste avoir en ma possession :
 - >les Conditions Générales et annexes valant note d'information du contrat,
 - >les prospectus simplifiés ou documents d'information clé pour l'investisseur ou notes détaillées des supports en unités de compte retenus disponibles sur le site présentant Gestion Privée et sur le site www.amf-france.org,
 - >la notice d'information fiscale,
 - en avoir pris connaissance et les avoir acceptées.
- 3 Je déclare avoir été clairement informé(e) **qu'en investissant sur des unités de compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites, les unités de compte étant sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**
- 4 Je reconnaissais avoir été informé(e) que conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données qui me concernent. Je peux exercer ce droit en m'adressant à APICIL Assurances, 38 rue François Peissel – 69300 CALUIRE et CUIRE.
J'ai bien noté que ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion du contrat. Par la signature du présent Bulletin de souscription, j'accepte expressément que les données me concernant leur soient transmises.
- 5 **J'ai bien pris connaissance de ma faculté de renonciation dans les conditions suivantes :**
Le souscripteur peut renoncer au présent contrat pendant trente jours calendaires révolus à compter de la réception des Conditions Particulières du contrat. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, envoyée à APICIL Assurances, 38 rue François Peissel – 69300 CALUIRE et CUIRE. Elle peut être faite selon le modèle de lettre inclus à l'article 6 des Conditions Générales.

Fait le : / / en trois exemplaires.

Signature

précédée de la mention « lu et approuvé »

Référence Distributeur <u> </u>	Nom, prénom
Partenaire <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui - Nom, prénom	Signature

Déclaration d'origine des fonds

Document confidentiel

Joindre obligatoirement les justificatifs

pour tout versement supérieur ou égal à 150.000 euros

L'Assureur se réserve également la possibilité de demander les justificatifs dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Conformément à l'arrêté du 2 septembre 2009 pris en application de l'article R. 561-12 du code monétaire et financier et définissant des éléments d'information liés à la connaissance du client et de la relation d'affaires aux fins d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme,
 « [...] les éléments d'information susceptibles d'être recueillis pendant toute la durée de la relation d'affaires aux fins d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme peuvent être :

- 1^o Au titre de la connaissance de la relation d'affaires :
 - le montant et la nature des opérations envisagées ;
 - la provenance des fonds ;
 - la justification économique déclarée par le client [...] . »

N° de contrat (sauf à la souscription) : Montant du versement :

Civilité : Mme Melle M.

Nom : Prénom : Nom de J.F. :

Origine des fonds	Montant €
Transfert provenant d'autres placements (Livrets, actions,...)	
Vente immobilière (maison, terrain,...)	
Succession ou donation	
Revenus professionnels (rémunération, primes, dividendes,...)	
Cession d'actifs professionnels (exploitation, parts de société, commerce,...)	
Vente de biens mobiliers (oeuvres d'art, véhicules,...)	
Autre :
Total

Objectif d'investissement	
<input type="checkbox"/> Garantir le remboursement d'un prêt	<input type="checkbox"/> Accroître mon capital
<input type="checkbox"/> Préparer la transmission de mon patrimoine	<input type="checkbox"/> Autre :
<input type="checkbox"/> Bénéficier de revenus réguliers	
<input type="checkbox"/> Epargner pour réaliser un projet	

> **Je certifie sur l'honneur que les sommes qui sont ou seront versées au titre de ce contrat n'ont pas d'origine délictueuse** au sens de la réglementation relative au blanchiment des capitaux (Code monétaire et financier articles L.561-1 et suivants).

> **Je déclare être pleinement informé(e) du fait que le Groupe APICIL a des obligations légales et réglementaires de déclaration de soupçons de blanchiment à Tracfin.**

> **Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente « Déclaration d'origine des fonds » sont exacts et conformes à la réalité.**

Fait à le/...../..... Signature :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant et sur tout fichier. Pour l'exercer, adressez-vous par courrier postal à : Groupe APICIL - Marketing - 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire Cedex.

Primonial Assurance : marque de Primonial - Société par Actions Simplifiée au capital de 49 910 euros.

Siège social : 15/19 avenue de Suffren - 75007 Paris.

484 304 696 R.C.S Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. Conseil en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF sous le N°E001759.
 Société de courtage d'assurances, inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 023 148.

APICIL ASSURANCES - Entreprise régie par le Code des Assurances - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Siège social 38, rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire - RCS Lyon 440 839 942 - **Capital** 65.000.000 Euros



APICIL Assurances

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 65 000 000 euros.
Entreprise régie par le code des assurances,
RCS Lyon 440 839 942 .

Siège social :

38 rue François Peissel
69300 Caluire et Cuire



PRIMONIAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 49 910 euros.
484 304 696 R.C.S Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine.
Conseil en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF sous le N°E001759.
Société de courtage d'assurances, inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 023 148.
Transactions sur immeubles et fonds de commerces,
carte professionnelle n° T 11651 délivrée par la Préfecture de Police de Paris ;
garantie par le CIC, 6 avenue de Provence 75009 Paris,
conférant le statut d'Agent Immobilier ; ne peut recevoir d'autres fonds,
effets ou valeurs que sa rémunération ou commission.
N° d'enregistrement au fichier des démarcheurs Banque de France : 2110902630HQ.

Siège social :

15-19 avenue de Suffren
75007 Paris
Téléphone : 01 44 21 71 00
Télécopie : 01 44 21 71 23
www.primonial.fr

Adresse postale :

19 avenue de Suffren
CS 90741
75345 Paris Cedex 07

POUR QUE VOTRE SOUSCRIPTION SOIT ENREGISTRÉE ...

... vous devez retourner **dans un délai maximum de trente (30) jours** à compter de la date de signature du bulletin de souscription les pièces suivantes :

- 1 - **Le Bulletin de souscription signé** (sur chacune des pages). Le 3^{ème} feuillet doit être conservé par le souscripteur.
- 2 - **Le chèque** correspondant au montant du versement initial libellé à l'ordre **d'APICIL Assurances**.
- 3 - **Un RIB ou un RIP** qui sera utilisé comme référence bancaire pour mes futures opérations en ligne. Il pourra, bien entendu, être modifié à tout moment en cours de contrat.
- 4 - Une photocopie d'une **pièce d'identité officielle** en cours de validité (carte d'identité recto verso ou passeport).
- 5 - **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois**.
- 6 - **La synthèse patrimoniale et/ou synthèse de l'investissement présentée par PRIMONIAL** dûment complétée.

Et, s'il y a lieu :

- 7 - **La lettre de mission, le document d'entrée en relation, l'annexe PPE** dûment complétés et signés.
- 8 - **Les avenants spécifiques** dûment complétés et signés (en cas de fonds à formule).
- 9 - **L'autorisation de prélèvement** dûment complétée (en cas de versements programmés uniquement).
- 10 - **Le document «Clause bénéficiaire»** dûment complété (en cas de désignation particulière uniquement).
- 11 - **Les justificatifs d'origine des fonds** que se réserve le droit de demander APICIL Assurances.

à l'adresse suivante :

Primonial Assurances
Service Client
15/19 avenue de Suffren - 75007 Paris

1 • IDENTIFICATION

Votre situation personnelle

VOUS

M. Mme

Nom - Prénoms : _____

Nom de naissance : _____

Né(e) le : [] à : _____

Code postal : [] Nationalité : _____

Pays de naissance : _____

Profession précise : _____

(ou ancienne profession si retraité(e))

CSP : [] Secteur d'activité : _____
(Voir classification au verso)

VOTRE CONJOINT (remplir obligatoirement dans les cas suivants : marié, pacsé, union libre)

M. Mme

Nom - Prénoms : _____

Nom de naissance : _____

Né(e) le : [] à : _____

Code postal : [] Nationalité : _____

Pays de naissance : _____

Profession précise : _____

(ou ancienne profession si retraité(e))

CSP : [] Secteur d'activité : _____
(Voir classification au verso)

2 • VOTRE SITUATION PATRIMONIALE ACTUELLE

Situation familiale

- | | | | | | | |
|---|---|--|---|--|------------------------------------|--------------------------------------|
| Marié(e) sous le régime : | <input type="checkbox"/> Participation aux acquets | <input type="checkbox"/> Communauté légale | <input type="checkbox"/> Communauté universelle | <input type="checkbox"/> Séparation de biens | | |
| Pacsé(e) sous le régime : | <input type="checkbox"/> Séparation des patrimoines | <input type="checkbox"/> Indivision | | | | |
| Autres : | <input type="checkbox"/> Célibataire | <input type="checkbox"/> Divorcé(e) | <input type="checkbox"/> Veuf / Veuve | <input type="checkbox"/> Union libre | <input type="checkbox"/> Mineur(e) | <input type="checkbox"/> Émancipé(e) |
| Régime de protection juridique (Précisez) : | <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui | | | | |
| Résidence fiscale : | <input type="checkbox"/> France | <input type="checkbox"/> Autres (Précisez) _____ | | | | |

Personne politiquement exposée

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir classification au verso)

Vous : Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____
Conjoint : Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir la liste des fonctions en annexe)

Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Quel est le lien avec l'investisseur ou son représentant _____

Patrimoine du foyer fiscal

Estimation globale du patrimoine de votre foyer fiscal : [] €

- | | | |
|--|--|-------|
| Repartition de votre patrimoine (en %) : | <input type="checkbox"/> Actifs immobiliers : Résidence de jouissance
Immobilier d'investissement (hors SCPI) | [] % |
| <input type="checkbox"/> Actifs financiers :
(Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, contrat de capitalisation, PEE, SCPI...) | [] % | |
| Proportion de vos actifs financiers investis en actions : | <input type="checkbox"/> Moins de 10 % <input type="checkbox"/> Entre 10 % et 25 % <input type="checkbox"/> Entre 25 % et 50 % <input type="checkbox"/> Plus de 50 % | |
| <input type="checkbox"/> Liquidités :
(Livrets, PEL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant...) | [] % | |
| <input type="checkbox"/> Actifs professionnels : | [] % | |

Total des revenus annuels de votre foyer fiscal : [] €, répartis comme suit :

- | | |
|--|------------------------|
| > Revenus professionnels (ou pensions) annuels : Vous : [] % | Votre conjoint : [] % |
| > Revenus locatifs annuels : Vous : [] % | Votre conjoint : [] % |
| > Revenus de valeurs mobilières annuels : Vous : [] % | Votre conjoint : [] % |
| Sous-total = Vous : [] % + Votre conjoint : [] % = 100 % | |

Quel est le montant global des mensualités de vos engagements financiers (tous crédits confondus) [] €

Votre taux moyen d'imposition (indiqué sur votre avis d'imposition) : [] % Imposition à l'IFI ? Oui Non

3 • ORIGINE DES FONDS ET OBJET DE L'OPÉRATION

Origine des fonds

- Épargne déjà constituée
- Réalisation d'actifs, lesquels ? : _____
- Héritage/Donation (joindre un justificatif dès le 1er euro), origine : _____
- Intérêts/dividendes sur stock option
- Gains aux jeux
- Indemnisation
- Rachat de contrat, établissement : _____
- Crédit, établissement : _____

Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation du souscripteur ? Oui Non

Objet de l'opération

- Valorisation de capital
- Constitution de capital
- Recherche de revenus
- Nantissement
- Transmission patrimoniale

LISTE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DÉTAILLÉES NIVEAU 3 (SOURCE INSEE)

10 Agriculteurs exploitants
21 Artisans
22 Commerçants et assimilés
23 Chefs d'entreprise
31 Professions libérales et assimilées
32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
36 Cadres d'entreprise
41 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilées

46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 Techniciens
48 Contremaîtres, agents de maîtrise
51 Employés de la fonction publique
54 Employés administratifs d'entreprise
55 Employés de commerce
56 Personnels des services directs aux particuliers
61 Ouvriers qualifiés
66 Ouvriers non qualifiés

69 Ouvriers agricoles
71 Anciens agriculteurs exploitants
72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73 Anciens cadres et professions intermédiaires
76 Anciens employés et ouvriers
79 Retraités ancienne activité connue
81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82 Inactifs divers (autres que retraités)
84 Étudiants

PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES ET FONCTIONS POLITIQUES JURIDICTIONNELLES OU ADMINISTRATIVES (R561-18 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Les personnes qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes :

- Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours
- Membre d'une cour des comptes
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale
- Ambassadeur ou chargé d'affaires
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
- Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein

Y compris les membres directs de la famille de ces personnes tels que :

- Le conjoint ou le concubin notoire
- Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les ascendants au premier degré

Ou les personnes leur étant étroitement associées tels que :

- Les personnes physiques qui, conjointement avec une personne politiquement exposée, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger
- Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit d'une personne politiquement exposée
- Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne politiquement exposée

Dénomination du cabinet _____

Nom, prénom du CGP _____

Références Primomial 

Fait le _____ à _____

Signature du CGP

Signature du souscripteur / adhérent

Signature du co-souscripteur / co-adhérent

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial Partenaires en sa qualité de responsable de traitement. Les données sont collectées et traitées à des fins réglementaires dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La réponse est obligatoire et son absence rendra impossible le traitement de votre dossier. Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers, partenaires commerciaux et/ou sous-traitants que pour les seuls besoins d'administration et de gestion pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez contacter directement la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

PRIMONIAL PARTENAIRES - Société par Actions Simplifiée au capital de 129 146 €, 504 162 439 RCS Paris, Conseiller en investissements financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF, sous le numéro E003248 et Courtier d'assurances enregistrés auprès de l'ORIAS sous le numéro 08 042 756, Titulaire de la Carte de Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce numéro CPI 7501 2016 000 004 270 garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. N° CNIL 1648273. Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23. Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy - CS 90130 - 75380 Paris Cedex 8

Réf : Synthèse Patrimoniale - Primonial Partenaires - PP - DC01401 - 082019

Déclaration d'origine des fonds

Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation

Document confidentiel

JOINDRE OBLIGATOIUREMENT LES JUSTIFICATIFS

POUR TOUT VERSEMENT SUPERIEUR OU EGAL A 150.000 EUROS

L'Assureur se réserve également la possibilité de demander les justificatifs dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Conformément à l'arrêté du 2 septembre 2009 pris en application de l'article R. 561-12 du code monétaire et financier et définissant des éléments d'information liés à la connaissance du client et de la relation d'affaires aux fins d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme,

« [...] les éléments d'information susceptibles d'être recueillis pendant toute la durée de la relation d'affaires aux fins d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme peuvent être :

1° Au titre de la connaissance de la relation d'affaires :

- le montant et la nature des opérations envisagées ;
- la provenance des fonds ;
- la justification économique déclarée par le client [...]. »

N° de contrat (sauf à la souscription) : Montant du versement :

Civilité : Mme Melle M.

Nom : Prénom : Nom de J.F. :

Origine des fonds	Montant (€)
Transfert provenant d'autres placements (Livrets, actions,...)
Vente immobilière (maison, terrain,...)
Succession ou donation
Revenus professionnels (rémunération, primes, dividendes,...)
Cession d'actifs professionnels (exploitation, parts de société, commerce,...)
Vente de biens mobiliers (oeuvres d'art, véhicules,...)
Autre :
Total :

Objectif d'investissement (à remplir lors du versement initial)

<input type="checkbox"/> Garantir le remboursement d'un prêt <input type="checkbox"/> Préparer la transmission de mon patrimoine <input type="checkbox"/> Bénéficier de revenus réguliers <input type="checkbox"/> Epargner pour réaliser un projet	<input type="checkbox"/> Accroître mon capital <input type="checkbox"/> Autre :
--	--

> Je certifie sur l'honneur que les sommes qui sont ou seront versées au titre de ce contrat n'ont pas d'origine délictueuse au sens de la réglementation relative au blanchiment des capitaux (Code monétaire et financier articles L.561-1 et suivants).

> Je déclare être pleinement informé(e) du fait que le Groupe APICIL a des obligations légales et réglementaires de déclaration de soupçons de blanchiment à Tracfin.

> Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente « Déclaration d'origine des fonds » sont exacts et conformes à la réalité.

Fait à le/...../..... Signature :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant et sur tout fichier. Pour l'exercer, adressez-vous par courrier postal à : Groupe APICIL – Relation Client - 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire.

11/2014

APICIL ASSURANCES, Entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Siège social 38, rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire - RCS Lyon 440 839 942 - Capital 114 010 000 Euros





Clause Bénéficiaire

Contrat individuel d'assurance-vie libellé en euros et/ou en unités de compte

N° de contrat (sauf à la souscription)

Mes coordonnées

Nom _____

Prénom _____

Adresse

Date de naissance / /

Recommandations

- > Afin d'éviter toute ambiguïté, il est vivement conseillé d'être le plus précis possible sur l'identité du ou des bénéficiaires désignés. Il peut s'agir :

 - de bénéficiaires désignés par leur qualité (neveux,...)
 - ou de bénéficiaires nommément désignés (nom, prénom, date de naissance, adresse,...).

Si vous désignez plusieurs bénéficiaires, il est impératif d'indiquer la répartition du capital entre eux, soit : en pourcentage, « à parts égales », « à défaut » s'ils viennent en rangs successifs. En l'absence de telles précisions, vous serez réputé avoir choisi une répartition « à parts égales ».

Si vous désignez vos enfants (petits-enfants) et afin qu'ils soient tous bénéficiaires, vous devez mentionner « mes enfants nés ou à naître ».

Vous pouvez ajouter la mention « vivant ou représenté », afin que la part due au bénéficiaire précédent revienne à ses propres héritiers.

- > Il est recommandé de modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus à appropriée (changement de situation matrimoniale, décès d'un bénéficiaire, ...).

> **Il est recommandé de tenir confidentielle l'identité du ou des bénéficiaires désignés.**

En cas d'acceptation par le bénéficiaire, effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 132-9-II du Code des assurances (c'est-à-dire soit établie par un avenant signé du souscripteur, du bénéficiaire et de l'assureur, soit par un acte authentique ou sous seing privé signé du souscripteur et du bénéficiaire et notifié par écrit à l'assureur), la désignation devient en principe irrévocable : le souscripteur ne peut plus sans le consentement du bénéficiaire acceptant, modifier cette désignation, ni procéder à un rachat partiel ou total, à une avance, un nantissement ou une délégation de créance.

Désignation

Je reconnais avoir pris connaissance des recommandations décrites ci-dessus et vous remercie de bien vouloir noter qu'en cas de décès, les bénéficiaires de mon contrat sont :

A défaut mes héritiers

Fait à le / / Signature du souscripteur :



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

DESIGNATION DE L'ORGANISME CREANCIER :

APICIL ASSURANCES
38 RUE FRANCOIS PEISSEL
69300 CALUIRE ET CUIRE

N° IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA (ICS) :

FR96ZZZ471254

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise APICIL ASSURANCES à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions données par APICIL ASSURANCES.

Je bénéficiais du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

REFERENCE UNIQUE DU MANDAT :

Je prends acte que la référence unique du mandat, relative au présent document, me sera attribuée et communiquée ultérieurement par APICIL ASSURANCES et en tout état de cause au moins 14 jours avant le premier prélèvement relevant du présent mandat.

Type de mandat : Paiement récurrent / répétitif

Paiement unique

PARTIE A COMPLETER PAR LE TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER Veuillez compléter obligatoirement tous les champs marqués *

* Votre nom et prénom :

* Votre adresse :

Code postal

Ville et pays

* *Votre numéro de contrat :

*Coordonnées du compte à débiter :

Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier code)
Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

* Signé le :

* Lieu de signature :

* Signature(s) :

Merci de retourner ce document dûment complété et signé, obligatoirement accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité, à l'adresse suivante :

COURTAGE & SYSTEMES
TOUR DE LYON
185 RUE DE BERCY
75012 PARIS

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'accès, de rectification et d'opposition, tels que prévus aux articles 34 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Courtage & Systèmes - Société de courtage en assurances (n° ORIAS 07 005 596 - www.orias.fr) - SAS au capital de 437 000 euros,
Siège social Tour de Lyon, 185 rue de Bercy, 75012 PARIS - RCS Paris 487.925.216

APICIL Assurances – Entreprise régie par le Code des assurances - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance,
Siège social 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire – RCS Lyon 440 839 942 – **Capital** 114.010.000 Euros

Déclaration FATCA
(Foreign Account Tax Compliance Act)
Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation

A JOINDRE OBLIGATOIUREMENT EN CAS DE STATUT DE « PERSONNE AMERICAINE »

Le 14 novembre 2013, la France et les Etats Unis ont signé un accord en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (« Loi FATCA »).

N° de contrat (sauf à la souscription) :

Civilité : Mme. Melle. M.

Nom : **Prénom** : **Nom de Jeune Fille** :

Date de naissance : |_____|_____|_____|_____|_____|

Qualité : (co) Souscripteur Bénéficiaire

La question suivante permet de déterminer si vous avez ou non le statut de personne américaine au sens de la loi américaine « FATCA » :

Etes-vous citoyen américain ou résident fiscal américain ?

Je certifie que je ne suis ni citoyen ni résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique.

Je certifie que je suis citoyen ou résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique. Je m'engage à fournir le certificat **W9 dûment complété et signé** et mon identifiant fiscal américain (TIN).

n° TIN :

Je certifie que je ne suis pas (*plus*) citoyen des Etats-Unis d'Amérique, ni résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique, mais je possède un numéro TIN. Je m'engage à fournir le certificat **W-8BEN dûment complété et signé**, et je renseigne mon n° TIN :

→ Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente déclaration sont exacts et conformes à la réalité.

→ Je m'engage à joindre les formulaires demandés à la présente attestation et autorise l'Assureur à les communiquer à l'administration fiscale française et américaine.

→ En cas d'absence ou de refus de réponse ou en l'absence de transmission des documents justificatifs demandés, je suis informé(e) que l'Assureur doit déclarer tous les ans mon contrat aux autorités compétentes.

→ Je m'engage à informer l'Assureur en cas de changement de situation pouvant avoir un impact sur les réponses apportées à la présente déclaration.

Fait à le |_____|_____|_____|_____|_____|

Signature :
(précédée de la mention « *Lu et approuvée* »)

Les réponses à cette déclaration sont obligatoires dans le cadre de la réglementation FATCA. Elles sont destinées à l'Assureur et pourront être communiquées à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant et sur tout fichier. Pour l'exercer, adressez-vous par courrier postal à Groupe APICIL – Relation Client - 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire.

07/2014



FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE LCB/FT

Au titre de la réglementation relative à la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, tous les organismes assujettis sont tenus d'examiner chaque opération en fonction notamment de la situation du client, de l'investissement souhaité et des conditions de réalisation. L'objectif est de pouvoir évaluer le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et d'appliquer, selon chaque situation, des mesures de vigilance, standard ou renforcée.

Cette fiche de diligence doit vous permettre d'analyser le niveau de risque LCB/FT associé à l'opération de votre client et de pouvoir y associer un niveau de vigilance. Selon le niveau de vigilance déterminé, des documents devront être transmis afin de compléter votre dossier.

Ce document atteste du respect de vos diligences en matière de LCBFT. A ce titre, il peut faire l'objet d'un contrôle par les autorités de tutelle.

La fiche de diligence LCB/FT est un document obligatoire, à joindre impérativement au dossier. En son absence, votre dossier ne sera pas accepté. Cette fiche doit être dûment remplie et complétée, pour toute opération et tout montant.

Primonial peut à tout moment demander la communication de documents complémentaires.

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT⁽¹⁾

Nom : Prénom :

Dénomination Personne Morale :

Montant total brut :

INVEST. DÉSINVEST. TRANSFERT

- | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |

**You devez répondre à toutes les questions mentionnées ci-dessous.
En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds dès le 1^{er} euro doit être joint.**

OUI	NON	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client est une Personne Politiquement Exposée ou proche PPE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client réside à l'étranger
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client exerce une profession ou dans un secteur d'activités exposé à des risques LCBFT ou dans un secteur dit sensible tel que listé ci-dessous (liste non exhaustive) : Activités immobilières, Construction, Hôtellerie, Commerce informatique, Téléphonie, Café/Restaurant/Brasserie, Hifi/Vidéo/Electroménager, professionnels de la santé, Secteur des jeux, Commerce de détail, Commerce et réparations automobiles, Service aux Particuliers, Electronique etc.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client n'a pas d'activité professionnelle (chômage, rentier, élève, étudiant, etc.)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client n'est pas physiquement (vente à distance – internet, téléphone) présent ou est représenté par un tiers une 2^{ème} pièce d'identité justifiant de l'identité du client devra être fourni

1. La notion de client concerne également le souscripteur personne physique ou personne morale mais également le représentant légal et le(s) bénéficiaire(s) effectif(s).

Cocher la (les) case(s) correspondant à l'opération envisagée. Indiquer dans la partie Commentaires tout élément permettant de mieux appréhender les modalités de réalisation de l'opération.

En cas de réponse positive, un justificatif d'origine/destination des fonds dès le 1^{er} euro doit être obligatoirement joint (sauf indications spécifiques mentionnées ci-dessous).

OUI	NON	■ OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	OUI	NON	■ OPÉRATIONS DE DÉSINVESTISSEMENT
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 50 000€ pour une personne physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Demande d'avance dès le 1 ^{er} euro - indiquer le motif dans la rubrique Commentaires et joindre un Justificatif de destination des fonds dès 50 000 €
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 500 000€ pour une personne morale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat précoce (souscription suivie d'une sortie de fonds dans les 24 mois pour l'Assurance Vie/Capitalisation et dans les 36 mois pour les SCPI) – indiquer le motif dans la rubrique Commentaires et joindre un Justificatif de destination des fonds dès 50 000 €.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est effectué par un tiers (y compris chèque de banque, notaire, CARPA) – indiquer les raisons dans la rubrique «Commentaires»	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat à destination de l'étranger – indiquer le motif dans la rubrique «Commentaires» et joindre un Justificatif de destination des fonds dès le 1 ^{er} euro
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La justification d'origine des fonds est incohérente avec la situation déclarée par le client	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renonciation – indiquer le motif dans la rubrique «Commentaires»
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est en provenance d'un pays étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement est effectué par un non résident fiscal français depuis un compte bancaire étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant du versement programmé mensuel est supérieur ou égal à 100 % des revenus mensuels du foyer fiscal			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant de l'opération est supérieur ou égal à 1 an de revenus annuels (tous revenus confondus – hors crédit)			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remboursement d'avance dès 50 000 €			

OUI	NON	ANALYSE DU RISQUE
		En cas de réponse positive, indiquer les raisons ou motivations dans la partie «Commentaires»
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est incohérente avec la situation financière et patrimoniale du client
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération présente un caractère inhabituel, complexe ou atypique ; ou sans justification économique ou sans objet licite

Commentaire :

Origine / Destination des fonds (à préciser) :

Justificatif probant fourni (à préciser) :

Date :	Lieu :
Nom et Prénom du conseiller :	Signature :

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE

LCB/FT

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE PROVENANCE DES FONDS

PROVENANCE DES FONDS	JUSTIFICATIF À JOINDRE	INFORMATION DEVANT APPARAÎTRE SUR LE JUSTIFICATIF
DONATION	<ul style="list-style-type: none"> - Acte notarié de donation - Déclaration 2735 de don manuel visé par l'administration fiscale - Imprimé CERFA 11278*04 visé par l'administration fiscale 	Nom du donneur, lien avec le souscripteur, date de la donation, montant (correspondant au montant à justifier)
ÉPARGNE/ PLACEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Relevé de portefeuille - Relevé de situation du contrat - Quittance de règlement du contrat - Ordre de mouvements d'actions 	Date de placement, durée de détention, n° du compte ou du contrat, nom de l'établissement conservateur, montant (correspondant au montant à justifier)
HÉRITAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Acte notarié de la succession - Attestation du notaire 	Date du décès, nom de la personne décédée, lieu du décès, nom du bénéficiaire, montant de l'héritage (correspondant au montant à justifier)
PRIME EXCEPTIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche de paie - Lettre de licenciement - Solde de tout compte - Levée d'option 	Date de versement de la prime
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable 	Nom du bénéficiaire, la date, le montant (correspondant au montant à justifier)
VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de vente - Attestation du notaire 	Date de la vente, objet de la vente, prix de la vente, origine des fonds ayant financé le bien
VENTE DE SOCIÉTÉ	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1 	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
VENTE DE SOCIÉTÉ COTÉE	<ul style="list-style-type: none"> - Avis de l'AMF - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1 	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
GAINS AUX JEUX	Copie du chèque de la Française des Jeux ou du PMU	
AUTRES CAS	Toute pièce probante (émanant d'une administration ou d'un établissement financier) permettant de justifier de l'origine des fonds	

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE DESTINATIONS DES FONDS

ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS	Promesse d'achat, attestation du notaire, si VEFA (appel de fonds)
TRAVAUX	Devis, facture
BESOIN DE TRÉSORERIE (PERSONNE MORALE)	Attestation du DAF ou expert-comptable + bilan n-1
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (PERSONNE MORALE)	Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable



BULLETIN D'ADHÉSION

Octobre 2019





PRIMONIAL SÉRÉNIPIERRE

Contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport n°3168

Octobre 2019

Bulletin d'adhésion

Code client Primomial :

ADHÉRENT(S)

Le(s) soussigné(s), ci-après désigné(s) adhérent(s), demande(nt) son (leur) adhésion à l'association Le Collège du Patrimoine et au contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport Primomial Sérénipierre souscrit par cette association auprès de la société d'assurance Suravenir.

ADHÉRENT

Monsieur Madame

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal :

Ville : _____ Pays : _____

Date de naissance : / /

Département de naissance :

Ville/Pays de naissance : _____

Nationalité : _____

Tél. domicile : _____ Portable : _____

Email : _____ @ _____

RÉSIDENCE FISCALE

Êtes-vous résident fiscal français ? Oui Non

Avez-vous une seule résidence fiscale ? Oui Non

Si vous avez répondu "non" à au moins une de ces questions, veuillez compléter la partie suivante :

J'atteste être soumis à des obligations fiscales en tant que résident(e) ou citoyen(ne) de l'État ou territoire suivant⁽²⁾ :

Numéro fiscal (si résident fiscal étranger) : _____

Je n'ai aucune obligation fiscale dans d'autres États ou territoires.

Si plusieurs pays de résidence fiscale, reportez la totalité sur papier libre daté et signé.

EN CAS DE CO-ADHÉSION

La co-adhésion est limitée aux conjoints mariés sous un régime de communauté. Le dénouement du contrat au second décès est limité aux conjoints mariés sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en pleine propriété au conjoint survivant ou sous un régime de communauté avec clause de préciput portant notamment sur le contrat d'assurance-vie.

DÉNOUEMENT DU CONTRAT

Au 1^{er} décès (les adhérents reconnaissent être mariés sous un régime de communauté).

Au 2nd décès (les adhérents reconnaissent être mariés sous le régime de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en pleine propriété au conjoint survivant ou sous un régime de communauté avec clause de préciput incluant le contrat d'assurance-vie).

Merci de joindre impérativement à ce bulletin d'adhésion un justificatif de domicile de moins de trois mois et la photocopie d'une pièce officielle d'identité de l'adhérent en cours de validité et, le cas échéant, la photocopie d'une pièce officielle d'identité en cours de validité du co-adhérent.

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT PRIMONIAL SÉRÉNIPIERRE

ADHÉSION À L'ASSOCIATION LE COLLÈGE DU PATRIMOINE

Adhérent : 50 € ou déjà adhérent

Merci de joindre un chèque séparé, de 50 € ou 100 € dans le cadre d'une co-adhésion, à l'ordre du Collège du Patrimoine.

DURÉE DE VOTRE ADHÉSION⁽³⁾

Fixe de _____ ans (minimum 8 ans, maximum 85 ans moins votre âge).

Viagère (votre contrat ne prendra fin qu'au moment de votre décès ou, par anticipation, en cas de rachat total - option par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée).

CHOIX DU (DES) MODE(S) DE GESTION DE LA RÉPARTITION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT DE VOTRE CONTRAT

Les options sont compatibles entre elles

Je choisis le compartiment en **mandat d'arbitrage**.

(Minimum 5 000 euros. Dans ce cas, merci de compléter aussi le bulletin "Mandat d'arbitrage")

Je choisis le compartiment en **gestion libre**, pour déterminer librement les supports sur lesquels je souhaite investir.

VERSEMENT INITIAL

Montant : _____ € brut (minimum 10 000 euros)

Frais à l'entrée : _____ €, soit _____ % (4 % maximum) Versement net : _____ €

Réglé par : chèque (*libellé à l'ordre exclusif de Suravenir*)

prélèvement sur mon compte bancaire

Pour tout versement, merci de bien vouloir préciser l'origine des fonds : héritage/donation

épargne déjà constituée capitaux activité professionnelle gains aux jeux

Pour les montants supérieurs ou égaux à 150 000 €, merci de joindre un justificatif⁽³⁾.

cession de bien vente d'actifs immobiliers

indemnisation/dommages intérêts crédit

VERSEMENTS PROGRAMMÉS⁽³⁾⁽⁴⁾

(Merci de joindre un relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT) ainsi que le mandat de prélèvement ci-joint complété)

Compartiment des versements (un seul choix possible) :

- Compartiment en mandat d'arbitrage
- Compartiment en gestion libre

Montant : _____ € brut

Frais sur versement : _____ €, soit _____ % (4 % maximum) Versement net : _____ €

Périodicité : mensuelle (minimum 100 €) trimestrielle (minimum 300 €) semestrielle (minimum 600 €) annuelle (minimum 600 €)

Jour de versement⁽⁵⁾ : 1^{er} 8 20 dernier jour du mois/trimestre/semestre/année

Je choisis un ajustement annuel du montant de mes versements programmés.

Si vous avez choisi le **compartiment en mandat d'arbitrage**, vos versements seront répartis selon l'orientation de gestion choisie.

RÉPARTITION DU VERSEMENT INITIAL ET DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS

Selectionnez les supports d'investissement⁽⁶⁾ de votre versement initial et de vos versements programmés.

Si vous choisissez d'ouvrir votre contrat avec les deux compartiments, les supports d'investissement⁽⁶⁾ présentés dans la liste des unités de compte de référence éligibles au mandat d'arbitrage ne seront pas accessibles en compartiment gestion libre.

VERSEMENT INITIAL				VERSEMENTS PROGRAMMÉS ⁽⁷⁾		
Nom du support	Code ISIN	Répartition en %	Cadre réservé à la gestion À compléter en cas de versement sur les deux compartiments	Nom du support	Code ISIN	Répartition en %
COMPARTIMENT EN GESTION LIBRE				COMPARTIMENT EN GESTION LIBRE		
FONDS EN EUROS :				FONDS EN EUROS :		
SÉCURITÉ PIERRE EURO <i>Pour accéder au fonds en euros SECURITE PIERRE EURO, chaque versement doit être investi à hauteur de 35% maximum sur ce fonds en euros et 50% minimum du montant total du versement sur une (des) unité(s) de compte présente(s) au contrat.</i>		% (35% maximum)	%	SÉCURITÉ PIERRE EURO <i>Pour accéder au fonds en euros SECURITE PIERRE EURO, chaque versement doit être investi à hauteur de 35% maximum sur ce fonds en euros et 50% minimum du montant total du versement sur une (des) unité(s) de compte présente(s) au contrat.</i>		%
SÉCURITÉ FLEX EURO		%	%	SÉCURITÉ FLEX EURO		%
ACTIF GÉNÉRAL		%	%	ACTIF GÉNÉRAL		%
Sous-total fonds en euros (a)		%	%	Sous-total fonds en euros en gestion libre (a)		%
UNITÉ(S) DE COMPTE :				UNITÉ(S) DE COMPTE :		
		%	%			%
		%	%			%
		%	%			%
		%	%			%
		%	%			%
		%	%			%
		%	%			%
		%	%			%
		%	%			%
		%	%			%
Sous-total unité(s) de compte (b)		%	%	Sous-total unité(s) de compte (b)		%
Sous-total du compartiment (a) + (b)		%	100 %	Sous-total du compartiment (a) + (b)		%
COMPARTIMENT EN MANDAT D'ARBITRAGE				COMPARTIMENT EN MANDAT D'ARBITRAGE (C)		
UNITÉ(S) DE COMPTE (C)		%		UNITÉ(S) DE COMPTE (C)		<input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> 100 %
Sous-total unité(s) de compte sur le versement (b) + (c)		%		Total versements programmés (a) + (b) + (c)		100 %
Total versement (a) + (b) + (c)		100 %				

BÉNÉFICIAIRES⁽³⁾

L'adhérent désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès avant le terme de l'adhésion :

Clause générale en cas d'adhésion simple : son conjoint non séparé de corps ou la personne avec laquelle il a conclu un Pacte Civil de Solidarité (PACS) en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

Clause générale en cas de co-adhésion

- Dénuement au 1^{er} décès : en cas de décès de l'un des co-adhérents, les capitaux décès seront versés au co-adhérent survivant à la date du décès, à défaut aux enfants nés ou à naître, vivants ou représentés des co-adhérents par parts égales, à défaut les héritiers l'adhérent dont le décès entraîne le dénuement du contrat en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.
- Dénuement au 2nd décès : en cas de décès du dernier co-adhérent, les capitaux décès seront versés à ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut à ses autres héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

Clause libre : autres bénéficiaires à désigner ci-dessous (*toutes les cases doivent être IMPÉRATIVEMENT complétées*).

Si nombreux bénéficiaires et/ou si bénéficiaires de second rang, reportez la liste complète des bénéficiaires sur papier libre daté et signé.

Nom	Nom de naissance	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Quote-part (%)
						%
						%
						%

Total : 100 %

OPTIONS DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT PRIMONIAL SÉRÉNIPIERRE

Les descriptions des garanties en cas de décès sont disponibles au point 2.a⁽⁸⁾ de la notice.

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS⁽³⁾ (si vous avez au moins 18 ans et moins de 75 ans)

OUI (option payante, cf. point 2⁽⁸⁾) **NON** (par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée)

Par dérogation à la notice, cette garantie n'est pas possible en cas de co-adhésion.

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL⁽³⁾ (si vous avez au moins 18 ans et moins de 75 ans)

OUI (option payante, cf. point 2⁽⁸⁾) **NON** (par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée)

Par dérogation à la notice, cette garantie n'est pas possible en cas de co-adhésion.

VALEUR DE RACHAT DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT PRIMONIAL SÉRÉNIPIERRE⁽³⁾

La valeur de rachat de l'adhésion est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat, de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros de la totalité du contrat de l'adhérent. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

SUPPORTS EN EUROS

Pour un versement réalisé sur un fonds en euros, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point 3⁽⁸⁾.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros. Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion, ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Complétez la colonne 1 du tableau suivant :

- (A) : part du versement initial brut versée sur le(s) fonds en euros du compartiment en gestion libre, exprimée en euros
- (B) : part du versement initial net versée sur le(s) fonds en euros du compartiment en gestion libre, exprimée en euros

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes sur le compartiment en gestion libre	(A) = _____ €	(A)						
Cumul des primes nettes sur le compartiment en gestion libre	(B) = _____ €	(B)						
Valeurs minimales garanties sans option sur le compartiment en gestion libre	= (B)							
Valeurs minimales garanties avec l'option décès accidentel sur le compartiment en gestion libre	(B) x 0,99860	(B) x 0,99720	(B) x 0,99580	(B) x 0,99441	(B) x 0,99302	(B) x 0,99163	(B) x 0,99024	(B) x 0,98885

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux.

En cas de choix de la garantie complémentaire en cas de décès, le(s) fonds en euros du contrat ne comporte(nt) pas de valeur de rachat minimale garantie.

Des simulations de valeurs de rachat sont données au point 3.b de la notice.

SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts :

Sur le compartiment en gestion libre sans mise en place de la garantie d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel :
 $100 \times (1 - 0,95\%) = 99,0500$ UC.

Sur le compartiment en gestion libre avec mise en place de la garantie d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel :
 $100 \times (1 - 1,09\%) = 98,9100$ UC.

Sur le compartiment en mandat d'arbitrage sans mise en place de la garantie d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel :
 $100 \times (1 - 1,65\%) = 98,3500$ UC.

Sur le compartiment en mandat d'arbitrage avec mise en place de la garantie d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel :
 $100 \times (1 - 1,79\%) = 98,2100$ UC

La valeur de rachat de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année sans mise en place de la garantie d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel est donc de $99,0500 \times$ valeur liquidative de l'UC au 31 décembre pour un investissement sur le compartiment en gestion libre ou de $98,3500 \times$ valeur liquidative de l'UC au 31 décembre pour un investissement sur le compartiment en mandat d'arbitrage.

La valeur de rachat de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année avec mise en place de la garantie d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel est donc de $98,9100 \times$ valeur liquidative de l'UC au 31 décembre pour un investissement sur le compartiment en gestion libre ou de $98,2100 \times$ valeur liquidative de l'UC au 31 décembre pour un investissement sur le compartiment en mandat d'arbitrage.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts. Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion.

Complétez la colonne 1 du tableau suivant :

- (C) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte du compartiment en gestion libre, exprimée en euros
- (D) : part du versement initial net versée sur les unités de compte du compartiment en gestion libre, exprimée en euros
- (E) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte du compartiment en mandat d'arbitrage, exprimée en euros
- (F) : part du versement initial net versée sur les unités de compte du compartiment en mandat d'arbitrage, exprimée en euros

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes sur le compartiment en gestion libre	(C) = _____ €	(C)						
Cumul des primes nettes sur le compartiment en gestion libre	(D) = _____ €	(D)						
Nombre d'unités de compte minimal garanti sans option pour un investissement sur le compartiment en gestion libre	99,0500	98,1090	97,1770	96,2538	95,3394	94,4337	93,5366	92,6480
Nombre d'unités de compte minimal garanti avec l'option décès accidentel pour un investissement sur le compartiment en gestion libre	98,9100	97,8319	96,7655	95,7108	94,6675	93,6356	92,6150	91,6055
Cumul des primes brutes sur le compartiment en mandat d'arbitrage	(E) = _____ €	(E)						
Cumul des primes nettes sur le compartiment en mandat d'arbitrage	(F) = _____ €	(F)						
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en mandat d'arbitrage	98,3500	96,7272	95,1312	93,5616	92,0178	90,4995	89,0063	87,5377
Nombre d'unités de compte minimal garanti avec l'option décès accidentel pour un investissement sur le compartiment en mandat d'arbitrage	98,2100	96,4520	94,7256	93,0300	91,3647	89,7293	88,1231	86,5457
Cumul des primes brutes du contrat	= (C) + (E)	= (C) + (E)	= (C) + (E)	= (C) + (E)	= (C) + (E)	= (C) + (E)	= (C) + (E)	= (C) + (E)
Cumul des primes nettes du contrat	= (D) + (F)	= (D) + (F)	= (D) + (F)	= (D) + (F)	= (D) + (F)	= (D) + (F)	= (D) + (F)	= (D) + (F)

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de l'adhésion.

Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DÉCLARATIONS DE(S) L'ADHÉRENT(S) / INFORMATIONS⁽³⁾

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu et pris connaissance de la Notice (Réf. 3761-10) comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans l'un et/ou l'autre des documents suivants : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICL), note détaillée, annexe complémentaire de présentation.

Je (nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du contrat ainsi que des Informations Spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente de mon (notre) contrat, dans un temps utile avant la conclusion de mon (notre) contrat, me (nous) permettant de prendre ma (notre) décision d'investissement en connaissance de cause.

À cet effet, j'ai (nous avons) choisi de prendre connaissance des Informations Spécifiques des options d'investissement sous-jacentes du contrat sur le site indiqué dans le Document d'Informations Clés du contrat.

Je (nous) reconnais(sons) également avoir été informé(e)s du fait que, contrairement aux fonds en euros, les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'(les) adhérent(s) au contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années.

J'accepte (nous acceptons) d'être informé(e)s de la conclusion de mon (notre) contrat par remise d'une lettre recommandée sous forme électronique et, sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, de recevoir toute information, convocation, notification ou communication de la part de Suravenir et de Primonial, relative à mon (notre) adhésion au contrat Primonial Sérénipierre (notamment certificat d'adhésion, conditions contractuelles, avis d'opéré, relevés d'information annuels), déposée par Suravenir ou Primonial au sein de mon (notre) espace personnel sur Internet et/ou par courriel dans ma (notre) messagerie personnelle à l'(aux) adresse(s) électronique(s) que j'ai (nous avons) indiquée(s) ci-dessus.

Je (nous) suis (sommes) informé(e)s pouvoir renoncer à la présente adhésion pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle je (nous) suis (sommes) informé(e)s de la conclusion du contrat Primonial Sérénipierre matérialisée par la réception du certificat d'adhésion. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à : Suravenir - Service Gestion Vie - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Elle peut être faite selon le modèle ci-après : "Je (nous) soussigné(e)s (nom, prénom et adresse de l'(des) adhérent(s)) déclare(ons) renoncer à l'adhésion au contrat Primonial Sérénipierre que j'ai (nous avons) signé(e)_____ et vous prie(ions) de bien vouloir me (nous) rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Le motif de ma (notre) renonciation est le suivant : (______). Je (nous) reconnais(sons) également être informé(e) (s) que toutes les garanties, dont les garanties décès, cessent à la date de réception par Suravenir de la lettre de renonciation. (Date et signature(s))."

En cas de vente à distance, je (nous) demande(ons) l'exécution immédiate de mon (notre) contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance.

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. A défaut, le contrat ne peut être conclu, ou exécuté. Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir - Service Conseil - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr. Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

L'enregistrement de la présente demande est confirmé par un certificat d'adhésion. S'il ne vous était pas parvenu dans un délai d'un mois, nous vous remercions d'en informer votre conseiller.

LE PRÉSENT BULLETIN ET L'ENSEMBLE DE SES ANNEXES VALENT PROPOSITION D'ASSURANCE

(1) La co-adhésion n'est possible que pour les couples mariés sous un régime de communauté. Merci de joindre l'annexe de co-adhésion. (2) Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale. Cette résidence fiscale et les informations correspondantes doivent être déclarées à Suravenir dans le présent document dès lors que la France a conclu avec l'Etat concerné un accord prévoyant l'échange d'informations en matière fiscale. Suravenir pourra, le cas échéant, de façon automatique ou sur demande, transmettre des informations relatives au contrat et/ou son adhérent et/ou son bénéficiaire à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) dans le but de satisfaire à ses obligations, notamment dans le cadre de l'échange automatique d'informations, conformément à la réglementation en vigueur. (3) Se reporter au document "Comment remplir votre bulletin d'adhésion ?" (4) Cette option est incompatible avec l'option "rachats partiels programmés". (5) Votre premier versement aura lieu le mois suivant la validation de votre demande. (6) Se reporter à Présentation des supports d'investissement de la Notice ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICL) ou, le cas échéant, aux notes détaillées ou, selon le support, à l'annexe complémentaire de présentation ou aux Informations Spécifiques remis à l'adhésion ou lors d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et disponibles auprès de votre intermédiaire. (7) Si vous dotez le contrat de versements programmés et de l'option de rééquilibrage automatique, et si les versements programmés s'effectuent sur au moins un support d'investissement présent dans l'option, le montant des versements effectués sur ce support sera pris en compte lors de l'échéance de l'option et pourra provoquer un (des) arbitrage(s). (8) Tous les points renvoient à la Notice.

Fait en trois exemplaires à : _____, le _____	
Signature de l'adhérent précédée de la mention "Lu et approuvé"	Signature du co-adhérent précédée de la mention "Lu et approuvé"

RÉFÉRENCE DISTRIBUTEUR : _____	Nom, prénom : _____
PARTENAIRE : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui - Nom, prénom _____	Signature : _____
CODE STRUCTURE : _____	

Contrat assuré par

SURAVENIR

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 euros. RCS Brest 330 033 127. Société mixte régie par le Code des assurances soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 place de Budapest - 75436 Paris Cedex 9).

Siège social :

232 rue Général Paulet
BP 103
29802 Brest Cedex 9

LE COLLÈGE DU PATRIMOINE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
66 avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris

Contrat présenté par

PRIMONIAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 173 680 euros. 484 304 696 RCS Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. NAF 6622Z. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF sous le n°E001759, Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, Intermédiaire en Assurance inscrit en qualité de courtier et Mandataire Non Exclusif en Opérations de Banque et en Service de Paiement inscrit à l'ORIAS sous le n°07 023 148. Carte professionnelle « Transaction sur Immeubles et fonds de commerces avec détention de fonds » n°CPI 7501 2016 000 013 748 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France conférant le statut d'Agent immobilier, garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière n°7400021119.

Siège social :

8 rue Général Foy - 75008 Paris
Téléphone : 01 44 21 70 00
Télécopie : 01 44 21 71 23
www.primomial.com

Adresse postale :

6-8 rue Général Foy - CS 90130
75380 Paris Cedex 8

1 • IDENTIFICATION

Votre situation personnelle

VOUS

M. Mme

Nom - Prénoms : _____

Nom de naissance : _____

Né(e) le : [] à : _____

Code postal : [] Nationalité : _____

Pays de naissance : _____

Profession précise : _____

(ou ancienne profession si retraité(e))

CSP : [] Secteur d'activité : _____

(Voir classification au verso)

VOTRE CONJOINT (remplir obligatoirement dans les cas suivants : marié, pacsé, union libre)

M. Mme

Nom - Prénoms : _____

Nom de naissance : _____

Né(e) le : [] à : _____

Code postal : [] Nationalité : _____

Pays de naissance : _____

Profession précise : _____

(ou ancienne profession si retraité(e))

CSP : [] Secteur d'activité : _____

(Voir classification au verso)

2 • VOTRE SITUATION PATRIMONIALE ACTUELLE

Situation familiale

- | | | | | | | |
|---|---|--|---|--|------------------------------------|--------------------------------------|
| Marié(e) sous le régime : | <input type="checkbox"/> Participation aux acquets | <input type="checkbox"/> Communauté légale | <input type="checkbox"/> Communauté universelle | <input type="checkbox"/> Séparation de biens | | |
| Pacsé(e) sous le régime : | <input type="checkbox"/> Séparation des patrimoines | <input type="checkbox"/> Indivision | | | | |
| Autres : | <input type="checkbox"/> Célibataire | <input type="checkbox"/> Divorcé(e) | <input type="checkbox"/> Veuf / Veuve | <input type="checkbox"/> Union libre | <input type="checkbox"/> Mineur(e) | <input type="checkbox"/> Émancipé(e) |
| Régime de protection juridique (Précisez) : | <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui | | | | |
| Résidence fiscale : | <input type="checkbox"/> France | <input type="checkbox"/> Autres (Précisez) | | | | |

Personne politiquement exposée

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir classification au verso)

Vous : Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____
 Conjoint : Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir la liste des fonctions en annexe)

Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Quel est le lien avec l'investisseur ou son représentant _____

Patrimoine du foyer fiscal

Estimation globale du patrimoine de votre foyer fiscal : [] €

- | | | | | |
|--|--|---|---|---------------------------------------|
| Répartition de votre patrimoine (en %) : | <input type="checkbox"/> Actifs immobiliers : Résidence de jouissance | [] % | | |
| | Immobilier d'investissement (hors SCPI) | [] % | | |
| <input type="checkbox"/> Actifs financiers : | (Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, contrat de capitalisation, PEE, SCPI...) | [] % | | |
| | Proportion de vos actifs financiers investis en actions : | | | |
| | <input type="checkbox"/> Moins de 10 % | <input type="checkbox"/> Entre 10 % et 25 % | <input type="checkbox"/> Entre 25 % et 50 % | <input type="checkbox"/> Plus de 50 % |
| <input type="checkbox"/> Liquidités : | (Livrets, PEL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant...) | [] % | | |
| <input type="checkbox"/> Actifs professionnels : | | [] % | | |

Total des revenus annuels de votre foyer fiscal : [] €, répartis comme suit :

- | | | |
|--|---------------------|---|
| > Revenus professionnels (ou pensions) annuels : | Vous : [] % | Votre conjoint : [] % |
| > Revenus locatifs annuels : | Vous : [] % | Votre conjoint : [] % |
| > Revenus de valeurs mobilières annuels : | Vous : [] % | Votre conjoint : [] % |
| Sous-total = | Vous : [] % | + Votre conjoint : [] % = 100 % |

Quel est le montant global des mensualités de vos engagements financiers (tous crédits confondus) [] €

Votre taux moyen d'imposition (indiqué sur votre avis d'imposition) : [] % Imposition à l'IFI ? Oui Non

3 • ORIGINE DES FONDS ET OBJET DE L'OPÉRATION

Origine des fonds

- Épargne déjà constituée
- Réalisation d'actifs, lesquels ? : _____
- Héritage/Donation (joindre un justificatif dès le 1er euro), origine : _____
- Intérêts/dividendes sur stock option
- Gains aux jeux
- Indemnisation
- Rachat de contrat, établissement : _____
- Crédit, établissement : _____

Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation du souscripteur ? Oui Non

Objet de l'opération

- Valorisation de capital
- Constitution de capital
- Recherche de revenus
- Nantissement
- Transmission patrimoniale

Signature au verso

LISTE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DÉTAILLÉES NIVEAU 3 (SOURCE INSEE)

10 Agriculteurs exploitants
21 Artisans
22 Commerçants et assimilés
23 Chefs d'entreprise
31 Professions libérales et assimilées
32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
36 Cadres d'entreprise
41 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilées

46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 Techniciens
48 Contremaîtres, agents de maîtrise
51 Employés de la fonction publique
54 Employés administratifs d'entreprise
55 Employés de commerce
56 Personnels des services directs aux particuliers
61 Ouvriers qualifiés
66 Ouvriers non qualifiés

69 Ouvriers agricoles
71 Anciens agriculteurs exploitants
72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73 Anciens cadres et professions intermédiaires
76 Anciens employés et ouvriers
79 Retraités ancienne activité connue
81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82 Inactifs divers (autres que retraités)
84 Étudiants

PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES ET FONCTIONS POLITIQUES JURIDICTIONNELLES OU ADMINISTRATIVES (R561-18 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Les personnes qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes :

- Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours
- Membre d'une cour des comptes
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale
- Ambassadeur ou chargé d'affaires
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
- Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein

Y compris les membres directs de la famille de ces personnes tels que :

- Le conjoint ou le concubin notoire
- Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les ascendants au premier degré

Ou les personnes leur étant étroitement associées tels que :

- Les personnes physiques qui, conjointement avec une personne politiquement exposée, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger
- Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit d'une personne politiquement exposée
- Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne politiquement exposée

Dénomination du cabinet _____

Nom, prénom du CGP _____

Références Primomial 

Fait le _____ à _____

Signature du CGP

Signature du souscripteur / adhérent

Signature du co-souscripteur / co-adhérent

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial Partenaires en sa qualité de responsable de traitement. Les données sont collectées et traitées à des fins réglementaires dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La réponse est obligatoire et son absence rendra impossible le traitement de votre dossier. Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers, partenaires commerciaux et/ou sous-traitants que pour les seuls besoins d'administration et de gestion pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez contacter directement la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

PRIMONIAL PARTENAIRES - Société par Actions Simplifiée au capital de 129 146 €, 504 162 439 RCS Paris, Conseiller en investissements financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF, sous le numéro E003248 et Courtier d'assurances enregistrés auprès de l'ORIAS sous le numéro 08 042 756, Titulaire de la Carte de Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce numéro CPI 7501 2016 000 004 270 garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. N° CNIL 1648273. Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23. Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy - CS 90130 - 75380 Paris Cedex 8

Réf : Synthèse Patrimoniale - Primonial Partenaires - PP - DC01401 - 082019

AUTO-CERTIFICATION FISCALE

DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE

DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE DES REVENUS - DIVIDENDES ET/OU INTÉRÊTS

Identifiant personne : _____
Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : _____
À : _____ Pays de naissance : _____
Adresse du domicile : _____ Pays : _____
Adresse mail à laquelle je peux être joint(e) si besoin : _____

SI MINEUR OU MAJEUR INCAPABLE, REPRÉSENTÉ PAR

Veuillez compléter les informations ci-dessous :

Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : _____
À : _____ Pays : _____
Agissant en qualité de : _____

DÉCLARATION DE PAYS DE RÉSIDENCE FICALE

Cochez les cases correspondant à votre situation : vous devez impérativement cocher A ou B. Complétez le **numéro d'identification fiscal** si vous cochez B.

Je certifie :

A avoir la qualité de résident fiscal français ;
ou :
B avoir la qualité de résident fiscal à l'étranger de / du / des _____
(Désigner le pays ou l'état de résidence fiscal principal) depuis le _____ ;
mon numéro d'identification fiscal (NIF / US TIN)⁽¹⁾ est _____ ou motif de non disponibilité⁽¹⁾ _____ ;
et que les revenus ont été ou seront déclarés à l'administration des impôts de l'état de résidence ;
et, (à remplir le cas échéant)
C avoir des obligations fiscales dans les autres états (ou territoires) listés ci-dessous :
État ou territoire : _____ NIF / US TIN⁽¹⁾ _____ ou motif de non disponibilité⁽¹⁾ _____
État ou territoire : _____ NIF / US TIN⁽¹⁾ _____ ou motif de non disponibilité⁽¹⁾ _____
État ou territoire : _____ NIF / US TIN⁽¹⁾ _____ ou motif de non disponibilité⁽¹⁾ _____

⁽¹⁾ Si vous n'êtes pas en mesure de fournir un NIF ou un US TIN, veuillez indiquer le motif a, b, c tel qu'indiqué ci-dessous :

Motif a : votre pays de résidence fiscale ne fournit pas de NIF ou d'US TIN à ses résidents.

Motif b : vous ne pouvez pas obtenir de NIF ou d'US TIN pour une autre raison (si vous avez sélectionné ce motif, veuillez expliquer pourquoi vous ne pouvez pas obtenir de NIF).

Motif c : le NIF n'est pas requis (sélectionnez cette raison seulement si les autorités du pays de résidence fiscale renseigné n'imposent pas de le divulguer).

SI VOUS RÉSIDEZ OU ÊTES NÉ(E) AUX ÉTATS-UNIS SANS OBLIGATION FISCALE⁽²⁾

Je certifie :

D être résident(e) des États-Unis ou d'un territoire des États-Unis **mais ne pas être soumis(e) à des obligations fiscales** aux États-Unis.

E être né(e) aux États-Unis ou sur un territoire des États-Unis **mais ne pas être soumis(e) à des obligations fiscales** aux États-Unis. Dans ce cas, merci de transmettre une copie de votre certificat de perte de citoyenneté US⁽³⁾ ou d'indiquer ci-dessous le motif d'absence d'obligations fiscales vis-à-vis des USA :

Motif : _____

⁽²⁾ Si vous êtes né(e)s ou résident(e-s) aux États-Unis ou dans un territoire des États-Unis sans avoir d'obligations fiscales vis-à-vis de ce pays vous devez impérativement cocher la case D ou E.

⁽³⁾ Vous pouvez obtenir des informations sur le certificat de perte de nationalité US auprès de l'ambassade des États-Unis à Paris ou sur leur site internet à l'adresse <https://fr.usembassy.gov/u-s-citizen-services/citizenship-services/> ou sur le site <https://travel.state.gov> rubrique Legal Considerations.

Je reconnais :

- être le bénéficiaire effectif des revenus concernés par la présente attestation,
- que l'établissement payeur appliquera si besoin la fiscalité des non-résidents fiscaux aux revenus dont je suis bénéficiaire (dividendes et/ou intérêts),
- être informé(e) que toute infraction de ma part est susceptible d'entraîner les conséquences pénales telles que prévues par l'article 441-7 du Code pénal⁽⁴⁾,
- n'avoir aucune autre obligation fiscale dans d'autres états (ou territoires).

(4) Article 441-7 du Code pénal :

"(...) est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :
1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui."

En cas de résidence fiscale à l'étranger, je joins :

- soit une attestation de résidence de la juridiction citée au moyen d'un formulaire CERFA série 5 000 (sans annexe)⁽⁵⁾ complété, signé et revêtu du cachet de l'administration fiscale de votre pays de résidence fiscale, disponible sur le site www.impots.gouv.fr ;
- soit une attestation de résidence de la juridiction citée établie par l'administration fiscale de votre lieu de résidence fiscale ;
- soit un avis d'imposition à l'étranger de la juridiction citée.

Dans la mesure du possible, ces documents doivent être établis en français ou accompagnés de traductions par un traducteur assermenté.

⁽⁵⁾ Formulaire disponible sur le site www.impots.gouv.fr.

Informatique et libertés

Les données personnelles ci-dessus vous concernant sont collectées par le distributeur en vue de respecter nos obligations légales et fiscales en lien avec les accords internationaux d'échange de renseignements fiscaux. L'ensemble des données obligatoires doivent être renseignées et renvoyées selon les délais impartis par la réglementation. A défaut, les formulaires retournés ne pourront être considérés valides et feront l'objet de relances, voire de déclarations spécifiques réglementaires de non-conformité s'imposant aux banques envers les autorités d'État françaises compétentes. Les destinataires de ces données ainsi collectées sont le personnel du distributeur, tout comme celui de Suravenir, intervenant sur cette réglementation et les autorités d'État françaises concernées. Pour connaître l'ensemble des finalités de la collecte vous pouvez vous reporter aux conditions générales en vigueur. Sur les informations personnelles collectées, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition que vous pouvez exercer auprès du distributeur.

Fait à _____, le _____.

Signature :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter les champs marqués *

Nom / Prénom(s)* : _____
Nom / Prénom(s) du débiteur

Adresse* : _____
Numéro et nom de la rue

_____ _____
Code postal *Ville*

Pays

Coordonnées du compte* : _____
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : SURAVENIR

Identifiant Créditeur SEPA (I.C.S) : FR37ZZZ263184

Adresse : 232 rue Général Paulet
29802 Brest cedex 9
France

Type de paiement* : Paiement récurrent / répétitif⁽¹⁾
 Paiement ponctuel⁽²⁾

Signé à* : _____
Lieu **le* :** _____/_____/_____
Date

Signature(s)* : _____
Veuillez signer ici

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Versements programmés pour les contrats Vie et Cotisations périodiques pour les contrats Prévoyance et les contrats Emprunteurs.

(2) Versement exceptionnel pour les contrats Vie et Cotisation unique pour les contrats Prévoyance.

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE LCB/FT

Au titre de la réglementation relative à la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, tous les organismes assujettis sont tenus d'examiner chaque opération en fonction notamment de la situation du client, de l'investissement souhaité et des conditions de réalisation. L'objectif est de pouvoir évaluer le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et d'appliquer, selon chaque situation, des mesures de vigilance, standard ou renforcée.

Cette fiche de diligence doit vous permettre d'analyser le niveau de risque LCB/FT associé à l'opération de votre client et de pouvoir y associer un niveau de vigilance. Selon le niveau de vigilance déterminé, des documents devront être transmis afin de compléter votre dossier.

Ce document atteste du respect de vos diligences en matière de LCB/FT. A ce titre, il peut faire l'objet d'un contrôle par les autorités de tutelle.

La fiche de diligence LCB/FT est un document obligatoire, à joindre impérativement au dossier. En son absence, votre dossier ne sera pas accepté. Cette fiche doit être dûment remplie et complétée, pour toute opération et tout montant.

Primonial peut à tout moment demander la communication de documents complémentaires.

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT⁽¹⁾

Nom : Prénom :

Dénomination Personne Morale :

Montant total brut :

INVEST. DÉSINVEST. TRANSFERT

- | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |

**Vous devez répondre à toutes les questions mentionnées ci-dessous.
En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds ainsi
qu'une traçabilité bancaire dès le 1^{er} euro doivent être joints.**

OUI NON

Le client est une Personne Politiquement Exposée ou proche PPE

Le client réside à l'étranger

Le client exerce une profession ou dans un secteur d'activités exposé à des risques LCBFT ou dans un secteur dit sensible tel que listé ci-dessous (liste non exhaustive) : Activités immobilières, Construction, Hôtellerie, Commerce informatique, Téléphonie, Café/Restaurant/Brasserie, Hifi/Vidéo/Electroménager, professionnels de la santé, Secteur des jeux, Commerce de détail, Commerce et réparations automobiles, Service aux Particuliers, Electronique etc.

Le client n'a pas d'activité professionnelle (chômage, rentier, élève, étudiant, etc.)

Le client n'est pas physiquement (vente à distance – internet, téléphone) présent ou est représenté par un tiers **une 2^e pièce d'identité justifiant de l'identité du client devra être fourni**

1. La notion de client concerne également le souscripteur personne physique ou personne morale mais également le représentant légal et le(s) bénéficiaire(s) effectif(s).

Cocher la (les) case(s) correspondant à l'opération envisagée. Indiquer dans la partie « Commentaire » tout élément permettant de mieux appréhender les modalités de réalisation de l'opération.

En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds dès le 1^{er} euro doit obligatoirement être joint (sauf indications spécifiques mentionnées ci-dessous).

Veuillez vous assurer de la traçabilité des flux financiers relatifs à l'origine des fonds du client (merci de fournir un relevé de compte probant correspondant).

OUI	NON	■ OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	OUI	NON	■ OPÉRATIONS DE DÉSINVESTISSEMENT
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 50 000€ pour une personne physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Demande d'avance dès le 1 ^{er} euro - indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire » et joindre un justificatif de destination des fonds dès 50 000 €
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 500 000 € pour une personne morale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat précoce (souscription suivie d'une sortie de fonds dans les 24 mois pour l'Assurance Vie/ Capitalisation et dans les 36 mois pour les SCPI) - indiquer le motif du rachat précoce dès le premier euro dans la rubrique « Commentaire ». Pour tout rachat précoce supérieur à 50 000 €, un motif ET un justificatif de destinations des fonds doivent être fournis.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est effectué par un tiers (y compris chèque de banque, notaire, CARPA) – indiquer les raisons dans la rubrique « Commentaire »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat à destination de l'étranger – indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire » et joindre un justificatif de destination des fonds dès le 1^{er} euro
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La justification d'origine des fonds est incohérente avec la situation déclarée par le client	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renonciation – indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire »
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est en provenance d'un pays étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement est effectué par un non résident fiscal français depuis un compte bancaire étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant du versement programmé mensuel est supérieur ou égal à 100 % des revenus mensuels du foyer fiscal			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant de l'opération est supérieur ou égal à 1 an de revenus annuels (tous revenus confondus – hors crédit)			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remboursement d'avance dès 50 000 €			

OUI	NON	ANALYSE DU RISQUE
		En cas de réponse positive, indiquer les raisons ou motivations dans la partie « Commentaire »
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est incohérente avec la situation financière et patrimoniale du client
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération présente un caractère inhabituel, complexe ou atypique ; ou sans justification économique ou sans objet licite

Commentaire :

Origine / Destination des fonds (à préciser) :

Justificatif probant fourni (à préciser) :

Attention : le relevé de compte n'est pas un justificatif d'origine des fonds.

Date :	Lieu :
Nom et Prénom du conseiller :	Signature :

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE

LCB/FT

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE PROVENANCE DES FONDS

PROVENANCE DES FONDS	JUSTIFICATIF À JOINDRE	INFORMATION DEVANT APPARAÎTRE SUR LE JUSTIFICATIF
DONATION	<ul style="list-style-type: none"> - Acte notarié de donation - Déclaration 2735 de don manuel visé par l'administration fiscale - Imprimé CERFA 11278*04 visé par l'administration fiscale 	Nom du donneur, lien avec le souscripteur, date de la donation, montant (correspondant au montant à justifier)
ÉPARGNE / PLACEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Relevé de portefeuille - Relevé de situation du contrat - Quittance de règlement du contrat - Ordre de mouvements d'actions 	Date de placement, durée de détention, n° du compte ou du contrat, nom de l'établissement conservateur, montant (correspondant au montant à justifier)
HÉRITAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Acte notarié de la succession - Attestation du notaire 	Date du décès, nom de la personne décédée, lieu du décès, nom du bénéficiaire, montant de l'héritage (correspondant au montant à justifier)
PRIME EXCEPTIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche de paie - Lettre de licenciement - Solde de tout compte - Levée d'option 	Date de versement de la prime
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable 	Nom du bénéficiaire, la date, le montant (correspondant au montant à justifier)
VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de vente - Attestation du notaire 	Date de la vente, objet de la vente, prix de la vente, origine des fonds ayant financé le bien
VENTE DE SOCIÉTÉ	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1 	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
VENTE DE SOCIÉTÉ COTÉE	<ul style="list-style-type: none"> - Avis de l'AMF - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1 	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
GAINS AUX JEUX	Copie du chèque de la Française des Jeux ou du PMU	
AUTRES CAS	Toute pièce probante (émanant d'une administration ou d'un établissement financier) permettant de justifier de l'origine des fonds	

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE DESTINATIONS DES FONDS

ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS	Promesse d'achat, attestation du notaire, si VEFA (appel de fonds)
TRAVAUX	Devis, facture
BESOIN DE TRÉSORERIE (PERSONNE MORALE)	Attestation du DAF ou expert-comptable + bilan n-1
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (PERSONNE MORALE)	Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable

PRIMONIAL SÉRÉNIPIERRE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

► **Assureur :** SURAVENIR – Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09).

- Site Internet : suravenir.fr

- Téléphone : 02.98.47.17.00

► **Date de mise à jour :** 01/10/2019

► **Avertissement :** le présent produit est complexe et peut être difficile à comprendre

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport

Types d'options d'investissement sous-jacentes :

OPTION	DESCRIPTION	FACTEURS DONT DÉPEND LE RENDEMENT
Fonds en euros Sécurité Pierre Euro du compartiment en Gestion Libre	<ul style="list-style-type: none"> ► Il comporte une garantie en capital au moins égale aux montants nets investis. ► Il vise, par l'intermédiaire d'une allocation d'actifs privilégiant les investissements immobiliers, à dégager un potentiel de performance supérieur, sur le moyen/long terme, à celui d'un fonds en euros "classique", tout en privilégiant en permanence la sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Le rendement du fonds en euros dépend du rendement des actifs sous-jacents dont il est composé, des frais annuels de gestion du contrat et de la politique de distribution de participation aux bénéfices de l'assureur.
Fonds en euros Sécurité Flex Euro du compartiment en Gestion Libre	<ul style="list-style-type: none"> ► Il comporte une garantie en capital au moins égale aux montants nets investis. ► L'allocation d'actifs flexible et réactive au sein du fonds de diversification vise à dégager un potentiel de performance supérieur, sur le moyen / long terme, à celui de l'Actif Général de Suravenir, avec, en contrepartie, un risque de volatilité des rendements plus important. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Le rendement du fonds en euros dépend du rendement des actifs sous-jacents dont il est composé, des frais annuels de gestion du contrat et de la politique de distribution de participation aux bénéfices de l'assureur.
Fonds en euros Actif Général de Suravenir du compartiment en Gestion Libre	<ul style="list-style-type: none"> ► Il comporte une garantie en capital au moins égale aux montants nets investis. ► Il vise, au travers de son allocation d'actifs majoritairement obligataire, à privilégier la sécurité et la récurrence du rendement. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Le rendement du fonds en euros dépend du rendement des actifs sous-jacents dont il est composé, des frais annuels de gestion du contrat et de la politique de distribution de participation aux bénéfices de l'assureur.
Unités de compte	<ul style="list-style-type: none"> ► Les unités de compte de référence sont des unités de compte obligataires, en actions, diversifiées, immobilières (SCI, SCP, SCPI ou OPCI), des produits structurés, des supports à fenêtre de commercialisation ou des unités de compte de toute nature, sélectionnées par Suravenir. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Le rendement des unités de compte dépend de l'évolution des marchés et des classes d'actifs sélectionnées. ► Les frais annuels de gestion du contrat viennent diminuer les performances brutes des unités de compte.

Type d'investisseur :

- Le type d'investisseurs auprès duquel le produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance est destiné à être commercialisé varie en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Garanties d'assurances offertes :

- En cas de vie de l'adhérent au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère
- En cas de décès de l'adhérent : paiement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s)

Le contrat bénéficie également de garanties optionnelles en cas de décès :

- une garantie complémentaire optionnelle en cas de décès dont le tarif est de 0,15 % à 5,15 % des capitaux sous risque en fonction de l'âge de l'adhérent. Elle assure, en cas de décès, le remboursement du capital sous risque au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) du contrat. Le capital sous risque correspond à la moins-value du contrat, c'est-à-dire la différence positive entre le cumul des versements nets de frais, diminuée des éventuels rachats, des avances non remboursées et des

Durée de vie du produit :

- L'adhérent fixe lui-même sur le bulletin d'adhésion la durée du contrat qui peut être viagère ou fixe :
 - durée viagère : l'adhésion prendra fin en cas de décès ou, par anticipation, en cas de rachat total
 - durée fixe : l'adhésion prendra fin à la date d'échéance prévue (minimum 8 ans, maximum 85 ans moins l'âge de l'adhérent), en cas de rachat total ou en cas de décès
- Durée de vie minimum recommandée : 8 ans

- Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site primonial.com.

intérêts y afférents, et la valeur de rachat au jour de la réception de l'acte de décès par Suravenir.

- une garantie optionnelle d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel facturée par augmentation de 0,14 % des frais annuels de gestion du contrat. Elle assure, en cas de décès accidentel, le versement d'un capital décès égal à la valeur de rachat du contrat au jour de la réception de l'acte de décès par Suravenir au(x) bénéficiaire(s).

Le montant de ces prestations figure dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

- Renonciation : l'adhérent peut renoncer au contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle il est informé de la conclusion du contrat.
- L'assureur ne peut pas résilier unilatéralement le contrat, sauf en cas d'application des dispositions de l'article R 113-14 du code des assurances traitant de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Rachat : à l'issue du délai de renonciation, l'adhérent peut, sans frais, demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



- L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 années.
Le risque peut être très différent si vous sortez avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
- L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
- Nous avons classé ce produit dans un éventail de classes de risque entre 1 et 7 sur 7, allant de la classe de risque la plus basse à la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau très faible et un niveau très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, notre capacité à vous payer en sera affectée de manière très peu probable à très probable.
- Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.
- Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes

pas en mesure d'effectuer les versements ?»). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

- Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente :
 - pour un investissement sur un fonds en euros, il existe une garantie en capital et la rémunération est décidée par l'assureur en fonction de ses résultats techniques et financiers
 - pour un investissement en unités de compte, les performances du produit sont directement liées aux performances des options sous-jacentes, après application des frais de gestion du contrat
- Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site primonial.com.
- Pour les fonds dont la valeur liquidative est exprimée par la société de gestion dans une devise autre que l'Euro, celle-ci est convertie dans le contrat selon la parité retenue par Suravenir, ce qui peut entraîner une variation du rendement en fonction des fluctuations monétaires.
- Les montants investis en unités de compte ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'adhérent peut donc perdre tout ou partie de son capital.

Primonial Sérénipierre est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir - SA à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. - Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29 802 Brest cedex 9. Société mixte régie par le code des assurances - Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 Place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09) - Siren 330 033 127 RCS Brest
PRIMONIAL - Société par Actions Simplifiée au capital de 173 680 euros. 484 304 696 RCS Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en assurance, Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 148. Transaction sur immeubles et fonds de commerces, carte professionnelle n° T11651 délivrée par la Préfecture de Police de Paris conférant le statut d'Agent Immobilier ; garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. Siège social : 8 rue du Général Foy – 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23.
Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy – CS 90130 – 75380 Paris Cedex 8. www.primomial.com.

QUE SE PASSE-T-IL SI SURAVENIR N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

- Suravenir contribue annuellement aux ressources du Fonds de Garantie des Assurances des Personnes.
- En cas de défaut de Suravenir, il existe une perte financière possible pour l'adhérent, tel que décrit dans les articles L.423-1 et suivants du Code des assurances.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au contrat ainsi qu'aux différentes options d'investissement sous-jacentes, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	De 520 € à 2 326 €	De 905 € à 5 114 €	De 1 483 € à 8 625 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	De 5,20% à 23,26%	De 2,17% à 12,40%	De 1,66% à 11,94%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	De 0,50% à 1,90%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. [Il s'agit du montant maximal que vous paieriez; il se pourrait que vous payiez moins].
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	De 0,03% à 7,80%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autre coûts récurrents	De 0,99% à 8,25%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intérèsement	0%	L'incidence des commissions d'intérèsement.

Les coûts que l'investisseur supporte peuvent varier en fonction de chaque option d'investissement sous-jacente sélectionnée.

Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site primonial.com.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

- La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale de l'adhérent, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du contrat choisi. Compte tenu de la fiscalité actuellement en vigueur, il est recommandé de conserver le produit pendant une durée minimale de 8 ans.
- A l'issue du délai de renonciation, l'adhérent peut, sans frais, demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur.
- Le risque inhérent au produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance peut être nettement plus élevé que celui représenté dans l'indicateur synthétique de risque si le produit n'est pas détenu jusqu'à l'échéance ou pendant toute la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

- ▶ Pour toute réclamation relative à son adhésion, l'adhérent doit consulter dans un premier temps son conseiller mandataire. Dans un deuxième temps, si la réponse ne le satisfait pas, il peut adresser ses réclamations au siège social de Suravenir - Service Conseil-Réclamations - 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 BREST CEDEX 9. Si le désaccord persiste après la réponse définitive donnée par Suravenir, l'adhérent pourra demander l'avis du Médiateur de l'Assurance en saisissant directement sa demande sur www.mediation-assurance.org ou par courrier postal adressé à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.
- ▶ Par ailleurs, l'adhérent peut aussi accéder à la plateforme européenne de Résolution en Ligne des Litiges à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>
- ▶ Suravenir est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Préalablement à toute adhésion, l'adhérent recevra la Notice comprenant la liste des unités de compte de référence et les caractéristiques principales de chaque support sélectionné.

Le DIC est mis à jour régulièrement, vous pouvez retrouver la dernière version sur le site primonial.com.



TARGET +

DEMANDE D'ADHÉSION

Octobre 2019





Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation

au capital de 26 704 256 EUR

Entreprise régie par le code des assurances –

RCS Nanterre 430 435 669 –

Siège social : 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex



Siège social : 8 rue du Général Foy - 75008 Paris

Téléphone : 01 44 21 71 23 - www.primonial.fr

Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy - CS 90130

75380 Paris Cedex 8

Code client Primonial : |_____|_____|_____|_____|

DEMANDE D'ADHESION AU CONTRAT TARGET +

Contrat d'assurance collective sur la vie en euros et en unités de compte souscrit par l'association LE COLLEGE DU PATRIMOINE auprès d'ORADEA VIE.
Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest- 75436 Paris Cedex 09

A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES

RÉSERVÉ À L'ASSUREUR

N° d'adhésion |_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

MODALITÉS D'ADHESION

ADHESION SIMPLE CO-ADHESION

ADHÉRENT / ASSURÉ

ADHÉRENT

M Mme Nom

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance : Commune

Département ou Pays

Adresse

Code postal Ville

Pays

Téléphone portable

Téléphone domicile

E-mail

Nationalité

Adresse principale (O/N) |_____| Adresse à l'étranger (O/N) |_____|

Statut fiscal en France (R = résident, N = non-résident) |_____|

CO-ADHERENT (à remplir uniquement en cas de co-adhésion)

M Mme Nom

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance : Commune

Département ou Pays

Adresse

Code postal Ville

Pays

Téléphone portable

Téléphone domicile

E-mail

Nationalité

Adresse principale (O/N) |_____| Adresse à l'étranger (O/N) |_____|

Statut fiscal en France (R = résident, N = non-résident) |_____|

DÉCLARATION DES CO-ADHÉRENTS / CO-ASSURÉS

Partie à signer uniquement en cas de co-adhésion [cocher la case correspondant au dénouement choisi ci-dessous]

Les co-adhérents attestent par la présente, dans le cadre de la co-adhésion au contrat d'assurance sur la vie TARGET + :

- que les capitaux devant être utilisés proviennent du remplacement de cession de biens communs et/ou appartiennent eux-mêmes à la communauté telle que définie par le régime matrimonial ; que ces biens n'ont pu en aucune manière avoir été financés, à une date quelconque, par emploi ou remplacement de deniers propres.
- opter pour un dénouement : au premier décès au second décès

Signature des co-adhérents :

Dans la suite de la demande d'adhésion, les termes « adhérent », « assuré », « je », « vous » utilisés désignent les co-adhérents/co-assurés. Toutes les demandes d'opérations à effectuer sur le contrat devront donc être signées par les deux co-adhérents.

DÉSIGNATION BÉNÉFICIAIRE

- En cas de vie de l'assuré, des co-adhérents/co-assurés : L'adhérent/assuré, Les co-adhérents/co-assurés
- En cas de décès de l'assuré : (cocher la clause souhaitée)

EN CAS D'ADHESION SIMPLE :

CLAUSES TYPES :

- Mon conjoint marié non séparé de corps/partenaire de PACS, à défaut mes enfants nés/à naître, vivants ou représentés, par parts égales. En cas de prédécès ou renonciation d'un des enfants, sa part reviendra à ses descendants, à défaut mes enfants survivants. A défaut mes héritiers.
- Mes enfants nés/à naître, vivants ou représentés, par parts égales. En cas de prédécès ou renonciation d'un des enfants, sa part reviendra à ses descendants, à défaut mes enfants survivants. A défaut mes héritiers.

CLAUSE LIBRE :

La ou les personne(s) suivante(s) (Indiquer nom, nom de naissance pour les femmes mariées, prénom, date et lieu de naissance, adresse) :

..... à défaut mes héritiers.

DÉSIGNATION BÉNÉFICIAIRE (SUITE)

EN CAS DE CO-ADHESION :

CLAUSES TYPES :

- **Option dénouement au décès du premier co-assuré** : Mon conjoint marié non séparé de corps/partenaire de PACS, à défaut mes enfants nés/à naître, vivants ou représentés, par parts égales. En cas de prédécès ou renonciation d'un des enfants, sa part reviendra à ses descendants, à défaut mes enfants survivants. A défaut mes héritiers.

NB : ne sont concernés que les enfants du co-assuré dont le décès entraîne le dénouement du contrat.

- **Option dénouement au décès du dernier co-assuré** : Mes enfants nés/à naître, vivants ou représentés, par parts égales. En cas de prédécès ou renonciation d'un des enfants, sa part reviendra à ses descendants, à défaut mes enfants survivants. A défaut mes héritiers.

NB : ne sont concernés que les enfants du co-assuré dont le décès entraîne le dénouement du contrat.

CLAUSE LIBRE :

La ou les personne(s) suivante(s) (Indiquer nom, nom de naissance pour les femmes mariées, prénom, date et lieu de naissance, adresse) :

..... à défaut les héritiers du co-adhérent/co-assuré dont le décès entraîne le dénouement du contrat.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ADHÉSION

■ Durée de l'adhésion :

I ___ ans, 8 ans minimum. Au-delà de la durée initiale, le contrat est prorogeable annuellement par accord tacite.

■ Le versement initial comprend :

- **Le premier versement** (frais compris, hors coût d'adhésion) doit respecter un minimum de 10 000 EUR :

Montant brut hors cotisation d'adhésion : EUR (**l'justificatif d'origine des fonds requis pour tout versement supérieur ou égal à 50 000 EUR**)

Dont frais à l'entrée : EUR soit % (4% maximum)

+ une cotisation d'adhésion à l'association LE COLLEGE DU PATRIMOINE de :

Adhérent 50,00 EUR 0,00 EUR (déjà adhérent)

Co-adhérent 50,00 EUR 0,00 EUR (déjà adhérent)

Soit un versement total (frais d'entrée et cotisation d'adhésion compris) : EUR

Soit en lettres

Tout paiement par chèque doit se faire à l'ordre exclusif d'ORADEA VIE.

- **Répartition du versement initial à l'adhésion : chaque versement doit respecter un minimum de 40% en unités de compte**

Code ISIN et Libellés des supports choisis	Versement initial brut
	Montant en EUR (frais compris) Minimum 75 EUR par support
SUPPORTS EN EURO	
Support Sécurité Target Euro	EUR
Tout investissement par versement sur le support Sécurité Target Euro donnera lieu à un investissement préalable sur le support Euro Tremplin jusqu'à la fin de l'année calendaire d'investissement. Un arbitrage du capital constitué sur ce support vers le support Sécurité Target Euro sera effectué gratuitement en date d'effet du 1 ^{er} janvier de l'année suivante.	
Support Euro Classique	EUR
A - Total supports en euros (60% maximum du montant total du versement initial)	EUR
SUPPORT(S) EN UNITES DE COMPTE	
B - Supports hors SCPI et OPCI, jusqu'à 200 000 EUR d'investissement → INVESTISSEMENT IMMEDIAT	EUR
Répartition par support (en EUR) :	
	EUR

C - Supports SCPI et OPCI (quel que soit le montant investi) et investissement supérieur à 200 000 EUR pour les autres supports → PASSAGE PAR UN SUPPORT MONETAIRE PENDANT 30 JOURS		EUR
Répartition à l'issue des 30 jours* (en %) :		%
Supports SCPI et OPCI** (quel que soit le montant investi)		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
	Total de la répartition	100 %
TOTAL DU VERSEMENT (BRUT DE FRAIS) (supports en euros et supports en unités de compte) (A+B+C)		EUR

* Répartition par un arbitrage automatique et sans frais du support de référence en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires à l'issue du délai de 30 jours à compter de la date d'effet de votre contrat selon la répartition indiquée.

** La partie de votre versement affectée au support OPCI est d'abord investie sur le support d'attente d'investissement de référence. Ce support est exprimé en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires.

Si la répartition se fait sur plus de supports, l'adhérent/assuré devra indiquer dans une lettre datée et signée jointe à la présente demande d'adhésion le détail de la répartition souhaitée.

Passé un délai de 30 jours, à compter de la date d'effet de votre contrat, vous pourrez arbitrer tout ou partie de votre capital vers les supports autorisés par le contrat. La répartition entre les différents supports du contrat devra être précisée à chaque versement ou lors de chaque arbitrage.

Règle particulière aux versements sur les supports SCPI et OPCI :

La partie de vos versements affectée à ces supports lors de votre adhésion et pendant 30 jours à compter de la date d'effet de votre contrat est d'abord investie sur le support de référence. Ce support de référence est exprimé en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires ; il est indiqué dans l'annexe financière à la Notice d'Information qui vous a été remise. A la fin de cette période, c'est-à-dire le premier jour ouvré qui suit l'expiration de ce délai de 30 jours à compter de la date d'effet du contrat :

- la part du capital constitué sur le support de référence au titre de l'investissement sur le(s) support(s) SCPI est arbitrée, sans frais, sur le(s) support(s) SCPI concerné(s). L'investissement sur le support SCPI aura lieu une fois par semaine ; le jour d'investissement est précisé dans l'annexe à votre Notice d'Information propre à ce support SCPI.
- la part du capital constitué sur le support de référence au titre de l'investissement sur le support OPCI est arbitrée, sans frais, sur le support d'attente d'investissement du support OPCI. Ce support d'attente est exprimé en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires. Le capital constitué sur le support d'attente est ensuite arbitré, sans frais, vers le support OPCI à la date de la première valeur liquidative établie par la société de gestion du support OPCI à compter du deuxième jour ouvré qui suit la date d'effet de l'entrée sur ledit support d'attente d'investissement.

(Voir les modalités précises dans la Notice d'Information et les annexes afférentes qui vont ont été remises).

■ Origine des fonds et objet de l'opération

- Origine des fonds :

- Épargne déjà constituée
- Réalisation d'actifs, lesquels ? :
- Héritage/Donation (joindre un justificatif dès le 1^{er} euro), origine :
- Intérêts/dividendes sur stock option
- Gains aux jeux
- Indemnisation
- Rachat de contrat, établissement :
- Crédit, établissement :

Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation de l'adhérent ? Oui Non

- Objet de l'opération

- Valorisation de capital Constitution de capital Recherche de revenus Nantissement Transmission patrimoniale

CARACTÉRISTIQUES DE L'ADHÉSION (SUITE)

■ Frais du contrat :

- Frais de gestion annuels maximum : Support Sécurité Target Euro, support Euro Tremplin et le support Euro Classique : 0,80% - Support en unités de compte : 0,98%
- Frais d'arbitrage : 1%

A ce taux s'ajoute 0,50% pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP.

■ Versements programmés :

D'un montant brut de EUR (Minimum : 100 EUR/mois ; 300 EUR/trimestre ; 600 EUR/semestre ; 1 200 EUR/an)
Soit en lettres

Frais sur versements programmés : EUR soit % (4% maximum)

Périodicité du prélèvement I ____ I
(A=annuelle, S=semestrielle, T=trimestrielle, M=mensuelle) Date souhaitée du 1^{er} versement programmé I _____ I
(du 1^{er} au 28^e jour du mois) (minimum 30 jours après la date d'effet du contrat)

- Répartition des versements programmés à l'adhésion : chaque versement doit respecter un minimum de 40% en unités de compte

Code ISIN et Libellés des supports choisis	Versements programmés Montant en EUR (frais compris) Minimum 75 EUR par support
Sécurité Target Euro*	EUR
	EUR
TOTAL DES VERSEMENTS (bruts de frais)	EUR

*Tout investissement par versement sur le support Sécurité Target Euro donnera lieu à un investissement préalable sur le support Euro Tremplin jusqu'à la fin de l'année calendaire d'investissement. Un arbitrage du capital constitué sur ce support vers le support Sécurité Target Euro sera effectué gratuitement en date d'effet du 1^{er} janvier de l'année suivante.

■ Origine des fonds et objet de l'opération

• Origine des fonds :

- Épargne déjà constituée
- Réalisation d'actifs, lesquels ? :
- Héritage/Donation (joindre un justificatif dès le 1^{er} euro), origine :
- Intérêts/dividendes sur stock option
- Gains aux jeux
- Indemnisation
- Rachat de contrat, établissement :
- Crédit, établissement :

Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation de l'adhérent ? Oui Non

• Objet de l'opération

- Valorisation de capital Constitution de capital Recherche de revenus Nantissement Transmission patrimoniale

MODALITÉS DE PAIEMENT DES VERSEMENTS

- Prélèvement (joindre le RIB/BIC IBAN)
Date de prélèvement : (sous réserve de réception du dossier complet par ORADEA VIE au moins 5 jours ouvrés avant cette date).

MANDAT RECURRENT DE PRELEVEMENT SEPA

CREANCIER

Nom créancier : ORADEA VIE Identifiant Créditeur SEPA (ICS) : FR79ZZZ460502

L'adhérent autorise ORADEA VIE à envoyer des instructions à sa banque pour débiter son compte et sa banque à débiter son compte conformément aux instructions d'ORADEA VIE. Il bénéficie du droit d'être remboursé par sa banque selon les conditions décrites dans la convention qu'il a passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de son compte pour un prélèvement autorisé.

L'exercice de ce droit à remboursement est sans effet sur les droits et obligations réciproques du client débiteur et du créancier.

Les droits de l'adhérent concernant le présent mandat sont expliqués dans un document qu'il peut obtenir auprès de sa banque.

Référence Unique de Mandat (RUM) : Communiquée ultérieurement dans le certificat d'adhésion.

Compte à débiter :

BIC |_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

IBAN |_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

- Chèque bancaire ou postal (joindre le chèque à la présente demande) possible uniquement pour le versement initial
Chèque n°..... tiré sur la banque à l'ordre exclusif d'ORADEA VIE.

INFORMATION / DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT/ASSURÉ

L'adhérent/assuré reconnaît avoir reçu un exemplaire du Document d'Informations Clés du contrat TARGET+ et avoir disposé d'un délai suffisant pour lui permettre d'examiner ce document préalablement à l'adhésion.

L'adhérent/assuré déclare avoir reçu un exemplaire de la présente demande d'adhésion, et au préalable de la Notice d'Information relative au contrat TARGET +, comprenant toutes les informations précontractuelles dans le cas où le contrat serait conclu dans le cadre d'une vente à distance, l'annexe financière de présentation des supports ainsi que du Document d'Information Clé pour l'Investisseur pour chaque OPC choisi comme unité de compte, ou à défaut du document décrivant les caractéristiques principales des unités de compte choisies. Il certifie avoir pris connaissance des dispositions contenues dans ces documents. L'exemplaire original de la présente demande d'adhésion, destiné à ORADEA VIE, vaut récépissé de l'ensemble de ces documents.

En signant sa demande d'adhésion, l'adhérent/assuré reconnaît avoir été informé que son contrat est conclu à la date d'encaissement du chèque ou de prélèvement par ORADEA VIE de son versement initial. Cette date correspond au point de départ des garanties qui est mentionné dans le présent document.

MODALITÉ DE RENONCIATION :

L'adhérent/assuré peut renoncer à son adhésion au présent contrat pendant trente jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle il est informé que son adhésion est conclue. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, envoyée à l'adresse suivante : ORADEA VIE, 42 boulevard Alexandre Martin, 45057 Orléans cedex 1, ou par envoi recommandé électronique à l'adresse électronique suivante : clients-oradeavie@socgen.com. Elle peut être faite selon le modèle suivant : «Monsieur le Directeur général, désirant bénéficier de la faculté de renoncer à mon adhésion au contrat TARGET + n° effectuée en date du , je vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes prélevées sur mon compte n° de et ce dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la présente. Date et Signature».

La renonciation entraîne la restitution à l'adhérent/assuré de l'intégralité des sommes versées dans le délai maximum de trente jours calendaires révolus à compter de la réception de la lettre recommandée ou de l'envoi recommandé électronique.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent document sont nécessaires à ORADEA VIE pour la gestion de la présente demande. Toutes les données sont obligatoires sauf mention particulière figurant dans la documentation remise à l'adhérent/assuré.

Elles permettent à ORADEA VIE d'identifier l'adhérent/assuré, d'identifier les bénéficiaires, de vérifier que l'adhérent/assuré remplisse les conditions d'adhésion à l'offre d'assurance, de calculer son tarif et mettre à sa disposition les garanties et les services souscrits.

Elles seront, de même que les données complémentaires traitées lors de la relation entre ORADEA VIE et l'adhérent/assuré, utilisées pour l'exécution et la gestion de son contrat et pour répondre aux obligations légales et réglementaires d'ORADEA VIE.

ORADEA VIE peut également utiliser les données de l'adhérent/assuré pour lui proposer des offres commerciales pour des produits et services du Groupe SOGECAP, personnalisées selon ses besoins, ainsi que celles des partenaires d'ORADEA VIE.

ORADEA VIE met en œuvre un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance pouvant conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

L'adhérent/assuré dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement ainsi que du droit à la portabilité de ses données.

L'adhérent/assuré peut également, pour des raisons tenant à sa situation particulière, s'opposer, à ce qu'elles fassent l'objet d'un traitement et à ce qu'elles soient utilisées ou transmises à des tiers à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés, en justifiant de son identité, selon les modalités décrites dans sa Notice d'Information. Des informations détaillées sur le traitement de ses données (finalités, exercice de ses droits, durées de conservation, destinataires) figurent dans sa Notice d'Information.

Liste d'opposition au démarchage téléphonique : l'adhérent/assuré dispose du droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique selon les modalités décrites sur le site www.bloctel.gouv.fr ou par courrier, à l'adresse suivante : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret, 10000 Troyes, dès lors qu'il ne souhaite plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours.

La date d'encaissement du chèque ou de prélèvement du versement initial, y compris les frais, détermine le point de départ des garanties.

Fait en 3 exemplaires à , le

Signature de l'adhérent/assuré :

Signature du co-adhérent/co-assuré (en cas de co-adhésion) :

REFERENCE DISTRIBUTEUR : _____	Nom, prénom : _____
PARTENAIRE : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui - Nom, prénom _____	Signature : _____



Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation

au capital de 26 704 256 EUR

Entreprise régie par le code des assurances –

RCS Nanterre 430 435 669 –

Siège social : 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex



Siège social : 8 rue du Général Foy - 75008 Paris

Téléphone : 01 44 21 71 23 - www.primomial.fr

Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy - CS 90130

75380 Paris Cedex 8

Code client Primonial : |_____|_____|_____|_____|

DEMANDE D'ADHESION AU CONTRAT TARGET +

Contrat d'assurance collective sur la vie en euros et en unités de compte souscrit par l'association LE COLLEGE DU PATRIMOINE auprès d'ORADEA VIE.
Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest- 75436 Paris Cedex 09

A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES

RÉSERVÉ À L'ASSUREUR

N° d'adhésion |_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

MODALITÉS D'ADHESION

ADHESION SIMPLE CO-ADHESION

ADHÉRENT / ASSURÉ

ADHÉRENT

M Mme Nom

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance : Commune

Département ou Pays

Adresse

Code postal Ville

Pays

Téléphone portable

Téléphone domicile

E-mail

Nationalité

Adresse principale (O/N) |_____| Adresse à l'étranger (O/N) |_____|

Statut fiscal en France (R = résident, N = non-résident) |_____|

CO-ADHERENT (à remplir uniquement en cas de co-adhésion)

M Mme Nom

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance : Commune

Département ou Pays

Adresse

Code postal Ville

Pays

Téléphone portable

Téléphone domicile

E-mail

Nationalité

Adresse principale (O/N) |_____| Adresse à l'étranger (O/N) |_____|

Statut fiscal en France (R = résident, N = non-résident) |_____|

DÉCLARATION DES CO-ADHÉRENTS / CO-ASSURÉS

Partie à signer uniquement en cas de co-adhésion [cocher la case correspondant au dénouement choisi ci-dessous]

Les co-adhérents attestent par la présente, dans le cadre de la co-adhésion au contrat d'assurance sur la vie TARGET + :

- que les capitaux devant être utilisés proviennent du remplacement de cession de biens communs et/ou appartiennent eux-mêmes à la communauté telle que définie par le régime matrimonial ; que ces biens n'ont pu en aucune manière avoir été financés, à une date quelconque, par emploi ou remplacement de deniers propres.
- opter pour un dénouement : au premier décès au second décès

Signature des co-adhérents :

Dans la suite de la demande d'adhésion, les termes « adhérent », « assuré », « je », « vous » utilisés désignent les co-adhérents/co-assurés. Toutes les demandes d'opérations à effectuer sur le contrat devront donc être signées par les deux co-adhérents.

DÉSIGNATION BÉNÉFICIAIRE

- En cas de vie de l'assuré, des co-adhérents/co-assurés : L'adhérent/assuré, Les co-adhérents/co-assurés
- En cas de décès de l'assuré : (cocher la clause souhaitée)

EN CAS D'ADHESION SIMPLE :

CLAUSES TYPES :

- Mon conjoint marié non séparé de corps/partenaire de PACS, à défaut mes enfants nés/à naître, vivants ou représentés, par parts égales. En cas de prédécès ou renonciation d'un des enfants, sa part reviendra à ses descendants, à défaut mes enfants survivants. A défaut mes héritiers.
- Mes enfants nés/à naître, vivants ou représentés, par parts égales. En cas de prédécès ou renonciation d'un des enfants, sa part reviendra à ses descendants, à défaut mes enfants survivants. A défaut mes héritiers.

CLAUSE LIBRE :

La ou les personne(s) suivante(s) (Indiquer nom, nom de naissance pour les femmes mariées, prénom, date et lieu de naissance, adresse) :

..... à défaut mes héritiers.

DÉSIGNATION BÉNÉFICIAIRE (SUITE)

EN CAS DE CO-ADHESION :

CLAUSES TYPES :

- **Option dénouement au décès du premier co-assuré** : Mon conjoint marié non séparé de corps/partenaire de PACS, à défaut mes enfants nés/à naître, vivants ou représentés, par parts égales. En cas de prédécès ou renonciation d'un des enfants, sa part reviendra à ses descendants, à défaut mes enfants survivants. A défaut mes héritiers.

NB : ne sont concernés que les enfants du co-assuré dont le décès entraîne le dénouement du contrat.

- **Option dénouement au décès du dernier co-assuré** : Mes enfants nés/à naître, vivants ou représentés, par parts égales. En cas de prédécès ou renonciation d'un des enfants, sa part reviendra à ses descendants, à défaut mes enfants survivants. A défaut mes héritiers.

NB : ne sont concernés que les enfants du co-assuré dont le décès entraîne le dénouement du contrat.

CLAUSE LIBRE :

La ou les personne(s) suivante(s) (Indiquer nom, nom de naissance pour les femmes mariées, prénom, date et lieu de naissance, adresse) :

..... à défaut les héritiers du co-adhérent/co-assuré dont le décès entraîne le dénouement du contrat.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ADHÉSION

■ Durée de l'adhésion :

I ____ ans, 8 ans minimum. Au-delà de la durée initiale, le contrat est prorogeable annuellement par accord tacite.

■ Le versement initial comprend :

- **Le premier versement** (frais compris, hors coût d'adhésion) doit respecter un minimum de 10 000 EUR :

Montant brut hors cotisation d'adhésion : EUR (**l'justificatif d'origine des fonds requis pour tout versement supérieur ou égal à 50 000 EUR**)

Dont frais à l'entrée : EUR soit % (4% maximum)

+ une cotisation d'adhésion à l'association LE COLLEGE DU PATRIMOINE de :

Adhérent 50,00 EUR 0,00 EUR (déjà adhérent)

Co-adhérent 50,00 EUR 0,00 EUR (déjà adhérent)

Soit un versement total (frais d'entrée et cotisation d'adhésion compris) : EUR

Soit en lettres

Tout paiement par chèque doit se faire à l'ordre exclusif d'ORADEA VIE.

- **Répartition du versement initial à l'adhésion : chaque versement doit respecter un minimum de 40% en unités de compte**

Code ISIN et Libellés des supports choisis	Versement initial brut Montant en EUR (frais compris) Minimum 75 EUR par support
SUPPORTS EN EURO	
Support Sécurité Target Euro	EUR
Tout investissement par versement sur le support Sécurité Target Euro donnera lieu à un investissement préalable sur le support Euro Tremplin jusqu'à la fin de l'année calendaire d'investissement. Un arbitrage du capital constitué sur ce support vers le support Sécurité Target Euro sera effectué gratuitement en date d'effet du 1 ^{er} janvier de l'année suivante.	
Support Euro Classique	EUR
A - Total supports en euros (60% maximum du montant total du versement initial)	EUR
SUPPORT(S) EN UNITES DE COMPTE	
B - Supports hors SCPI et OPCI, jusqu'à 200 000 EUR d'investissement → INVESTISSEMENT IMMEDIAT	EUR
Répartition par support (en EUR) :	
	EUR

C - Supports SCPI et OPCI (quel que soit le montant investi) et investissement supérieur à 200 000 EUR pour les autres supports → PASSAGE PAR UN SUPPORT MONETAIRE PENDANT 30 JOURS		EUR
Répartition à l'issue des 30 jours* (en %) :		%
Supports SCPI et OPCI** (quel que soit le montant investi)		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
Autres supports en unités de compte (au-delà de 200 000 EUR)		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
	Total de la répartition	100 %
TOTAL DU VERSEMENT (BRUT DE FRAIS) (supports en euros et supports en unités de compte) (A+B+C)		EUR

* Répartition par un arbitrage automatique et sans frais du support de référence en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires à l'issue du délai de 30 jours à compter de la date d'effet de votre contrat selon la répartition indiquée.

** La partie de votre versement affectée au support OPCI est d'abord investie sur le support d'attente d'investissement de référence. Ce support est exprimé en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires.

Si la répartition se fait sur plus de supports, l'adhérent/assuré devra indiquer dans une lettre datée et signée jointe à la présente demande d'adhésion le détail de la répartition souhaitée.

Passé un délai de 30 jours, à compter de la date d'effet de votre contrat, vous pourrez arbitrer tout ou partie de votre capital vers les supports autorisés par le contrat. La répartition entre les différents supports du contrat devra être précisée à chaque versement ou lors de chaque arbitrage.

Règle particulière aux versements sur les supports SCPI et OPCI :

La partie de vos versements affectée à ces supports lors de votre adhésion et pendant 30 jours à compter de la date d'effet de votre contrat est d'abord investie sur le support de référence. Ce support de référence est exprimé en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires ; il est indiqué dans l'annexe financière à la Notice d'Information qui vous a été remise. A la fin de cette période, c'est-à-dire le premier jour ouvré qui suit l'expiration de ce délai de 30 jours à compter de la date d'effet du contrat :

- la part du capital constitué sur le support de référence au titre de l'investissement sur le(s) support(s) SCPI est arbitrée, sans frais, sur le(s) support(s) SCPI concerné(s). L'investissement sur le support SCPI aura lieu une fois par semaine ; le jour d'investissement est précisé dans l'annexe à votre Notice d'Information propre à ce support SCPI.
- la part du capital constitué sur le support de référence au titre de l'investissement sur le support OPCI est arbitrée, sans frais, sur le support d'attente d'investissement du support OPCI. Ce support d'attente est exprimé en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires. Le capital constitué sur le support d'attente est ensuite arbitré, sans frais, vers le support OPCI à la date de la première valeur liquidative établie par la société de gestion du support OPCI à compter du deuxième jour ouvré qui suit la date d'effet de l'entrée sur ledit support d'attente d'investissement.

(Voir les modalités précises dans la Notice d'Information et les annexes afférentes qui vont ont été remises).

■ Origine des fonds et objet de l'opération

- Origine des fonds :

- Épargne déjà constituée
- Réalisation d'actifs, lesquels ? :
- Héritage/Donation (joindre un justificatif dès le 1^{er} euro), origine :
- Intérêts/dividendes sur stock option
- Gains aux jeux
- Indemnisation
- Rachat de contrat, établissement :
- Crédit, établissement :

Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation de l'adhérent ? Oui Non

- Objet de l'opération

- Valorisation de capital Constitution de capital Recherche de revenus Nantissement Transmission patrimoniale

CARACTÉRISTIQUES DE L'ADHÉSION (SUITE)

■ Frais du contrat :

- Frais de gestion annuels maximum : Support Sécurité Target Euro, support Euro Tremplin et le support Euro Classique : 0,80% - Support en unités de compte : 0,98%
- Frais d'arbitrage : 1%

A ce taux s'ajoute 0,50% pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP.

■ Versements programmés :

D'un montant brut de EUR (Minimum : 100 EUR/mois ; 300 EUR/trimestre ; 600 EUR/semestre ; 1 200 EUR/an)

Soit en lettres

Frais sur versements programmés : EUR soit % (4% maximum)

Périodicité du prélèvement I ____ I Date souhaitée du 1^{er} versement programmé I _____ I
(A=annuelle, S=semestrielle, T=trimestrielle, M=mensuelle) (du 1^{er} au 28^e jour du mois) (minimum 30 jours après la date d'effet du contrat)

- Répartition des versements programmés à l'adhésion : chaque versement doit respecter un minimum de 40% en unités de compte

Code ISIN et Libellés des supports choisis	Versements programmés Montant en EUR (frais compris) Minimum 75 EUR par support
Sécurité Target Euro*	EUR
	EUR
TOTAL DES VERSEMENTS (bruts de frais)	EUR

*Tout investissement par versement sur le support Sécurité Target Euro donnera lieu à un investissement préalable sur le support Euro Tremplin jusqu'à la fin de l'année calendaire d'investissement. Un arbitrage du capital constitué sur ce support vers le support Sécurité Target Euro sera effectué gratuitement en date d'effet du 1^{er} janvier de l'année suivante.

■ Origine des fonds et objet de l'opération

• Origine des fonds :

- Épargne déjà constituée
- Réalisation d'actifs, lesquels ? :
- Héritage/Donation (joindre un justificatif dès le 1^{er} euro), origine :
- Intérêts/dividendes sur stock option
- Gains aux jeux
- Indemnisation
- Rachat de contrat, établissement :
- Crédit, établissement :

Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation de l'adhérent ? Oui Non

• Objet de l'opération

- Valorisation de capital Constitution de capital Recherche de revenus Nantissement Transmission patrimoniale

MODALITÉS DE PAIEMENT DES VERSEMENTS

- Prélèvement (joindre le RIB/BIC IBAN)
Date de prélèvement : (sous réserve de réception du dossier complet par ORADEA VIE au moins 5 jours ouvrés avant cette date).

MANDAT RECURRENT DE PRELEVEMENT SEPA

CREANCIER

Nom créancier : ORADEA VIE Identifiant Créditeur SEPA (ICS) : FR79ZZZ460502

L'adhérent autorise ORADEA VIE à envoyer des instructions à sa banque pour débiter son compte et sa banque à débiter son compte conformément aux instructions d'ORADEA VIE. Il bénéficie du droit d'être remboursé par sa banque selon les conditions décrites dans la convention qu'il a passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de son compte pour un prélèvement autorisé.

L'exercice de ce droit à remboursement est sans effet sur les droits et obligations réciproques du client débiteur et du créancier.

Les droits de l'adhérent concernant le présent mandat sont expliqués dans un document qu'il peut obtenir auprès de sa banque.

Référence Unique de Mandat (RUM) : Communiquée ultérieurement dans le certificat d'adhésion.

Compte à débiter :

BIC |_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

IBAN |_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

- Chèque bancaire ou postal (joindre le chèque à la présente demande) possible uniquement pour le versement initial
Chèque n°..... tiré sur la banque à l'ordre exclusif d'ORADEA VIE.

INFORMATION / DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT/ASSURÉ

L'adhérent/assuré reconnaît avoir reçu un exemplaire du Document d'Informations Clés du contrat TARGET+ et avoir disposé d'un délai suffisant pour lui permettre d'examiner ce document préalablement à l'adhésion.

L'adhérent/assuré déclare avoir reçu un exemplaire de la présente demande d'adhésion, et au préalable de la Notice d'Information relative au contrat TARGET +, comprenant toutes les informations précontractuelles dans le cas où le contrat serait conclu dans le cadre d'une vente à distance, l'annexe financière de présentation des supports ainsi que du Document d'Information Clé pour l'Investisseur pour chaque OPC choisi comme unité de compte, ou à défaut du document décrivant les caractéristiques principales des unités de compte choisies. Il certifie avoir pris connaissance des dispositions contenues dans ces documents. L'exemplaire original de la présente demande d'adhésion, destiné à ORADEA VIE, vaut récépissé de l'ensemble de ces documents.

En signant sa demande d'adhésion, l'adhérent/assuré reconnaît avoir été informé que son contrat est conclu à la date d'encaissement du chèque ou de prélèvement par ORADEA VIE de son versement initial. Cette date correspond au point de départ des garanties qui est mentionné dans le présent document.

MODALITÉ DE RENONCIATION :

L'adhérent/assuré peut renoncer à son adhésion au présent contrat pendant trente jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle il est informé que son adhésion est conclue. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, envoyée à l'adresse suivante : ORADEA VIE, 42 boulevard Alexandre Martin, 45057 Orléans cedex 1, ou par envoi recommandé électronique à l'adresse électronique suivante : clients-oradeavie@socgen.com. Elle peut être faite selon le modèle suivant : «Monsieur le Directeur général, désirant bénéficier de la faculté de renoncer à mon adhésion au contrat TARGET + n° effectuée en date du , je vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes prélevées sur mon compte n° de et ce dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la présente. Date et Signature».

La renonciation entraîne la restitution à l'adhérent/assuré de l'intégralité des sommes versées dans le délai maximum de trente jours calendaires révolus à compter de la réception de la lettre recommandée ou de l'envoi recommandé électronique.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent document sont nécessaires à ORADEA VIE pour la gestion de la présente demande. Toutes les données sont obligatoires sauf mention particulière figurant dans la documentation remise à l'adhérent/assuré.

Elles permettent à ORADEA VIE d'identifier l'adhérent/assuré, d'identifier les bénéficiaires, de vérifier que l'adhérent/assuré remplisse les conditions d'adhésion à l'offre d'assurance, de calculer son tarif et mettre à sa disposition les garanties et les services souscrits.

Elles seront, de même que les données complémentaires traitées lors de la relation entre ORADEA VIE et l'adhérent/assuré, utilisées pour l'exécution et la gestion de son contrat et pour répondre aux obligations légales et réglementaires d'ORADEA VIE.

ORADEA VIE peut également utiliser les données de l'adhérent/assuré pour lui proposer des offres commerciales pour des produits et services du Groupe SOGECAP, personnalisées selon ses besoins, ainsi que celles des partenaires d'ORADEA VIE.

ORADEA VIE met en œuvre un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance pouvant conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

L'adhérent/assuré dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement ainsi que du droit à la portabilité de ses données.

L'adhérent/assuré peut également, pour des raisons tenant à sa situation particulière, s'opposer, à ce qu'elles fassent l'objet d'un traitement et à ce qu'elles soient utilisées ou transmises à des tiers à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés, en justifiant de son identité, selon les modalités décrites dans sa Notice d'Information. Des informations détaillées sur le traitement de ses données (finalités, exercice de ses droits, durées de conservation, destinataires) figurent dans sa Notice d'Information.

Liste d'opposition au démarchage téléphonique : l'adhérent/assuré dispose du droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique selon les modalités décrites sur le site www.bloctel.gouv.fr ou par courrier, à l'adresse suivante : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret, 10000 Troyes, dès lors qu'il ne souhaite plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours.

La date d'encaissement du chèque ou de prélèvement du versement initial, y compris les frais, détermine le point de départ des garanties.

Fait en 3 exemplaires à , le

Signature de l'adhérent/assuré :

Signature du co-adhérent/co-assuré (en cas de co-adhésion) :

REFERENCE DISTRIBUTEUR : _____	Nom, prénom : _____
PARTENAIRE : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui - Nom, prénom _____	Signature : _____



Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation

au capital de 26 704 256 EUR

Entreprise régie par le code des assurances –

RCS Nanterre 430 435 669 –

Siège social : 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex



Siège social : 8 rue du Général Foy - 75008 Paris

Téléphone : 01 44 21 71 23 - www.primomial.fr

Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy - CS 90130

75380 Paris Cedex 8

Code client Primonial : |_____|_____|_____|_____|

DEMANDE D'ADHESION AU CONTRAT TARGET +

Contrat d'assurance collective sur la vie en euros et en unités de compte souscrit par l'association LE COLLEGE DU PATRIMOINE auprès d'ORADEA VIE.
Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest- 75436 Paris Cedex 09

A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES

RÉSERVÉ À L'ASSUREUR

N° d'adhésion |_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

MODALITÉS D'ADHESION

ADHESION SIMPLE CO-ADHESION

ADHÉRENT / ASSURÉ

ADHÉRENT

M Mme Nom

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance : Commune

Département ou Pays

Adresse

Code postal Ville

Pays

Téléphone portable

Téléphone domicile

E-mail

Nationalité

Adresse principale (O/N) |_____| Adresse à l'étranger (O/N) |_____|

Statut fiscal en France (R = résident, N = non-résident) |_____|

CO-ADHERENT (à remplir uniquement en cas de co-adhésion)

M Mme Nom

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance : Commune

Département ou Pays

Adresse

Code postal Ville

Pays

Téléphone portable

Téléphone domicile

E-mail

Nationalité

Adresse principale (O/N) |_____| Adresse à l'étranger (O/N) |_____|

Statut fiscal en France (R = résident, N = non-résident) |_____|

DÉCLARATION DES CO-ADHÉRENTS / CO-ASSURÉS

Partie à signer uniquement en cas de co-adhésion [cocher la case correspondant au dénouement choisi ci-dessous]

Les co-adhérents attestent par la présente, dans le cadre de la co-adhésion au contrat d'assurance sur la vie TARGET + :

- que les capitaux devant être utilisés proviennent du remplacement de cession de biens communs et/ou appartiennent eux-mêmes à la communauté telle que définie par le régime matrimonial ; que ces biens n'ont pu en aucune manière avoir été financés, à une date quelconque, par emploi ou remplacement de deniers propres.
- opter pour un dénouement : au premier décès au second décès

Signature des co-adhérents :

Dans la suite de la demande d'adhésion, les termes « adhérent », « assuré », « je », « vous » utilisés désignent les co-adhérents/co-assurés. Toutes les demandes d'opérations à effectuer sur le contrat devront donc être signées par les deux co-adhérents.

DÉSIGNATION BÉNÉFICIAIRE

- En cas de vie de l'assuré, des co-adhérents/co-assurés : L'adhérent/assuré, Les co-adhérents/co-assurés
- En cas de décès de l'assuré : (cocher la clause souhaitée)

EN CAS D'ADHESION SIMPLE :

CLAUSES TYPES :

- Mon conjoint marié non séparé de corps/partenaire de PACS, à défaut mes enfants nés/à naître, vivants ou représentés, par parts égales. En cas de prédécès ou renonciation d'un des enfants, sa part reviendra à ses descendants, à défaut mes enfants survivants. A défaut mes héritiers.
- Mes enfants nés/à naître, vivants ou représentés, par parts égales. En cas de prédécès ou renonciation d'un des enfants, sa part reviendra à ses descendants, à défaut mes enfants survivants. A défaut mes héritiers.

CLAUSE LIBRE :

La ou les personne(s) suivante(s) (Indiquer nom, nom de naissance pour les femmes mariées, prénom, date et lieu de naissance, adresse) :

..... à défaut mes héritiers.

DÉSIGNATION BÉNÉFICIAIRE (SUITE)

EN CAS DE CO-ADHESION :

CLAUSES TYPES :

- **Option dénouement au décès du premier co-assuré** : Mon conjoint marié non séparé de corps/partenaire de PACS, à défaut mes enfants nés/à naître, vivants ou représentés, par parts égales. En cas de prédécès ou renonciation d'un des enfants, sa part reviendra à ses descendants, à défaut mes enfants survivants. A défaut mes héritiers.

NB : ne sont concernés que les enfants du co-assuré dont le décès entraîne le dénouement du contrat.

- **Option dénouement au décès du dernier co-assuré** : Mes enfants nés/à naître, vivants ou représentés, par parts égales. En cas de prédécès ou renonciation d'un des enfants, sa part reviendra à ses descendants, à défaut mes enfants survivants. A défaut mes héritiers.

NB : ne sont concernés que les enfants du co-assuré dont le décès entraîne le dénouement du contrat.

CLAUSE LIBRE :

La ou les personne(s) suivante(s) (Indiquer nom, nom de naissance pour les femmes mariées, prénom, date et lieu de naissance, adresse) :

..... à défaut les héritiers du co-adhérent/co-assuré dont le décès entraîne le dénouement du contrat.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ADHÉSION

■ Durée de l'adhésion :

I ___ ans, 8 ans minimum. Au-delà de la durée initiale, le contrat est prorogeable annuellement par accord tacite.

■ Le versement initial comprend :

- **Le premier versement** (frais compris, hors coût d'adhésion) doit respecter un minimum de 10 000 EUR :

Montant brut hors cotisation d'adhésion : EUR (**l'justificatif d'origine des fonds requis pour tout versement supérieur ou égal à 50 000 EUR**)

Dont frais à l'entrée : EUR soit % (4% maximum)

+ une cotisation d'adhésion à l'association LE COLLEGE DU PATRIMOINE de :

Adhérent 50,00 EUR 0,00 EUR (déjà adhérent)

Co-adhérent 50,00 EUR 0,00 EUR (déjà adhérent)

Soit un versement total (frais d'entrée et cotisation d'adhésion compris) : EUR

Soit en lettres

Tout paiement par chèque doit se faire à l'ordre exclusif d'ORADEA VIE.

- **Répartition du versement initial à l'adhésion : chaque versement doit respecter un minimum de 40% en unités de compte**

Code ISIN et Libellés des supports choisis	Versement initial brut Montant en EUR (frais compris) Minimum 75 EUR par support
SUPPORTS EN EURO	
Support Sécurité Target Euro	EUR
Tout investissement par versement sur le support Sécurité Target Euro donnera lieu à un investissement préalable sur le support Euro Tremplin jusqu'à la fin de l'année calendaire d'investissement. Un arbitrage du capital constitué sur ce support vers le support Sécurité Target Euro sera effectué gratuitement en date d'effet du 1 ^{er} janvier de l'année suivante.	
Support Euro Classique	EUR
A - Total supports en euros (60% maximum du montant total du versement initial)	EUR
SUPPORT(S) EN UNITES DE COMPTE	
B - Supports hors SCPI et OPCI, jusqu'à 200 000 EUR d'investissement → INVESTISSEMENT IMMEDIAT	EUR
Répartition par support (en EUR) :	
	EUR

C - Supports SCPI et OPCI (quel que soit le montant investi) et investissement supérieur à 200 000 EUR pour les autres supports → PASSAGE PAR UN SUPPORT MONETAIRE PENDANT 30 JOURS		EUR
Répartition à l'issue des 30 jours* (en %) :		%
Supports SCPI et OPCI** (quel que soit le montant investi)		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
	Total de la répartition	100 %
TOTAL DU VERSEMENT (BRUT DE FRAIS) (supports en euros et supports en unités de compte) (A+B+C)		EUR

* Répartition par un arbitrage automatique et sans frais du support de référence en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires à l'issue du délai de 30 jours à compter de la date d'effet de votre contrat selon la répartition indiquée.

** La partie de votre versement affectée au support OPCI est d'abord investie sur le support d'attente d'investissement de référence. Ce support est exprimé en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires.

Si la répartition se fait sur plus de supports, l'adhérent/assuré devra indiquer dans une lettre datée et signée jointe à la présente demande d'adhésion le détail de la répartition souhaitée.

Passé un délai de 30 jours, à compter de la date d'effet de votre contrat, vous pourrez arbitrer tout ou partie de votre capital vers les supports autorisés par le contrat. La répartition entre les différents supports du contrat devra être précisée à chaque versement ou lors de chaque arbitrage.

Règle particulière aux versements sur les supports SCPI et OPCI :

La partie de vos versements affectée à ces supports lors de votre adhésion et pendant 30 jours à compter de la date d'effet de votre contrat est d'abord investie sur le support de référence. Ce support de référence est exprimé en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires ; il est indiqué dans l'annexe financière à la Notice d'Information qui vous a été remise. A la fin de cette période, c'est-à-dire le premier jour ouvré qui suit l'expiration de ce délai de 30 jours à compter de la date d'effet du contrat :

- la part du capital constitué sur le support de référence au titre de l'investissement sur le(s) support(s) SCPI est arbitrée, sans frais, sur le(s) support(s) SCPI concerné(s). L'investissement sur le support SCPI aura lieu une fois par semaine ; le jour d'investissement est précisé dans l'annexe à votre Notice d'Information propre à ce support SCPI.
- la part du capital constitué sur le support de référence au titre de l'investissement sur le support OPCI est arbitrée, sans frais, sur le support d'attente d'investissement du support OPCI. Ce support d'attente est exprimé en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires. Le capital constitué sur le support d'attente est ensuite arbitré, sans frais, vers le support OPCI à la date de la première valeur liquidative établie par la société de gestion du support OPCI à compter du deuxième jour ouvré qui suit la date d'effet de l'entrée sur ledit support d'attente d'investissement.

(Voir les modalités précises dans la Notice d'Information et les annexes afférentes qui vont ont été remises).

■ Origine des fonds et objet de l'opération

- Origine des fonds :

- Épargne déjà constituée
- Réalisation d'actifs, lesquels ? :
- Héritage/Donation (joindre un justificatif dès le 1^{er} euro), origine :
- Intérêts/dividendes sur stock option
- Gains aux jeux
- Indemnisation
- Rachat de contrat, établissement :
- Crédit, établissement :

Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation de l'adhérent ? Oui Non

- Objet de l'opération

- Valorisation de capital Constitution de capital Recherche de revenus Nantissement Transmission patrimoniale

CARACTÉRISTIQUES DE L'ADHÉSION (SUITE)

■ Frais du contrat :

- Frais de gestion annuels maximum : Support Sécurité Target Euro, support Euro Tremplin et le support Euro Classique : 0,80% - Support en unités de compte : 0,98%
- Frais d'arbitrage : 1%

A ce taux s'ajoute 0,50% pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP.

■ Versements programmés :

D'un montant brut de EUR (Minimum : 100 EUR/mois ; 300 EUR/trimestre ; 600 EUR/semestre ; 1 200 EUR/an)

Soit en lettres

Frais sur versements programmés : EUR soit % (4% maximum)

Périodicité du prélèvement I ____ I Date souhaitée du 1^{er} versement programmé I _____ I
(A=annuelle, S=semestrielle, T=trimestrielle, M=mensuelle) (du 1^{er} au 28^e jour du mois) (minimum 30 jours après la date d'effet du contrat)

- Répartition des versements programmés à l'adhésion : chaque versement doit respecter un minimum de 40% en unités de compte

Code ISIN et Libellés des supports choisis	Versements programmés Montant en EUR (frais compris) Minimum 75 EUR par support
Sécurité Target Euro*	EUR
	EUR
TOTAL DES VERSEMENTS (bruts de frais)	EUR

*Tout investissement par versement sur le support Sécurité Target Euro donnera lieu à un investissement préalable sur le support Euro Tremplin jusqu'à la fin de l'année calendaire d'investissement. Un arbitrage du capital constitué sur ce support vers le support Sécurité Target Euro sera effectué gratuitement en date d'effet du 1^{er} janvier de l'année suivante.

■ Origine des fonds et objet de l'opération

• Origine des fonds :

- Épargne déjà constituée
- Réalisation d'actifs, lesquels ? :
- Héritage/Donation (joindre un justificatif dès le 1^{er} euro), origine :
- Intérêts/dividendes sur stock option
- Gains aux jeux
- Indemnisation
- Rachat de contrat, établissement :
- Crédit, établissement :

Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation de l'adhérent ? Oui Non

• Objet de l'opération

- Valorisation de capital Constitution de capital Recherche de revenus Nantissement Transmission patrimoniale

MODALITÉS DE PAIEMENT DES VERSEMENTS

- Prélèvement (joindre le RIB/BIC IBAN)
Date de prélèvement : (sous réserve de réception du dossier complet par ORADEA VIE au moins 5 jours ouvrés avant cette date).

MANDAT RECURRENT DE PRELEVEMENT SEPA

CREANCIER

Nom créancier : ORADEA VIE Identifiant Créditeur SEPA (ICS) : FR79ZZZ460502

L'adhérent autorise ORADEA VIE à envoyer des instructions à sa banque pour débiter son compte et sa banque à débiter son compte conformément aux instructions d'ORADEA VIE. Il bénéficie du droit d'être remboursé par sa banque selon les conditions décrites dans la convention qu'il a passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de son compte pour un prélèvement autorisé.

L'exercice de ce droit à remboursement est sans effet sur les droits et obligations réciproques du client débiteur et du créancier.

Les droits de l'adhérent concernant le présent mandat sont expliqués dans un document qu'il peut obtenir auprès de sa banque.

Référence Unique de Mandat (RUM) : Communiquée ultérieurement dans le certificat d'adhésion.

Compte à débiter :

BIC |_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

IBAN |_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

- Chèque bancaire ou postal (joindre le chèque à la présente demande) possible uniquement pour le versement initial
Chèque n°..... tiré sur la banque à l'ordre exclusif d'ORADEA VIE.

INFORMATION / DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT/ASSURÉ

L'adhérent/assuré reconnaît avoir reçu un exemplaire du Document d'Informations Clés du contrat TARGET+ et avoir disposé d'un délai suffisant pour lui permettre d'examiner ce document préalablement à l'adhésion.

L'adhérent/assuré déclare avoir reçu un exemplaire de la présente demande d'adhésion, et au préalable de la Notice d'Information relative au contrat TARGET +, comprenant toutes les informations précontractuelles dans le cas où le contrat serait conclu dans le cadre d'une vente à distance, l'annexe financière de présentation des supports ainsi que du Document d'Information Clé pour l'Investisseur pour chaque OPC choisi comme unité de compte, ou à défaut du document décrivant les caractéristiques principales des unités de compte choisies. Il certifie avoir pris connaissance des dispositions contenues dans ces documents. L'exemplaire original de la présente demande d'adhésion, destiné à ORADEA VIE, vaut récépissé de l'ensemble de ces documents.

En signant sa demande d'adhésion, l'adhérent/assuré reconnaît avoir été informé que son contrat est conclu à la date d'encaissement du chèque ou de prélèvement par ORADEA VIE de son versement initial. Cette date correspond au point de départ des garanties qui est mentionné dans le présent document.

MODALITÉ DE RENONCIATION :

L'adhérent/assuré peut renoncer à son adhésion au présent contrat pendant trente jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle il est informé que son adhésion est conclue. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, envoyée à l'adresse suivante : ORADEA VIE, 42 boulevard Alexandre Martin, 45057 Orléans cedex 1, ou par envoi recommandé électronique à l'adresse électronique suivante : clients-oradeavie@socgen.com. Elle peut être faite selon le modèle suivant : «Monsieur le Directeur général, désirant bénéficier de la faculté de renoncer à mon adhésion au contrat TARGET + n° effectuée en date du , je vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes prélevées sur mon compte n° de et ce dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la présente. Date et Signature».

La renonciation entraîne la restitution à l'adhérent/assuré de l'intégralité des sommes versées dans le délai maximum de trente jours calendaires révolus à compter de la réception de la lettre recommandée ou de l'envoi recommandé électronique.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent document sont nécessaires à ORADEA VIE pour la gestion de la présente demande. Toutes les données sont obligatoires sauf mention particulière figurant dans la documentation remise à l'adhérent/assuré.

Elles permettent à ORADEA VIE d'identifier l'adhérent/assuré, d'identifier les bénéficiaires, de vérifier que l'adhérent/assuré remplisse les conditions d'adhésion à l'offre d'assurance, de calculer son tarif et mettre à sa disposition les garanties et les services souscrits.

Elles seront, de même que les données complémentaires traitées lors de la relation entre ORADEA VIE et l'adhérent/assuré, utilisées pour l'exécution et la gestion de son contrat et pour répondre aux obligations légales et réglementaires d'ORADEA VIE.

ORADEA VIE peut également utiliser les données de l'adhérent/assuré pour lui proposer des offres commerciales pour des produits et services du Groupe SOGECAP, personnalisées selon ses besoins, ainsi que celles des partenaires d'ORADEA VIE.

ORADEA VIE met en œuvre un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance pouvant conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

L'adhérent/assuré dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement ainsi que du droit à la portabilité de ses données.

L'adhérent/assuré peut également, pour des raisons tenant à sa situation particulière, s'opposer, à ce qu'elles fassent l'objet d'un traitement et à ce qu'elles soient utilisées ou transmises à des tiers à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés, en justifiant de son identité, selon les modalités décrites dans sa Notice d'Information. Des informations détaillées sur le traitement de ses données (finalités, exercice de ses droits, durées de conservation, destinataires) figurent dans sa Notice d'Information.

Liste d'opposition au démarchage téléphonique : l'adhérent/assuré dispose du droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique selon les modalités décrites sur le site www.bloctel.gouv.fr ou par courrier, à l'adresse suivante : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret, 10000 Troyes, dès lors qu'il ne souhaite plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours.

La date d'encaissement du chèque ou de prélèvement du versement initial, y compris les frais, détermine le point de départ des garanties.

Fait en 3 exemplaires à , le

Signature de l'adhérent/assuré :

Signature du co-adhérent/co-assuré (en cas de co-adhésion) :

REFERENCE DISTRIBUTEUR : _____	Nom, prénom : _____
PARTENAIRE : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui - Nom, prénom _____	Signature : _____

Contrat assuré par

ORADEA VIE

Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26 704 256 euros
Entreprise régie par le code des assurances
RCS Nanterre 430 435 669

Siège social :

Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex
Service relations clients : 42 bd Alexandre Martin - 45057 Orleans Cedex 1
Tél : 02 38 79 67 00
Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR),
4 Place de Budapest- 75436 Paris Cedex 09

Contrat présenté par

PRIMONIAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 173 680 euros. 484 304 696 RCS Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. NAF 6622Z. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF sous le N° E001759, Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, Intermédiaire en Assurance inscrit en qualité de courtier et Mandataire Non Exclusif en Opérations de Banque et en Services de Paiement inscrit à l'ORIAS sous le N°07 023 148. Carte professionnelle « Transactions sur Immeubles et fonds de commerces avec détention de fonds » N° CPI 7501 2016 000 013 748 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France conférant le statut d'Agent immobilier, garantie par Zurich Insurance PLC,
112 avenue de Wagram 75017 Paris.
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière N°7400021119.

Siège social :

8 rue du Général Foy – 75008 Paris
Téléphone : 01 44 21 71 23
www.primonial.fr

Adresse postale :

6-8 rue du Général Foy – CS 90130
75380 Paris Cedex 8

1 • IDENTIFICATION

Votre situation personnelle

VOUS

M. Mme

Nom - Prénoms : _____

Nom de naissance : _____

Né(e) le : [] à : _____

Code postal : [] Nationalité : _____

Pays de naissance : _____

Profession précise : _____

(ou ancienne profession si retraité(e))

CSP : [] Secteur d'activité : _____

(Voir classification au verso)

VOTRE CONJOINT (remplir obligatoirement dans les cas suivants : marié, pacsé, union libre)

M. Mme

Nom - Prénoms : _____

Nom de naissance : _____

Né(e) le : [] à : _____

Code postal : [] Nationalité : _____

Pays de naissance : _____

Profession précise : _____

(ou ancienne profession si retraité(e))

CSP : [] Secteur d'activité : _____

(Voir classification au verso)

2 • VOTRE SITUATION PATRIMONIALE ACTUELLE

Situation familiale

- | | | | | | | |
|---|---|--|---|--|------------------------------------|--------------------------------------|
| Marié(e) sous le régime : | <input type="checkbox"/> Participation aux acquets | <input type="checkbox"/> Communauté légale | <input type="checkbox"/> Communauté universelle | <input type="checkbox"/> Séparation de biens | | |
| Pacsé(e) sous le régime : | <input type="checkbox"/> Séparation des patrimoines | <input type="checkbox"/> Indivision | | | | |
| Autres : | <input type="checkbox"/> Célibataire | <input type="checkbox"/> Divorcé(e) | <input type="checkbox"/> Veuf / Veuve | <input type="checkbox"/> Union libre | <input type="checkbox"/> Mineur(e) | <input type="checkbox"/> Émancipé(e) |
| Régime de protection juridique (Précisez) : | <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui | | | | |
| Résidence fiscale : | <input type="checkbox"/> France | <input type="checkbox"/> Autres (Précisez) | | | | |

Personne politiquement exposée

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir classification au verso)

Vous : Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____
 Conjoint : Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir la liste des fonctions en annexe)

Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Quel est le lien avec l'investisseur ou son représentant _____

Patrimoine du foyer fiscal

Estimation globale du patrimoine de votre foyer fiscal : [] €

- | | | | | |
|--|--|---|---|---------------------------------------|
| Répartition de votre patrimoine (en %) : | <input type="checkbox"/> Actifs immobiliers : Résidence de jouissance | [] % | | |
| | Immobilier d'investissement (hors SCPI) | [] % | | |
| <input type="checkbox"/> Actifs financiers : | (Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, contrat de capitalisation, PEE, SCPI...) | [] % | | |
| | Proportion de vos actifs financiers investis en actions : | | | |
| | <input type="checkbox"/> Moins de 10 % | <input type="checkbox"/> Entre 10 % et 25 % | <input type="checkbox"/> Entre 25 % et 50 % | <input type="checkbox"/> Plus de 50 % |
| <input type="checkbox"/> Liquidités : | (Livrets, PEL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant...) | [] % | | |
| <input type="checkbox"/> Actifs professionnels : | | [] % | | |

Total des revenus annuels de votre foyer fiscal : [] €, répartis comme suit :

- | | | |
|--|---------------------|---|
| > Revenus professionnels (ou pensions) annuels : | Vous : [] % | Votre conjoint : [] % |
| > Revenus locatifs annuels : | Vous : [] % | Votre conjoint : [] % |
| > Revenus de valeurs mobilières annuels : | Vous : [] % | Votre conjoint : [] % |
| Sous-total = | Vous : [] % | + Votre conjoint : [] % = 100 % |

Quel est le montant global des mensualités de vos engagements financiers (tous crédits confondus) [] €

Votre taux moyen d'imposition (indiqué sur votre avis d'imposition) : [] % Imposition à l'IFI ? Oui Non

3 • ORIGINE DES FONDS ET OBJET DE L'OPÉRATION

Origine des fonds

- Épargne déjà constituée
- Réalisation d'actifs, lesquels ? : _____
- Héritage/Donation (joindre un justificatif dès le 1er euro), origine : _____
- Intérêts/dividendes sur stock option
- Gains aux jeux
- Indemnisation
- Rachat de contrat, établissement : _____
- Crédit, établissement : _____

Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation du souscripteur ? Oui Non

Objet de l'opération

- Valorisation de capital
- Constitution de capital
- Recherche de revenus
- Nantissement
- Transmission patrimoniale

Signature au verso

LISTE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DÉTAILLÉES NIVEAU 3 (SOURCE INSEE)

10 Agriculteurs exploitants
21 Artisans
22 Commerçants et assimilés
23 Chefs d'entreprise
31 Professions libérales et assimilées
32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
36 Cadres d'entreprise
41 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilées

46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 Techniciens
48 Contremaîtres, agents de maîtrise
51 Employés de la fonction publique
54 Employés administratifs d'entreprise
55 Employés de commerce
56 Personnels des services directs aux particuliers
61 Ouvriers qualifiés
66 Ouvriers non qualifiés

69 Ouvriers agricoles
71 Anciens agriculteurs exploitants
72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73 Anciens cadres et professions intermédiaires
76 Anciens employés et ouvriers
79 Retraités ancienne activité connue
81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82 Inactifs divers (autres que retraités)
84 Étudiants

PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES ET FONCTIONS POLITIQUES JURIDICTIONNELLES OU ADMINISTRATIVES (R561-18 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Les personnes qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes :

- Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours
- Membre d'une cour des comptes
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale
- Ambassadeur ou chargé d'affaires
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
- Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein

Y compris les membres directs de la famille de ces personnes tels que :

- Le conjoint ou le concubin notoire
- Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les ascendants au premier degré

Ou les personnes leur étant étroitement associées tels que :

- Les personnes physiques qui, conjointement avec une personne politiquement exposée, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger
- Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit d'une personne politiquement exposée
- Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne politiquement exposée

Dénomination du cabinet _____

Nom, prénom du CGP _____

Références Primomial



Fait le _____ à _____

Signature du CGP

Signature du souscripteur / adhérent

Signature du co-souscripteur / co-adhérent

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial Partenaires en sa qualité de responsable de traitement. Les données sont collectées et traitées à des fins réglementaires dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La réponse est obligatoire et son absence rendra impossible le traitement de votre dossier. Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers, partenaires commerciaux et/ou sous-traitants que pour les seuls besoins d'administration et de gestion pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez contacter directement la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

PRIMONIAL PARTENAIRES - Société par Actions Simplifiée au capital de 129 146 €, 504 162 439 RCS Paris, Conseiller en investissements financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF, sous le numéro E003248 et Courtier d'assurances enregistrés auprès de l'ORIAS sous le numéro 08 042 756, Titulaire de la Carte de Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce numéro CPI 7501 2016 000 004 270 garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. N° CNIL 1648273. Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23. Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy - CS 90130 - 75380 Paris Cedex 8

Réf : Synthèse Patrimoniale - Primonial Partenaires - PP - DC01401 - 082019

FORMULAIRE D'AUTO-CERTIFICATION DE RESIDENCE FISCALE - PERSONNE PHYSIQUE

RÉGLEMENTATIONS FATCA / CRS

(Substitut au formulaire W8-Ben)

- DOCUMENT A JOINDRE OBLIGATOIEMENT A LA SYNTHESE PATRIMONIALE OU LA FICHE « VOTRE PATRIMOINE ET NOS PRECONISATIONS » -

Merci de lire les mentions ci-dessous avant de compléter ce formulaire :

La réglementation fiscale exige qu'ORADEA VIE recueille et déclare certaines informations sur la résidence fiscale du titulaire de compte. Le terme « réglementation fiscale » fait référence aux réglementations qui permettent l'échange automatique d'informations incluant la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act ('FATCA') » et la norme OCDE d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers dite « Common Reporting Standard » ('CRS').

Afin de permettre à ORADEA VIE de se conformer à ses obligations de déclaration aux autorités fiscales compétentes, vous devez indiquer la résidence fiscale de la personne ou des personnes identifiée(s) comme titulaire(s) du contrat.

IMPORTANT

A compter du 01/01/2018, le formulaire d'auto-certification Fatca/CRS est obligatoire pour toute nouvelle souscription, pour tout versement et pour tout changement de circonstances modifiant le précédent statut de l'Adhérent/Souscripteur au regard de Fatca/CRS (dans un délai de 90 jours suivant ce changement de circonstances).

En cas de pluralité des Adhérents/Souscripteurs ou des représentants légaux, chaque Co-Adhérent/Co-Souscripteur ou représentant légal doit compléter le présent formulaire d'auto-certification.

NB : pour les mineurs la signature d'un seul représentant légal est acceptée.

ORADEA VIE n'est pas habilitée à remplir ce document pour votre compte. Si vous avez des questions sur la façon de remplir ce formulaire ou comment déterminer votre résidence fiscale, nous vous invitons à consulter votre conseiller.

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU CLIENT/DES CLIENTS CO-SOUSCRIPTEURS/ADHÉRENTS

Identité de l'Adhérent/Souscripteur/Payeur de prime		
	<i>Adhérent/Souscripteur</i>	<i>Représentant légal ou Co-adhérent/Co-souscripteur ou le payeur de prime (s'il est différent du souscripteur)</i>
Civilité	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
Nom
Nom de naissance (si différent)
Prénom(s)
Date de Naissance

SOUSCRIPTEUR/ADHÉRENT 1 :

SECTION 2 – PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE DU CLIENT

Auto-certification FATCA

Je déclare (*cocher les cases correspondant à votre situation*) :

- être citoyen (nationalité unique ou double) ou résident des États-Unis (vous avez possédé ou possédez un permis de séjour américain « green card ») (*merci de compléter le formulaire W9*).
 - répondre aux autres critères de définition du statut de « US Person » à savoir :
 - un lieu de naissance aux Etats-Unis ;
 - une adresse postale aux Etats-Unis y compris en boîte postale US ou une adresse « à l'attention de » aux États-Unis ; un numéro de téléphone aux Etats-Unis,
 - un ordre de virement permanent vers un compte maintenu aux Etats-Unis,
 - une procuration au profit d'une personne ayant son domicile aux Etats-Unis.
- (*merci de joindre une pièce d'identité non US, et le cas échéant le certificat de perte de nationalité US*).

Je déclare, le cas échéant :

- Etre résident fiscal français ou résident fiscal d'un Etat autre que les Etats-Unis et ne pas répondre aux critères de définition du statut de « US Person ».

Je m'engage à informer immédiatement ORADEA VIE de tout événement en lien avec mon statut au sens de la réglementation Fatca dans un délai de 90 jours.

Auto-certification CRS

La résidence fiscale principale du Souscripteur/Adhérent est la suivante (*Merci de nommer le pays*) : _____

Le pays de résidence fiscale fournit-il un NIF (Numéro d'Identification Fiscale) à ses résidents ? Oui Non

Si oui,

- Je certifie que le NIF du titulaire de compte est le suivant : _____
- Je ne suis pas en mesure de fournir un NIF (*Merci de cocher la case le cas échéant*). _____

Préciser le motif _____

Confirmation de l'unicité de la résidence fiscale

- Je certifie que je ne suis pas (ou que l'Adhérent/Souscripteur n'est pas) résident fiscal d'un autre pays que celui cité précédemment. Si vous avez d'autres résidences fiscales, merci de compléter la **SECTION 3**.

SECTION 3 – AUTRES PAYS DE RÉSIDENCE (SI APPLICABLE) DU CLIENT

Je certifie qu'en plus du pays mentionné précédemment en tant que résidence fiscale principale, l'adhérent/ souscripteur ou le payeur de prime est résident fiscal dans les pays suivants :

Pays :		NIF :		ou NIF indisponible : <input type="checkbox"/>
Pays :		NIF :		ou NIF indisponible : <input type="checkbox"/>
Pays :		NIF :		ou NIF indisponible : <input type="checkbox"/>
Pays :		NIF :		ou NIF indisponible : <input type="checkbox"/>

Merci de préciser le motif pour lequel le(s) NIF(s) est(sont) indisponible(s) :

.....

Souscripteur/Adhérent 2 : (à compléter en cas de co-adhésion/co-souscription)**SECTION 2 – PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE DU CLIENT****Auto-certification FATCA**

Je déclare (cocher les cases correspondant à votre situation) :

- être citoyen (nationalité unique ou double) ou résident des États-Unis (vous avez possédé ou possédez un permis de séjour américain « green card ») (*Merci de compléter le formulaire W9*).
 - répondre aux autres critères de définition du statut de « US Person » à savoir :
 - un lieu de naissance aux Etats-Unis ;
 - une adresse postale aux Etats-Unis y compris en boîte postale US ou une adresse « à l'attention de » aux États-Unis ; un numéro de téléphone aux Etats-Unis,
 - un ordre de virement permanent vers un compte maintenu aux Etats-Unis,
 - une procuration au profit d'une personne ayant son domicile aux Etats-Unis.
- (*Merci de joindre une pièce d'identité non US, et le cas échéant le certificat de perte de nationalité US*).

Je déclare, le cas échéant :

- Etre résident fiscal français ou résident fiscal d'un Etat autre que les Etats-Unis et ne pas répondre aux critères de définition du statut de « US Person ».

Je m'engage à informer immédiatement ORADEA VIE de tout événement en lien avec mon statut au sens de la réglementation Fatca dans un délai de 90 jours.

Auto-certification CRSLa résidence fiscale principale du Souscripteur/Adhérent est la suivante (*Merci de nommer le pays*) :

Le pays de résidence fiscale fournit-il un NIF (Numéro d'Identification Fiscale) à ses résidents ?

 Oui NonSi oui,

- Je certifie que le NIF du titulaire de compte est le suivant :
- Je ne suis pas en mesure de fournir un NIF (*Merci de cocher la case le cas échéant*).

*Préciser le motif***Confirmation de l'unicité de la résidence fiscale**

- Je certifie que je ne suis pas (ou que l'Adhérent/Souscripteur n'est pas) résident fiscal d'un autre pays que celui cité précédemment. Si vous avez d'autres résidences fiscales, merci de compléter la **SECTION 3**.

SECTION 3 – AUTRES PAYS DE RÉSIDENCE (SI APPLICABLE) DU CLIENT

Je certifie qu'en plus du pays mentionné précédemment en tant que résidence fiscale principale, l'adhérent/ souscripteur ou le payeur de prime est résident fiscal dans les pays suivants :

Pays :		NIF :		ou NIF indisponible : <input type="checkbox"/>
Pays :		NIF :		ou NIF indisponible : <input type="checkbox"/>
Pays :		NIF :		ou NIF indisponible : <input type="checkbox"/>
Pays :		NIF :		ou NIF indisponible : <input type="checkbox"/>

Merci de préciser le motif pour lequel le(s) NIF(s) est(sont) indisponible(s) :

.....

ATTESTATIONS ET SIGNATURES

SOUSCRIPTEUR/ADHÉRENT 1

Mme M Nom Prénom

Autorisations et engagements

- Je reconnais et accepte que, conformément à l'article 1649 AC du CGI¹, toute information contenue dans cette auto-certification et tous documents destinés à déterminer mon statut fiscal, ainsi que toute information relative à mes contrats, présents et futurs y compris leur valeur de rachat et les opérations enregistrées sur ces derniers, soit transmise (i) à toute autorité à laquelle ORADEA VIE est tenue de communiquer des informations, (ii) à toute entité à laquelle ORADEA VIE confie ses obligations de déclaration, y compris à Société Générale (iii) à toutes autres parties selon ce que ORADEA VIE peut estimer nécessaire pour se conformer à la réglementation applicable ou pour éviter toute violation potentielle de cette réglementation.

Déclaration et signature

- Je reconnais avoir reçu une copie du présent formulaire.
■ Je certifie sur l'honneur que les éléments relatifs à la détermination de ma (mes) résidence(s) fiscale(s) sont exacts et conformes à la réalité.
■ Je m'engage à informer sans délai l'intermédiaire d'assurance ou l'assureur de tout changement de circonstances pouvant modifier mes informations fiscales, et le cas échéant à fournir les justificatifs appropriés et une nouvelle auto-certification dans un délai de 90 jours.

Protection des données personnelles

Les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent formulaire sont obligatoires pour l'établissement et la qualification de votre statut fiscal conformément aux réglementations applicables. Elles pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par ORADEA VIE pour des besoins de gestion et notamment la sélection des risques, la prévention des incidents et fraudes, la connaissance du client et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Ces données personnelles pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées à la Société Générale, ainsi qu'aux autorités compétentes de type autorités fiscales. Certains de ces destinataires peuvent être, établis dans ou en dehors de l'Espace Économique Européen, y compris vers des pays dont les législations en matière de protection des données *diffèrent de celles de l'Union Européenne*. Ces transferts interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la protection de vos données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données personnelles vous concernant. Vous pouvez également vous opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement. Ces droits peuvent être exercés auprès d'ORADEA VIE ou du conseiller ayant recueilli ces informations.

Je certifie que la personne nommée en SECTION 1 de ce formulaire :

- Est une « Personne US déterminée (Specified US Person) » *Si vous êtes une « Personne US déterminée (Specified US Person) » au sens de la définition de l'IRS (administration fiscale américaine), vous devez également compléter et fournir le formulaire W-9 de l'IRS.*
 N'est pas une « Personne US déterminée (Non Specified US Person) ».

Si vous n'êtes pas l'Adhérent/Souscripteur du contrat, merci d'indiquer en quelle qualité (représentant légal, tuteur, curateur, avocat,...), vous signez la présente auto-certification.

Si vous signez en vertu d'une procuration, merci de joindre une copie de la procuration.

Qualité : _____

SOUSCRIPTEUR/ADHÉRENT 2 (à compléter en cas de co-adhésion/co-souscription)

Mme M Nom Prénom

Autorisations et engagements

- Je reconnais et accepte que, conformément à l'article 1649 AC du CGI¹, toute information contenue dans cette auto-certification et tous documents destinés à déterminer mon statut fiscal, ainsi que toute information relative à mes contrats, présents et futurs y compris leur valeur de rachat et les opérations enregistrées sur ces derniers, soit transmise (i) à toute autorité à laquelle ORADEA VIE est tenue de communiquer des informations, (ii) à toute entité à laquelle ORADEA VIE confie ses obligations de déclaration, y compris à Société Générale (iii) à toutes autres parties selon ce que ORADEA VIE peut estimer nécessaire pour se conformer à la réglementation applicable ou pour éviter toute violation potentielle de cette réglementation.

Déclaration et signature

- Je reconnais avoir reçu une copie du présent formulaire.
■ Je certifie sur l'honneur que les éléments relatifs à la détermination de ma (mes) résidence(s) fiscale(s) sont exacts et conformes à la réalité.
■ Je m'engage à informer sans délai l'intermédiaire d'assurance ou l'assureur de tout changement de circonstances pouvant modifier mes informations fiscales, et le cas échéant à fournir les justificatifs appropriés et une nouvelle auto-certification dans un délai de 90 jours.

¹ ART. 1649 AC du Code Général des Impôts : Les teneurs de compte, les organismes d'assurance et assimilés et toute autre institution financière mentionnent, sur une déclaration déposée dans des conditions et délais fixés par décret, les informations requises pour l'application des conventions conclues par la France permettant un échange automatique d'informations à des fins fiscales. Ces informations peuvent notamment concerner tout revenu de capitaux mobiliers ainsi que les soldes des comptes et la valeur de rachat des bons ou contrats de capitalisation et placements de même nature. Afin de satisfaire aux obligations mentionnées au premier alinéa, ils mettent en œuvre, y compris au moyen de traitements de données à caractère personnel, les diligences nécessaires en matière d'identification et de déclaration des comptes, des paiements et des personnes.

Protection des données personnelles

Les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent formulaire sont obligatoires pour l'établissement et la qualification de votre statut fiscal conformément aux réglementations applicables. Elles pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par ORADEA VIE pour des besoins de gestion et notamment la sélection des risques, la prévention des incidents et fraudes, la connaissance du client et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Ces données personnelles pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées à la Société Générale, ainsi qu'aux autorités compétentes de type autorités fiscales. Certains de ces destinataires peuvent être, établis dans ou en dehors de l'Espace Économique Européen, y compris vers des pays dont les législations en matière de protection des données *diffèrent de celles de l'Union Européenne*. Ces transferts interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la protection de vos données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données personnelles vous concernant. Vous pouvez également vous opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement. Ces droits peuvent être exercés auprès d'ORADEA VIE ou du conseiller ayant recueilli ces informations.

Je certifie que la personne nommée en SECTION 1 de ce formulaire :

- Est une « Personne US déterminée (Specified US Person) » *Si vous êtes une « Personne US déterminée (Specified US Person) » au sens de la définition de l'IRS (administration fiscale américaine), vous devez également compléter et fournir le formulaire W-9 de l'IRS.*
- N'est pas une « Personne US déterminée (Non Specified US Person) ».

Si vous n'êtes pas l'Adhérent/Souscripteur du contrat, merci d'indiquer en quelle qualité (représentant légal, tuteur, curateur, avocat,...), vous signez la présente auto-certification.

Si vous signez en vertu d'une procuration, merci de joindre une copie de la procuration.

Qualité : _____

SOUSCRIPTEUR/ADHÉRENT 1 ET SOUSCRIPTEUR/ADHÉRENT 2 (en cas de co-adhésion/co-souscription)

Signature de l'Adhérent/Souscripteur (ou de son représentant légal) ou de l'Adhérent/Souscripteur 1 (en cas de co-adhésion/co-souscription) :

Signature de l'Adhérent/Souscripteur 2 (en cas de co-adhésion/co-souscription) :

INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCE AYANT PRÉSENTÉ L'OPÉRATION

- Je m'engage à porter à la connaissance d'ORADEA VIE, tout changement de situation du client (adresse, résidence fiscale, profession, situation économique...).
- Je certifie que l'ensemble des informations apportées dans cette fiche sont en cohérence avec ma connaissance actualisée du client. Je m'engage à faire signer une nouvelle auto certification dès la connaissance d'un changement de circonstance.

Date et signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » de l'intermédiaire d'assurance :

NB : Le(s) Client(s) et l'Intermédiaire d'assurance conservent chacun une copie de la présente fiche. L'original doit être envoyé à ORADEA VIE (42 Boulevard Alexandre Martin 45057 ORLEANS cedex 1).

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE LCB/FT

Au titre de la réglementation relative à la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, tous les organismes assujettis sont tenus d'examiner chaque opération en fonction notamment de la situation du client, de l'investissement souhaité et des conditions de réalisation. L'objectif est de pouvoir évaluer le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et d'appliquer, selon chaque situation, des mesures de vigilance, standard ou renforcée.

Cette fiche de diligence doit vous permettre d'analyser le niveau de risque LCB/FT associé à l'opération de votre client et de pouvoir y associer un niveau de vigilance. Selon le niveau de vigilance déterminé, des documents devront être transmis afin de compléter votre dossier.

Ce document atteste du respect de vos diligences en matière de LCB/FT. A ce titre, il peut faire l'objet d'un contrôle par les autorités de tutelle.

La fiche de diligence LCB/FT est un document obligatoire, à joindre impérativement au dossier. En son absence, votre dossier ne sera pas accepté. Cette fiche doit être dûment remplie et complétée, pour toute opération et tout montant.

Primonial peut à tout moment demander la communication de documents complémentaires.

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT⁽¹⁾

Nom : Prénom :

Dénomination Personne Morale :

Montant total brut :

INVEST. DÉSINVEST. TRANSFERT

- | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |

**Vous devez répondre à toutes les questions mentionnées ci-dessous.
En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds ainsi
qu'une traçabilité bancaire dès le 1^{er} euro doivent être joints.**

OUI NON

Le client est une Personne Politiquement Exposée ou proche PPE

Le client réside à l'étranger

Le client exerce une profession ou dans un secteur d'activités exposé à des risques LCBFT ou dans un secteur dit sensible tel que listé ci-dessous (liste non exhaustive) : Activités immobilières, Construction, Hôtellerie, Commerce informatique, Téléphonie, Café/Restaurant/Brasserie, Hifi/Vidéo/Electroménager, professionnels de la santé, Secteur des jeux, Commerce de détail, Commerce et réparations automobiles, Service aux Particuliers, Electronique etc.

Le client n'a pas d'activité professionnelle (chômage, rentier, élève, étudiant, etc.)

Le client n'est pas physiquement (vente à distance – internet, téléphone) présent ou est représenté par un tiers **une 2^e pièce d'identité justifiant de l'identité du client devra être fourni**

1. La notion de client concerne également le souscripteur personne physique ou personne morale mais également le représentant légal et le(s) bénéficiaire(s) effectif(s).

Cocher la (les) case(s) correspondant à l'opération envisagée. Indiquer dans la partie « Commentaire » tout élément permettant de mieux appréhender les modalités de réalisation de l'opération.

En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds dès le 1^{er} euro doit obligatoirement être joint (sauf indications spécifiques mentionnées ci-dessous).

Veuillez vous assurer de la traçabilité des flux financiers relatifs à l'origine des fonds du client (merci de fournir un relevé de compte probant correspondant).

OUI	NON	■ OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	OUI	NON	■ OPÉRATIONS DE DÉSINVESTISSEMENT
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 50 000€ pour une personne physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Demande d'avance dès le 1 ^{er} euro - indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire » et joindre un justificatif de destination des fonds dès 50 000 €
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 500 000 € pour une personne morale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat précoce (souscription suivie d'une sortie de fonds dans les 24 mois pour l'Assurance Vie/ Capitalisation et dans les 36 mois pour les SCPI) - indiquer le motif du rachat précoce dès le premier euro dans la rubrique « Commentaire ». Pour tout rachat précoce supérieur à 50 000 €, un motif ET un justificatif de destinations des fonds doivent être fournis.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est effectué par un tiers (y compris chèque de banque, notaire, CARPA) – indiquer les raisons dans la rubrique « Commentaire »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat à destination de l'étranger – indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire » et joindre un justificatif de destination des fonds dès le 1^{er} euro
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La justification d'origine des fonds est incohérente avec la situation déclarée par le client	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renonciation – indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire »
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est en provenance d'un pays étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement est effectué par un non résident fiscal français depuis un compte bancaire étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant du versement programmé mensuel est supérieur ou égal à 100 % des revenus mensuels du foyer fiscal			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant de l'opération est supérieur ou égal à 1 an de revenus annuels (tous revenus confondus – hors crédit)			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remboursement d'avance dès 50 000 €			

OUI	NON	ANALYSE DU RISQUE
		En cas de réponse positive, indiquer les raisons ou motivations dans la partie « Commentaire »
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est incohérente avec la situation financière et patrimoniale du client
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération présente un caractère inhabituel, complexe ou atypique ; ou sans justification économique ou sans objet licite

Commentaire :

Origine / Destination des fonds (à préciser) :

Justificatif probant fourni (à préciser) :

Attention : le relevé de compte n'est pas un justificatif d'origine des fonds.

Date :	Lieu :
Nom et Prénom du conseiller :	Signature :

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE

LCB/FT

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE PROVENANCE DES FONDS

PROVENANCE DES FONDS	JUSTIFICATIF À JOINDRE	INFORMATION DEVANT APPARAÎTRE SUR LE JUSTIFICATIF
DONATION	<ul style="list-style-type: none"> - Acte notarié de donation - Déclaration 2735 de don manuel visé par l'administration fiscale - Imprimé CERFA 11278*04 visé par l'administration fiscale 	Nom du donneur, lien avec le souscripteur, date de la donation, montant (correspondant au montant à justifier)
ÉPARGNE / PLACEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Relevé de portefeuille - Relevé de situation du contrat - Quittance de règlement du contrat - Ordre de mouvements d'actions 	Date de placement, durée de détention, n° du compte ou du contrat, nom de l'établissement conservateur, montant (correspondant au montant à justifier)
HÉRITAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Acte notarié de la succession - Attestation du notaire 	Date du décès, nom de la personne décédée, lieu du décès, nom du bénéficiaire, montant de l'héritage (correspondant au montant à justifier)
PRIME EXCEPTIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche de paie - Lettre de licenciement - Solde de tout compte - Levée d'option 	Date de versement de la prime
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable 	Nom du bénéficiaire, la date, le montant (correspondant au montant à justifier)
VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de vente - Attestation du notaire 	Date de la vente, objet de la vente, prix de la vente, origine des fonds ayant financé le bien
VENTE DE SOCIÉTÉ	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1 	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
VENTE DE SOCIÉTÉ COTÉE	<ul style="list-style-type: none"> - Avis de l'AMF - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1 	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
GAINS AUX JEUX	Copie du chèque de la Française des Jeux ou du PMU	
AUTRES CAS	Toute pièce probante (émanant d'une administration ou d'un établissement financier) permettant de justifier de l'origine des fonds	

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE DESTINATIONS DES FONDS

ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS	Promesse d'achat, attestation du notaire, si VEFA (appel de fonds)
TRAVAUX	Devis, facture
BESOIN DE TRÉSORERIE (PERSONNE MORALE)	Attestation du DAF ou expert-comptable + bilan n-1
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (PERSONNE MORALE)	Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
 Capital social statutaire : 100.000.000 € — RCS PARIS D 383 356 755
 Siège Social : 153, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
 Tél. : 01 40 29 86 86
 Fax : 01 40 29 86 87
www.paref-gestion.com
 Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Nom du conseiller :

DATE – CACHET ET VISA

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné(e) Monsieur Madame Madame et Monsieur Indivision

Personne morale : n° SIRET :

Nom et prénom du représentant légal :

Nom ou Dénomination sociale : **Prénom :**

(en majuscules) nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves – Nom juridique pour les indivisions)

Nom : **Prénom :**

Né(e) le : **à :** **N° département :** **Pays :**

Nom/Prénom conjoint ou partenaire PACS :

Né(e) le : **à :**

Adresse complète : N° : **Rue :** **Commune :**

Code Postal : **Ville :** **Pays :**

N° Téléphone : domicile : **bureau :** **Portable :**

E-mail :

Situation familiale :

Marié(e) communauté Marié(e) séparation de biens Marié(e) communauté universelle

PACS régime légal PACS régime indivision Majeur(e) Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve)

Régime fiscal : IR Autre, préciser :

Statut fiscal : Résident fiscal français Non résident fiscal français

Pays de résidence fiscale :

- Reconnais avoir reçu le / / (Date = délai de réflexion de 48h) les statuts, la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers et en avoir pris connaissance, ainsi que des conditions d'émission des parts rappelées au verso.
- Suis informé(e) du fait que la société ne garantit pas la revente des parts mais que des modalités sont prévues dans la note d'information pour le cas où les retraits excéderaient les souscriptions.

Souscrit parts d'INTERPIERRE France (minimum de 5 pour tout nouvel associé) au prix unitaire de (voir au verso)
 €, soit au total €

Je règle ma souscription comptant. Ci-joint un chèque à l'ordre d'INTERPIERRE France de €

Je règle ma souscription par virement à l'ordre d'INTERPIERRE France au **CIC Paris Turbigo**

IBAN : FR76 3006 6106 0103 5660 188 – BIC : CMCFRPP

Je demande un crédit. J'ai bien noté que la souscription devra être réglée sur première demande de la société de gestion.
 A défaut, le prix de la part sera celui en vigueur le jour du règlement. Je m'engage à régler la différence le cas échéant.

Demande(ons) que le règlement des revenus attachés aux parts, objet de la présente souscription, soit porté au crédit du compte suivant : **(joindre impérativement un RIB)**

Fait à le / 20 en 2 exemplaires dont un que je conserve.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour souscription de...parts » (nombre de parts en toutes lettres)

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

Régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, les articles L.214-1, L.214-24 à L.214-24-23, L.214-86 à L.214-120, L.231-8 à L.231-21, du Code Monétaire et Financier, le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, tous textes subséquents ainsi que par ses statuts.

Capital social statutaire : 100.000.000 € — RCS PARIS D 383 356 755

Siège Social : 153, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Tél 01 40 29 86 86 - Fax 01 40 29 86 87 - www.paref-gestion.com

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Les statuts sont déposés au siège social. La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée à la fraction du capital qu'il possède.

Notice : la notice prévue par l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers a été publiée au BALO.

Note d'information : la note d'information a reçu le visa SCPI n° 05-34 en date du 7 octobre 2005 de l'Autorité des Marchés Financiers.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION ET DE RETRAIT

Date d'ouverture des souscriptions : la SCPI ayant opté pour la variabilité de son capital, la Société de Gestion n'acceptera plus de souscription lorsque le capital social statutaire sera atteint, sauf pour compenser les retraits.

Prix de souscription : 1 050 € (avis publié au BALO le 13/9/2013)

dont 10 % de commission de souscription

Valeur nominale : 500 € - Prime d'émission : 550 €

Prix de retrait : Le prix de retrait applicable dans la limite de nouvelles souscriptions s'établit à 945 €. Si les retraits excèdent les souscriptions, la société de gestion donne la possibilité à l'associé de faire racheter ses parts sur le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de retrait par le fonds est fixé à 810 €. Ce prix se situe entre la valeur de réalisation en vigueur et celle-ci diminuée de 10 %.

Minimum de souscription : CINQ (5) parts pour tout nouvel associé.

Modalité de règlement : en totalité le jour de la souscription, sauf recours au crédit, auquel cas la souscription devra être réglée sur première demande de la société de gestion.

Lieu de souscription : Le bulletin de souscription doit parvenir à la Société de Gestion, dument complété et signé.

Jouissance des parts : A compter du 1er septembre 2018, la date de jouissance est fixée au premier jour du quatrième mois suivant la réception intégrale des fonds par la société.

MODALITES PRATIQUES DE REDACTION DU PRESENT BULLETIN DE SOUSCRIPTION

1° Pour les mineurs et les incapables :

Pour les mineurs : remplir le formulaire au nom du mineur, le faire signer par le père, la mère ou le tuteur.

Pour les incapables majeurs : remplir le formulaire au nom de l'incapable, le faire signer par le tuteur ou le curateur. Joindre une copie du document ou de la décision nommant la tutelle ou la curatelle.

2° Pour les usufruitiers et nu-propriétaires :

Le bulletin est établi au nom du nu-propriétaire, il est signé par celui-ci et l'usufruitier à moins que l'un d'eux n'est donné procuration à l'autre.

3° Pour les indivisions :

Etablir un formulaire au nom de l'indivision, le faire signer par le mandataire de l'indivision valablement autorisé ou – à défaut de mandataire – par chaque membre de l'indivision – établir en annexe un état recensant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresses complètes et régimes fiscaux de tous les indivisaires.

4° Pour les personnes morales :

Etablir un formulaire au nom de la personne morale et le faire signer par le mandataire habilité.

Joindre impérativement au présent formulaire une copie des statuts, un extrait K bis récent, un extrait du procès-verbal désignant le représentant légal de la personne morale.

NB : la société de gestion se réserve la possibilité de demander toutes justifications utiles.

Loi informatique et Liberté : Les informations recueillies dans le présent bulletin ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE

En application notamment de la directive MIF (Marché des Instruments Financiers) en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2007 et de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Tous les champs sont obligatoires

Joindre à ce questionnaire un justificatif de domicile et une pièce d'identité

<input type="checkbox"/> PERSONNE PHYSIQUE	<input type="checkbox"/> PERSONNE MORALE					
<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M et Mme	<input type="checkbox"/> Sté (<input type="checkbox"/> IS ou <input type="checkbox"/> IR)	<input type="checkbox"/> Autre	
Nom			Prénom			
Adresse						
Code postal	Ville	Pays				
Tél	E-mail					
Profession	Né le	/	/	à	Département	
Nationalité	<input type="checkbox"/> française	<input type="checkbox"/> autre	N°SIRET (sociétés)			
Résident fiscal français :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non				

<input type="checkbox"/> Représentant légal (sociétés, successions, indivisions, mineurs, incapable)	<input type="checkbox"/> Usufruitier				
<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	Nom	Prénom	
Adresse					
Code postal	Ville	Tél			

1) Comment qualifiez-vous votre niveau de connaissance concernant les produits d'épargne ?

<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Elevé
---------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

2) Comment qualifiez-vous votre niveau de connaissance concernant les marchés et les produits immobiliers ?

Immobilier en direct

<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Elevé
---------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

Immobilier indirect (« pierre-papier »)

- Actions cotées de sociétés immobilières

<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Elevé
---------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

- OPCVM spécialisé secteur immobilier

<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Elevé
---------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

- SCPI

<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Elevé
---------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

- OPCI

<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Elevé
---------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

3) Quel type d'investisseur vous correspondrait le plus ?

<input type="checkbox"/> Je n'accepte aucun risque de perte en capital
<input type="checkbox"/> J'accepte une prise de risque modérée pouvant se traduire par une perte partielle de mon capital

4) Quel est le revenu annuel de votre foyer fiscal ?

<input type="checkbox"/> < 30 000 euros	<input type="checkbox"/> de 30 000 à 50 000 euros
<input type="checkbox"/> de 50 000 à 100 000 euros	<input type="checkbox"/> > 100 000 euros

5) Quel est le montant de votre patrimoine ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> - de 100 000 euros | <input type="checkbox"/> entre 100 000 et 300 000 euros |
| <input type="checkbox"/> Entre 300 000 et 500 000 euros | <input type="checkbox"/> + de 500 000 euros |

6) Quelle est votre tranche marginale d'imposition ?

- | | | |
|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 0 % | <input type="checkbox"/> 5,50 % | <input type="checkbox"/> 14 % |
| <input type="checkbox"/> 30 % | <input type="checkbox"/> 41 % | <input type="checkbox"/> 45 % |

7) Êtes-vous soumis à l'ISF ?

- | | |
|------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui (Précisez le taux d'imposition) |
|------------------------------|--|

8) Quel est le montant de votre patrimoine immobilier hors parts de SCPI ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> - de 100 000 euros | <input type="checkbox"/> entre 100 000 et 300 000 euros |
| <input type="checkbox"/> Entre 300 000 et 500 000 euros | <input type="checkbox"/> + de 500 000 euros |

9) Quel est le montant de votre patrimoine immobilier en parts de SCPI ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ne possède pas de parts de SCPI | <input type="checkbox"/> - de 10 000 euros |
| <input type="checkbox"/> Entre 10 000 et 30 000 euros | <input type="checkbox"/> + de 30 000 euros |

10) Quels sont vos objectifs en matière d'investissement en parts de SCPI ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Diversifier mes investissements | <input type="checkbox"/> Compléter mes revenus, ma retraite |
| <input type="checkbox"/> Défiscaliser | <input type="checkbox"/> Constituer un patrimoine |

11) Quelle est la durée envisagée concernant vos placements en parts de SCPI ?

- | | | |
|-------------------------------------|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> - de 8 ans | <input type="checkbox"/> Entre 8 et 10 ans | <input type="checkbox"/> + de 10 ans |
|-------------------------------------|--|--------------------------------------|

12) Avez-vous pris connaissance des avantages et risques de placement en parts de SCPI ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

13) Compte tenu des documents et des renseignements qui vous ont été délivrés, estimatez-vous avoir compris les risques inhérents à l'investissement en parts de SCPI ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

14) Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Epargne déjà constituée | <input type="checkbox"/> Successions |
| <input type="checkbox"/> Produit de cessions | <input type="checkbox"/> Revenus exceptionnels |
| <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) | |

Je déclare assumer l'entièbre responsabilité des réponses que je viens de fournir à ce questionnaire.

Fait à le / / Signature

CADRE RESERVE A LA SOCIETE DE GESTION :
TEST D'ADEQUATION :

validé

refusé



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

PRODUIT : INTERPIERRE France - Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) à capital variable

INITIATEUR : PAREF GESTION

AUTORITÉ CHARGÉE DU CONTRÔLE : Autorité des Marchés Financiers (AMF)

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 12 janvier 2018

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ETRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SCPI de rendement

La SCPI est un fonds d'investissement, réglementé par l'Autorité des Marchés Financier (AMF), qui permet à l'associé d'investir dans des biens immobiliers avec un budget réduit tout en diversifiant ses placements et en mutualisant le risque lié à l'investissement. Le capital investi n'est pas garanti.

OBJECTIFS : Interpierre France a pour objectif de constituer un patrimoine immobilier d'entreprise locatif diversifié, composé d'immeubles principalement à usage de bureaux et de locaux d'activités. Les immeubles sont situés en France et principalement en région parisienne. Pour financer ses investissements, la SCPI a recours à l'endettement dans la limite d'un maximum autorisé en assemblée générale des associés. Cette SCPI associe un rendement potentiel lié à la perception des loyers et une capitalisation liés à la revalorisation potentielle des actifs.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS : Cible de clientèle : Tous, clients professionnels et non professionnels au sens de la directive Marché d'instruments financiers 2014/65/UE du parlement européen et du conseil du 15 mai 2014 qui ne disposent pas des moyens ou de la disponibilité nécessaires pour réaliser et suivre eux-mêmes un investissement immobilier. La SCPI est un investissement indirect de long terme dans l'immobilier permettant de diversifier son épargne, source de revenus complémentaires, notamment en vue de la retraite. La durée de détention minimum conseillée est de 10 ans minimum. L'investissement du client doit être en rapport avec sa capacité de financement s'il a recours à un emprunt immobilier et avec sa stratégie patrimoniale en matière de diversification.

ASSURANCES : non applicable

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

La SCPI est un produit qui comporte des risques liés à tout investissement immobilier locatif et qui s'adresse à une clientèle avisée. La SCPI est un fonds dont la gestion est assurée de manière discrétionnaire par la Société de gestion de portefeuille, dans le respect des statuts.

- Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui représente donc un niveau de risque modéré.
- Si la situation venait à se détériorer sur les marchés, l'impact possible sur la valeur et/ou le rendement de votre investissement se situe à un niveau entre faible et moyen.
- Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Investissement de 10 000 EUR		1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
SCÉNARIOS				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 574 EUR	8 291 EUR	8 003 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-14,26%	-3,68%	-2,20%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 218 EUR	10 900 EUR	13 660 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-7,82%	1,74%	3,17%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 455 EUR	11 549 EUR	14 832 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-5,45%	2,92%	4,02%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 721 EUR	12 267 EUR	16 142 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-2,79%	4,17%	4,90%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans (la période de détention recommandée), en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros.

- Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.
- Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.
- Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.
- Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.
- Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI PAREF GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

PAREF GESTION est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marché Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
SCÉNARIOS			
Coûts totaux	1134 EUR	1802 EUR	3008 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	11,34%	3,03%	1,94%

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,11%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que payiez moins.
	Coûts de sortie	Néant	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	Néant	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,84%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	Néant	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	Néant	L'incidence des commissions d'intéressement.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Le produit est construit pour un investissement à long terme. Cependant vous pouvez le vendre sans pénalité à n'importe quel moment ou bien le garder plus longtemps.

Période de détention recommandée : 10 ans.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Avant d'adresser toute réclamation concernant votre produit contactez votre conseiller, puis adressez votre réclamation à :

PAREF GESTION

Monsieur Gilles CHAMIGNON

153 boulevard Haussmann 75008 PARIS

Numéro de téléphone non surtaxé : 01 40 29 86 86

Boite contact : contact@paref.com

PAREF GESTION s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai. Dans tous les cas, une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception de votre demande sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

MEDIATEUR AMF : Pour régler un différend à l'amiable entre un associé et la société de gestion et afin d'éviter une procédure judiciaire, le service de médiation interne de l'AMF peut être saisi par réclamation écrite adressée à : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de La Bourse, 75082 Paris Cedex 02. Il est possible de remplir en ligne le Formulaire de demande de médiation AMF et de consulter la Charte de médiation AMF sur le site internet officiel de l'AMF.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour plus d'informations, en vue de votre souscription, nous vous invitons à vous connecter sur le site www.paref-gestion.com et à prendre connaissance des autres documents légaux de la SCPI : note d'information, statuts, bulletin trimestriel d'information, rapport annuel.

Contact téléphonique (non surtaxé) : 01 40 29 86 86



NOVAPIERRE ALLEMAGNE 2

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
Capital social statutaire : 200.000.000 € – 853 026 821 RCS PARIS

Société de Gestion : PAREF GESTION

Société Anonyme au capital de 253.440 Euros – 380 373 753 RCS PARIS
Société de Gestion de Portefeuille – Agrément AMF n°GP 08000011 en date du 19/02/2008
Agrément AIFM en date du 16/07/2014 au titre de la directive 2011/61/UE
Siège Social : 153, boulevard Haussmann - 75008 Paris – Tél 01 86 90 41 10 - www.paref-gestion.com
Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

RESERVE A LA SOCIETE DE GESTION

Date de réception : N° associé :

Je soussigné (e) Monsieur Madame Madame et Monsieur Indivision

PERSONNE MORALE

Forme juridiqueNom ou Dénomination sociale (ou raison sociale):

Nom et prénom (s) de la personne habilitée à engager la personne morale :

Adresse complète : N° : Rue :

Code Postal : Ville : Pays :

Régime fiscal IR IS N° SIRET : Code APE :

PERSONNE PHYSIQUE

Nom : Prénom (s) :

Nom de jeune fille : Né(e) le : à :

N° département : Pays :

Nom/Prénom conjoint ou partenaire PACS :

Né(e) le : à :

Profession :

Adresse complète : N° : Rue : Commune :

Code Postal : Ville : Pays : Nationalité :

N° Téléphone : Fixe : Portable :

E-mail :

Situation familiale

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) régime légal Pacsé(e) régime indivision Veuf(ve) Divorcé(e)

Régime matrimonial

Communauté universelle Communauté réduite aux acquêts Séparations de biens Participation aux acquêts

Communauté meubles et acquêts Clause de réemploi de fonds propres Autre, préciser :

Régime fiscal IR IS Autre, préciser :

Statut fiscal Résident fiscal français Non résident fiscal français (Certifie - Certifions que les parts ne sont pas souscrites au bénéfice d'une «US Person» (Statut de contribuable américain) telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine, ne seront pas cédées, ni transférées sur le territoire des Etats-Unis ou au bénéfice d'une «US Person») - Adresse et Pays de résidence fiscale :

Nature de propriété

Pleine propriété Indivision Nue-propriété Usufruit (Voir au verso - Modalités pratiques de rédaction du présent bulletin de souscription)

• Reconnaiss avoir reçu le / / (Date = délai de réflexion de 48h) les statuts, la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers et en avoir pris connaissance, ainsi que des conditions d'émission des parts rappelées au verso.

• Suis informé (e) du fait que la société ne garantit pas la revente des parts mais que des modalités sont prévues dans la note d'information pour le cas où les retraits excéderaient les souscriptions.

Déclare - Déclarons souscrireparts de la société Novapierre Allemagne 2 (minimum de 10 parts pour les nouveaux associés) au prix unitaire de (Voir au verso - Modalités de souscription)€, soit au total€

Modalités de règlement

Je règle ma souscription comptant **en priorité** par virement (depuis une Banque française) à l'ordre de Novapierre Allemagne 2 à la Banque Crédit Agricole Brie Picardie - IBAN : FR76 1870 6000 0097 5366 0667 309 – BIC : AGRIFRPP887

Je règle ma souscription comptant. Ci-joint un chèque à l'ordre de Novapierre Allemagne 2 de€

Je demande un emprunt. **En cas de financement, le bulletin de souscription ne doit être transmis à la société de gestion qu'après accord du prêt et versement du montant total de la souscription.**

Domiciliation des revenus : Demande[ons] que le règlement des revenus attachés aux parts, objet de la présente souscription, soit porté au crédit du compte suivant : (**joindre impérativement un IBAN**)

Fait à le / / 2019 en 3 exemplaires dont un que je conserve.

Faire précéder la (les) signature (s) de la mention manuscrite « Bon pour souscription departs » (nombre de parts en toutes lettres)

Signature(s)



NOVAPIERRE ALLEMAGNE 2

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

Régie par les articles 1845 et suivants du code civil, les articles L.214-86 et suivants et l'article R.214-155 et suivants du code monétaire et financier et les articles 422-189 et suivants du Règlement Général de l'AMF

Capital social statutaire : 200.000.000 € — 853 026 821 RCS PARIS

Siège Social : 153, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Tél. 01 86 90 41 10 - www.paref-gestion.com

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Les statuts sont déposés au siège social.

Responsabilité des associés : La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la Société a été préalablement et vainement poursuivie. La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à la fraction dudit capital qu'il possède conformément aux articles L214-55 , L341-10 du CMF et 14.1 des statuts.

Notice : la notice prévue par l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers a été publiée au BALO.

Note d'information : la note d'information a reçu le visa SCPI n° 19-19 en date du 20 août 2019 de l'Autorité des Marchés Financiers.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Date d'ouverture des souscriptions : la SCPI ayant opté pour la variabilité de son capital, la Société de Gestion n'acceptera plus de souscription lorsque le capital social statutaire sera atteint, sauf pour compenser les retraits.

Prix de souscription : 250 € à compter du 18 septembre 2019 (avis publié au BALO - Bulletin n°112 le 18/09/2019)

Valeur nominale : 200 € - Prime d'émission : 50 €

dont 10 % HT (12 % TTC) de commission de souscription

Minimum de souscription : DIX (10) parts pour tout nouvel associé.

Modalité de règlement : en totalité le jour de la souscription, sauf recours au crédit, auquel cas la souscription devra être réglée sur première demande de la société de gestion.

Lieu de souscription : Le bulletin de souscription doit parvenir, dûment complété et signé, au siège de la Société de Gestion : 153 boulevard Haussmann - 75008 Paris.

Jouissance des parts : La date de jouissance est fixée au premier jour du troisième mois suivant la réception intégrale des fonds par la société.

MODALITES PRATIQUES DE REDACTION DU PRESENT BULLETIN DE SOUSCRIPTION

1^o Pour les mineurs et les incapables :

Mineurs : établir le bulletin au nom du mineur, le faire signer par son (ses) représentant(s) légal(aux) dûment habilité(s).

Incapables majeurs : établir le bulletin au nom du majeur incapable, le faire signer par le majeur incapable selon le cas et/ou son représentant légal dûment habilité (tuteur ou curateur). Joindre une copie du document ou de la décision nommant la tutelle ou la curatelle.

2^o Pour les usufruitiers et nu-propriétaires :

Le bulletin est établi au nom du nu-propriétaire, il est signé par celui-ci et l'usufruitier à moins que l'un d'eux n'ait donné procuration à l'autre.

Indiquer en bas du bulletin de souscription la mention suivante : « Bon pour souscription de ... parts de Novapierre Allemagne 2 en nue-propriété, l'usufruit étant simultanément acquis par un tiers pour ... années » (nombre de parts et nombre d'années en toutes lettres).

3^o Pour les indivisions :

Etablir un formulaire au nom de l'indivision, le faire signer par le mandataire de l'indivision valablement autorisé ou – à défaut de mandataire – par chaque membre de l'indivision – établir en annexe un état recensant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresses complètes et régimes fiscaux de tous les indivisaires ainsi que le mandataire désigné pour l'indivision.

4^o Pour les personnes morales :

Etablir le bulletin au nom de la personne morale et le faire signer par la personne habilitée à engager la personne morale.

Joindre une copie de l'extrait K-bis datant de moins de 3 mois et la copie des statuts.

Joindre impérativement un IBAN et la copie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.

Protection des données à caractère personnel : Dans le cadre du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, le « Règlement Général sur la Protection des Données » (ci-après le « RGPD »), PAREF GESTION, société anonyme de droit français, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 380 373 753, dont le siège social est situé 153 boulevard Haussmann, 75008 Paris, dûment agréée en France en tant que société de gestion de portefeuille, est le responsable du traitement de vos données à caractère personnel (au sens du RGPD), tel que décrit dans la Notice d'Information jointe au présent bulletin de souscription.

Communication : Pour toutes informations sur l'état du registre et les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation, dernier dividende annuel servi, dividende estimé de l'exercice en cours), vous pouvez vous adresser à la Société de Gestion PAREF GESTION - Service Associés - 153 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tél. : 01 86 90 41 10 - www.paref-gestion.com.

AVERTISSEMENT

Les instruments financiers présentent des risques notamment de pertes en capital. La société de gestion ne garantit ni la rentabilité ni le capital investi. L'ensemble des risques associés à l'investissement dans ces instruments est décrit dans le DICL et la note d'information des SCPI, dont tout investisseur doit prendre connaissance préalablement à son investissement. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Tout investisseur doit apprécier son intérêt à investir au regard de sa situation personnelle et est invité à prendre l'attache d'un conseil afin d'évaluer, si nécessaire, les conséquences fiscales d'un tel investissement. Dans le cas où l'investissement dans ces SCPI serait proposé dans le cadre d'un emprunt, l'attention des investisseurs doit être attirée sur les risques spécifiques associés.

Ces instruments financiers ne sont pas destinés et ne peuvent être souscrits par des US Persons au sens de la réglementation.

QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE

En application notamment de la directive MIF (Marché des Instruments Financiers) en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2007 et de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Tous les champs sont obligatoires

Joindre à ce questionnaire un justificatif de domicile et une pièce d'identité

PERSONNE PHYSIQUE

PERSONNE MORALE

M

Mme

Mlle

M et Mme

Sté (IS ou IR)

Autre

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Pays

Tél E-mail

Profession Né le / / à Département

Nationalité française autre N°SIRET (sociétés)

Résident fiscal français : oui non

Représentant légal (sociétés, successions, indivisions, mineurs, incapable)

Usufruitier

M

Mme

Mlle

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville Tél

1) Comment qualifiez-vous votre niveau de connaissance concernant les produits d'épargne ?

Faible

Moyen

Elevé

2) Comment qualifiez-vous votre niveau de connaissance concernant les marchés et les produits immobiliers ?

Immobilier en direct

Faible

Moyen

Elevé

Immobilier indirect (« pierre-papier »)

- Actions cotées de sociétés immobilières

Faible

Moyen

Elevé

- OPCVM spécialisé secteur immobilier

Faible

Moyen

Elevé

- SCPI

Faible

Moyen

Elevé

- OPCI

Faible

Moyen

Elevé

3) Quel type d'investisseur vous correspondrait le plus ?

Je n'accepte aucun risque de perte en capital

J'accepte une prise de risque modérée pouvant se traduire par une perte partielle de mon capital

4) Quel est le revenu annuel de votre foyer fiscal ?

< 30 000 euros

de 30 000 à 50 000 euros

de 50 000 à 100 000 euros

> 100 000 euros

5) Quel est le montant de votre patrimoine ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> - de 100 000 euros | <input type="checkbox"/> entre 100 000 et 300 000 euros |
| <input type="checkbox"/> Entre 300 000 et 500 000 euros | <input type="checkbox"/> + de 500 000 euros |

6) Quelle est votre tranche marginale d'imposition ?

- | | | |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 0 % | <input type="checkbox"/> 14 % | <input type="checkbox"/> 30 % |
| <input type="checkbox"/> 41 % | <input type="checkbox"/> 45 % | |

7) Êtes-vous soumis à l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) ?

- | | |
|------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui (Précisez le taux d'imposition) |
|------------------------------|--|

8) Quel est le montant de votre patrimoine immobilier hors parts de SCPI ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> - de 100 000 euros | <input type="checkbox"/> entre 100 000 et 300 000 euros |
| <input type="checkbox"/> Entre 300 000 et 500 000 euros | <input type="checkbox"/> + de 500 000 euros |

9) Quel est le montant de votre patrimoine immobilier en parts de SCPI ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ne possède pas de parts de SCPI | <input type="checkbox"/> - de 10 000 euros |
| <input type="checkbox"/> Entre 10 000 et 30 000 euros | <input type="checkbox"/> + de 30 000 euros |

10) Quels sont vos objectifs en matière d'investissement en parts de SCPI ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Diversifier mes investissements | <input type="checkbox"/> Compléter mes revenus, ma retraite |
| <input type="checkbox"/> Défiscaliser | <input type="checkbox"/> Constituer un patrimoine |

11) Quelle est la durée envisagée concernant vos placements en parts de SCPI ?

- | | | |
|-------------------------------------|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> - de 8 ans | <input type="checkbox"/> Entre 8 et 10 ans | <input type="checkbox"/> + de 10 ans |
|-------------------------------------|--|--------------------------------------|

12) Avez-vous pris connaissance des avantages et risques de placement en parts de SCPI ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

13) Compte tenu des documents et des renseignements qui vous ont été délivrés, estimatez-vous avoir compris les risques inhérents à l'investissement en parts de SCPI ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

14) Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Epargne déjà constituée | <input type="checkbox"/> Successions |
| <input type="checkbox"/> Produit de cessions | <input type="checkbox"/> Revenus exceptionnels |
| <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) | |

Je déclare assumer l'entièbre responsabilité des réponses que je viens de fournir à ce questionnaire.

Fait à le / / Signature

CADRE RESERVE A LA SOCIETE DE GESTION :
TEST D'ADEQUATION :

validé

refusé



Notice d'Information Protection des données à caractère personnel

Dernière modification : 1^{er} novembre 2018

Cette notice (ci-après la « Notice d'Information ») a pour but de fournir aux personnes dont nous collectons les données personnelles, des informations sur la manière dont nous recueillons et utilisons leurs données personnelles et sur la manière dont elles peuvent exercer leurs droits. Nos coordonnées sont indiquées dans la section 8.2 de cette Notice d'Information.

1. QUI EST LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNEES ?

Dans le cadre du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, le « Règlement Général sur la Protection des Données » (ci-après le « RGPD »), PAREF GESTION, société anonyme de droit français, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 380 373 753, dont le siège social est situé 153 boulevard Haussmann, 75008 Paris, dûment agréée en France en tant que société de gestion de portefeuille, est le responsable du traitement de vos données à caractère personnel (au sens du RGPD), tel que décrit dans la présente Notice d'Information.

2. QUELLES CATEGORIES DE DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES ET COMMENT SONT-ELLES COLLECTEES ?

2.1 Quelles catégories de données personnelles sont collectées ?

Dans le cadre de votre souscription à nos produits et/ou du fait des bénéficiaires effectifs de l'investissement, nous recueillons les données de votre profil personnel qui vont nous permettre de vous identifier et de vous contacter, mais aussi des données qui vont nous permettre de gérer vos participations dans nos produits :

- nom, prénom,
- copie de votre carte d'identité, passeport ou titre de séjour,
- identifiant bancaire (RIB, IBAN, BIC),
- coordonnées (adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone),
- justificatif de domicile,
- situation familiale (contrat de mariage, jugement de divorce, donation, ...),
- situation patrimoniale (tout élément constitutifs de votre patrimoine),
- données sur votre statut fiscal (avis d'imposition),
- données sur votre activité professionnelle (profession, fonction au sein d'une organisation, autorisation de représentation d'une personne morale).

Si vous êtes une personne morale, nous collectons également des données personnelles de vos administrateurs et employés dont les coordonnées nous ont été fournies aux fins de la conclusion et de l'exécution de votre contrat de souscription.

Par ailleurs, nous sommes susceptibles d'utiliser et de traiter des données vous concernant que nous avons déjà en notre possession parce que vous nous les avez transmises par le passé ou parce que vous les avez transmises à nos mandataires dans le cadre de votre souscription.

2.2 Comment les données personnelles sont-elles collectées ?

Nous recueillons les données personnelles que vous nous avez transmises dans le cadre de votre souscription. Vous pouvez refuser de nous communiquer ces données ; toutefois, dans une telle hypothèse, nous pourrions être amenés à rejeter votre demande de souscription.

Si vous n'êtes pas le bénéficiaire effectif du placement, vous déclarez et justifiez que vous avez le droit de nous divulguer les informations nécessaires concernant le bénéficiaire effectif du placement. Dans cette hypothèse, nous collectons les données personnelles du bénéficiaire effectif de manière indirecte, par votre intermédiaire.

3. A QUELLES FINS VOS DONNEES PERSONNELLES SONT-ELLES UTILISEES ?

La collecte de vos données personnelles a pour unique finalité la souscription à nos produits et les besoins liés à la gestion de ces produits par la société de gestion.

3.1 Procéder à l'enregistrement de votre souscription

Nous traitons vos données personnelles dans le but de procéder à l'enregistrement de votre souscription et pour être en mesure de vous verser les dividendes correspondants à votre investissement.

3.2 Respecter nos obligations légales

Nous traitons vos données personnelles conformément à nos obligations légales, fiscales ou réglementaires, y compris nos obligations en vertu du droit des sociétés, du droit fiscal et de la législation anti-blanchiment.

Nous ne traiterons vos données personnelles à aucune autre fin (sauf si vous aviez donné votre consentement dans un écrit spécifique), notamment, nous n'exploiterons pas vos données personnelles à des fins commerciales qui ne seraient pas en lien avec la souscription que vous avez réalisée ou celles que vous souhaiteriez réaliser à l'avenir.

3.3 Echanger avec vous

Nous traitons aussi vos données personnelles pour répondre à vos demandes de renseignements, à vos questions et suggestions.

4. COMBIEN DE TEMPS VOS DONNEES PERSONNELLES SONT-ELLES CONSERVÉES ?

Vos données personnelles seront conservées pendant toute la durée de votre participation dans nos produits et pour une durée de cinq ans maximum à compter de la fin de la durée de souscription sauf pour celles que la société de gestion est en droit de retenir pour répondre à des obligations réglementaires, légales ou fiscales et qui doivent être conservées pour une durée plus longue. Dans ce contexte, les données seront conservées pour satisfaire à cette durée de conservation légale, réglementaire ou fiscale. Si vous souhaitez annuler votre souscription ou renoncer à votre participation par retrait ou cession, nous nous engageons, sur demande, à effacer ou à vous retourner vos données personnelles, à moins que celles-ci ne doivent être conservées à des fins de stockage, conformément aux exigences légales, réglementaires ou fiscales de la société de gestion.

5. COMMENT VOS DONNEES PERSONNELLES SONT-ELLES PROTEGÉES ?

Nous avons mis en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection des données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la divulgation non

autorisée ou l'accès, conformément aux dispositions du RGPD. Par ailleurs, nous avons mis en place des procédures pour évaluer l'efficacité de ces mesures.

6. A QUI VOS DONNEES PERSONNELLES SONT-ELLES DIVULGUEES ?

Afin de réaliser sa mission, la société de gestion doit divulguer les données personnelles vous concernant aux destinataires suivants :

- Les sociétés affiliées du groupe PAREF pour les besoins de la gestion,
- Les banques dépositaires et autres banques impliquées dans le processus de gestion,
- L'administration fiscale sur demande,
- Nos conseils auprès desquels nous recherchons des avis si besoin,
- Les prestataires qui interviennent dans le cadre des souscriptions dans nos réseaux de distribution et dans le cadre de la gestion des relations « associés ».

7. QUELS TRANSFERTS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL SONT EFFECTUES EN DEHORS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN ?

Vos données personnelles ne sont pas transférées vers des pays situés en dehors de l'Espace Economique Européen (ci-après l' « EEE »), où les lois sur la protection des données n'offrent pas un niveau de protection adéquat, notamment en ce qui concerne le traitement, l'hébergement ou l'octroi d'un accès à distance aux données personnelles. Si des données devaient être transférées dans l'EEE, nous garantissons que (i) tout transfert sera soumis aux garanties appropriées conformément aux lois et réglementations applicables en matière de protection des données et (ii) que des droits applicables de la personne concernée et des recours légaux efficaces seront disponibles.

8. QUELS SONT VOS DROITS EN CE QUI CONCERNE LE TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES, COMMENT LES EXERCER ET COMMENT NOUS CONTACTER ?

8.1 Vos droits concernant le traitement de vos données personnelles

Concernant le traitement de vos données personnelles tel que décrit dans la présente Notice d'Information, vous avez le droit, dans certaines circonstances :

- d'obtenir une copie des données personnelles que nous détenons sur vous et de recevoir des informations sur le traitement de celles-ci ;
- de nous demander de mettre à jour ou de corriger toute donnée personnelle inexacte ou incomplète ;

Vous avez également le droit, dans certaines circonstances :

- de vous opposer au traitement de vos données personnelles ou de restreindre celui-ci ;
- de demander la suppression de vos données personnelles ;
- de nous demander de vous transmettre certaines de vos données personnelles ou de les transférer à un autre responsable du traitement.

8.2 Nous contacter pour exercer vos droits

Si vous souhaitez exercer vos droits ci-dessus, vous pouvez nous contacter en utilisant l'une des options ci-dessous :

- Vous pouvez nous envoyer un email à l'adresse suivante : contact@paref.com

- Vous pouvez nous écrire à l'adresse postale suivante :

PAREF GESTION
Service traitement des données personnelles
153 boulevard Haussmann
75008 Paris

Veuillez spécifier clairement les informations que vous souhaitez obtenir, modifier, voir supprimées ou dont vous souhaitez que le traitement soit limité.

Vous pouvez également nous contacter si vous avez des questions concernant notre traitement de vos données personnelles, en utilisant les options de contact ci-dessus.

9. DROIT DE PORTER PLAINE AUPRES DE L'AUTORITE COMPETENTE EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES

Vous avez le droit de porter plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente (en particulier dans l'État membre de votre résidence habituelle, lieu de travail ou lieu de l'infraction présumée), si vous estimez que vos données personnelles sont traitées d'une manière constituant une infraction au RGPD.

10. MISES A JOUR DE LA NOTICE D'INFORMATION

La Notice d'Information vous sera communiquée en cas de modification.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

PRODUIT : NOVAPIERRE Allemagne 2

INITIATEUR : PAREF GESTION

Site web : <https://www.paref-gestion.com/> - Pour plus d'informations : 01 86 90 41 10

AUTORITÉ COMPÉTENTE : Autorité des Marchés Financiers (AMF)

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 20 août 2019

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ETRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SCPI à capital variable qui permet d'investir dans des biens immobiliers tout en diversifiant ses placements, en mutualisant son risque lié à l'investissement. Le capital investi n'est pas garanti.

OBJECTIFS : Novapierre Allemagne 2 a pour objectif de constituer un patrimoine immobilier commercial locatif diversifié composé majoritairement de murs de magasins, de commerces, de centres commerciaux, et propre à assurer l'objectif de gestion qui est de distribuer un dividende potentiel soumis à la décision de l'Assemblée Générale. Les biens immobiliers sur lesquels portera la politique d'investissement de la SCPI seront majoritairement situés en Allemagne et à titre exceptionnel dans d'autres Etats de la zone euro. Pour financer ses investissements, la SCPI aura recours à l'endettement dans la limite d'un maximum de 40 % de la valeur d'acquisition des actifs immobiliers, autorisé en assemblée générale des associés. Cette SCPI associe un rendement potentiel lié à la perception des loyers et une capitalisation liés à la revalorisation potentielle des actifs.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS : Cible de clientèle : Tous, clients professionnels et non professionnels au sens de la directive Marché d'instruments financiers 2014/65/UE du parlement européen et du conseil du 15 mai 2014 qui ne disposent pas des moyens ou de la disponibilité nécessaires pour réaliser et suivre eux-mêmes un investissement immobilier. La SCPI est un investissement indirect de long terme dans l'immobilier permettant de diversifier son épargne, source de revenus complémentaires, notamment en vue de la retraite. La durée de détention conseillée est de 10 ans minimum. L'investissement du client doit être en rapport avec sa capacité de financement minimum s'il a recours à l'emprunt et avec sa stratégie patrimoniale en matière de diversification.

ASSURANCES : non applicable

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 10 ans.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui représente donc une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit :

- Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et si, la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
- Si la situation venait à se détériorer sur les marchés, les pertes potentielles et/ou l'impact sur le rendement de votre investissement se situe à un niveau entre faible et moyen.
- Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risques liés à un portefeuille d'investissements immobiliers locatif gérés de manière discrétionnaire :

- Risque de perte en capital : Le capital que vous investissez dans la SCPI n'est pas garanti, vous pourriez perdre tout ou partie du capital investi. Cependant, ce risque est limité au montant de vos parts dans le capital de la SCPI.
- Risque de liquidité : Vous pouvez effectuer une demande de rachat, celle-ci s'effectuera à la valeur de retrait. En cas d'absence de contreparties à l'achat, vous pourriez ne pas pouvoir vendre vos parts ou être dans l'obligation d'accepter une décote sur le prix de retrait.
- Risque lié à l'endettement et aux acquisitions payables à terme : la SCPI pourra recourir à de telles opérations dans les limites prévues par la note d'information de la SCPI. En cas de baisse du marché immobilier, la SCPI pourrait être dans l'impossibilité de rembourser les emprunts souscrits et la valeur et la liquidité de vos parts s'en trouveraient affectées.
- Risque de concentration géographique : la SCPI a vocation à investir principalement sur le marché de l'immobilier de commerce allemand. Par conséquent, le risque de perte en capital est principalement lié à une baisse du marché immobilier commercial en Allemagne.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Investissement de 10 000 EUR		1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
SCÉNARIOS				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 639 EUR	8 379 EUR	8 105 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-13,61%	-3,48%	-2,08%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 328 EUR	11 232 EUR	14 336 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-6,72%	2,35%	3,67%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 458 EUR	11 656 EUR	15 136 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-5,42%	3,11%	4,23%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 672 EUR	12 199 EUR	16 116 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-3,28%	4,06%	4,89%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans (la période de détention recommandée), en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros.

- Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.
- Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.
- Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.
- Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant échéance, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
- Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

QUE SE PASSE-T-IL SI PAREF GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

PAREF GESTION est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marché Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres.

Les fonds de l'investisseur ou les revenus de la SCPI sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SCPI. Par conséquent, le défaut de Paref Gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SCPI.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR			
SCÉNARIOS	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	1552 EUR	4694 EUR	11668 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	15,52%	7,22%	6,13%

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée
- la signification des différentes catégories de coûts

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,16%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que payiez moins.
	Coûts de sortie	Néant	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	2,35%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	2,62%*	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	Néant	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	Néant	L'incidence des commissions d'intéressement.

* dont 1,21 % de frais d'exploitation immobilière

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Le produit est construit pour un investissement à long terme.

La sortie n'est possible que s'il existe une contrepartie à l'achat.

La SCPI ne garantit pas le rachat ou la revente des parts, vous êtes donc soumis au risque de liquidité détaillé ci-avant.

Période de détention recommandée : 10 ans minimum.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la SCPI ou le comportement de son initiateur ou de la personne qui fournit des conseils au sujet de cette SCPI ou qui la vend peut être adressée à :

PAREF GESTION

Service Associés

153, Bd Haussmann - 75008 Paris

Numéro de téléphone : 01 86 90 41 10

Email : associes@paref.com

PAREF GESTION s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai. Dans tous les cas, une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception de votre demande sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

MEDIATEUR AMF : Pour régler un différend à l'amiable entre un associé et la société de gestion et afin d'éviter une procédure judiciaire, le service de médiation interne de l'AMF peut être saisi par réclamation écrite adressée à : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de La Bourse, 75082 Paris Cedex 02. Il est possible de remplir en ligne le Formulaire de demande de médiation AMF et de consulter la Charte de médiation AMF sur le site internet officiel de l'AMF.

Pour plus d'informations, en vue de votre souscription, nous vous invitons à vous connecter sur le site www.paref-gestion.com et à prendre connaissance des autres documents légaux de la SCPI : note d'information, statuts, bulletin trimestriel d'information, rapport annuel.

Contact téléphonique (non surtaxé) : 01 86 90 41 10

Nom du conseiller :

DATE – CACHET ET VISA

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné(e) Monsieur Madame Madame et Monsieur Indivision

Personne morale : n° SIRET :

Nom et prénom du représentant légal :

Nom ou Dénomination sociale : **Prénom :**

(en majuscules) nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves – Nom juridique pour les indivisions)

Nom : **Prénom :**

Né(e) le : **à :** **N° département :** **Pays :**

Nom/Prénom conjoint ou partenaire PACS :

Né(e) le : **à :**

Adresse complète : N° : **Rue :** **Commune :**

Code Postal : **Ville :** **Pays :**

N° Téléphone : domicile : **bureau :** **Portable :**

E-mail :

Situation familiale :

Marié(e) communauté Marié(e) séparation de biens Marié(e) communauté universelle

PACS régime légal PACS régime indivision Majeur(e) Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve)

Régime fiscal : IR Autre, préciser :

Statut fiscal : Résident fiscal français Non résident fiscal français

Pays de résidence fiscale :

- Reconnaiss avoir reçu le / / (Date = délai de réflexion de 48h) les statuts, la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers et en avoir pris connaissance, ainsi que des conditions d'émission des parts rappelées au verso.
- Suis informé(e) du fait que la société ne garantit pas la revente des parts mais que des modalités sont prévues dans la note d'information pour le cas où les retraits excéderaient les souscriptions.

Souscrit parts de NOVAPIERRE ALLEMAGNE (minimum de 30 parts pour tout nouvel associé) au prix unitaire de (voir au verso) €, soit au total €

Je règle ma souscription comptant. Ci-joint un chèque à l'ordre de NOVAPIERRE ALLEMAGNE de €

Je règle ma souscription par virement à l'ordre de NOVAPIERRE ALLEMAGNE à la **BRED Banque Populaire**

IBAN : FR76 1010 7001 1800 3280 2538 628 – Code BIC : BREDFRPPXXX

Je demande un crédit. J'ai bien noté que la souscription devra être réglée sur première demande de la société de gestion. A défaut, le prix de la part sera celui en vigueur le jour du règlement. Je m'engage à régler la différence le cas échéant.

Demande(ons) que le règlement des revenus attachés aux parts, objet de la présente souscription, soit porté au crédit du compte suivant : **(joindre impérativement un RIB)**

Fait à le / / 20 en 2 exemplaires dont un que je conserve.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour souscription de...parts » (nombre de parts en toutes lettres)



Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

Régie par les articles 1845 et suivants du code civil, les articles L.214-86 et suivants et l'article R.214-155 et suivants du code monétaire et financier et les articles 422-189 et suivants du Règlement Général de l'AMF

Capital social statutaire : 400.000.000 € — 798 920 427 RCS PARIS

Siège Social : 153, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Tél 01 40 29 86 86 - www.paref-gestion.com

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Les statuts sont déposés au siège social. La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée à la fraction du capital qu'il possède.

Notice : la notice prévue par l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers a été publiée au BALO.

Note d'information : la note d'information a reçu le visa SCPI n° 14-01 en date du 7 janvier 2014 de l'Autorité des Marchés Financiers.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION ET DE RETRAIT

Date d'ouverture des souscriptions : la SCPI ayant opté pour la variabilité de son capital, la Société de Gestion n'acceptera plus de souscription lorsque le capital social statutaire sera atteint, sauf pour compenser les retraits.

Prix de souscription : **260 €** à compter du 1er octobre 2018 (avis publié au Balo le 21 septembre 2018)

Valeur nominale : 200 € - Prime d'émission : 60 €

dont 10 % de commission de souscription

Prix de retrait : Le prix de retrait, applicable dans la limite de nouvelles souscriptions, s'établit à 234 €. Il ne peut être effectué à un prix supérieur au prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription. Si les retraits excèdent les souscriptions, la société de gestion donne la possibilité à l'associé de faire racheter ses parts sur un fonds de remboursement qui pourrait être voté par l'assemblée générale et alimenté par des cessions d'actifs. Le prix de retrait par le fonds ne pourrait alors s'effectuer à un prix supérieur à la valeur de réalisation ni inférieure à celle-ci diminué de 10 %.

Minimum de souscription : TRENTE (30) parts pour tout nouvel associé.

Modalité de règlement : en totalité le jour de la souscription, sauf recours au crédit, auquel cas la souscription devra être réglée sur première demande de la société de gestion.

Lieu de souscription : Le bulletin de souscription doit parvenir à la Société de Gestion, dument complété et signé.

Jouissance des parts : La date de jouissance est fixée au premier jour du cinquième mois suivant la réception intégrale des fonds par la société.

MODALITES PRATIQUES DE REDACTION DU PRESENT BULLETIN DE SOUSCRIPTION

1^o Pour les mineurs et les incapables :

Pour les mineurs : remplir le formulaire au nom du mineur, le faire signer par le père, la mère ou le tuteur.

Pour les incapables majeurs : remplir le formulaire au nom de l'incapable, le faire signer par le tuteur ou le curateur. Joindre une copie du document ou de la décision nommant la tutelle ou la curatelle.

2^o Pour les usufruitiers et nu-propriétaires :

Le bulletin est établi au nom du nu-propriétaire, il est signé par celui-ci et l'usufruitier à moins que l'un d'eux n'est donné procuration à l'autre.

3^o Pour les indivisions :

Etablir un formulaire au nom de l'indivision, le faire signer par le mandataire de l'indivision valablement autorisé ou – à défaut de mandataire – par chaque membre de l'indivision – établir en annexe un état recensant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresses complètes et régimes fiscaux de tous les indivisaires.

4^o Pour les personnes morales :

Etablir un formulaire au nom de la personne morale et le faire signer par le mandataire habilité.

Joindre impérativement au présent formulaire une copie des statuts, un extrait K bis récent, un extrait du procès-verbal désignant le représentant légal de la personne morale.

NB : la société de gestion se réserve la possibilité de demander toutes justifications utiles.

Loi informatique et Libertés : Les informations recueillies dans le présent bulletin ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE

En application notamment de la directive MIF (Marché des Instruments Financiers) en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2007 et de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Tous les champs sont obligatoires

Joindre à ce questionnaire un justificatif de domicile et une pièce d'identité

<input type="checkbox"/> PERSONNE PHYSIQUE	<input type="checkbox"/> PERSONNE MORALE					
<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M et Mme	<input type="checkbox"/> Sté (<input type="checkbox"/> IS ou <input type="checkbox"/> IR)	<input type="checkbox"/> Autre	
Nom			Prénom			
Adresse						
Code postal	Ville	Pays				
Tél	E-mail					
Profession	Né le	/	/	à	Département	
Nationalité	<input type="checkbox"/> française	<input type="checkbox"/> autre	N°SIRET (sociétés)			
Résident fiscal français :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non				

<input type="checkbox"/> Représentant légal (sociétés, successions, indivisions, mineurs, incapable)	<input type="checkbox"/> Usufruitier				
<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	Nom	Prénom	
Adresse					
Code postal	Ville	Tél			

1) Comment qualifiez-vous votre niveau de connaissance concernant les produits d'épargne ?

<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Elevé
---------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

2) Comment qualifiez-vous votre niveau de connaissance concernant les marchés et les produits immobiliers ?

Immobilier en direct

<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Elevé
---------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

Immobilier indirect (« pierre-papier »)

- Actions cotées de sociétés immobilières

<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Elevé
---------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

- OPCVM spécialisé secteur immobilier

<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Elevé
---------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

- SCPI

<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Elevé
---------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

- OPCI

<input type="checkbox"/> Faible	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Elevé
---------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

3) Quel type d'investisseur vous correspondrait le plus ?

<input type="checkbox"/> Je n'accepte aucun risque de perte en capital
<input type="checkbox"/> J'accepte une prise de risque modérée pouvant se traduire par une perte partielle de mon capital

4) Quel est le revenu annuel de votre foyer fiscal ?

<input type="checkbox"/> < 30 000 euros	<input type="checkbox"/> de 30 000 à 50 000 euros
<input type="checkbox"/> de 50 000 à 100 000 euros	<input type="checkbox"/> > 100 000 euros

5) Quel est le montant de votre patrimoine ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> - de 100 000 euros | <input type="checkbox"/> entre 100 000 et 300 000 euros |
| <input type="checkbox"/> Entre 300 000 et 500 000 euros | <input type="checkbox"/> + de 500 000 euros |

6) Quelle est votre tranche marginale d'imposition ?

- | | | |
|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 0 % | <input type="checkbox"/> 5,50 % | <input type="checkbox"/> 14 % |
| <input type="checkbox"/> 30 % | <input type="checkbox"/> 41 % | <input type="checkbox"/> 45 % |

7) Êtes-vous soumis à l'ISF ?

- | | |
|------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui (Précisez le taux d'imposition) |
|------------------------------|--|

8) Quel est le montant de votre patrimoine immobilier hors parts de SCPI ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> - de 100 000 euros | <input type="checkbox"/> entre 100 000 et 300 000 euros |
| <input type="checkbox"/> Entre 300 000 et 500 000 euros | <input type="checkbox"/> + de 500 000 euros |

9) Quel est le montant de votre patrimoine immobilier en parts de SCPI ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ne possède pas de parts de SCPI | <input type="checkbox"/> - de 10 000 euros |
| <input type="checkbox"/> Entre 10 000 et 30 000 euros | <input type="checkbox"/> + de 30 000 euros |

10) Quels sont vos objectifs en matière d'investissement en parts de SCPI ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Diversifier mes investissements | <input type="checkbox"/> Compléter mes revenus, ma retraite |
| <input type="checkbox"/> Défiscaliser | <input type="checkbox"/> Constituer un patrimoine |

11) Quelle est la durée envisagée concernant vos placements en parts de SCPI ?

- | | | |
|-------------------------------------|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> - de 8 ans | <input type="checkbox"/> Entre 8 et 10 ans | <input type="checkbox"/> + de 10 ans |
|-------------------------------------|--|--------------------------------------|

12) Avez-vous pris connaissance des avantages et risques de placement en parts de SCPI ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

13) Compte tenu des documents et des renseignements qui vous ont été délivrés, estimatez-vous avoir compris les risques inhérents à l'investissement en parts de SCPI ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

14) Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Epargne déjà constituée | <input type="checkbox"/> Successions |
| <input type="checkbox"/> Produit de cessions | <input type="checkbox"/> Revenus exceptionnels |
| <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) | |

Je déclare assumer l'entièbre responsabilité des réponses que je viens de fournir à ce questionnaire.

Fait à le / / Signature

CADRE RESERVE A LA SOCIETE DE GESTION :
TEST D'ADEQUATION :
 validé

 refusé



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

PRODUIT : NOVAPIERRE Allemagne - Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) à capital variable

INITIATEUR : PAREF GESTION

AUTORITÉ CHARGÉE DU CONTRÔLE : Autorité des Marchés Financiers (AMF)

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 12 janvier 2018

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ETRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SCPI de rendement

La SCPI est un fonds d'investissement, réglementé par l'Autorité des Marchés Financier (AMF), qui permet à l'associé d'investir dans des biens immobiliers avec un budget réduit tout en diversifiant ses placements et en mutualisant le risque lié à l'investissement. Le capital investi n'est pas garanti.

OBJECTIFS : Novapierre Allemagne a pour objectif de constituer un patrimoine immobilier commercial locatif diversifié composé majoritairement de commerces et accessoirement d'immobilier d'entreprise, situés majoritairement en Allemagne et à titre exceptionnel dans d'autres Etats de la zone euro. Actuellement, les immeubles sont situés en totalité en Allemagne.

Pour financer ses investissements la SCPI a recours à l'endettement dans la limite d'un maximum autorisé en assemblée générale des associés. Cette SCPI associe un rendement potentiel lié à la perception des loyers et une capitalisation liés à la revalorisation potentielle des actifs.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS : Cible de clientèle : Tous, clients professionnels et non professionnels au sens de la directive Marché d'instruments financiers 2014/65/UE du parlement européen et du conseil du 15 mai 2014 qui ne disposent pas des moyens ou de la disponibilité nécessaires pour réaliser et suivre eux-mêmes un investissement immobilier. La SCPI est un investissement indirect de long terme dans l'immobilier permettant de diversifier son épargne, source de revenus complémentaires, notamment en vue de la retraite. La durée de détention minimum conseillée est de 10 ans minimum. L'investissement du client doit être en rapport avec sa capacité de financement s'il a recours à l'emprunt et avec sa stratégie patrimoniale en matière de diversification.

ASSURANCES : non applicable

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

La SCPI est un produit qui comporte des risques liés à tout investissement immobilier locatif et qui s'adresse à une clientèle avisée. La SCPI est un fonds dont la gestion est assurée de manière discrétionnaire par la Société de gestion de portefeuille, dans le respect des statuts.

- Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui représente donc un niveau de risque modéré.
- Si la situation venait à se détériorer sur les marchés, l'impact possible sur la valeur et/ou le rendement de votre investissement se situe à un niveau entre faible et moyen.
- Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Investissement de 10 000 EUR		1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
SCÉNARIOS				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 818 EUR	6 829 EUR	5 948 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-21,82%	-7,34%	-5,06%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 091 EUR	10 599 EUR	13 302 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-9,09%	1,17%	2,89%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 426 EUR	11 774 EUR	15 548 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-5,74%	3,32%	4,51%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 079 EUR	13 489 EUR	18 742 EUR
	<i>Rendement annuel moyen</i>	0,79%	6,17%	6,48%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans (la période de détention recommandée), en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros.

- Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.
- Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.
- Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.
- Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.
- Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI PAREF GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

PAREF GESTION est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marché Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
SCÉNARIOS			
Coûts totaux	1158 EUR	2016 EUR	3648 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	11,58%	3,32%	2,23%

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,12%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que payiez moins.
	Coûts de sortie	Néant	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	Néant	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,12%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	Néant	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	Néant	L'incidence des commissions d'intéressement.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Le produit est construit pour un investissement à long terme. Cependant vous pouvez le vendre sans pénalité à n'importe quel moment ou bien le garder plus longtemps.

Période de détention recommandée : 10 ans.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Avant d'adresser toute réclamation concernant votre produit contactez votre conseiller, puis adressez votre réclamation à :

PAREF GESTION

Monsieur Gilles CHAMIGNON

153 boulevard Haussmann 75008 PARIS

Numéro de téléphone non surtaxé : 01 40 29 86 86

Boite contact : contact@paref.com

PAREF GESTION s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai. Dans tous les cas, une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception de votre demande sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

MEDIATEUR AMF : Pour régler un différend à l'amiable entre un associé et la société de gestion et afin d'éviter une procédure judiciaire, le service de médiation interne de l'AMF peut être saisi par réclamation écrite adressée à : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de La Bourse, 75082 Paris Cedex 02. Il est possible de remplir en ligne le Formulaire de demande de médiation AMF et de consulter la Charte de médiation AMF sur le site internet officiel de l'AMF.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour plus d'informations, en vue de votre souscription, nous vous invitons à vous connecter sur le site www.paref-gestion.com et à prendre connaissance des autres documents légaux de la SCPI : note d'information, statuts, bulletin trimestriel d'information, rapport annuel.

Contact téléphonique (non surtaxé) : 01 40 29 86 86



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

SCPI PATRIMMO Commerce

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable.
Capital social minimum : 760 000 €.

Siège social : 36, rue de Naples 75008 PARIS. Tél. : 01 44 21 73 93.
534 477 948 RCS PARIS.

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial en qualité de responsable de traitement. Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du responsable de traitement Primonial à l'adresse suivante DDP – Primonial 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8 ou par mail : DDP@primonial.fr

Les données sont collectées et traitées pour les finalités suivantes : la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté.

Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers que pour les seuls besoins d'administrations et de gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. S'agissant des sous-traitants, les données ne seront communiquées qu'aux seuls d'entre eux présentant des garanties suffisantes en termes de sécurité et de confidentialité des données, conformément au Règlement (UE) 2016/679.

Les données collectées et traitées dans le cadre de la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires seront conservées, soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles le responsable de traitement est tenu.

Les éventuelles données qui font l'objet d'une obligation d'archivage en application d'une disposition législative ou réglementaire, seront archivées dans les conditions prévues par le(s) texte(s) en vigueur.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Vous pouvez enfin définir des directives générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès. Vos directives seront enregistrées conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi précitée.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez envoyer un mail ou un courrier postal à l'adresse suivante : service.reclamations@primonial.fr ou Primonial – Service Réclamations – 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ DE GESTION

N° Associé :
 N° Affaire :
 N° Client :

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, autorisée à faire offre au public.

Capital social minimum : 760 000 €.

Siège social : 36, rue de Naples 75008 PARIS. Tél. : 01 44 21 73 93.

534 477 948 RCS PARIS. Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

PERSONNES PHYSIQUES

SOUSCRIPTEUR

M. Mme Indivision

Nom - Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

Dept : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Profession exacte (ou la dernière si retraité(e)) :

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Si marié(e) ou pacsé(e) :

régime de la communauté régime de la séparation de biens
 PACS en indivision PACS en séparation de biens

Si clause de réemploi de fonds propres, cocher ici

CO-SOUSCRIPTEUR TUTEUR

M. Mme

Nom - Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

Dept : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

FISCALITÉ

France métropolitaine DOM/TOM/COM

Non Résident (indiquer pays de résidence :)

Les US personnes ne sont pas autorisées à la souscription

Adresse fiscale (si différente de l'adresse de correspondance) :

PERSONNES MORALES

Forme juridique :

Nom / Dénomination sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

N° SIRET :

N° APE :

Nom - Prénom du représentant légal :

Qualité :

Adresse personnelle :

Né(e) le : à :

Bénéficiaire(s) effectif(s) de l'opération :

FISCALITÉ IS IR Autre :

Les US personnes ne sont pas autorisées à la souscription.

À COMPLÉTER PAR LE CONSEILLER

Nom - Prénom du Conseiller :

Code :

JE (NOUS) DÉCLARE(ONS) :

- agir en mon (notre) nom et pour mon (notre) propre compte,
- avoir reçu et pris connaissance des statuts de la Société, de la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, du DIC, des derniers Bulletin Trimestriel d'Information et rapport annuel et du présent bulletin de souscription recto et verso,
- être informé(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts, et avoir pris connaissance des « facteurs de risques » décrits dans la note d'information et rappelés dans les modalités relatives à la souscription,
- être informé que les parts porteront jouissance au 1er jour du 4ème mois qui suit la souscription et la réception du règlement afférent,
- être informé(s) que la société de gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription.
- que les parts de la SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice direct ou indirect d'une « US Person* ».

SOUSCRIPTION

Prix de la part (A) : 197€

Nombre de parts en toutes lettres (B) :

Montant souscrit (A x B) : €

Dont comptant par chèque : €

Dont comptant par virement : €

Dont à crédit : €

Fait à le en quatre exemplaires dont l'un m'a été remis avec le dossier de souscription.
 Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »

SOUSCRIPTEUR

CO-SOUSCRIPTEUR

CACHET + SIGNATURE DU CONSEILLER

Vous êtes considéré comme US PERSON au sens de la réglementation de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes : 1/ Au titre de personne physique, Vous êtes citoyen américain ; Vous avez le statut de résident fiscal américain ; Vous êtes né sur le territoire américain ; Vous êtes détendeur de la carte verte, Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième) ; Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain. 2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain ; si la société est une institution financière relevant du droit américain.

SOUSCRIPTEUR

M. Mme Indivision

Nom - Prénom :

Forme juridique :

Nom / Dénomination sociale :

CO-SOUSCRIPTEUR TUTEUR

M. Mme

Nom - Prénom

PROGRAMMATION DES VERSEMENTS

MISE EN PLACE MODIFICATION¹ SUSPENSION

Je souhaite acquérir parts de la SCPI PATRIMMO COMMERCE

nombre de parts en toutes lettres :

aux conditions de souscription en vigueur à la date de signature de ce bulletin puis aux conditions en vigueur à la date de chaque prélèvement. Ces conditions sont susceptibles d'évoluer.

Je souhaite être prélevé à la fréquence suivante (1 choix possible) :

Mensuelle :

- Le 15 du mois
- Le dernier jour du mois

Trimestrielle (dernier jour ouvré du trimestre civil)

Semestrielle (dernier jour ouvré du semestre civil)

Annuelle (dernier jour ouvré de l'année civile)

Lorsque le jour du prélèvement n'est pas ouvré, le prélèvement a lieu le jour ouvré bancaire précédent.

Le premier prélèvement a lieu le mois suivant le mois d'enregistrement de la demande de programmation de versements.

MANDAT SEPA DE PRÉLÈVEMENT RÉCURRENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez PRIMONIAL REIM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de PRIMONIAL REIM. Le prélèvement aura lieu le mois suivant le mois de réception de votre programme de versements réguliers.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

TITULAIRE DU COMPTE

Référence Unique de Mandat (RUM) : Référence indiquée dans l'échéancier des prélèvements qui sera communiqué par la Société de Gestion

COMPTE À DÉBITER

BIC [REDACTED]

IBAN [REDACTED]

CRÉANCIER

Nom du créancier : SCPI PATRIMMO COMMERCE

Identifiant Créditeur SEPA (ICS) de PATRIMMO COMMERCE: FR45ZZZ630961

Adresse : 36, rue de Naples – 75008 PARIS – FRANCE

JE (NOUS) DÉCLARE(ONS) :

- agir en mon (notre) nom et pour mon (notre) propre compte,
- avoir reçu et pris connaissance des statuts de la Société, de la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, du DIC, des derniers Bulletin Trimestriel d'Information et rapport annuel et du présent bulletin de souscription recto et verso,
- être informé(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts, et avoir pris connaissance des « facteurs de risques » décrits dans la note d'information et rappelés dans les modalités relatives à la souscription,
- être informé que la jouissance des parts est effective au 1^{er} jour du 4^{ème} mois qui suit la souscription et la réception du règlement afférent,
- être informé(s) que la société de gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription.
- que les parts de la SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice direct ou indirect d'une « US Person* ».
- être informé que je/nous pourrons modifier/annuler le nombre de parts et la fréquence de mes versements sans frais, à compter de la réception par Primonial REIM de ce formulaire au 36 rue de Naples, 75008 Paris. La modification/annulation interviendra le mois suivant.
- être informé qu'en cas de rejet d'un prélèvement, la Société de Gestion se réserve le droit d'annuler le programme de versement.

Fait à le

en quatre exemplaires dont l'un m'a été remis avec le dossier de souscription.

À COMPLÉTER PAR LE CONSEILLER

Nom - Prénom du Conseiller :

Code : [REDACTED]

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »

SOUSCRIPTEUR

CO-SOUSCRIPTEUR

CACHET + SIGNATURE DU CONSEILLER

(1) Cette opération annule et remplace la précédente mise en place de versements réguliers.

Vous êtes considéré comme US PERSON au sens de la réglementation de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes : 1/ Au titre de personne physique, Vous êtes citoyen américain ; Vous avez le statut de résident fiscal américain ; Vous êtes né sur le territoire américain ; Vous êtes détenteur de la carte verte, Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième) ; Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain. 2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain ; si la société est une institution financière relevant du droit américain.

SCPI PATRIMMO COMMERCE

MODALITÉS RELATIVES À LA SOUSCRIPTION

Date d'ouverture : 15 octobre 2011

Montant du capital social initial : 760 000 Euros divisé en 4750 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant de la première souscription publique : 100 760 000 Euros divisé en 629 750 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant du capital social statutaire maximal : 1 000 000 000 Euros divisé en 6 250 000 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Prix de souscription : Valeur nominale : 160 Euros

Prime d'émission : 37 Euros

dont commission de souscription : 18,03 € TTC

(9,15 % TTC, au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %, du prix de souscription prime d'émission incluse)

- au titre des frais de collecte : 16,25 € TTI

(8,25 % TTI, commission exonérée de TVA conformément à l'article 261-C-1°-e du Code Général des Impôts)

- au titre des frais de recherche et d'investissement : 1,78 € TTC

(0,75 % HT soit 0,9 % TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %)

Soit un Prix de souscription d'une part : 197 Euros.

Minimum de souscription : dix (10) parts

Modalités de règlement : le règlement s'effectue à l'ordre de la SCPI PATRIMMO COMMERCE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription (197 Euros x Nombre de parts souscrites). Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement.

En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'organisme prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Le bulletin de souscription devra être adressé, dûment rempli, à : Primonial REIM, 36, rue de Naples 75008 Paris.

Date de jouissance : à partir du 1^{er} jour du 4^{ème} mois qui suit la souscription accompagnée du règlement afférent..

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

Fiscalité : la SCPI PATRIMMO COMMERCE bénéficie du régime fiscal prévu par l'article 239 *septies* du Code Général des Impôts imposant le revenu entre les mains de chaque associé.

L'associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la Société.

À ce titre, il bénéficie du régime de réduction des charges de la propriété prévu par la loi de finances en vigueur pour l'imposition des revenus fonciers.

La fiscalité est propre à chaque investisseur et requiert une analyse personnalisée.

Fiscalité des personnes morales à l'IS : La quote-part des résultats sociaux qui revient aux Associés personnes morales soumis à l'impôt sur les Sociétés, est déterminée d'après les règles fixées par les articles 38 et 39 du Code Général des Impôts concernant les bénéfices industriels et commerciaux.

La fiscalité des personnes morales à l'IR est dépendante de la fiscalité des associés et de leur pays de résidence.

Cession de parts. En cas de cession des parts par des associés personnes physiques, les cessions de parts de SCPI relèvent du régime d'imposition des plus-values immobilières des particuliers. En cas de cession des parts par des personnes morales passibles de l'IS ou des entreprises industrielles, commerciales, agricoles ou artisanales imposables de plein droit à l'impôt sur le revenu selon un régime de bénéfice réel, les plus-values réalisées relèvent du régime des plus-values professionnelles.

Distribution : La commission de souscription, comprise dans le prix de la part, est de 9,15 % TTC. Le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Les statuts ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 27 août 2011.

Leur mise à jour a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

FACTEURS DE RISQUES

L'investissement en parts de SCPI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- des revenus potentiels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles (taux d'occupation, valeurs locatives) et de la conjoncture économique et immobilière ;
- du montant du capital que vous percevrez lors du retrait de vos parts ou le cas échéant de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de SCPI doivent être acquises dans une optique de long terme et de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 10 ans.

L'investissement en parts de SCPI comporte un risque de perte en capital, le capital investi n'est pas garanti.

Ce placement étant investi exclusivement en immobilier, il est considéré comme peu liquide. Les modalités de retrait (vente) des parts de SCPI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie, la Société ne garantissant, ni la revente de vos parts, ni le retrait.

En cas de blocage des retraits, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaire, lors de la confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts de la SCPI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

En cas de souscription à crédit, si les revenus attachés aux parts souscrites à crédit ne sont pas suffisants pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse de la valeur de retrait des parts, le souscripteur devra payer la différence. En outre, en cas de défaut au remboursement du prêt consenti, l'établissement préteur pourrait demander la vente des parts de SCPI, pouvant entraîner une perte de capital.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI « PATRIMMO COMMERCE » est une SCPI pouvant statutairement recourir à l'endettement à hauteur de 30 % maximum de la valeur comptable des actifs pour financer ses investissements.

Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la Société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par la SCPI.

Conformément à l'article 422-196 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la dernière notice a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 24 mars 2017.

La note d'information prévue par l'article L.412-1 du Code monétaire et financier a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n°11-29 en date du 23 août 2011.

Documents à joindre obligatoirement pour une personne physique :

- 1 - un Relevé d'Identité Bancaire (pour versement),
- 2 - la copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, ou du passeport, du ou des souscripteurs ou du représentant légal,
- 3 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- 4 - un formulaire d'auto-certification FATCA/CRS dûment complété,
- 5 - la fiche de diligence (le cas échéant),
- 6 - le justificatif de provenance des fonds (le cas échéant),
- 7 - la copie de l'offre de prêt (le cas échéant),
- 8 - le formulaire Personne de plus de 80 ans (le cas échéant),
- 9 - le règlement par chèque à l'ordre de la SCPI PATRIMMO COMMERCE ou par virement sur le compte de la SCPI (Banque PALATINE)

IBAN F|R|3|6 4|0|9|7 8|0|0|0 2|2|1|3 4|6|6|2 0|U|0|0 3|0|5

BIC B|S|P|F|R|P|P|X|X|X

Documents à joindre obligatoirement pour une personne morale :

- 1 - un Relevé d'Identité Bancaire,
- 2 - la copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, ou du passeport, du représentant légal,
- 3 - le pouvoir et la copie de la pièce d'identité des personnes ayant pouvoirs et signature (si différents du représentant légal),
- 4 - le document sur le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de l'opération et copie(s) recto/verso de leur pièce d'identité,
- 5 - un K-bis de moins de 3 mois,
- 6 - les statuts certifiés conformes par le représentant légal,
- 7 - les derniers bilan et compte de résultat,
- 8 - un formulaire d'auto-certification FATCA/CRS dûment complété,
- 9 - la fiche de diligence (le cas échéant).

APRÈS VOTRE SOUSCRIPTION

Le service clients de Primonial REIM est à votre disposition tout au long de la vie de votre placement, pour toute demande d'information sur ce dernier ou pour toute modification de votre compte client.

VOUS POUVEZ LE CONTACTER :

par téléphone : **01 44 21 73 93**

par courriel : **serviceclients@primonialreim.com**

- **Dès l'enregistrement de votre dossier** nous vous adresserons un courrier accusant réception de votre souscription et rappelant ses modalités (montant investi, nombre de parts, date d'entrée en jouissance, rappel de l'identité bancaire).
- **Dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre** et à partir de l'entrée en jouissance des parts vous recevrez :
 - un avis de virement des dividendes trimestriels,
 - un bulletin trimestriel d'information qui vous permettra de suivre la gestion de votre placement (acquisitions, collecte, distribution, etc.).
- **En avril de chaque année** nous vous adresserons par courrier :
 - un récapitulatif des revenus à déclarer,
 - un mode d'emploi pour faciliter votre déclaration fiscale concernant votre SCPI,
 - une indication de la valorisation de vos parts au titre de l'IFI.
- **En mai de chaque année**, nous vous adresserons une convocation pour les assemblées générales annuelles de votre SCPI, accompagnée des documents suivants :
 - ordre du jour de l'Assemblée Générale,
 - bulletin de vote,
 - rapport annuel de votre SCPI.

PRIMONIAL REIM :

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros.

Enregistrée sous le n° 531 231 124 RCS Paris - APE 6630Z.

Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043.

Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Titulaire de la carte professionnelle portant les mentions «Gestion Immobilière» et «Transactions sur immeubles et fonds de commerce» numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2016 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société CNA Insurance Company Ltd, située 37 rue de Liège – 75008 PARIS.

Siège social : 36 rue de Naples - 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Télécopie : 01 44 21 71 23

www.primomialreim.com

« Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour le traitement de votre demande de souscription. Ces informations pourront être utilisées / communiquées par Primonial REIM, les sociétés du groupe Primonial, ses prestataires et partenaires pour : la gestion et le suivi de votre souscription, les besoins de la relation client, répondre aux obligations légales et réglementaires, (notamment dans le cadre de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme). Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primomialreim.fr. »

SYNTHESE PATRIMONIALE PERSONNE MORALE

ASSURANCE VIE CAPITALISATION / SCPI /INSTRUMENTS FINANCIERS EN NOMINATIF PUR

Les informations sont recueillies en application des articles L.561-5 et L.561-6 du Code monétaire et financier liés à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

PARTENARIAT EXTERNE
NOVEMBRE 2017

1 • PERSONNE MORALE (Si vous agissez pour le compte d'une entité) (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE OPÉRATION)

DÉNOMINATION OU RAISON SOCIALE :	FORME JURIDIQUE (SCI, SA, SARL,...) :
DATE DE CRÉATION :	RCS :
ACTIVITÉ :	CODE NAF (ou APE) :
NOM DU DÉCISIONNAIRE DE L'INVESTISSEMENT :	PRÉNOM :
FONCTION :	
ADRESSE E-MAIL :	
A-T-ELLE UNE ACTIVITÉ EN DEHORS DE L'UNION EUROPÉENNE ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si OUI, DANS QUELS PAYS :	
EFFECTIFS :	

2 • ORIGINE DES FONDS ET OBJET DE L'OPÉRATION (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE OPÉRATION)

Origine des fonds

<input type="checkbox"/> ORIGINE DES FONDS À PRÉCISER :

Objet de l'opération

<input type="checkbox"/> VALORISATION DE CAPITAL <input type="checkbox"/> CONSTITUTION DE CAPITAL <input type="checkbox"/> RECHERCHE DE REVENUS <input type="checkbox"/> NANTISSEMENT <input type="checkbox"/> TRANSMISSION PATRIMONIAL <input type="checkbox"/> TRÉSORERIE
<input type="checkbox"/> AUTRE (À PRÉCISER SI NÉCESSAIRE DANS UNE NOTE DISTINTE) :

3 • INFORMATIONS FINANCIÈRES ACTUELLES (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT LORS DE LA PREMIERE SOUSCRIPSIION OU SI LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ A CONNU DES MODIFICATIONS)

<input type="checkbox"/> Imposition : <input type="checkbox"/> IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES <input type="checkbox"/> IMPOSITION SUR LES SOCIÉTÉS <input type="checkbox"/> Non imposable				
<input type="checkbox"/> Total Bilan du dernier exercice comptable (Rubrique EE ou CO) :				
<input type="checkbox"/> Chiffres d'affaires du dernier exercice comptable :				
<input type="checkbox"/> Montant total des investissements mobiliers et immobiliers :				
<input type="checkbox"/> MOINS DE 1 MILLION € <input type="checkbox"/> ENTRE 1 ET 5 MILLIONS € <input type="checkbox"/> ENTRE 5 ET 10 MILLIONS € <input type="checkbox"/> ENTRE 10 ET 20 MILLIONS € <input type="checkbox"/> ENTRE 20 ET 50 MILLIONS € <input type="checkbox"/> SUPÉRIEUR À 50 MILLIONS €				
Quelle est la répartition de vos investissements ?	0 - 15 % DES ACTIFS DÉTENUS	15 - 50 % DES ACTIFS DÉTENUS	50 - 75 % DES ACTIFS DÉTENUS	Plus de 75 % DES ACTIFS DÉTENUS
Liquidité				
Placement de trésorerie court terme ⁽¹⁾				
Placement à moyen-long terme ⁽²⁾				
Investissements immobiliers directs				

4 • BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS DE L'OPÉRATION (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT LORS DE LA PREMIERE SOUSCRIPSIION OU SI LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ A CONNU DES MODIFICATIONS)

<input type="checkbox"/> A - Si la personne morale est une société :	
La société est-elle contrôlée par un ou plusieurs associés détenant, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société ?	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Si OUI, remplir la partie C)	
Des personnes physiques exercent-elles, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés (exemples : membre du directoire, du Conseil de surveillance, du conseil d'administration, mandataires sociaux...) ?	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Si OUI, remplir la partie C)	
<input type="checkbox"/> B - Si la personne morale est une association, une fondation ou une fiducie :	
Une ou plusieurs personnes physiques sont-elles titulaires de droits portant sur 25 % au moins des biens de la personne morale ou de la fiducie, ou ont-elles voté, par l'effet d'un acte juridique, à le devenir ?	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Si OUI, remplir la partie C)	
Dans le cadre d'une fiducie, ont-elles la qualité de constituant, de fiduciaire ou de bénéficiaire ?	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Si OUI, remplir la partie C)	
<input type="checkbox"/> C - Identification des bénéficiaires effectifs de l'opération (Joindre un justificatif en cours de validité, ex : CNI, passeport)	
1 <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame / Mlle	Personne politiquement exposée (Voir Annexe au verso) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom : _____	PRÉNOMS : _____
2 <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame / Mlle	Personne politiquement exposée (Voir Annexe au verso) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom : _____	PRÉNOMS : _____
3 <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame / Mlle	Personne politiquement exposée (Voir Annexe au verso) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom : _____	PRÉNOMS : _____
4 <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame / Mlle	Personne politiquement exposée (Voir Annexe au verso) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom : _____	PRÉNOMS : _____

Je reconnaiss que ce document a été établi sur la base d'informations que j'ai communiquées à mon conseiller et que celles-ci sont exactes à la date de la signature ci-dessous.
 Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par Primonial, responsable de traitement et par ses prestataires / sous-traitants. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires / sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires. Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés en écrivant à Primonial, 15/19 avenue de Suffren 75007 Paris ou par mail à conformite@prrimonial.fr. En outre, vous êtes informé que Primonial met en oeuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès aux données recueillies par l'application des articles L.561-5 et L.561-23 du Code monétaire et financier s'exerce auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (article L.561-45 du Code monétaire et financier).

Nom, prénom du CGP	Signature du CGP	Signature du souscripteur/adhérent
Références Primonial		
Fait à :		

ANNEXE

PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES ET FONCTIONS POLITIQUES JURIDICTIONNELLES OU ADMINISTRATIVES

Les clients qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, l'une des fonctions suivantes, pour le compte d'une autre état :

- Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ;
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ;
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ;
- Membre d'une cour des comptes ;
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ;
- Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ;
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ;

- Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité. Y compris les membres directs de leur famille :
- Le conjoint ou le concubin notoire ;
- Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ;
- En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

Ou les personnes connues pour leur être étroitement associées :

- Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec ce client ;
- Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec ce client.



Formulaire d'auto-certification

Personne morale - FATCA / CRS

Les exigences législatives et réglementaires issues de la Norme Commune de Déclaration de l'OCDE (« NCD ») en matière d'Echanges Automatiques d'Informations relatifs aux comptes financiers dite « Common Reporting Standard » (« CRS ») et de la loi dite « FATCA » (« Foreign Account Tax Act »), requièrent que Primonial REIM recueille et déclare certaines informations concernant les titulaires de comptes financiers.

Le présent formulaire doit obligatoirement être complété, pour toute opération (souscription, rachat etc.) ainsi que pour tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet ce formulaire.

En cas de questions de nature fiscale, veuillez-vous rapprocher de votre conseiller fiscal ou de l'administration fiscale de votre pays de résidence.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

- S'agissant de « CRS », le portail de l'OCDE :

<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/echangeautomatique.htm>

- S'agissant de « FATCA », le portail de l'IRS (« Internal Revenue Service ») :

<https://www.irs.gov/businesses/corporations/foreign-account-tax-compliance-act-fatca>

Section I - Identification du souscripteur

Identification de l'entité personne morale	
Dénomination / Raison sociale	
Forme juridique	
Représentant légal	
Numéro SIREN	
Pays de constitution ou d'immatriculation	
Lieu du siège social	
Adresse(s) d'exploitation	
Adresses(s) postale(s)	

Section II - Identification de la résidence fiscale

A. FATCA		
L'entité personne morale est-elle titulaire d'obligations fiscales aux Etats-Unis ? ¹	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

En cas de réponse positive, veuillez indiquer votre TIN ci-dessous ainsi que compléter le formulaire W-9 (accessible sur le lien suivant <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw9.pdf>), et le remettre à Primonial / Primonial

--

En fonction des renseignements donnés, il pourra être requis du souscripteur des informations et/ou documents complémentaires : formulaire W-8BEN-E dûment complété selon le cas notamment.

B. CRS	
Veuillez indiquer ci-dessous le ou les pays de résidence fiscale ² de l'entité personne morale	Veuillez indiquer ci-dessous le/les numéros d'identification fiscale correspondant(s) (NIF)*

¹ Cf définition de « personne américaine » en annexe 2 du présent formulaire

² Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale

*Dans le cas où le pays de résidence fiscale n'émet pas de NIF, et dans le cas où le pays de résidence fiscale émet un NIF et que l'entité personne morale n'en dispose pas, merci d'indiquer la motivation ci-dessous.
Egalement, si nécessaire, veuillez indiquer le numéro attribué ayant une fonction équivalente.

Section III - Détermination du statut FATCA/CRS de l'entité/personne morale

Pour votre bonne compréhension, en annexe du présent formulaire d'auto-certification, sont développées les définitions des termes et notions suivis d'un astérisque ().*

Merci de cocher la case du statut approprié de l'entité/personne morale :

- (A) **Institution financière*** (assurance vie, dépositaire, établissement bancaire, entités d'investissement*)
 Institution financière enregistrée auprès de l'IRS³

Si vous êtes une institution financière enregistrée auprès de l'IRS⁴, veuillez indiquer ci-après le numéro GIIN de l'entité, et en cas d'absence, un motif :

Numéro GIIN (*Global Intermediary Identification Number*):

En cas d'absence, motif :

- (B) **Entité non financière active***
- (C) **Entité non financière passive***
- (D) **Autre**, merci d'indiquer le statut de la personne morale au regard de la réglementation FATCA/CRS:

Section IV - Identification et documentation des « personnes détenant le contrôle » de l'entité personne morale

Si vous avez répondu « oui » au C de la section III ci-dessus ou que vous êtes une entité d'investissement ressortissante d'un pays non signataire de l'accord CRS, merci de compléter cette section.

L'entité personne morale fait-elle l'objet d'un contrôle, direct ou indirect, par une ou plusieurs personnes physiques détenant plus de 25% du capital ou des droits de vote (bénéficiaire(s) effectif(s)) ?

OUI NON

Pour l'ensemble des personnes identifiées comme « détenant le contrôle » en termes de détention (si vous avez répondu « oui » à la question ci-dessus), ou à défaut pour la/les personne(s) exerçant la fonction de « Directeur(s) général/généraux », nous vous remercions de bien vouloir compléter l'annexe 1 ci-après.

³ Internal Revenue Service (Administration fiscale américaine)

⁴ Internal Revenue Service (Administration fiscale américaine)

Section V - Protection des données à caractère personnel

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour l'établissement et la qualification de votre statut fiscal conformément aux réglementations applicables.

Ces informations pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primonialreim.fr.

Section VI - Attestation et signature

En signant le présent formulaire d'auto-certification :

- Je reconnais et accepte que les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales ;
- Je certifie exactes et complètes les informations et déclarations développées dans le présent formulaire ;
- Je certifie avoir reçu, complété et signé, une copie du présent formulaire ;
- **Je m'engage à informer sans délai Primonial / Primonial REIM de tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet le présent formulaire, ainsi qu'à fournir les justificatifs appropriés et à compléter le cas échéant une nouvelle auto-certification ;**
- Je certifie être le représentant légal (ou toute autre personne disposant d'un droit de signature) de l'entité personne morale souscriptrice du contrat pour lequel ce formulaire est établi, ainsi qu'avoir la capacité à signer au nom de l'entité personne morale visée.

Nom/Prénom :

Qualité :

Date :

Signature :

Nom	Prénom(s)	Type de contrôle	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse(s) de résidence(s) fiscale(s)	Numéro(s) d'identification fiscale (NIF)													

Annexe 1 – Liste des personnes « détenant le contrôle »

Annexe 2 – Définitions

1/ Définition de la notion de « Numéro d'identification fiscal / TIN »

- Il s'agit d'une combinaison unique de lettres ou de chiffres attribuée par une juridiction à une personne physique ou une entité. Il est utilisé pour identifier la personne physique ou l'entité afin d'appliquer la législation et la réglementation de la juridiction.

Certaines juridictions n'émettent pas de NIF. Aussi, il peut être donné un autre numéro ayant une fonction équivalente.

Au regard du Décret 2015-1 du 2 janvier 2015 (FATCA) :

- Le mention « NIF américain » désigne un numéro d'identification fiscal fédéral américain (TIN) ;
- La mention « NIF français » désigne un numéro d'identification fiscal de France.

2/ Définition de la notion de « Personne américaine »

Il s'agit d'une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain, une société de personnes ou une société créée aux Etats-Unis ou en vertu du droit fédéral américain ou d'un des Etats fédérés américains, un trust si (i) un tribunal situé aux Etats-Unis avait, selon la loi, le pouvoir de rendre des ordonnances ou des jugements concernant substantiellement toutes les questions relatives à l'administration du trust et si (ii) une ou plusieurs Personnes américaines jouissent d'un droit de contrôle sur toutes les décisions substantielles du trust, ou sur la succession d'un défunt qui était citoyen ou résident des Etats-Unis.

Une personne est citoyenne américaine si elle est née ou naturalisée aux Etats-Unis, et sujette à leur juridiction et à celle de l'Etat américain de résidence.

Une personne physique est considérée comme titulaire d'obligations fiscales aux Etats-Unis si elle dispose de la nationalité américaine ou si elle est titulaire d'une carte verte ou si le test de présence substantielle est considéré comme positif.

Le test de présence substantielle est considéré comme positif dès lors que la personne physique est physiquement présente aux États-Unis pendant au moins : 31 jours au cours de l'année en cours, et 183 jours au cours d'une période incluant l'année en cours et les 2 années immédiatement précédentes.

Pour davantage de précisions sur les informations ci-dessus, et donc sur les critères de détermination du statut de résident fiscal des Etats-Unis, veuillez-vous diriger vers le site de l'administration fiscale américaine (www.irs.gov).

3/ Définition de la notion d'« institution financière » (FATCA/CRS)

Désigne un Etablissement gérant des dépôts de titres/conservant des actifs financiers, un Etablissement de dépôt, une Entité d'investissement⁵ ou un Organisme d'assurance particulier.

4/ Définition de la notion d'« entité d'investissement »

- FATCA (Décret 2015-1 du 2 janvier 2015)

Désigne toute entité qui exerce comme activité (ou est administrée par une entité qui exerce comme activité) une ou plusieurs des prestations ou opérations suivantes au nom ou pour le compte d'un client :

- Transactions sur les instruments du marché monétaire (chèques, billets, certificats de dépôt, instruments dérivés, etc.), le marché des changes, les instruments sur devises, les produits de taux d'intérêt, les indices, les valeurs mobilières ou les marchés à terme de marchandises ;
- Gestion individuelle ou collective de portefeuille ; ou
- Autres opérations d'investissement, d'administration ou de gestion de fonds ou d'argent pour le compte de tiers.

⁵ Voir 4/ Définition de la notion d'« entité d'investissement »

- [CRS \(Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016\)](#)

Désigne une entité qui entre dans l'une des deux catégories suivantes :

a) Elle exerce à titre principal une ou plusieurs des activités ou opérations suivantes au nom ou pour le compte d'un client :

i) Transactions sur les instruments du marché monétaire, sur le marché des changes, sur les instruments sur devises, taux d'intérêt et indices, sur les valeurs mobilières ou sur les marchés à terme de marchandises ;

ii) Gestion individuelle ou collective de portefeuille ;

iii) D'autres opérations d'investissement, d'administration ou de gestion d'actifs financiers ou d'argent pour le compte de tiers ;

b) Ses revenus bruts proviennent principalement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'actifs financiers, si l'entité est gérée par une autre entité qui est un établissement conservant des actifs financiers, un établissement de dépôt, une entité d'investissement décrite au a ou un organisme d'assurance particulier.

2° Une entité exerce à titre principal une ou plusieurs des activités mentionnées au a du 1° ou ses revenus bruts proviennent principalement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'actifs financiers au sens du b du 1° si la part de ses revenus bruts attribuable aux activités correspondantes est égale ou supérieure à 50 % durant la plus courte des deux périodes suivantes :

a) La période de trois ans se terminant le 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle le calcul est effectué ;

b) La période d'existence de l'entité si celle-ci est inférieure à trois ans.

La définition d'une entité d'investissement exclut les entités non financières actives mentionnées aux d à g du 2° du IV de l'article 11 du décret susvisé.

5/ Définition de la notion de « entité non financière »

- [FATCA \(\(Accord intergouvernemental FATCA conclu entre la France et les Etats-Unis\)\)](#)

Désigne toute entité non financière qui n'est pas une institution financière au sens des normes FATCA ou est une entité décrite à l'alinéa j du point 4 du paragraphe B de la section visée par l'accord précité, ainsi que toute entité non américaine qui est établie sur le territoire français ou d'une autre juridiction partenaire et qui n'est pas une Institution financière.

- [CRS \(Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016\)](#)

Désigne une entité qui n'est pas une institution financière au sens des normes CRS.

6/ Définition de la notion de « entité non financière active »

- [FATCA \(Décret 2015-1 du 2 janvier 2015\)](#)

Une entité non financière active désigne toute ENF qui satisfait à l'un des critères suivants :

a) Moins de 50 % des revenus bruts de l'EENF au titre de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des revenus passifs et moins de 50 % des actifs détenus par l'EENF au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour obtenir des revenus passifs ;

b) Les actions de l'EENF font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ou l'EENF est une Entité liée à une Entité dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ;

c) L'EENF est constituée sur un Territoire américain et tous les propriétaires du bénéficiaire sont des résidents de ce Territoire américain ;

d) L'EENF est un gouvernement (autre que le gouvernement des Etats-Unis), une subdivision politique d'un tel gouvernement (terme qui, pour éviter toute ambiguïté, comprend un Etat, une province, un comté ou une municipalité), ou un organisme public exerçant une fonction d'un gouvernement ou d'une subdivision politique, le gouvernement d'un Territoire américain, une organisation internationale, une banque centrale non américaine ou une Entité détenue à 100 % par une ou plusieurs des structures précitées;

e) Les activités de l'EENF consistent pour l'essentiel à détenir (en tout ou en partie) les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une Institution financière ou à proposer des financements ou des services à ces filiales. Une EENF ne peut prétendre à ce statut si elle opère (ou se présente) comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement ;

f) L'EENF n'exerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment mais investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une activité autre que celle d'une Institution financière, étant entendu que cette exception ne saurait s'appliquer à l'EENF après l'expiration d'un délai de 24 mois après la date de sa constitution initiale ;

g) L'EENF n'était pas une Institution financière durant les cinq années précédentes et procède à la liquidation de ses actifs ou est en cours de restructuration afin de poursuivre ou de reprendre des transactions ou des activités qui ne sont pas celles d'une Institution financière ;

h) L'EENF se livre principalement au financement d'Entités liées qui ne sont pas des institutions financières et à des transactions de couverture avec ou pour le compte de celles-ci et ne fournit pas de services de financement ou de couverture à des Entités qui ne sont pas des Entités liées, à condition que le groupe auquel appartiennent ces Entités liées se consacre principalement à une activité qui n'est pas celle d'une Institution financière ;

i) L'EENF est une «EENF exclue» telle que décrite dans la réglementation du Trésor des Etats-Unis correspondante; ou

j) L'EENF remplit toutes les conditions suivantes: i. elle est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives ou éducatives; ou est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence et elle est une fédération professionnelle, une organisation patronale, une chambre de commerce, une organisation syndicale, agricole ou horticole, civique ou un organisme dont l'objet exclusif est de promouvoir le bien-être social;

ii. elle est exonérée d'impôt sur les sociétés dans sa juridiction de résidence ;

iii. elle n'a aucun actionnaire ni aucun membre disposant d'un droit de propriété ou de jouissance sur ses recettes ou ses actifs ;

iv. le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'EENF ou les documents constitutifs de celle-ci excluent que les recettes ou les actifs de l'EENF soient distribués à des personnes physiques ou des organismes à but lucratif ou utilisés à leur bénéfice, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités caritatives de l'EENF ou à titre de rémunération raisonnable, au prix du marché, pour les biens et services rendus, acquis ou souscrits par l'Entité ; et

v. le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'EENF ou les documents constitutifs de celle-ci imposent que, lors de la liquidation ou de la dissolution de l'Entité, tous ses actifs soient distribués à une entité publique ou à une autre organisation à but non lucratif ou soient dévolus au gouvernement de l'Etat de résidence de l'EENF ou à l'une de ses subdivisions politiques.

- [CRS \(Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016\)](#)

Une entité non financière active présente l'une des caractéristiques suivantes :

a) Au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente, moins de 50 % de ses revenus bruts sont passifs et moins de 50 % des actifs qu'elle détient produisent des revenus passifs ou sont détenus à cet effet. Un revenu est passif s'il est reçu d'un débiteur du seul fait de la possession d'un actif. Les actes de gestion d'un actif source d'un revenu ne permettent pas de considérer qu'il n'est pas passif ;

- b) Les actions de l'entité non financière font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ou l'entité non financière est liée à une entité qui présente cette caractéristique ;
- c) L'entité non financière est une entité publique, une organisation internationale, une banque centrale ou une entité qu'une ou plusieurs de ces structures détiennent en totalité ;
- d) Les activités de l'entité non financière consistent pour l'essentiel à détenir, en tout ou en partie, les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une institution financière ou à proposer des financements ou des services à ces filiales. Une entité ne peut prétendre au statut d'entité non financière si elle opère ou se présente comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, de capital-risque, de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement ;
- e) L'entité non financière n'exerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment mais investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une activité autre que celle d'une institution financière, étant entendu que cette exception ne s'applique qu'au cours d'un délai de vingt-quatre mois suivant sa création ;
- f) L'entité non financière n'était pas une institution financière durant les cinq années précédentes et procède à la liquidation de ses actifs ou est en cours de restructuration afin de poursuivre ou de reprendre des activités qui ne sont pas celles d'une institution financière ;
- g) L'entité non financière se consacre principalement au financement d'entités liées telles que définies au 2° du I de l'article 15 du décret 2016-1683 qui ne sont pas des institutions financières et à des transactions de couverture avec ou pour le compte de celles-ci et ne fournit pas ces services à des entités qui ne sont pas liées avec elle, pour autant que le groupe auquel appartiennent ces entités liées ait principalement une activité qui n'est pas celle d'une institution financière ;
- h) L'entité non financière remplit toutes les conditions suivantes :
- i) Elle est établie et exploitée dans son Etat ou territoire de résidence :
 - exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives ou éducatives ;
 - ou en tant que fédération professionnelle, organisation patronale, chambre de commerce, organisation syndicale, agricole ou horticole, civique ou organisme dont l'objet exclusif est d'intérêt général ;
 - ii) Elle est exonérée d'impôt sur les sociétés dans son Etat ou territoire de résidence ;
 - iii) Elle n'a aucun actionnaire ni aucun membre disposant d'un droit de propriété ou de jouissance sur ses recettes ou ses actifs ;
 - iv) Le droit applicable dans l'Etat ou le territoire de résidence de l'entité non financière ou les documents constitutifs de celle-ci excluent que les recettes ou les actifs de l'entité non financière soient distribués à des personnes physiques ou à des organismes à but lucratif ou utilisés à leur bénéfice, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités d'intérêt général de l'entité non financière ou n'intervienne à titre de rémunération raisonnable pour services rendus ou à titre de paiement à leur juste valeur marchande pour les biens acquis par elle;
 - v) Le droit applicable dans l'Etat ou le territoire de résidence de l'entité non financière ou les documents constitutifs de celle-ci imposent qu'à la liquidation ou à la dissolution de l'entité non financière, tous ses actifs soient distribués à une entité publique ou à une autre organisation à but non lucratif ou soient dévolus au gouvernement de l'Etat ou du territoire de résidence de l'entité non financière ou à l'une de ses subdivisions politiques.

7/ Définition de la notion de « entité non financière passive »

- FATCA (Décret 2015-1 du 2 janvier 2015)

Une « ENF passive » désigne toute ENF qui n'est pas une ENF active ou une société de personnes étrangère susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source ou un trust étranger susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source ou un

trust étranger susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source conformément à la réglementation du trésor des Etats-Unis.

- [CRS \(Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016\)](#)

Une « ENF passive » désigne une ENF qui n'est pas une ENF active ou une Entité d'investissement située dans une Juridiction non partenaire et est gérée par une autre Institution financière est traitée comme une ENF passive.

8/ Définition de la notion de « personne détenant le contrôle »

Désigne les personnes physiques qui exercent un contrôle sur l'entité. Cette notion, pour FATCA et CRS, doit être entendu au sens des recommandations du GAFI.

CRS : Article 11 Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016 : « *la ou les personnes qui détiennent le contrôle d'une entité non financière passive sont le ou les bénéficiaires effectifs qui exercent un contrôle sur elle conformément aux dispositions de l'article L. 561-2-2 du code monétaire et financier. Dans le cas d'un trust, il s'agit du ou des constituants, du ou des administrateurs, de la ou des personnes chargées de surveiller l'administrateur le cas échéant, du ou des bénéficiaires ou de la ou des catégories de bénéficiaires, et de toute autre personne physique exerçant en dernier lieu un contrôle effectif sur le trust. Dans le cas d'une construction juridique similaire à un trust, il s'agit des personnes dont la situation est équivalente ou analogue à celle mentionnée pour un trust* ».

FATCA : Article 2 Décret 2015-1 du 2 janvier 2015 : « *l'expression « Personnes détenant le contrôle » désigne les personnes physiques qui exercent un contrôle sur une Entité. Dans le cas d'un trust, cette expression désigne le constituant, les administrateurs, la personne chargée de surveiller l'administrateur le cas échéant, les bénéficiaires ou la catégorie de bénéficiaires et toute autre personne physique exerçant en dernier lieu un contrôle effectif sur le trust et, dans le cas d'une construction juridique qui n'est pas un trust, l'expression désigne les personnes dont la situation est équivalente ou analogue. L'expression « Personnes détenant le contrôle » est interprétée conformément aux Recommandations du GAFI* ».

L'article R.561-1 du Code monétaire et financier indique que les bénéficiaires effectifs désignent « *les personnes physiques qui soient détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société, soit exercent, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés* ».

La « norme commune de déclaration » développe que lorsque qu'aucune personne physique n'exerce de contrôle par le biais d'une participation majoritaire, la ou les Personne(s) détenant le contrôle de l'entité sera la ou les personnes physiques qui la contrôlent par d'autres moyens. Lorsqu'aucune personne physique n'est identifiée comme exerçant le contrôle de l'entité, la ou les Personnes détenant le contrôle sur l'entité seront là où les personnes physiques qui exercent la fonction de Directeur général. Cf texte de la « Norme commune de déclaration » (NCD).

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE

LCB/FT

Au titre de la réglementation relative à la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, tous les organismes assujettis sont tenus d'examiner chaque opération en fonction notamment de la situation du client, de l'investissement souhaité et des conditions de réalisation. L'objectif est de pouvoir évaluer le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et d'appliquer, selon chaque situation, des mesures de vigilance, standard ou renforcée.

Cette fiche de diligence doit vous permettre d'analyser le niveau de risque LCB/FT associé à l'opération de votre client et de pouvoir y associer un niveau de vigilance. Selon le niveau de vigilance déterminé, des documents devront être transmis afin de compléter votre dossier.

Ce document atteste du respect de vos diligences en matière de LCBFT. A ce titre, il peut faire l'objet d'un contrôle par les autorités de tutelle.

La fiche de diligence LCB/FT est un document obligatoire, à joindre impérativement au dossier. En son absence, votre dossier ne sera pas accepté. Cette fiche doit être dûment remplie et complétée, pour toute opération et tout montant.

Primonial peut à tout moment demander la communication de documents complémentaires.

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT⁽¹⁾

Nom : Prénom :

Dénomination Personne Morale :

Montant total brut :

INVEST. DÉSINVEST. TRANSFERT

- | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |

**Vous devez répondre à toutes les questions mentionnées ci-dessous.
En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds dès le 1^{er} euro doit être joint.**

OUI	NON	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client est une Personne Politiquement Exposée ou proche PPE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client réside à l'étranger
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client exerce une profession ou dans un secteur d'activités exposé à des risques LCBFT ou dans un secteur dit sensible tel que listé ci-dessous (liste non exhaustive) : Activités immobilières, Construction, Hôtellerie, Commerce informatique, Téléphonie, Café/Restaurant/Brasserie, Hifi/Vidéo/Electroménager, professionnels de la santé, Secteur des jeux, Commerce de détail, Commerce et réparations automobiles, Service aux Particuliers, Electronique etc.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client n'a pas d'activité professionnelle (chômage, rentier, élève, étudiant, etc.)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client n'est pas physiquement (vente à distance – internet, téléphone) présent ou est représenté par un tiers une 2^{ème} pièce d'identité justifiant de l'identité du client devra être fourni

1. La notion de client concerne également le souscripteur personne physique ou personne morale mais également le représentant légal et le(s) bénéficiaire(s) effectif(s).

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE LCB/FT

Cocher la (les) case(s) correspondant à l'opération envisagée. Indiquer dans la partie Commentaires tout élément permettant de mieux appréhender les modalités de réalisation de l'opération.

En cas de réponse positive, un justificatif d'origine/destination des fonds dès le 1^{er} euro doit être obligatoirement joint (sauf indications spécifiques mentionnées ci-dessous).

OUI	NON	■ OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	OUI	NON	■ OPÉRATIONS DE DÉSINVESTISSEMENT
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 50 000€ pour une personne physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Demande d'avance dès le 1 ^{er} euro - indiquer le motif dans la rubrique Commentaires et joindre un Justificatif de destination des fonds dès 50 000 €
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 500 000€ pour une personne morale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat précoce (souscription suivie d'une sortie de fonds dans les 24 mois pour l'Assurance Vie/Capitalisation et dans les 36 mois pour les SCPI) – indiquer le motif dans la rubrique Commentaires et joindre un Justificatif de destination des fonds dès 50 000 €.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est effectué par un tiers (y compris chèque de banque, notaire, CARPA) – indiquer les raisons dans la rubrique «Commentaires»	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat à destination de l'étranger – indiquer le motif dans la rubrique «Commentaires» et joindre un Justificatif de destination des fonds dès le 1 ^{er} euro
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La justification d'origine des fonds est incohérente avec la situation déclarée par le client	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renonciation – indiquer le motif dans la rubrique «Commentaires»
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est en provenance d'un pays étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement est effectué par un non résident fiscal français depuis un compte bancaire étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant du versement programmé mensuel est supérieur ou égal à 100 % des revenus mensuels du foyer fiscal			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant de l'opération est supérieur ou égal à 1 an de revenus annuels (tous revenus confondus – hors crédit)			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remboursement d'avance dès 50 000 €			

OUI	NON	ANALYSE DU RISQUE
		En cas de réponse positive, indiquer les raisons ou motivations dans la partie «Commentaires»
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est incohérente avec la situation financière et patrimoniale du client
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération présente un caractère inhabituel, complexe ou atypique ; ou sans justification économique ou sans objet licite

Commentaire :

Origine / Destination des fonds (à préciser) :

Justificatif probant fourni (à préciser) :

Date :	Lieu :
Nom et Prénom du conseiller :	Signature :

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE PROVENANCE DES FONDS

PROVENANCE DES FONDS	JUSTIFICATIF À JOINDRE	INFORMATION DEVANT APPARAÎTRE SUR LE JUSTIFICATIF
DONATION	- Acte notarié de donation - Déclaration 2735 de don manuel visé par l'administration fiscale - Imprimé CERFA 11278*04 visé par l'administration fiscale	Nom du donneur, lien avec le souscripteur, date de la donation, montant (correspondant au montant à justifier)
ÉPARGNE/ PLACEMENTS	- Relevé de portefeuille - Relevé de situation du contrat - Quittance de règlement du contrat - Ordre de mouvements d'actions	Date de placement, durée de détention, n° du compte ou du contrat, nom de l'établissement conservateur, montant (correspondant au montant à justifier)
HÉRITAGE	- Acte notarié de la succession - Attestation du notaire	Date du décès, nom de la personne décédée, lieu du décès, nom du bénéficiaire, montant de l'héritage (correspondant au montant à justifier)
PRIME EXCEPTIONNELLE	- Fiche de paie - Lettre de licenciement - Solde de tout compte - Levée d'option	Date de versement de la prime
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	- Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable	Nom du bénéficiaire, la date, le montant (correspondant au montant à justifier)
VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER	- Acte de vente - Attestation du notaire	Date de la vente, objet de la vente, prix de la vente, origine des fonds ayant financé le bien
VENTE DE SOCIÉTÉ	- Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
VENTE DE SOCIÉTÉ COTÉE	- Avis de l'AMF - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
GAINS AUX JEUX	Copie du chèque de la Française des Jeux ou du PMU	
AUTRES CAS	Toute pièce probante (émanant d'une administration ou d'un établissement financier) permettant de justifier de l'origine des fonds	

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE DESTINATIONS DES FONDS

ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS	Promesse d'achat, attestation du notaire, si VEFA (appel de fonds)
TRAVAUX	Devis, facture
BESOIN DE TRÉSORERIE (PERSONNE MORALE)	Attestation du DAF ou expert-comptable + bilan n-1
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (PERSONNE MORALE)	Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

SCPI PATRIMMO Commerce

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable.
Capital social minimum : 760 000 €.

Siège social : 36, rue de Naples 75008 PARIS. Tél. : 01 44 21 73 93.
534 477 948 RCS PARIS.

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial en qualité de responsable de traitement. Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du responsable de traitement Primonial à l'adresse suivante DDP – Primonial 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8 ou par mail : DDP@primonial.fr

Les données sont collectées et traitées pour les finalités suivantes : la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté.

Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers que pour les seuls besoins d'administrations et de gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. S'agissant des sous-traitants, les données ne seront communiquées qu'aux seuls d'entre eux présentant des garanties suffisantes en termes de sécurité et de confidentialité des données, conformément au Règlement (UE) 2016/679.

Les données collectées et traitées dans le cadre de la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires seront conservées, soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles le responsable de traitement est tenu.

Les éventuelles données qui font l'objet d'une obligation d'archivage en application d'une disposition législative ou réglementaire, seront archivées dans les conditions prévues par le(s) texte(s) en vigueur.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Vous pouvez enfin définir des directives générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès. Vos directives seront enregistrées conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi précitée.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez envoyer un mail ou un courrier postal à l'adresse suivante : service.reclamations@primonial.fr ou Primonial – Service Réclamations – 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ DE GESTION

N° Associé :
 N° Affaire :
 N° Client :

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, autorisée à faire offre au public.

Capital social minimum : 760 000 €.

Siège social : 36, rue de Naples 75008 PARIS. Tél. : 01 44 21 73 93.

534 477 948 RCS PARIS. Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

PERSONNES PHYSIQUES

SOUSCRIPTEUR

M. Mme Indivision

Nom - Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

Dept : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Profession exacte (ou la dernière si retraité(e)) :

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Si marié(e) ou pacsé(e) :

régime de la communauté régime de la séparation de biens
 PACS en indivision PACS en séparation de biens

Si clause de réemploi de fonds propres, cocher ici

CO-SOUSCRIPTEUR TUTEUR

M. Mme

Nom - Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

Dept : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

FISCALITÉ

France métropolitaine DOM/TOM/COM

Non Résident (indiquer pays de résidence :)

Les US personnes ne sont pas autorisées à la souscription

Adresse fiscale (si différente de l'adresse de correspondance) :

PERSONNES MORALES

Forme juridique :

Nom / Dénomination sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

N° SIRET :

N° APE :

Nom - Prénom du représentant légal :

Qualité :

Adresse personnelle :

Né(e) le : à :

Bénéficiaire(s) effectif(s) de l'opération :

FISCALITÉ IS IR Autre :

Les US personnes ne sont pas autorisées à la souscription.

À COMPLÉTER PAR LE CONSEILLER

Nom - Prénom du Conseiller :

Code :

JE (NOUS) DÉCLARE(ONS) :

- agir en mon (notre) nom et pour mon (notre) propre compte,
- avoir reçu et pris connaissance des statuts de la Société, de la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, du DIC, des derniers Bulletin Trimestriel d'Information et rapport annuel et du présent bulletin de souscription recto et verso,
- être informé(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts, et avoir pris connaissance des « facteurs de risques » décrits dans la note d'information et rappelés dans les modalités relatives à la souscription,
- être informé que les parts porteront jouissance au 1er jour du 4ème mois qui suit la souscription et la réception du règlement afférent,
- être informé(s) que la société de gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription.
- que les parts de la SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice direct ou indirect d'une « US Person* ».

SOUSCRIPTION

Prix de la part (A) : 197€

Nombre de parts en toutes lettres (B) :

Montant souscrit (A x B) : €

Dont comptant par chèque : €

Dont comptant par virement : €

Dont à crédit : €

Fait à le en quatre exemplaires dont l'un m'a été remis avec le dossier de souscription.
 Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »

SOUSCRIPTEUR

CO-SOUSCRIPTEUR

CACHET + SIGNATURE DU CONSEILLER

Vous êtes considéré comme US PERSON au sens de la réglementation de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes : 1/ Au titre de personne physique, Vous êtes citoyen américain ; Vous avez le statut de résident fiscal américain ; Vous êtes né sur le territoire américain ; Vous êtes détendeur de la carte verte, Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième) ; Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain. 2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain ; si la société est une institution financière relevant du droit américain.

SOUSCRIPTEUR

M. Mme Indivision

Nom - Prénom :

Forme juridique :

Nom / Dénomination sociale :

CO-SOUSCRIPTEUR TUTEUR

M. Mme

Nom - Prénom

PROGRAMMATION DES VERSEMENTS

MISE EN PLACE MODIFICATION¹ SUSPENSION

Je souhaite acquérir parts de la SCPI PATRIMMO COMMERCE

nombre de parts en toutes lettres :

aux conditions de souscription en vigueur à la date de signature de ce bulletin puis aux conditions en vigueur à la date de chaque prélèvement. Ces conditions sont susceptibles d'évoluer.

Je souhaite être prélevé à la fréquence suivante (1 choix possible) :

Mensuelle :

- Le 15 du mois
- Le dernier jour du mois

Trimestrielle (dernier jour ouvré du trimestre civil)

Semestrielle (dernier jour ouvré du semestre civil)

Annuelle (dernier jour ouvré de l'année civile)

Lorsque le jour du prélèvement n'est pas ouvré, le prélèvement a lieu le jour ouvré bancaire précédent.

Le premier prélèvement a lieu le mois suivant le mois d'enregistrement de la demande de programmation de versements.

MANDAT SEPA DE PRÉLÈVEMENT RÉCURRENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez PRIMONIAL REIM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de PRIMONIAL REIM. Le prélèvement aura lieu le mois suivant le mois de réception de votre programme de versements réguliers.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

TITULAIRE DU COMPTE

Référence Unique de Mandat (RUM) : Référence indiquée dans l'échéancier des prélèvements qui sera communiqué par la Société de Gestion

COMPTE À DÉBITER

BIC [REDACTED]

IBAN [REDACTED]

CRÉANCIER

Nom du créancier : SCPI PATRIMMO COMMERCE

Identifiant Créditeur SEPA (ICS) de PATRIMMO COMMERCE: FR45ZZZ630961

Adresse : 36, rue de Naples – 75008 PARIS – FRANCE

JE (NOUS) DÉCLARE(ONS) :

- agir en mon (notre) nom et pour mon (notre) propre compte,
- avoir reçu et pris connaissance des statuts de la Société, de la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, du DIC, des derniers Bulletin Trimestriel d'Information et rapport annuel et du présent bulletin de souscription recto et verso,
- être informé(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts, et avoir pris connaissance des « facteurs de risques » décrits dans la note d'information et rappelés dans les modalités relatives à la souscription,
- être informé que la jouissance des parts est effective au 1^{er} jour du 4^{ème} mois qui suit la souscription et la réception du règlement afférent,
- être informé(s) que la société de gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription.
- que les parts de la SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice direct ou indirect d'une « US Person* ».
- être informé que je/nous pourrons modifier/annuler le nombre de parts et la fréquence de mes versements sans frais, à compter de la réception par Primonial REIM de ce formulaire au 36 rue de Naples, 75008 Paris. La modification/annulation interviendra le mois suivant.
- être informé qu'en cas de rejet d'un prélèvement, la Société de Gestion se réserve le droit d'annuler le programme de versement.

Fait à le

en quatre exemplaires dont l'un m'a été remis avec le dossier de souscription.

À COMPLÉTER PAR LE CONSEILLER

Nom - Prénom du Conseiller :

Code : [REDACTED]

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »

SOUSCRIPTEUR

CO-SOUSCRIPTEUR

CACHET + SIGNATURE DU CONSEILLER

(1) Cette opération annule et remplace la précédente mise en place de versements réguliers.

Vous êtes considéré comme US PERSON au sens de la réglementation de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes : 1/ Au titre de personne physique, Vous êtes citoyen américain ; Vous avez le statut de résident fiscal américain ; Vous êtes né sur le territoire américain ; Vous êtes détenteur de la carte verte, Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième) ; Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain. 2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain ; si la société est une institution financière relevant du droit américain.

SCPI PATRIMMO COMMERCE

MODALITÉS RELATIVES À LA SOUSCRIPTION

Date d'ouverture : 15 octobre 2011

Montant du capital social initial : 760 000 Euros divisé en 4750 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant de la première souscription publique : 100 760 000 Euros divisé en 629 750 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant du capital social statutaire maximal : 1 000 000 000 Euros divisé en 6 250 000 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Prix de souscription : Valeur nominale : 160 Euros

Prime d'émission : 37 Euros

dont commission de souscription : 18,03 € TTC

(9,15 % TTC, au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %, du prix de souscription prime d'émission incluse)

- au titre des frais de collecte : 16,25 € TTI

(8,25 % TTI, commission exonérée de TVA conformément à l'article 261-C-1°-e du Code Général des Impôts)

- au titre des frais de recherche et d'investissement : 1,78 € TTC

(0,75 % HT soit 0,9 % TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %)

Soit un Prix de souscription d'une part : 197 Euros.

Minimum de souscription : dix (10) parts

Modalités de règlement : le règlement s'effectue à l'ordre de la SCPI PATRIMMO COMMERCE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription (197 Euros x Nombre de parts souscrites). Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement.

En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'organisme prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Le bulletin de souscription devra être adressé, dûment rempli, à : Primonial REIM, 36, rue de Naples 75008 Paris.

Date de jouissance : à partir du 1^{er} jour du 4^{ème} mois qui suit la souscription accompagnée du règlement afférent..

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

Fiscalité : la SCPI PATRIMMO COMMERCE bénéficie du régime fiscal prévu par l'article 239 *septies* du Code Général des Impôts imposant le revenu entre les mains de chaque associé.

L'associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la Société.

À ce titre, il bénéficie du régime de réduction des charges de la propriété prévu par la loi de finances en vigueur pour l'imposition des revenus fonciers.

La fiscalité est propre à chaque investisseur et requiert une analyse personnalisée.

Fiscalité des personnes morales à l'IS : La quote-part des résultats sociaux qui revient aux Associés personnes morales soumis à l'impôt sur les Sociétés, est déterminée d'après les règles fixées par les articles 38 et 39 du Code Général des Impôts concernant les bénéfices industriels et commerciaux.

La fiscalité des personnes morales à l'IR est dépendante de la fiscalité des associés et de leur pays de résidence.

Cession de parts. En cas de cession des parts par des associés personnes physiques, les cessions de parts de SCPI relèvent du régime d'imposition des plus-values immobilières des particuliers. En cas de cession des parts par des personnes morales passibles de l'IS ou des entreprises industrielles, commerciales, agricoles ou artisanales imposables de plein droit à l'impôt sur le revenu selon un régime de bénéfice réel, les plus-values réalisées relèvent du régime des plus-values professionnelles.

Distribution : La commission de souscription, comprise dans le prix de la part, est de 9,15 % TTC. Le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Les statuts ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 27 août 2011.

Leur mise à jour a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

FACTEURS DE RISQUES

L'investissement en parts de SCPI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- des revenus potentiels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles (taux d'occupation, valeurs locatives) et de la conjoncture économique et immobilière ;
- du montant du capital que vous percevrez lors du retrait de vos parts ou le cas échéant de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de SCPI doivent être acquises dans une optique de long terme et de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 10 ans.

L'investissement en parts de SCPI comporte un risque de perte en capital, le capital investi n'est pas garanti.

Ce placement étant investi exclusivement en immobilier, il est considéré comme peu liquide. Les modalités de retrait (vente) des parts de SCPI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie, la Société ne garantissant, ni la revente de vos parts, ni le retrait.

En cas de blocage des retraits, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaire, lors de la confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts de la SCPI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

En cas de souscription à crédit, si les revenus attachés aux parts souscrites à crédit ne sont pas suffisants pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse de la valeur de retrait des parts, le souscripteur devra payer la différence. En outre, en cas de défaut au remboursement du prêt consenti, l'établissement préteur pourrait demander la vente des parts de SCPI, pouvant entraîner une perte de capital.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI « PATRIMMO COMMERCE » est une SCPI pouvant statutairement recourir à l'endettement à hauteur de 30 % maximum de la valeur comptable des actifs pour financer ses investissements.

Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la Société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par la SCPI.

Conformément à l'article 422-196 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la dernière notice a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 24 mars 2017.

La note d'information prévue par l'article L.412-1 du Code monétaire et financier a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n°11-29 en date du 23 août 2011.

Documents à joindre obligatoirement pour une personne physique :

- 1 - un Relevé d'Identité Bancaire (pour versement),
- 2 - la copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, ou du passeport, du ou des souscripteurs ou du représentant légal,
- 3 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- 4 - un formulaire d'auto-certification FATCA/CRS dûment complété,
- 5 - la fiche de diligence (le cas échéant),
- 6 - le justificatif de provenance des fonds (le cas échéant),
- 7 - la copie de l'offre de prêt (le cas échéant),
- 8 - le formulaire Personne de plus de 80 ans (le cas échéant),
- 9 - le règlement par chèque à l'ordre de la SCPI PATRIMMO COMMERCE ou par virement sur le compte de la SCPI (Banque PALATINE)

IBAN F|R|3|6 4|0|9|7 8|0|0|0 2|2|1|3 4|6|6|2 0|U|0|0 3|0|5

BIC B|S|P|F|R|P|P|X|X|X

Documents à joindre obligatoirement pour une personne morale :

- 1 - un Relevé d'Identité Bancaire,
- 2 - la copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, ou du passeport, du représentant légal,
- 3 - le pouvoir et la copie de la pièce d'identité des personnes ayant pouvoirs et signature (si différents du représentant légal),
- 4 - le document sur le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de l'opération et copie(s) recto/verso de leur pièce d'identité,
- 5 - un K-bis de moins de 3 mois,
- 6 - les statuts certifiés conformes par le représentant légal,
- 7 - les derniers bilan et compte de résultat,
- 8 - un formulaire d'auto-certification FATCA/CRS dûment complété,
- 9 - la fiche de diligence (le cas échéant).

APRÈS VOTRE SOUSCRIPTION

Le service clients de Primonial REIM est à votre disposition tout au long de la vie de votre placement, pour toute demande d'information sur ce dernier ou pour toute modification de votre compte client.

VOUS POUVEZ LE CONTACTER :

par téléphone : **01 44 21 73 93**

par courriel : **serviceclients@primonialreim.com**

- **Dès l'enregistrement de votre dossier** nous vous adresserons un courrier accusant réception de votre souscription et rappelant ses modalités (montant investi, nombre de parts, date d'entrée en jouissance, rappel de l'identité bancaire).
- **Dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre** et à partir de l'entrée en jouissance des parts vous recevrez :
 - un avis de virement des dividendes trimestriels,
 - un bulletin trimestriel d'information qui vous permettra de suivre la gestion de votre placement (acquisitions, collecte, distribution, etc.).
- **En avril de chaque année** nous vous adresserons par courrier :
 - un récapitulatif des revenus à déclarer,
 - un mode d'emploi pour faciliter votre déclaration fiscale concernant votre SCPI,
 - une indication de la valorisation de vos parts au titre de l'IFI.
- **En mai de chaque année**, nous vous adresserons une convocation pour les assemblées générales annuelles de votre SCPI, accompagnée des documents suivants :
 - ordre du jour de l'Assemblée Générale,
 - bulletin de vote,
 - rapport annuel de votre SCPI.

PRIMONIAL REIM :

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros.

Enregistrée sous le n° 531 231 124 RCS Paris - APE 6630Z.

Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043.

Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Titulaire de la carte professionnelle portant les mentions «Gestion Immobilière» et «Transactions sur immeubles et fonds de commerce» numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2016 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société CNA Insurance Company Ltd, située 37 rue de Liège – 75008 PARIS.

Siège social : 36 rue de Naples - 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Télécopie : 01 44 21 71 23

www.primomialreim.com

« Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour le traitement de votre demande de souscription. Ces informations pourront être utilisées / communiquées par Primonial REIM, les sociétés du groupe Primonial, ses prestataires et partenaires pour : la gestion et le suivi de votre souscription, les besoins de la relation client, répondre aux obligations légales et réglementaires, (notamment dans le cadre de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme). Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primomialreim.fr. »

1 • IDENTIFICATION

Votre situation personnelle

VOUS

M. Mme

Nom - Prénoms : _____

Nom de naissance : _____

Né(e) le : [] à : _____

Code postal : [] Nationalité : _____

Pays de naissance : _____

Profession précise : _____

(ou ancienne profession si retraité(e))

CSP : [] Secteur d'activité : _____

(Voir classification au verso)

VOTRE CONJOINT (remplir obligatoirement dans les cas suivants : marié, pacsé, union libre)

M. Mme

Nom - Prénoms : _____

Nom de naissance : _____

Né(e) le : [] à : _____

Code postal : [] Nationalité : _____

Pays de naissance : _____

Profession précise : _____

(ou ancienne profession si retraité(e))

CSP : [] Secteur d'activité : _____

(Voir classification au verso)

2 • VOTRE SITUATION PATRIMONIALE ACTUELLE

Situation familiale

Marié(e) sous le régime : Participation aux acqets Communauté légale Communauté universelle Séparation de biens

Pacsé(e) sous le régime : Séparation des patrimoines Indivision

Autres : Célibataire Divorcé(e) Veuf / Veuve Union libre Mineur(e) Émancipé(e)

Régime de protection juridique (Précisez) : Non Oui _____

Résidence fiscale : France Autres (Précisez) _____

Personne politiquement exposée

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir classification au verso)

Vous : Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Conjoint : Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir la liste des fonctions en annexe)

Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Quel est le lien avec l'investisseur ou son représentant _____

Patrimoine du foyer fiscal

Estimation globale du patrimoine de votre foyer fiscal : [] €

Répartition de votre patrimoine (en %) : Actifs immobiliers : Résidence de jouissance

Immobilier d'investissement (hors SCPI)

[] %

[] %

[] %

Actifs financiers :
(Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, contrat de capitalisation, PEE, SCPI...)

Proportion de vos actifs financiers investis en actions :

Moins de 10% Entre 10% et 25% Entre 25% et 50% Plus de 50%

[] %

Liquidités :
(Livrets, PEL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant...)

[] %

Actifs professionnels :
(Actifs professionnels)

[] %

Revenus annuels de votre foyer fiscal : [] €

Revenus professionnels (ou pensions) annuels : Vous : [] %

Votre conjoint : [] %

Revenus locatifs annuels : Vous : [] %

Votre conjoint : [] %

Revenus de valeurs mobilières annuels : Vous : [] %

Votre conjoint : [] %

Quel est le montant global des mensualités de vos engagements financiers (tous crédits confondus) [] €

Votre taux moyen d'imposition (indiqué sur votre avis d'imposition) : [] % Imposition à l'IFI ? Oui Non

3 • ORIGINE DES FONDS ET OBJET DE L'OPÉRATION

Origine des fonds

Épargne déjà constituée

Réalisation d'actifs, lesquels ? : _____

Héritage/Donation (joindre un justificatif dès le 1er euro), origine : _____

Intérêts/dividendes sur stock option

Gains aux jeux

Indemnisation

Rachat de contrat, établissement : _____

Crédit, établissement : _____

Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation du souscripteur ? Oui Non

Objet de l'opération

Valorisation de capital

Constitution de capital

Recherche de revenus

Nantissement

Transmission patrimoniale

LISTE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DÉTAILLÉES NIVEAU 3 (SOURCE INSEE)

10 Agriculteurs exploitants	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	66 Ouvriers non qualifiés
21 Artisans	47 Techniciens	69 Ouvriers agricoles
22 Commerçants et assimilés	48 Contremaîtres, agents de maîtrise	71 Anciens agriculteurs exploitants
23 Chefs d'entreprise	51 Employés de la fonction publique	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
31 Professions libérales et assimilés	53 Policiers et militaires	73 Anciens cadres et professions intermédiaires
32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	54 Employés administratifs d'entreprise	76 Anciens employés et ouvriers
36 Cadres d'entreprise	55 Employés de commerce	79 Retraités ancienne activité connue
41 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	56 Personnels des services directs aux particuliers	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
	61 Ouvriers qualifiés	82 Inactifs divers (autres que retraités)
		84 Étudiants

PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES ET FONCTIONS POLITIQUES JURIDICTIONNELLES OU ADMINISTRATIVES (R561-18 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Les personnes qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes :

- Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours
- Membre d'une cour des comptes
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale
- Ambassadeur ou chargé d'affaires
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
- Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein

Y compris les membres directs de la famille de ces personnes tels que :

- Le conjoint ou le concubin notoire
- Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les ascendants au premier degré

Ou les personnes leur étant étroitement associées tels que :

- Les personnes physiques qui, conjointement avec une personne politiquement exposée, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger
- Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit d'une personne politiquement exposée
- Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne politiquement exposée

Dénomination du cabinet _____

Nom, prénom du CGP _____

Références Primomial 

Fait le _____ à _____

Signature du CGP

Signature du souscripteur / adhérent

Signature du co-souscripteur / co-adhérent

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial Partenaires en sa qualité de responsable de traitement. Les données sont collectées et traitées à des fins réglementaires dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La réponse est obligatoire et son absence rendra impossible le traitement de votre dossier. Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers, partenaires commerciaux et/ou sous-traitants que pour les seuls besoins d'administration et de gestion pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez contacter directement la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

PRIMONIAL PARTENAIRES - Société par Actions Simplifiée au capital de 129 146 €, 504 162 439 RCS Paris, Conseiller en investissements financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF, sous le numéro E003248 et Courtier d'assurances enregistrés auprès de l'ORIAS sous le numéro 08 042 756, Titulaire de la Carte de Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce numéro CPI 7501 2016 000 004 270 garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. N° CNIL 1648273. Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23. Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy - CS 90130 - 75380 Paris Cedex 8

Réf : Synthèse Patrimoniale - Primonial Partenaires - PP - DC01401 - 012019



Formulaire d'auto-certification

Personne physique - FATCA / CRS

Les exigences législatives et réglementaires issues de la Norme Commune de Déclaration de l'OCDE (« NCD ») en matière d'Echanges Automatiques d'Informations relatifs aux comptes financiers dite « Common Reporting Standard » (« CRS ») et de la loi dite « FATCA » (« Foreign Account Tax Act »), requièrent que Primonial REIM recueille et déclare certaines informations concernant les titulaires de comptes financiers.

Le présent formulaire doit obligatoirement être complété, pour toute opération (souscription, rachat etc.) ainsi que pour tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet ce formulaire.

En cas de questions de nature fiscale, veuillez-vous rapprocher de votre conseiller fiscal ou de l'administration fiscale de votre pays de résidence.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

- S'agissant de « CRS », le portail de l'OCDE :

<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/echangeautomatique.htm>

- S'agissant de « FATCA », le portail de l'IRS (« Internal Revenue Service ») :

<https://www.irs.gov/businesses/corporations/foreign-account-tax-compliance-act-fatca>

Section I - Identification du souscripteur / co-souscripteur / tuteur

Identité du souscripteur / co-souscripteur / tuteur		
	<i>Souscripteur</i>	<i>Co-souscripteur ou tuteur (Le cas échéant)</i>
Civilité	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
Nom, prénom		
Nom de naissance (si différent)		
Date de naissance		
Lieu de naissance (ville/ pays)		
Nationalité(s)		
Adresse(s) du souscripteur / co-souscripteur / tuteur		
	<i>Souscripteur</i>	<i>Co-souscripteur ou tuteur (Le cas échéant)</i>
Adresse de résidence principale		
Adresse de résidence fiscale		
Numéro(s) de téléphone		

Section II - Identification de la résidence fiscale

A. Auto-certification FATCA		
	<i>Souscripteur</i>	<i>Co-souscripteur</i>
Etes-vous citoyen(ne) américain(e) et/ou titulaire d'obligations fiscales aux Etats Unis ¹ ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
En cas de réponse positive, veuillez-nous indiquer votre TIN		

¹ Vous êtes citoyen américain si vous êtes né ou naturalisé aux Etats-Unis, et sujet à leur juridiction et à celle de l'Etat américain de résidence.

Vous êtes considéré comme titulaire d'obligations fiscales aux Etats-Unis si vous disposez de la nationalité américaine ou si vous êtes titulaire d'une carte verte ou si le test de présence substantielle est considéré comme positif.

Le test de présence substantielle est considéré comme positif dès lors que vous êtes physiquement présent aux États-Unis pendant au moins : 31 jours au cours de l'année en cours, et 183 jours au cours d'une période incluant l'année en cours et les 2 années immédiatement précédentes.

En cas de réponse positive, il convient de compléter le formulaire W-9 de l'administration fiscale américaine, accessible sur le lien suivant : <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw9.pdf>, et de communiquer ce formulaire à Primonial / Primonial REIM.

En cas de réponse négative, et dans le cas où vous seriez né (e) aux Etats-Unis, il convient de fournir un certificat de perte/de renonciation à la nationalité américaine ou, en cas de non obtention de la nationalité américaine, tout autre justificatif ainsi que le formulaire W-8BEN, accessible sur le lien suivant : <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw8ben.pdf> (formulaire à communiquer à Primonial / Primonial REIM).

B. Auto-certification CRS

Souscripteur	Co-souscripteur
Veuillez indiquer ci-dessous votre/vos pays de résidence fiscale (hors Etats-Unis) ¹	Veuillez indiquer ci-dessous le/les numéros d'identification fiscale correspondant(s) (NIF)*

*Dans le cas où votre pays de résidence fiscale n'émet pas de NIF, ou dans le cas où le pays de résidence fiscale émet un NIF et que vous n'en disposez pas, merci d'indiquer les raisons ci-dessous.

--	--

C. Envisagez ou avez-vous :

Souscripteur	Co-souscripteur
a) Donné une procuration/délégation de signature à une personne ayant une adresse dans un pays/territoire autre que la France ?	
En cas de réponse positive, merci d'indiquer le pays de destination	En cas de réponse positive, merci d'indiquer le pays de destination
b) Mis en place un ordre de virement permanent vers un compte ouvert dans un pays/territoire autre que la France	

¹ Le critère de résidence fiscale au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale

Section III - Protection des données à caractère personnel

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour l'établissement et la qualification de votre statut fiscal conformément aux réglementations applicables.

Ces informations pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primonialreim.fr.

Section IV - Attestation et signature

SOUSCRIPTEUR / OU SON TUTEUR

En signant le présent formulaire d'auto-certification :

- Je reconnaiss et accepte que les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales ;
- Je certifie exactes et complètes les informations et déclarations développées dans le présent formulaire ;
- Je certifie avoir reçu, complété et signé, une copie du présent formulaire ;
- **Je m'engage à informer sans délai Primonial / Primonial REIM de tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet le présent formulaire, ainsi qu'à fournir les justificatifs appropriés et compléter le cas échéant une nouvelle auto-certification.**

Dans le cas où vous ne seriez pas le souscripteur du contrat, merci d'indiquer en quelle qualité vous signez ce formulaire d'auto-certification. Ainsi, si vous signez le présent formulaire d'auto-certification en vertu d'une procuration, merci de joindre une copie de la procuration.

Nom/Prénom :
Qualité :
Date :
Signature du souscripteur / du tuteur :

CO-SOUSCRIPTEUR / OU SON TUTEUR

En signant le présent formulaire d'auto-certification :

- Je reconnaiss et accepte que les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales ;
- Je certifie exactes et complètes les informations et déclarations développées dans le présent formulaire ;
- Je certifie avoir reçu, complété et signé, une copie du présent formulaire ;
- **Je m'engage à informer sans délai Primonial / Primonial REIM de tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet le présent formulaire, ainsi qu'à fournir les justificatifs appropriés et compléter le cas échéant une nouvelle auto-certification.**

Dans le cas où vous ne seriez pas le souscripteur du contrat, merci d'indiquer en quelle qualité vous signez ce formulaire d'auto-certification. Ainsi, si vous signez le présent formulaire d'auto-certification en vertu d'une procuration, merci de joindre une copie de la procuration.

Nom/Prénom :

Qualité :

Date :

Signature du co-souscripteur / du tuteur :

Annexe 1 - Définitions

1/ Définition de la notion de « US person » (*Décret 2015-1 du 2 janvier 2015*)

Il s'agit d'une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain, une société de personnes ou une société créée aux Etats-Unis ou en vertu du droit fédéral américain ou d'un des Etats fédérés américains, un trust si (i) un tribunal situé aux Etats-Unis avait, selon la loi, le pouvoir de rendre des ordonnances ou des jugements concernant substantiellement toutes les questions relatives à l'administration du trust et si (ii) une ou plusieurs Personnes américaines jouissent d'un droit de contrôle sur toutes les décisions substantielles du trust, ou sur la succession d'un défunt qui était citoyen ou résident des Etats-Unis.

2/ Définition de la notion de « comptes financiers »

- FATCA (Décret 2015-1 du 2 janvier 2015)

Désigne un compte auprès d'une Institution financière et comprend :

1. Dans le cas d'une entité qui constitue une Institution financière du seul fait qu'elle est une Entité d'investissement, tout titre de participation ou de créance (autre que les titres qui font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé) déposé auprès de l'Institution financière ;
2. Dans le cas d'une Institution financière non visée supra, tout titre de participation ou de créance (autre que les titres qui font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé) déposé auprès de l'Institution financière si (i) la valeur du titre de participation ou de créance est calculée, directement ou indirectement, principalement par rapport à des actifs qui donnent lieu à des Paiements de source américaine susceptibles de faire l'objet d'une retenue à la source et si (ii) la catégorie des titres en question a été créée afin de se soustraire aux déclarations prévues par le présent Accord; et
3. Tout Contrat d'assurance à forte valeur de rachat et tout Contrat de rente établi ou géré par une Institution financière autre qu'une rente viagère dont l'exécution est immédiate, qui est inaccessible et non liée à un placement, qui est versée à une personne physique et qui correspond à une pension de retraite ou d'invalidité perçue dans le cadre d'un compte, d'un produit ou d'un dispositif exclu de la définition du Compte financier à l'Annexe II [...] ».

- CRS (Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016)

Désigne un compte financier détenu auprès d'une institution financière par une personne physique ou une entité telle que définie au 2° du I de l'article 1er du décret susvisé et comprend :

1. Un compte de dépôt ;
2. Un compte conservateur ;
3. Dans le cas d'une entité d'investissement, toute participation ou créance émise par elle. Nonobstant ce qui précède, un compte financier n'inclut pas une participation ou une créance dans une entité d'investissement du seul fait qu'elle :
 - a) Donne des conseils en investissement à un client et agit pour le compte de ce dernier ;
 - b) Ou gère des portefeuilles pour un client et agit pour le compte de ce dernier, aux fins d'investir, de gérer ou d'administrer des actifs financiers déposés au nom du client auprès d'une institution financière autre que cette entité ;
4. Dans le cas d'une institution financière qui n'est pas mentionnée au 3°, toute participation ou créance dans cette institution financière si l'instrument en question a été créé afin de se soustraire à la déclaration prévue à l'article 1649 AC du code général des impôts ;
5. Tout contrat d'assurance avec valeur de rachat ou de rente établi ou géré par une institution financière autre qu'une rente viagère dont l'exécution est immédiate, qui est inaccessible et non liée à un placement, qui est versée à une personne physique et qui correspond à une pension de retraite ou d'invalidité perçue dans le cadre d'un compte exclu.

3/ Définition de la notion de « Numéro d'identification fiscal / TIN »

Il s'agit d'une combinaison unique de lettres ou de chiffres attribuée par une juridiction à une personne physique ou une entité. Il est utilisé pour identifier la personne physique ou l'entité afin d'appliquer la législation et la réglementation de la juridiction. Certaines juridictions n'émettent pas de NIF. Il peut être donné un autre numéro ayant une fonction équivalente. Au regard du Décret 2015-1 du 2 janvier 2015 (FATCA) :

- La mention « NIF américain » désigne un numéro d'identification fiscal fédéral américain (TIN) ;
- La mention « NIF français » désigne un numéro d'identification fiscal de France.

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE

LCB/FT

Au titre de la réglementation relative à la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, tous les organismes assujettis sont tenus d'examiner chaque opération en fonction notamment de la situation du client, de l'investissement souhaité et des conditions de réalisation. L'objectif est de pouvoir évaluer le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et d'appliquer, selon chaque situation, des mesures de vigilance, standard ou renforcée.

Cette fiche de diligence doit vous permettre d'analyser le niveau de risque LCB/FT associé à l'opération de votre client et de pouvoir y associer un niveau de vigilance. Selon le niveau de vigilance déterminé, des documents devront être transmis afin de compléter votre dossier.

Ce document atteste du respect de vos diligences en matière de LCBFT. A ce titre, il peut faire l'objet d'un contrôle par les autorités de tutelle.

La fiche de diligence LCB/FT est un document obligatoire, à joindre impérativement au dossier. En son absence, votre dossier ne sera pas accepté. Cette fiche doit être dûment remplie et complétée, pour toute opération et tout montant.

Primonial peut à tout moment demander la communication de documents complémentaires.

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT⁽¹⁾

Nom : Prénom :

Dénomination Personne Morale :

Montant total brut :

INVEST. DÉSINVEST. TRANSFERT

- | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |

**Vous devez répondre à toutes les questions mentionnées ci-dessous.
En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds dès le 1^{er} euro doit être joint.**

OUI	NON	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client est une Personne Politiquement Exposée ou proche PPE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client réside à l'étranger
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client exerce une profession ou dans un secteur d'activités exposé à des risques LCBFT ou dans un secteur dit sensible tel que listé ci-dessous (liste non exhaustive) : Activités immobilières, Construction, Hôtellerie, Commerce informatique, Téléphonie, Café/Restaurant/Brasserie, Hifi/Vidéo/Electroménager, professionnels de la santé, Secteur des jeux, Commerce de détail, Commerce et réparations automobiles, Service aux Particuliers, Electronique etc.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client n'a pas d'activité professionnelle (chômage, rentier, élève, étudiant, etc.)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client n'est pas physiquement (vente à distance – internet, téléphone) présent ou est représenté par un tiers une 2^{ème} pièce d'identité justifiant de l'identité du client devra être fourni

1. La notion de client concerne également le souscripteur personne physique ou personne morale mais également le représentant légal et le(s) bénéficiaire(s) effectif(s).

Cocher la (les) case(s) correspondant à l'opération envisagée. Indiquer dans la partie Commentaires tout élément permettant de mieux appréhender les modalités de réalisation de l'opération.

En cas de réponse positive, un justificatif d'origine/destination des fonds dès le 1^{er} euro doit être obligatoirement joint (sauf indications spécifiques mentionnées ci-dessous).

OUI	NON	■ OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	OUI	NON	■ OPÉRATIONS DE DÉSINVESTISSEMENT
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 50 000€ pour une personne physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Demande d'avance dès le 1 ^{er} euro - indiquer le motif dans la rubrique Commentaires et joindre un Justificatif de destination des fonds dès 50 000 €
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 500 000€ pour une personne morale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat précoce (souscription suivie d'une sortie de fonds dans les 24 mois pour l'Assurance Vie/Capitalisation et dans les 36 mois pour les SCPI) – indiquer le motif dans la rubrique Commentaires et joindre un Justificatif de destination des fonds dès 50 000 €.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est effectué par un tiers (y compris chèque de banque, notaire, CARPA) – indiquer les raisons dans la rubrique «Commentaires»	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat à destination de l'étranger – indiquer le motif dans la rubrique «Commentaires» et joindre un Justificatif de destination des fonds dès le 1 ^{er} euro
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La justification d'origine des fonds est incohérente avec la situation déclarée par le client	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renonciation – indiquer le motif dans la rubrique «Commentaires»
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est en provenance d'un pays étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement est effectué par un non résident fiscal français depuis un compte bancaire étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant du versement programmé mensuel est supérieur ou égal à 100 % des revenus mensuels du foyer fiscal			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant de l'opération est supérieur ou égal à 1 an de revenus annuels (tous revenus confondus – hors crédit)			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remboursement d'avance dès 50 000 €			

OUI	NON	ANALYSE DU RISQUE
		En cas de réponse positive, indiquer les raisons ou motivations dans la partie «Commentaires»
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est incohérente avec la situation financière et patrimoniale du client
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération présente un caractère inhabituel, complexe ou atypique ; ou sans justification économique ou sans objet licite

Commentaire :

Origine / Destination des fonds (à préciser) :

Justificatif probant fourni (à préciser) :

Date :	Lieu :
Nom et Prénom du conseiller :	Signature :

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE PROVENANCE DES FONDS

PROVENANCE DES FONDS	JUSTIFICATIF À JOINDRE	INFORMATION DEVANT APPARAÎTRE SUR LE JUSTIFICATIF
DONATION	- Acte notarié de donation - Déclaration 2735 de don manuel visé par l'administration fiscale - Imprimé CERFA 11278*04 visé par l'administration fiscale	Nom du donneur, lien avec le souscripteur, date de la donation, montant (correspondant au montant à justifier)
ÉPARGNE/ PLACEMENTS	- Relevé de portefeuille - Relevé de situation du contrat - Quittance de règlement du contrat - Ordre de mouvements d'actions	Date de placement, durée de détention, n° du compte ou du contrat, nom de l'établissement conservateur, montant (correspondant au montant à justifier)
HÉRITAGE	- Acte notarié de la succession - Attestation du notaire	Date du décès, nom de la personne décédée, lieu du décès, nom du bénéficiaire, montant de l'héritage (correspondant au montant à justifier)
PRIME EXCEPTIONNELLE	- Fiche de paie - Lettre de licenciement - Solde de tout compte - Levée d'option	Date de versement de la prime
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	- Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable	Nom du bénéficiaire, la date, le montant (correspondant au montant à justifier)
VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER	- Acte de vente - Attestation du notaire	Date de la vente, objet de la vente, prix de la vente, origine des fonds ayant financé le bien
VENTE DE SOCIÉTÉ	- Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
VENTE DE SOCIÉTÉ COTÉE	- Avis de l'AMF - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
GAINS AUX JEUX	Copie du chèque de la Française des Jeux ou du PMU	
AUTRES CAS	Toute pièce probante (émanant d'une administration ou d'un établissement financier) permettant de justifier de l'origine des fonds	

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE DESTINATIONS DES FONDS

ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS	Promesse d'achat, attestation du notaire, si VEFA (appel de fonds)
TRAVAUX	Devis, facture
BESOIN DE TRÉSORERIE (PERSONNE MORALE)	Attestation du DAF ou expert-comptable + bilan n-1
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (PERSONNE MORALE)	Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

SCPI PRIMOPIERRE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable.
Capital social minimum : 760 000 €.

Siège social : 36, rue de Naples 75008 PARIS. Tél. : 01 44 21 73 93.

507 646 446 RCS PARIS

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial en qualité de responsable de traitement. Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du responsable de traitement Primonial à l'adresse suivante DDP – Primonial 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8 ou par mail : DDP@primonial.fr

Les données sont collectées et traitées pour les finalités suivantes : la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté.

Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers que pour les seuls besoins d'administrations et de gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. S'agissant des sous-traitants, les données ne seront communiquées qu'aux seuls d'entre eux présentant des garanties suffisantes en termes de sécurité et de confidentialité des données, conformément au Règlement (UE) 2016/679.

Les données collectées et traitées dans le cadre de la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires seront conservées, soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles le responsable de traitement est tenu.

Les éventuelles données qui font l'objet d'une obligation d'archivage en application d'une disposition législative ou réglementaire, seront archivées dans les conditions prévues par le(s) texte(s) en vigueur.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Vous pouvez enfin définir des directives générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès. Vos directives seront enregistrées conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi précitée.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez envoyer un mail ou un courrier postal à l'adresse suivante : service.reclamations@primonial.fr ou Primonial – Service Réclamations – 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ DE GESTION

N° Associé :
 N° Affaire :
 N° Client :

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, autorisée à faire offre au public.
 Capital social minimum : 760 000 €.
 Siège social : 36, rue de Naples 75008 PARIS. Tél. : 01 44 21 73 93.
 507 646 446 RCS PARIS. Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

PERSONNES PHYSIQUES

SOUSCRIPTEUR

M. Mme Indivision

Nom - Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

Dept : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :
 Email :

Profession exacte (ou la dernière si retraité(e)) :

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Si marié(e) ou pacsé(e) :

régime de la communauté régime de la séparation de biens
 PACS en indivision PACS en séparation de biens

Si clause de réemploi de fonds propres, cocher ici

CO-SOUSCRIPTEUR TUTEUR

M. Mme

Nom - Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

Dept : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :
 Email :

FISCALITÉ

France métropolitaine DOM/TOM/COM

Non Résident (indiquer pays de résidence :)

Les US persons ne sont pas autorisées à la souscription

Adresse fiscale (si différente de l'adresse de correspondance) :

PERSONNES MORALES

Forme juridique :

Nom / Dénomination sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :
 Email :

N° SIRET :
 N° APE :

Nom - Prénom du représentant légal :

Qualité :

Adresse personnelle :

Né(e) le : à :

Bénéficiaire(s) effectif(s) de l'opération :

FISCALITÉ IS IR Autre :

Les US persons ne sont pas autorisées à la souscription.

À COMPLÉTER PAR LE CONSEILLER

Nom - Prénom du Conseiller :

Code :
JE (NOUS) DÉCLARE(ONS) :

- agir en mon (notre) nom et pour mon (notre) propre compte,
- avoir reçu et pris connaissance des statuts de la Société, de la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, du DIC, des derniers Bulletin Trimestriel d'Information et rapport annuel et du présent bulletin de souscription recto et verso,
- être informé(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts, et avoir pris connaissance des « facteurs de risques » décrits dans la note d'information et rappelés dans les modalités relatives à la souscription,
- être informé que les parts porteront jouissance au 1er jour du 4ème mois qui suit la souscription et la réception du règlement afférent,
- être informé(s) que la société de gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription.
- que les parts de la SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice direct ou indirect d'une « US Person* ».

Fait à le en quatre exemplaires dont l'un m'a été remis avec le dossier de souscription.
 Signature précédée de la mention manuscrite « *Bon pour accord* »

SOUSCRIPTEUR

CO-SOUSCRIPTEUR

CACHET + SIGNATURE DU CONSEILLER

Vous êtes considéré comme US PERSON au sens de la réglementation de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes : 1/ Au titre de personne physique, Vous êtes citoyen américain ; Vous avez le statut de résident fiscal américain ; Vous êtes né sur le territoire américain ; Vous êtes détendeur de la carte verte, Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième) ; Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain. 2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain ; si la société est une institution financière relevant du droit américain.

SOUSCRIPTEUR

M. Mme Indivision

Nom - Prénom :

Forme juridique :

Nom / Dénomination sociale :

CO-SOUSCRIPTEUR TUTEUR

M. Mme

Nom - Prénom

PROGRAMMATION DES VERSEMENTS

MISE EN PLACE MODIFICATION¹ SUSPENSION

Je souhaite acquérir parts de la SCPI PRIMOPIERRE

nombre de parts en toutes lettres :

aux conditions de souscription en vigueur à la date de signature de ce bulletin puis aux conditions en vigueur à la date de chaque prélèvement. Ces conditions sont susceptibles d'évoluer.

Je souhaite être prélevé à la fréquence suivante (1 choix possible) :

Mensuelle :

- Le 15 du mois
- Le dernier jour du mois

Trimestrielle (dernier jour ouvré du trimestre civil)

Semestrielle (dernier jour ouvré du semestre civil)

Annuelle (dernier jour ouvré de l'année civile)

Lorsque le jour du prélèvement n'est pas ouvré, le prélèvement a lieu le jour ouvré bancaire précédent.

Le premier prélèvement a lieu le mois suivant le mois d'enregistrement de la demande de programmation de versements.

MANDAT SEPA DE PRÉLÈVEMENT RÉCURRENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez PRIMONIAL REIM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de PRIMONIAL REIM. Le prélèvement aura lieu le mois suivant le mois de réception de votre programme de versements réguliers.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

TITULAIRE DU COMPTE

Référence Unique de Mandat (RUM) : Référence indiquée dans l'échéancier des prélèvements qui sera communiqué par la Société de Gestion

COMPTE À DÉBITER

BIC [REDACTED]

IBAN [REDACTED]

CRÉANCIER

Nom du créancier : SCPI PRIMOPIERRE

Identifiant Créditeur SEPA (ICS) de PRIMOPIERRE: FR18ZZZ620195

Adresse : 36, rue de Naples – 75008 PARIS – FRANCE

JE (NOUS) DÉCLARE(ONS) :

- agir en mon (notre) nom et pour mon (notre) propre compte,
- avoir reçu et pris connaissance des statuts de la Société, de la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, du DIC, des derniers Bulletin Trimestriel d'Information et rapport annuel et du présent bulletin de souscription recto et verso,
- être informé(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts, et avoir pris connaissance des « facteurs de risques » décrits dans la note d'information et rappelés dans les modalités relatives à la souscription,
- être informé que la jouissance des parts est effective au 1^{er} jour du 4^{ème} mois qui suit la souscription et la réception du règlement afférent,
- être informé(s) que la société de gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription.
- que les parts de la SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice direct ou indirect d'une « US Person* ».
- être informé que je/nous pourrons modifier/annuler le nombre de parts et la fréquence de mes versements sans frais, à compter de la réception par Primonial REIM de ce formulaire au 36 rue de Naples, 75008 Paris. La modification/annulation interviendra le mois suivant.
- être informé qu'en cas de rejet d'un prélèvement, la Société de Gestion se réserve le droit d'annuler le programme de versement.

Fait à le

en quatre exemplaires dont l'un m'a été remis avec le dossier de souscription.

À COMPLÉTER PAR LE CONSEILLER

Nom - Prénom du Conseiller :

Code : [REDACTED]

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »

SOUSCRIPTEUR

CO-SOUSCRIPTEUR

CACHET + SIGNATURE DU CONSEILLER

(1) Cette opération annule et remplace la précédente mise en place de versements réguliers.

Vous êtes considéré comme US PERSON au sens de la réglementation de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes : 1/ Au titre de personne physique, Vous êtes citoyen américain ; Vous avez le statut de résident fiscal américain ; Vous êtes né sur le territoire américain ; Vous êtes détenteur de la carte verte, Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième) ; Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain. 2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain ; si la société est une institution financière relevant du droit américain.

SCPI PRIMOPIERRE

MODALITÉS RELATIVES À LA SOUSCRIPTION

Date d'ouverture : 22 septembre 2008

Montant du capital social initial : 760 000 Euros divisé en 4750 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant de la première souscription publique : 50 000 000 Euros divisé en 312 500 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant du capital social statutaire maximal : 2 500 000 000 Euros divisé en 15 625 000 parts de 160 Euros de valeur nominale.
Il a été décidé en Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 2017 de porter le capital social statutaire de 2 000 000 000 Euros à 2 500 000 000 Euros.

Prix de souscription : Valeur nominale : 160 Euros

Prime d'émission : 48 Euros dont commission de souscription : 22,39 € TTC
(10,767 % TTC, au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %, du prix de souscription prime d'émission incluse)
- au titre des frais de collecte : 20,52 € TTI
(9,867 % TTI, commission exonérée de TVA conformément à l'article 261-C-1°-e du Code Général des Impôts)
- au titre des frais de recherche et d'investissement : 1,87 € TTC
(0,75 % HT soit 0,9 % TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %)

Soit un Prix de souscription d'une part : 208 Euros.

Minimum de souscription : dix (10) parts

Modalités de règlement : le règlement s'effectue à l'ordre de la SCPI PRIMOPIERRE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription (208 Euros x Nombre de parts souscrites). Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement.

En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'organisme prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Le bulletin de souscription devra être adressé, dûment rempli, à : Primonial REIM, 36, rue de Naples 75008 Paris.

Date de jouissance : au 1^{er} jour du 4^{ème} mois qui suit la souscription accompagnée du règlement afférent.

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

Fiscalité : la SCPI PRIMOPIERRE bénéficie du régime fiscal prévu par l'article 239 *septies* du Code Général des Impôts imposant le revenu entre les mains de chaque associé.

L'associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la Société.

À ce titre, il bénéficie du régime de réduction des charges de la propriété prévu par la loi de finances en vigueur pour l'imposition des revenus fonciers.

La fiscalité est propre à chaque investisseur et requiert une analyse personnalisée.

Fiscalité des personnes morales à l'IS : La quote-part des résultats sociaux qui revient aux Associés personnes morales soumis à l'impôt sur les Sociétés, est déterminée d'après les règles fixées par les articles 38 et 39 du Code Général des Impôts concernant les bénéfices industriels et commerciaux.

La fiscalité des personnes morales à l'IR est dépendante de la fiscalité des associés et de leur pays de résidence.

Cession de parts. En cas de cession des parts par des associés personnes physiques, les cessions de parts de SCPI relèvent du régime d'imposition des plus-values immobilières des particuliers. En cas de cession des parts par des personnes morales possibles de l'IS ou des entreprises industrielles, commerciales, agricoles ou artisanales imposables de plein droit à l'impôt sur le revenu selon un régime de bénéfice réel, les plus-values réalisées relèvent du régime des plus-values professionnelles.

Distribution : La commission de souscription, comprise dans le prix de la part, est de 10,767 % TTC. Le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Les statuts ont été publiés au JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES PAR ACTIONS N° 219, 220 _ Mercredi 6, jeudi 7 août 2008.

Leur mise à jour a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

FACTEURS DE RISQUES

L'investissement en parts de SCPI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- des revenus potentiels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles (taux d'occupation, valeurs locatives) et de la conjoncture économique et immobilière ;
- du montant du capital que vous percevrez lors du retrait de vos parts ou le cas échéant de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de SCPI doivent être acquises dans une optique de long terme et de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 10 ans.

L'investissement en parts de SCPI comporte un risque de perte en capital, le capital investi n'est pas garanti.

Ce placement étant investi exclusivement en immobilier, il est considéré comme peu liquide. Les modalités de retrait (vente) des parts de SCPI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie, la Société ne garantissant, ni la revente de vos parts, ni le retrait.

En cas de blocage des retraits, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaire, lors de la confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts de la SCPI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

En cas de souscription à crédit, si les revenus attachés aux parts souscrites à crédit ne sont pas suffisants pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse de la valeur de retrait des parts, le souscripteur devra payer la différence. En outre, en cas de défaut au remboursement du prêt consenti, l'établissement préteur pourrait demander la vente des parts de SCPI, pouvant entraîner une perte de capital.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI « PRIMOPIERRE » est une SCPI pouvant statutairement recourir à l'endettement à hauteur de 30 % maximum de la valeur comptable des actifs pour financer ses investissements.

Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la Société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par la SCPI.

Conformément à l'article 422-196 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la dernière notice a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 24 mars 2017.

La note d'information prévue par l'article L.412-1 du Code monétaire et financier a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n°14-33 en date du 16 décembre 2014.

Documents à joindre obligatoirement pour une personne physique :

- 1 - un Relevé d'Identité Bancaire (pour versement),
- 2 - la copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, ou du passeport, du ou des souscripteurs ou du représentant légal,
- 3 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- 4 - un formulaire d'auto-certification FATCA/CRS dûment complété,
- 5 - la fiche de diligence (le cas échéant),
- 6 - le justificatif de provenance des fonds (le cas échéant),
- 7 - la copie de l'offre de prêt (le cas échéant),
- 8 - le formulaire Personne de plus de 80 ans (le cas échéant),
- 9 - le règlement par chèque à l'ordre de la SCPI PRIMOPIERRE ou par virement sur le compte de la SCPI (Banque PALATINE)

IBAN F R 9 8 4 0 9 7 8 0 0 0 2 2 1 3 5 1 1 7 8 W 0 0 7 3 4
BIC B S P F F R P P X X X

Documents à joindre obligatoirement pour une personne morale :

- 1 - un Relevé d'Identité Bancaire,
- 2 - la copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, ou du passeport, du représentant légal,
- 3 - le pouvoir et la copie de la pièce d'identité des personnes ayant pouvoirs et signature (si différents du représentant légal),
- 4 - le document sur le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de l'opération et copie(s) recto/verso de leur pièce d'identité,
- 5 - un K-bis de moins de 3 mois,
- 6 - les statuts certifiés conformes par le représentant légal,
- 7 - les derniers bilan et compte de résultat,
- 8 - un formulaire d'auto-certification FATCA/CRS dûment complété,
- 9 - la fiche de diligence (le cas échéant).

APRÈS VOTRE SOUSCRIPTION

Le service clients de Primonial REIM est à votre disposition tout au long de la vie de votre placement, pour toute demande d'information sur ce dernier ou pour toute modification de votre compte client.

VOUS POUVEZ LE CONTACTER :

par téléphone : **01 44 21 73 93**

par courriel : **serviceclients@primonialreim.com**

- **Dès l'enregistrement de votre dossier** nous vous adresserons un courrier accusant réception de votre souscription et rappelant ses modalités (montant investi, nombre de parts, date d'entrée en jouissance, rappel de l'identité bancaire).
- **Dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre** et à partir de l'entrée en jouissance des parts vous recevrez :
 - un avis de virement des dividendes trimestriels,
 - un bulletin trimestriel d'information qui vous permettra de suivre la gestion de votre placement (acquisitions, collecte, distribution, etc.).
- **En avril de chaque année** nous vous adresserons par courrier :
 - un récapitulatif des revenus à déclarer,
 - un mode d'emploi pour faciliter votre déclaration fiscale concernant votre SCPI,
 - une indication de la valorisation de vos parts au titre de l'IFI.
- **En mai de chaque année**, nous vous adresserons une convocation pour les assemblées générales annuelles de votre SCPI, accompagnée des documents suivants :
 - ordre du jour de l'Assemblée Générale,
 - bulletin de vote,
 - rapport annuel de votre SCPI.

SOCIÉTÉ DE GESTION : **Primonial REIM**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros.

Enregistrée sous le n° 531 231 124 00045 RCS Paris - APE 6630Z.

Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043. Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Titulaire de la carte professionnelle portant les mentions «Gestion Immobilière» et «Transactions sur immeubles et fonds de commerce» numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2016 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société CNA Insurance Company Ltd, située 37 rue de Liège – 75008 PARIS.

Siège social : 36 rue de Naples, 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Télécopie : 01 44 21 71 23

www.primoinalreim.com

« Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour le traitement de votre demande de souscription. Ces informations pourront être utilisées / communiquées par Primonial REIM, les sociétés du groupe Primonial, ses prestataires et partenaires pour : la gestion et le suivi de votre souscription, les besoins de la relation client, répondre aux obligations légales et réglementaires, (notamment dans le cadre de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme). Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primonialreim.fr. »

SYNTHESE PATRIMONIALE PERSONNE MORALE

ASSURANCE VIE CAPITALISATION / SCPI /INSTRUMENTS FINANCIERS EN NOMINATIF PUR

Les informations sont recueillies en application des articles L.561-5 et L.561-6 du Code monétaire et financier liés à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

PARTENARIAT EXTERNE
NOVEMBRE 2017

1 • PERSONNE MORALE (Si vous agissez pour le compte d'une entité) (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE OPÉRATION)

DÉNOMINATION OU RAISON SOCIALE :	FORME JURIDIQUE (SCI, SA, SARL,...) :
DATE DE CRÉATION :	RCS :
ACTIVITÉ :	CODE NAF (ou APE) :
NOM DU DÉCISIONNAIRE DE L'INVESTISSEMENT :	PRÉNOM :
FONCTION :	
ADRESSE E-MAIL :	
A-T-ELLE UNE ACTIVITÉ EN DEHORS DE L'UNION EUROPÉENNE ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si OUI, DANS QUELS PAYS :	
EFFECTIFS :	

2 • ORIGINE DES FONDS ET OBJET DE L'OPÉRATION (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE OPÉRATION)

Origine des fonds

<input type="checkbox"/> ORIGINE DES FONDS À PRÉCISER :

Objet de l'opération

<input type="checkbox"/> VALORISATION DE CAPITAL <input type="checkbox"/> CONSTITUTION DE CAPITAL <input type="checkbox"/> RECHERCHE DE REVENUS <input type="checkbox"/> NANTISSEMENT <input type="checkbox"/> TRANSMISSION PATRIMONIAL <input type="checkbox"/> TRÉSORERIE
<input type="checkbox"/> AUTRE (À PRÉCISER SI NÉCESSAIRE DANS UNE NOTE DISTINTE) :

3 • INFORMATIONS FINANCIÈRES ACTUELLES (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT LORS DE LA PREMIERE SOUSCRIPCIÓN OU SI LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ A CONNU DES MODIFICATIONS)

<input type="checkbox"/> Imposition : <input type="checkbox"/> IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES <input type="checkbox"/> IMPOSITION SUR LES SOCIÉTÉS <input type="checkbox"/> Non imposable				
<input type="checkbox"/> Total Bilan du dernier exercice comptable (Rubrique EE ou CO) :				
<input type="checkbox"/> Chiffres d'affaires du dernier exercice comptable :				
<input type="checkbox"/> Montant total des investissements mobiliers et immobiliers :				
<input type="checkbox"/> MOINS DE 1 MILLION € <input type="checkbox"/> ENTRE 1 ET 5 MILLIONS € <input type="checkbox"/> ENTRE 5 ET 10 MILLIONS € <input type="checkbox"/> ENTRE 10 ET 20 MILLIONS € <input type="checkbox"/> ENTRE 20 ET 50 MILLIONS € <input type="checkbox"/> SUPÉRIEUR À 50 MILLIONS €				
Quelle est la répartition de vos investissements ?	0 - 15 % DES ACTIFS DÉTENUS	15 - 50 % DES ACTIFS DÉTENUS	50 - 75 % DES ACTIFS DÉTENUS	Plus de 75 % DES ACTIFS DÉTENUS
Liquidité				
Placement de trésorerie court terme ⁽¹⁾				
Placement à moyen-long terme ⁽²⁾				
Investissements immobiliers directs				

4 • BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS DE L'OPÉRATION (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT LORS DE LA PREMIERE SOUSCRIPCIÓN OU SI LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ A CONNU DES MODIFICATIONS)

<input type="checkbox"/> A - Si la personne morale est une société :	
La société est-elle contrôlée par un ou plusieurs associés détenant, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société ?	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Si OUI, remplir la partie C)	
Des personnes physiques exercent-elles, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés (exemples : membre du directoire, du Conseil de surveillance, du conseil d'administration, mandataires sociaux...) ?	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Si OUI, remplir la partie C)	
<input type="checkbox"/> B - Si la personne morale est une association, une fondation ou une fiducie :	
Une ou plusieurs personnes physiques sont-elles titulaires de droits portant sur 25 % au moins des biens de la personne morale ou de la fiducie, ou ont-elles voté, par l'effet d'un acte juridique, à le devenir ?	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Si OUI, remplir la partie C)	
Dans le cadre d'une fiducie, ont-elles la qualité de constituant, de fiduciaire ou de bénéficiaire ?	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Si OUI, remplir la partie C)	
<input type="checkbox"/> C - Identification des bénéficiaires effectifs de l'opération (Joindre un justificatif en cours de validité, ex : CNI, passeport)	
1 <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame / Mlle	Personne politiquement exposée (Voir Annexe au verso) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom : _____	PRÉNOMS : _____
2 <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame / Mlle	Personne politiquement exposée (Voir Annexe au verso) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom : _____	PRÉNOMS : _____
3 <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame / Mlle	Personne politiquement exposée (Voir Annexe au verso) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom : _____	PRÉNOMS : _____
4 <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame / Mlle	Personne politiquement exposée (Voir Annexe au verso) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom : _____	PRÉNOMS : _____

Je reconnaiss que ce document a été établi sur la base d'informations que j'ai communiquées à mon conseiller et que celles-ci sont exactes à la date de la signature ci-dessous.
 Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par Primonial, responsable de traitement et par ses prestataires / sous-traitants. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires / sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires. Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés en écrivant à Primonial, 15/19 avenue de Suffren 75007 Paris ou par mail à conformite@prrimonial.fr. En outre, vous êtes informé que Primonial met en oeuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès aux données recueillies par l'application des articles L.561-5 et L.561-23 du Code monétaire et financier s'exerce auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (article L.561-45 du Code monétaire et financier).

Nom, prénom du CGP	Signature du CGP	Signature du souscripteur/adhérent
Références Primonial		
Fait à :		

ANNEXE

PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES ET FONCTIONS POLITIQUES JURIDICTIONNELLES OU ADMINISTRATIVES

Les clients qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, l'une des fonctions suivantes, pour le compte d'une autre état :

- Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ;
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ;
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ;
- Membre d'une cour des comptes ;
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ;
- Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ;
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ;

- Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité. Y compris les membres directs de leur famille :
- Le conjoint ou le concubin notoire ;
- Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ;
- En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

Ou les personnes connues pour leur être étroitement associées :

- Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec ce client ;
- Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec ce client.



Formulaire d'auto-certification

Personne morale - FATCA / CRS

Les exigences législatives et réglementaires issues de la Norme Commune de Déclaration de l'OCDE (« NCD ») en matière d'Echanges Automatiques d'Informations relatifs aux comptes financiers dite « Common Reporting Standard » (« CRS ») et de la loi dite « FATCA » (« Foreign Account Tax Act »), requièrent que Primonial REIM recueille et déclare certaines informations concernant les titulaires de comptes financiers.

Le présent formulaire doit obligatoirement être complété, pour toute opération (souscription, rachat etc.) ainsi que pour tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet ce formulaire.

En cas de questions de nature fiscale, veuillez-vous rapprocher de votre conseiller fiscal ou de l'administration fiscale de votre pays de résidence.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

- S'agissant de « CRS », le portail de l'OCDE :

<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/echangeautomatique.htm>

- S'agissant de « FATCA », le portail de l'IRS (« Internal Revenue Service ») :

<https://www.irs.gov/businesses/corporations/foreign-account-tax-compliance-act-fatca>

Section I - Identification du souscripteur

Identification de l'entité personne morale	
Dénomination / Raison sociale	
Forme juridique	
Représentant légal	
Numéro SIREN	
Pays de constitution ou d'immatriculation	
Lieu du siège social	
Adresse(s) d'exploitation	
Adresses(s) postale(s)	

Section II - Identification de la résidence fiscale

A. FATCA		
L'entité personne morale est-elle titulaire d'obligations fiscales aux Etats-Unis ? ¹	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

En cas de réponse positive, veuillez indiquer votre TIN ci-dessous ainsi que compléter le formulaire W-9 (accessible sur le lien suivant <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw9.pdf>), et le remettre à Primonial / Primonial

--

En fonction des renseignements donnés, il pourra être requis du souscripteur des informations et/ou documents complémentaires : formulaire W-8BEN-E dûment complété selon le cas notamment.

B. CRS	
Veuillez indiquer ci-dessous le ou les pays de résidence fiscale ² de l'entité personne morale	Veuillez indiquer ci-dessous le/les numéros d'identification fiscale correspondant(s) (NIF)*

¹ Cf définition de « personne américaine » en annexe 2 du présent formulaire

² Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale

*Dans le cas où le pays de résidence fiscale n'émet pas de NIF, et dans le cas où le pays de résidence fiscale émet un NIF et que l'entité personne morale n'en dispose pas, merci d'indiquer la motivation ci-dessous.
Egalement, si nécessaire, veuillez indiquer le numéro attribué ayant une fonction équivalente.

Section III - Détermination du statut FATCA/CRS de l'entité/personne morale

Pour votre bonne compréhension, en annexe du présent formulaire d'auto-certification, sont développées les définitions des termes et notions suivis d'un astérisque ().*

Merci de cocher la case du statut approprié de l'entité/personne morale :

- (A) **Institution financière*** (assurance vie, dépositaire, établissement bancaire, entités d'investissement*)
 Institution financière enregistrée auprès de l'IRS³

Si vous êtes une institution financière enregistrée auprès de l'IRS⁴, veuillez indiquer ci-après le numéro GIIN de l'entité, et en cas d'absence, un motif :

Numéro GIIN (*Global Intermediary Identification Number*):

En cas d'absence, motif :

- (B) **Entité non financière active***
- (C) **Entité non financière passive***
- (D) **Autre**, merci d'indiquer le statut de la personne morale au regard de la réglementation FATCA/CRS:

Section IV - Identification et documentation des « personnes détenant le contrôle » de l'entité personne morale

Si vous avez répondu « oui » au C de la section III ci-dessus ou que vous êtes une entité d'investissement ressortissante d'un pays non signataire de l'accord CRS, merci de compléter cette section.

L'entité personne morale fait-elle l'objet d'un contrôle, direct ou indirect, par une ou plusieurs personnes physiques détenant plus de 25% du capital ou des droits de vote (bénéficiaire(s) effectif(s)) ?

OUI NON

Pour l'ensemble des personnes identifiées comme « détenant le contrôle » en termes de détention (si vous avez répondu « oui » à la question ci-dessus), ou à défaut pour la/les personne(s) exerçant la fonction de « Directeur(s) général/généraux », nous vous remercions de bien vouloir compléter l'annexe 1 ci-après.

³ Internal Revenue Service (Administration fiscale américaine)

⁴ Internal Revenue Service (Administration fiscale américaine)

Section V - Protection des données à caractère personnel

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour l'établissement et la qualification de votre statut fiscal conformément aux réglementations applicables.

Ces informations pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primonialreim.fr.

Section VI - Attestation et signature

En signant le présent formulaire d'auto-certification :

- Je reconnais et accepte que les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales ;
- Je certifie exactes et complètes les informations et déclarations développées dans le présent formulaire ;
- Je certifie avoir reçu, complété et signé, une copie du présent formulaire ;
- **Je m'engage à informer sans délai Primonial / Primonial REIM de tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet le présent formulaire, ainsi qu'à fournir les justificatifs appropriés et à compléter le cas échéant une nouvelle auto-certification ;**
- Je certifie être le représentant légal (ou toute autre personne disposant d'un droit de signature) de l'entité personne morale souscriptrice du contrat pour lequel ce formulaire est établi, ainsi qu'avoir la capacité à signer au nom de l'entité personne morale visée.

Nom/Prénom :

Qualité :

Date :

Signature :

Nom	Prénom(s)	Type de contrôle	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse(s) de résidence(s) fiscale(s)	Numéro(s) d'identification fiscale (NIF)													

Annexe 1 – Liste des personnes « détenant le contrôle »

Annexe 2 – Définitions

1/ Définition de la notion de « Numéro d'identification fiscal / TIN »

- Il s'agit d'une combinaison unique de lettres ou de chiffres attribuée par une juridiction à une personne physique ou une entité. Il est utilisé pour identifier la personne physique ou l'entité afin d'appliquer la législation et la réglementation de la juridiction.

Certaines juridictions n'émettent pas de NIF. Aussi, il peut être donné un autre numéro ayant une fonction équivalente.

Au regard du Décret 2015-1 du 2 janvier 2015 (FATCA) :

- Le mention « NIF américain » désigne un numéro d'identification fiscal fédéral américain (TIN) ;
- La mention « NIF français » désigne un numéro d'identification fiscal de France.

2/ Définition de la notion de « Personne américaine »

Il s'agit d'une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain, une société de personnes ou une société créée aux Etats-Unis ou en vertu du droit fédéral américain ou d'un des Etats fédérés américains, un trust si (i) un tribunal situé aux Etats-Unis avait, selon la loi, le pouvoir de rendre des ordonnances ou des jugements concernant substantiellement toutes les questions relatives à l'administration du trust et si (ii) une ou plusieurs Personnes américaines jouissent d'un droit de contrôle sur toutes les décisions substantielles du trust, ou sur la succession d'un défunt qui était citoyen ou résident des Etats-Unis.

Une personne est citoyenne américaine si elle est née ou naturalisée aux Etats-Unis, et sujette à leur juridiction et à celle de l'Etat américain de résidence.

Une personne physique est considérée comme titulaire d'obligations fiscales aux Etats-Unis si elle dispose de la nationalité américaine ou si elle est titulaire d'une carte verte ou si le test de présence substantielle est considéré comme positif.

Le test de présence substantielle est considéré comme positif dès lors que la personne physique est physiquement présente aux États-Unis pendant au moins : 31 jours au cours de l'année en cours, et 183 jours au cours d'une période incluant l'année en cours et les 2 années immédiatement précédentes.

Pour davantage de précisions sur les informations ci-dessus, et donc sur les critères de détermination du statut de résident fiscal des Etats-Unis, veuillez-vous diriger vers le site de l'administration fiscale américaine (www.irs.gov).

3/ Définition de la notion d'« institution financière » (FATCA/CRS)

Désigne un Etablissement gérant des dépôts de titres/conservant des actifs financiers, un Etablissement de dépôt, une Entité d'investissement⁵ ou un Organisme d'assurance particulier.

4/ Définition de la notion d'« entité d'investissement »

- FATCA (Décret 2015-1 du 2 janvier 2015)

Désigne toute entité qui exerce comme activité (ou est administrée par une entité qui exerce comme activité) une ou plusieurs des prestations ou opérations suivantes au nom ou pour le compte d'un client :

- Transactions sur les instruments du marché monétaire (chèques, billets, certificats de dépôt, instruments dérivés, etc.), le marché des changes, les instruments sur devises, les produits de taux d'intérêt, les indices, les valeurs mobilières ou les marchés à terme de marchandises ;
- Gestion individuelle ou collective de portefeuille ; ou
- Autres opérations d'investissement, d'administration ou de gestion de fonds ou d'argent pour le compte de tiers.

⁵ Voir 4/ Définition de la notion d'« entité d'investissement »

- [CRS \(Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016\)](#)

Désigne une entité qui entre dans l'une des deux catégories suivantes :

a) Elle exerce à titre principal une ou plusieurs des activités ou opérations suivantes au nom ou pour le compte d'un client :

i) Transactions sur les instruments du marché monétaire, sur le marché des changes, sur les instruments sur devises, taux d'intérêt et indices, sur les valeurs mobilières ou sur les marchés à terme de marchandises ;

ii) Gestion individuelle ou collective de portefeuille ;

iii) D'autres opérations d'investissement, d'administration ou de gestion d'actifs financiers ou d'argent pour le compte de tiers ;

b) Ses revenus bruts proviennent principalement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'actifs financiers, si l'entité est gérée par une autre entité qui est un établissement conservant des actifs financiers, un établissement de dépôt, une entité d'investissement décrite au a ou un organisme d'assurance particulier.

2° Une entité exerce à titre principal une ou plusieurs des activités mentionnées au a du 1° ou ses revenus bruts proviennent principalement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'actifs financiers au sens du b du 1° si la part de ses revenus bruts attribuable aux activités correspondantes est égale ou supérieure à 50 % durant la plus courte des deux périodes suivantes :

a) La période de trois ans se terminant le 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle le calcul est effectué ;

b) La période d'existence de l'entité si celle-ci est inférieure à trois ans.

La définition d'une entité d'investissement exclut les entités non financières actives mentionnées aux d à g du 2° du IV de l'article 11 du décret susvisé.

5/ Définition de la notion de « entité non financière »

- [FATCA \(\(Accord intergouvernemental FATCA conclu entre la France et les Etats-Unis\)\)](#)

Désigne toute entité non financière qui n'est pas une institution financière au sens des normes FATCA ou est une entité décrite à l'alinéa j du point 4 du paragraphe B de la section visée par l'accord précité, ainsi que toute entité non américaine qui est établie sur le territoire français ou d'une autre juridiction partenaire et qui n'est pas une Institution financière.

- [CRS \(Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016\)](#)

Désigne une entité qui n'est pas une institution financière au sens des normes CRS.

6/ Définition de la notion de « entité non financière active »

- [FATCA \(Décret 2015-1 du 2 janvier 2015\)](#)

Une entité non financière active désigne toute ENF qui satisfait à l'un des critères suivants :

a) Moins de 50 % des revenus bruts de l'EENF au titre de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des revenus passifs et moins de 50 % des actifs détenus par l'EENF au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour obtenir des revenus passifs ;

b) Les actions de l'EENF font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ou l'EENF est une Entité liée à une Entité dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ;

c) L'EENF est constituée sur un Territoire américain et tous les propriétaires du bénéficiaire sont des résidents de ce Territoire américain ;

d) L'EENF est un gouvernement (autre que le gouvernement des Etats-Unis), une subdivision politique d'un tel gouvernement (terme qui, pour éviter toute ambiguïté, comprend un Etat, une province, un comté ou une municipalité), ou un organisme public exerçant une fonction d'un gouvernement ou d'une subdivision politique, le gouvernement d'un Territoire américain, une organisation internationale, une banque centrale non américaine ou une Entité détenue à 100 % par une ou plusieurs des structures précitées;

e) Les activités de l'EENF consistent pour l'essentiel à détenir (en tout ou en partie) les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une Institution financière ou à proposer des financements ou des services à ces filiales. Une EENF ne peut prétendre à ce statut si elle opère (ou se présente) comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement ;

f) L'EENF n'exerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment mais investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une activité autre que celle d'une Institution financière, étant entendu que cette exception ne saurait s'appliquer à l'EENF après l'expiration d'un délai de 24 mois après la date de sa constitution initiale ;

g) L'EENF n'était pas une Institution financière durant les cinq années précédentes et procède à la liquidation de ses actifs ou est en cours de restructuration afin de poursuivre ou de reprendre des transactions ou des activités qui ne sont pas celles d'une Institution financière ;

h) L'EENF se livre principalement au financement d'Entités liées qui ne sont pas des institutions financières et à des transactions de couverture avec ou pour le compte de celles-ci et ne fournit pas de services de financement ou de couverture à des Entités qui ne sont pas des Entités liées, à condition que le groupe auquel appartiennent ces Entités liées se consacre principalement à une activité qui n'est pas celle d'une Institution financière ;

i) L'EENF est une «EENF exclue» telle que décrite dans la réglementation du Trésor des Etats-Unis correspondante; ou

j) L'EENF remplit toutes les conditions suivantes: i. elle est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives ou éducatives; ou est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence et elle est une fédération professionnelle, une organisation patronale, une chambre de commerce, une organisation syndicale, agricole ou horticole, civique ou un organisme dont l'objet exclusif est de promouvoir le bien-être social;

ii. elle est exonérée d'impôt sur les sociétés dans sa juridiction de résidence ;

iii. elle n'a aucun actionnaire ni aucun membre disposant d'un droit de propriété ou de jouissance sur ses recettes ou ses actifs ;

iv. le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'EENF ou les documents constitutifs de celle-ci excluent que les recettes ou les actifs de l'EENF soient distribués à des personnes physiques ou des organismes à but lucratif ou utilisés à leur bénéfice, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités caritatives de l'EENF ou à titre de rémunération raisonnable, au prix du marché, pour les biens et services rendus, acquis ou souscrits par l'Entité ; et

v. le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'EENF ou les documents constitutifs de celle-ci imposent que, lors de la liquidation ou de la dissolution de l'Entité, tous ses actifs soient distribués à une entité publique ou à une autre organisation à but non lucratif ou soient dévolus au gouvernement de l'Etat de résidence de l'EENF ou à l'une de ses subdivisions politiques.

- [CRS \(Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016\)](#)

Une entité non financière active présente l'une des caractéristiques suivantes :

a) Au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente, moins de 50 % de ses revenus bruts sont passifs et moins de 50 % des actifs qu'elle détient produisent des revenus passifs ou sont détenus à cet effet. Un revenu est passif s'il est reçu d'un débiteur du seul fait de la possession d'un actif. Les actes de gestion d'un actif source d'un revenu ne permettent pas de considérer qu'il n'est pas passif ;

- b) Les actions de l'entité non financière font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ou l'entité non financière est liée à une entité qui présente cette caractéristique ;
- c) L'entité non financière est une entité publique, une organisation internationale, une banque centrale ou une entité qu'une ou plusieurs de ces structures détiennent en totalité ;
- d) Les activités de l'entité non financière consistent pour l'essentiel à détenir, en tout ou en partie, les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une institution financière ou à proposer des financements ou des services à ces filiales. Une entité ne peut prétendre au statut d'entité non financière si elle opère ou se présente comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, de capital-risque, de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement ;
- e) L'entité non financière n'exerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment mais investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une activité autre que celle d'une institution financière, étant entendu que cette exception ne s'applique qu'au cours d'un délai de vingt-quatre mois suivant sa création ;
- f) L'entité non financière n'était pas une institution financière durant les cinq années précédentes et procède à la liquidation de ses actifs ou est en cours de restructuration afin de poursuivre ou de reprendre des activités qui ne sont pas celles d'une institution financière ;
- g) L'entité non financière se consacre principalement au financement d'entités liées telles que définies au 2° du I de l'article 15 du décret 2016-1683 qui ne sont pas des institutions financières et à des transactions de couverture avec ou pour le compte de celles-ci et ne fournit pas ces services à des entités qui ne sont pas liées avec elle, pour autant que le groupe auquel appartiennent ces entités liées ait principalement une activité qui n'est pas celle d'une institution financière ;
- h) L'entité non financière remplit toutes les conditions suivantes :
- i) Elle est établie et exploitée dans son Etat ou territoire de résidence :
 - exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives ou éducatives ;
 - ou en tant que fédération professionnelle, organisation patronale, chambre de commerce, organisation syndicale, agricole ou horticole, civique ou organisme dont l'objet exclusif est d'intérêt général ;
 - ii) Elle est exonérée d'impôt sur les sociétés dans son Etat ou territoire de résidence ;
 - iii) Elle n'a aucun actionnaire ni aucun membre disposant d'un droit de propriété ou de jouissance sur ses recettes ou ses actifs ;
 - iv) Le droit applicable dans l'Etat ou le territoire de résidence de l'entité non financière ou les documents constitutifs de celle-ci excluent que les recettes ou les actifs de l'entité non financière soient distribués à des personnes physiques ou à des organismes à but lucratif ou utilisés à leur bénéfice, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités d'intérêt général de l'entité non financière ou n'intervienne à titre de rémunération raisonnable pour services rendus ou à titre de paiement à leur juste valeur marchande pour les biens acquis par elle;
 - v) Le droit applicable dans l'Etat ou le territoire de résidence de l'entité non financière ou les documents constitutifs de celle-ci imposent qu'à la liquidation ou à la dissolution de l'entité non financière, tous ses actifs soient distribués à une entité publique ou à une autre organisation à but non lucratif ou soient dévolus au gouvernement de l'Etat ou du territoire de résidence de l'entité non financière ou à l'une de ses subdivisions politiques.

7/ Définition de la notion de « entité non financière passive »

- FATCA (Décret 2015-1 du 2 janvier 2015)

Une « ENF passive » désigne toute ENF qui n'est pas une ENF active ou une société de personnes étrangère susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source ou un trust étranger susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source ou un

trust étranger susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source conformément à la réglementation du trésor des Etats-Unis.

- [CRS \(Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016\)](#)

Une « ENF passive » désigne une ENF qui n'est pas une ENF active ou une Entité d'investissement située dans une Juridiction non partenaire et est gérée par une autre Institution financière est traitée comme une ENF passive.

8/ Définition de la notion de « personne détenant le contrôle »

Désigne les personnes physiques qui exercent un contrôle sur l'entité. Cette notion, pour FATCA et CRS, doit être entendu au sens des recommandations du GAFI.

CRS : Article 11 Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016 : « *la ou les personnes qui détiennent le contrôle d'une entité non financière passive sont le ou les bénéficiaires effectifs qui exercent un contrôle sur elle conformément aux dispositions de l'article L. 561-2-2 du code monétaire et financier. Dans le cas d'un trust, il s'agit du ou des constituants, du ou des administrateurs, de la ou des personnes chargées de surveiller l'administrateur le cas échéant, du ou des bénéficiaires ou de la ou des catégories de bénéficiaires, et de toute autre personne physique exerçant en dernier lieu un contrôle effectif sur le trust. Dans le cas d'une construction juridique similaire à un trust, il s'agit des personnes dont la situation est équivalente ou analogue à celle mentionnée pour un trust* ».

FATCA : Article 2 Décret 2015-1 du 2 janvier 2015 : « *l'expression « Personnes détenant le contrôle » désigne les personnes physiques qui exercent un contrôle sur une Entité. Dans le cas d'un trust, cette expression désigne le constituant, les administrateurs, la personne chargée de surveiller l'administrateur le cas échéant, les bénéficiaires ou la catégorie de bénéficiaires et toute autre personne physique exerçant en dernier lieu un contrôle effectif sur le trust et, dans le cas d'une construction juridique qui n'est pas un trust, l'expression désigne les personnes dont la situation est équivalente ou analogue. L'expression « Personnes détenant le contrôle » est interprétée conformément aux Recommandations du GAFI* ».

L'article R.561-1 du Code monétaire et financier indique que les bénéficiaires effectifs désignent « *les personnes physiques qui soient détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société, soit exercent, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés* ».

La « norme commune de déclaration » développe que lorsque qu'aucune personne physique n'exerce de contrôle par le biais d'une participation majoritaire, la ou les Personne(s) détenant le contrôle de l'entité sera la ou les personnes physiques qui la contrôlent par d'autres moyens. Lorsqu'aucune personne physique n'est identifiée comme exerçant le contrôle de l'entité, la ou les Personnes détenant le contrôle sur l'entité seront là où les personnes physiques qui exercent la fonction de Directeur général. Cf texte de la « Norme commune de déclaration » (NCD).

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE

LCB/FT

Au titre de la réglementation relative à la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, tous les organismes assujettis sont tenus d'examiner chaque opération en fonction notamment de la situation du client, de l'investissement souhaité et des conditions de réalisation. L'objectif est de pouvoir évaluer le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et d'appliquer, selon chaque situation, des mesures de vigilance, standard ou renforcée.

Cette fiche de diligence doit vous permettre d'analyser le niveau de risque LCB/FT associé à l'opération de votre client et de pouvoir y associer un niveau de vigilance. Selon le niveau de vigilance déterminé, des documents devront être transmis afin de compléter votre dossier.

Ce document atteste du respect de vos diligences en matière de LCBFT. A ce titre, il peut faire l'objet d'un contrôle par les autorités de tutelle.

La fiche de diligence LCB/FT est un document obligatoire, à joindre impérativement au dossier. En son absence, votre dossier ne sera pas accepté. Cette fiche doit être dûment remplie et complétée, pour toute opération et tout montant.

Primonial peut à tout moment demander la communication de documents complémentaires.

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT⁽¹⁾

Nom : Prénom :

Dénomination Personne Morale :

Montant total brut :

INVEST. DÉSINVEST. TRANSFERT

- | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |

**Vous devez répondre à toutes les questions mentionnées ci-dessous.
En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds dès le 1^{er} euro doit être joint.**

OUI	NON	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client est une Personne Politiquement Exposée ou proche PPE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client réside à l'étranger
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client exerce une profession ou dans un secteur d'activités exposé à des risques LCBFT ou dans un secteur dit sensible tel que listé ci-dessous (liste non exhaustive) : Activités immobilières, Construction, Hôtellerie, Commerce informatique, Téléphonie, Café/Restaurant/Brasserie, Hifi/Vidéo/Electroménager, professionnels de la santé, Secteur des jeux, Commerce de détail, Commerce et réparations automobiles, Service aux Particuliers, Electronique etc.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client n'a pas d'activité professionnelle (chômage, rentier, élève, étudiant, etc.)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client n'est pas physiquement (vente à distance – internet, téléphone) présent ou est représenté par un tiers une 2^{ème} pièce d'identité justifiant de l'identité du client devra être fourni

1. La notion de client concerne également le souscripteur personne physique ou personne morale mais également le représentant légal et le(s) bénéficiaire(s) effectif(s).

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE LCB/FT

Cocher la (les) case(s) correspondant à l'opération envisagée. Indiquer dans la partie Commentaires tout élément permettant de mieux appréhender les modalités de réalisation de l'opération.

En cas de réponse positive, un justificatif d'origine/destination des fonds dès le 1^{er} euro doit être obligatoirement joint (sauf indications spécifiques mentionnées ci-dessous).

OUI	NON	■ OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	OUI	NON	■ OPÉRATIONS DE DÉSINVESTISSEMENT
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 50 000€ pour une personne physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Demande d'avance dès le 1 ^{er} euro - indiquer le motif dans la rubrique Commentaires et joindre un Justificatif de destination des fonds dès 50 000 €
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 500 000€ pour une personne morale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat précoce (souscription suivie d'une sortie de fonds dans les 24 mois pour l'Assurance Vie/Capitalisation et dans les 36 mois pour les SCPI) – indiquer le motif dans la rubrique Commentaires et joindre un Justificatif de destination des fonds dès 50 000 €.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est effectué par un tiers (y compris chèque de banque, notaire, CARPA) – indiquer les raisons dans la rubrique «Commentaires»	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat à destination de l'étranger – indiquer le motif dans la rubrique «Commentaires» et joindre un Justificatif de destination des fonds dès le 1 ^{er} euro
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La justification d'origine des fonds est incohérente avec la situation déclarée par le client	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renonciation – indiquer le motif dans la rubrique «Commentaires»
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est en provenance d'un pays étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement est effectué par un non résident fiscal français depuis un compte bancaire étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant du versement programmé mensuel est supérieur ou égal à 100 % des revenus mensuels du foyer fiscal			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant de l'opération est supérieur ou égal à 1 an de revenus annuels (tous revenus confondus – hors crédit)			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remboursement d'avance dès 50 000 €			

OUI	NON	ANALYSE DU RISQUE
		En cas de réponse positive, indiquer les raisons ou motivations dans la partie «Commentaires»
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est incohérente avec la situation financière et patrimoniale du client
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération présente un caractère inhabituel, complexe ou atypique ; ou sans justification économique ou sans objet licite

Commentaire :

Origine / Destination des fonds (à préciser) :

Justificatif probant fourni (à préciser) :

Date :	Lieu :
Nom et Prénom du conseiller :	Signature :

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE PROVENANCE DES FONDS

PROVENANCE DES FONDS	JUSTIFICATIF À JOINDRE	INFORMATION DEVANT APPARAÎTRE SUR LE JUSTIFICATIF
DONATION	- Acte notarié de donation - Déclaration 2735 de don manuel visé par l'administration fiscale - Imprimé CERFA 11278*04 visé par l'administration fiscale	Nom du donneur, lien avec le souscripteur, date de la donation, montant (correspondant au montant à justifier)
ÉPARGNE/ PLACEMENTS	- Relevé de portefeuille - Relevé de situation du contrat - Quittance de règlement du contrat - Ordre de mouvements d'actions	Date de placement, durée de détention, n° du compte ou du contrat, nom de l'établissement conservateur, montant (correspondant au montant à justifier)
HÉRITAGE	- Acte notarié de la succession - Attestation du notaire	Date du décès, nom de la personne décédée, lieu du décès, nom du bénéficiaire, montant de l'héritage (correspondant au montant à justifier)
PRIME EXCEPTIONNELLE	- Fiche de paie - Lettre de licenciement - Solde de tout compte - Levée d'option	Date de versement de la prime
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	- Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable	Nom du bénéficiaire, la date, le montant (correspondant au montant à justifier)
VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER	- Acte de vente - Attestation du notaire	Date de la vente, objet de la vente, prix de la vente, origine des fonds ayant financé le bien
VENTE DE SOCIÉTÉ	- Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
VENTE DE SOCIÉTÉ COTÉE	- Avis de l'AMF - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
GAINS AUX JEUX	Copie du chèque de la Française des Jeux ou du PMU	
AUTRES CAS	Toute pièce probante (émanant d'une administration ou d'un établissement financier) permettant de justifier de l'origine des fonds	

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE DESTINATIONS DES FONDS

ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS	Promesse d'achat, attestation du notaire, si VEFA (appel de fonds)
TRAVAUX	Devis, facture
BESOIN DE TRÉSORERIE (PERSONNE MORALE)	Attestation du DAF ou expert-comptable + bilan n-1
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (PERSONNE MORALE)	Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

SCPI PRIMOPIERRE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable.
Capital social minimum : 760 000 €.

Siège social : 36, rue de Naples 75008 PARIS. Tél. : 01 44 21 73 93.

507 646 446 RCS PARIS

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial en qualité de responsable de traitement. Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du responsable de traitement Primonial à l'adresse suivante DDP – Primonial 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8 ou par mail : DDP@primonial.fr

Les données sont collectées et traitées pour les finalités suivantes : la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté.

Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers que pour les seuls besoins d'administrations et de gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. S'agissant des sous-traitants, les données ne seront communiquées qu'aux seuls d'entre eux présentant des garanties suffisantes en termes de sécurité et de confidentialité des données, conformément au Règlement (UE) 2016/679.

Les données collectées et traitées dans le cadre de la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires seront conservées, soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles le responsable de traitement est tenu.

Les éventuelles données qui font l'objet d'une obligation d'archivage en application d'une disposition législative ou réglementaire, seront archivées dans les conditions prévues par le(s) texte(s) en vigueur.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Vous pouvez enfin définir des directives générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès. Vos directives seront enregistrées conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi précitée.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez envoyer un mail ou un courrier postal à l'adresse suivante : service.reclamations@primonial.fr ou Primonial – Service Réclamations – 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ DE GESTION

N° Associé :
 N° Affaire :
 N° Client :

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, autorisée à faire offre au public.
 Capital social minimum : 760 000 €.
 Siège social : 36, rue de Naples 75008 PARIS. Tél. : 01 44 21 73 93.
 507 646 446 RCS PARIS. Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

PERSONNES PHYSIQUES

SOUSCRIPTEUR

M. Mme Indivision

Nom - Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

Dept : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Profession exacte (ou la dernière si retraité(e)) :

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Si marié(e) ou pacsé(e) :

régime de la communauté régime de la séparation de biens
 PACS en indivision PACS en séparation de biens

Si clause de réemploi de fonds propres, cocher ici

CO-SOUSCRIPTEUR TUTEUR

M. Mme

Nom - Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

Dept : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

FISCALITÉ

France métropolitaine DOM/TOM/COM

Non Résident (indiquer pays de résidence :)

Les US personnes ne sont pas autorisées à la souscription

Adresse fiscale (si différente de l'adresse de correspondance) :

PERSONNES MORALES

Forme juridique :

Nom / Dénomination sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

N° SIRET :

N° APE :

Nom - Prénom du représentant légal :

Qualité :

Adresse personnelle :

Né(e) le : à :

Bénéficiaire(s) effectif(s) de l'opération :

FISCALITÉ IS IR Autre :

Les US personnes ne sont pas autorisées à la souscription.

À COMPLÉTER PAR LE CONSEILLER

Nom - Prénom du Conseiller :

Code :

JE (NOUS) DÉCLARE(ONS) :

- agir en mon (notre) nom et pour mon (notre) propre compte,
- avoir reçu et pris connaissance des statuts de la Société, de la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, du DIC, des derniers Bulletin Trimestriel d'Information et rapport annuel et du présent bulletin de souscription recto et verso,
- être informé(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts, et avoir pris connaissance des « facteurs de risques » décrits dans la note d'information et rappelés dans les modalités relatives à la souscription,
- être informé que les parts porteront jouissance au 1er jour du 4ème mois qui suit la souscription et la réception du règlement afférent,
- être informé(s) que la société de gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription.
- que les parts de la SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice direct ou indirect d'une « US Person* ».

SOUSCRIPTION

Prix de la part (A) : 208 €

Nombre de parts en toutes lettres (B) :

Montant souscrit (A x B) : €

Dont comptant par chèque : €

Dont comptant par virement : €

Dont à crédit : €

Fait à le en quatre exemplaires dont l'un m'a été remis avec le dossier de souscription.
 Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »

SOUSCRIPTEUR

CO-SOUSCRIPTEUR

CACHET + SIGNATURE DU CONSEILLER

Vous êtes considéré comme US PERSON au sens de la réglementation de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes : 1/ Au titre de personne physique, Vous êtes citoyen américain ; Vous avez le statut de résident fiscal américain ; Vous êtes né sur le territoire américain ; Vous êtes détendeur de la carte verte, Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième) ; Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain. 2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain ; si la société est une institution financière relevant du droit américain.

SOUSCRIPTEUR

M. Mme Indivision

Nom - Prénom :

Forme juridique :

Nom / Dénomination sociale :

CO-SOUSCRIPTEUR TUTEUR

M. Mme

Nom - Prénom

PROGRAMMATION DES VERSEMENTS

MISE EN PLACE MODIFICATION¹ SUSPENSION

Je souhaite acquérir parts de la SCPI PRIMOPIERRE

nombre de parts en toutes lettres :

aux conditions de souscription en vigueur à la date de signature de ce bulletin puis aux conditions en vigueur à la date de chaque prélèvement. Ces conditions sont susceptibles d'évoluer.

Je souhaite être prélevé à la fréquence suivante (1 choix possible) :

Mensuelle :

- Le 15 du mois
- Le dernier jour du mois

Trimestrielle (dernier jour ouvré du trimestre civil)

Semestrielle (dernier jour ouvré du semestre civil)

Annuelle (dernier jour ouvré de l'année civile)

Lorsque le jour du prélèvement n'est pas ouvré, le prélèvement a lieu le jour ouvré bancaire précédent.

Le premier prélèvement a lieu le mois suivant le mois d'enregistrement de la demande de programmation de versements.

MANDAT SEPA DE PRÉLÈVEMENT RÉCURRENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez PRIMONIAL REIM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de PRIMONIAL REIM. Le prélèvement aura lieu le mois suivant le mois de réception de votre programme de versements réguliers.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

TITULAIRE DU COMPTE

Référence Unique de Mandat (RUM) : Référence indiquée dans l'échéancier des prélèvements qui sera communiqué par la Société de Gestion

COMPTE À DÉBITER

BIC [REDACTED]

IBAN [REDACTED]

CRÉANCIER

Nom du créancier : SCPI PRIMOPIERRE

Identifiant Créditeur SEPA (ICS) de PRIMOPIERRE: FR18ZZZ620195

Adresse : 36, rue de Naples – 75008 PARIS – FRANCE

JE (NOUS) DÉCLARE(ONS) :

- agir en mon (notre) nom et pour mon (notre) propre compte,
- avoir reçu et pris connaissance des statuts de la Société, de la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, du DIC, des derniers Bulletin Trimestriel d'Information et rapport annuel et du présent bulletin de souscription recto et verso,
- être informé(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts, et avoir pris connaissance des « facteurs de risques » décrits dans la note d'information et rappelés dans les modalités relatives à la souscription,
- être informé que la jouissance des parts est effective au 1^{er} jour du 4^{ème} mois qui suit la souscription et la réception du règlement afférent,
- être informé(s) que la société de gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription.
- que les parts de la SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice direct ou indirect d'une « US Person* ».
- être informé que je/nous pourrons modifier/annuler le nombre de parts et la fréquence de mes versements sans frais, à compter de la réception par Primonial REIM de ce formulaire au 36 rue de Naples, 75008 Paris. La modification/annulation interviendra le mois suivant.
- être informé qu'en cas de rejet d'un prélèvement, la Société de Gestion se réserve le droit d'annuler le programme de versement.

Fait à le

en quatre exemplaires dont l'un m'a été remis avec le dossier de souscription.

À COMPLÉTER PAR LE CONSEILLER

Nom - Prénom du Conseiller :

Code : [REDACTED]

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »

SOUSCRIPTEUR

CO-SOUSCRIPTEUR

CACHET + SIGNATURE DU CONSEILLER

(1) Cette opération annule et remplace la précédente mise en place de versements réguliers.

Vous êtes considéré comme US PERSON au sens de la réglementation de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes : 1/ Au titre de personne physique, Vous êtes citoyen américain ; Vous avez le statut de résident fiscal américain ; Vous êtes né sur le territoire américain ; Vous êtes détenteur de la carte verte, Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième) ; Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain. 2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain ; si la société est une institution financière relevant du droit américain.

SCPI PRIMOPIERRE

MODALITÉS RELATIVES À LA SOUSCRIPTION

Date d'ouverture : 22 septembre 2008

Montant du capital social initial : 760 000 Euros divisé en 4750 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant de la première souscription publique : 50 000 000 Euros divisé en 312 500 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant du capital social statutaire maximal : 2 500 000 000 Euros divisé en 15 625 000 parts de 160 Euros de valeur nominale.
Il a été décidé en Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 2017 de porter le capital social statutaire de 2 000 000 000 Euros à 2 500 000 000 Euros.

Prix de souscription : Valeur nominale : 160 Euros

Prime d'émission : 48 Euros dont commission de souscription : 22,39 € TTC
(10,767 % TTC, au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %, du prix de souscription prime d'émission incluse)
- au titre des frais de collecte : 20,52 € TTI
(9,867 % TTI, commission exonérée de TVA conformément à l'article 261-C-1°-e du Code Général des Impôts)
- au titre des frais de recherche et d'investissement : 1,87 € TTC
(0,75 % HT soit 0,9 % TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %)

Soit un Prix de souscription d'une part : 208 Euros.

Minimum de souscription : dix (10) parts

Modalités de règlement : le règlement s'effectue à l'ordre de la SCPI PRIMOPIERRE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription (208 Euros x Nombre de parts souscrites). Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement.

En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'organisme prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Le bulletin de souscription devra être adressé, dûment rempli, à : Primonial REIM, 36, rue de Naples 75008 Paris.

Date de jouissance : au 1^{er} jour du 4^{ème} mois qui suit la souscription accompagnée du règlement afférent.

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

Fiscalité : la SCPI PRIMOPIERRE bénéficie du régime fiscal prévu par l'article 239 *septies* du Code Général des Impôts imposant le revenu entre les mains de chaque associé.

L'associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la Société.

À ce titre, il bénéficie du régime de réduction des charges de la propriété prévu par la loi de finances en vigueur pour l'imposition des revenus fonciers.

La fiscalité est propre à chaque investisseur et requiert une analyse personnalisée.

Fiscalité des personnes morales à l'IS : La quote-part des résultats sociaux qui revient aux Associés personnes morales soumis à l'impôt sur les Sociétés, est déterminée d'après les règles fixées par les articles 38 et 39 du Code Général des Impôts concernant les bénéfices industriels et commerciaux.

La fiscalité des personnes morales à l'IR est dépendante de la fiscalité des associés et de leur pays de résidence.

Cession de parts. En cas de cession des parts par des associés personnes physiques, les cessions de parts de SCPI relèvent du régime d'imposition des plus-values immobilières des particuliers. En cas de cession des parts par des personnes morales possibles de l'IS ou des entreprises industrielles, commerciales, agricoles ou artisanales imposables de plein droit à l'impôt sur le revenu selon un régime de bénéfice réel, les plus-values réalisées relèvent du régime des plus-values professionnelles.

Distribution : La commission de souscription, comprise dans le prix de la part, est de 10,767 % TTC. Le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Les statuts ont été publiés au JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES PAR ACTIONS N° 219, 220 _ Mercredi 6, jeudi 7 août 2008.

Leur mise à jour a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

FACTEURS DE RISQUES

L'investissement en parts de SCPI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- des revenus potentiels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles (taux d'occupation, valeurs locatives) et de la conjoncture économique et immobilière ;
- du montant du capital que vous percevrez lors du retrait de vos parts ou le cas échéant de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de SCPI doivent être acquises dans une optique de long terme et de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 10 ans.

L'investissement en parts de SCPI comporte un risque de perte en capital, le capital investi n'est pas garanti.

Ce placement étant investi exclusivement en immobilier, il est considéré comme peu liquide. Les modalités de retrait (vente) des parts de SCPI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie, la Société ne garantissant, ni la revente de vos parts, ni le retrait.

En cas de blocage des retraits, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaire, lors de la confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts de la SCPI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

En cas de souscription à crédit, si les revenus attachés aux parts souscrites à crédit ne sont pas suffisants pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse de la valeur de retrait des parts, le souscripteur devra payer la différence. En outre, en cas de défaut au remboursement du prêt consenti, l'établissement préteur pourrait demander la vente des parts de SCPI, pouvant entraîner une perte de capital.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI « PRIMOPIERRE » est une SCPI pouvant statutairement recourir à l'endettement à hauteur de 30 % maximum de la valeur comptable des actifs pour financer ses investissements.

Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la Société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par la SCPI.

Conformément à l'article 422-196 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la dernière notice a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 24 mars 2017.

La note d'information prévue par l'article L.412-1 du Code monétaire et financier a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n°14-33 en date du 16 décembre 2014.

Documents à joindre obligatoirement pour une personne physique :

- 1 - un Relevé d'Identité Bancaire (pour versement),
- 2 - la copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, ou du passeport, du ou des souscripteurs ou du représentant légal,
- 3 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- 4 - un formulaire d'auto-certification FATCA/CRS dûment complété,
- 5 - la fiche de diligence (le cas échéant),
- 6 - le justificatif de provenance des fonds (le cas échéant),
- 7 - la copie de l'offre de prêt (le cas échéant),
- 8 - le formulaire Personne de plus de 80 ans (le cas échéant),
- 9 - le règlement par chèque à l'ordre de la SCPI PRIMOPIERRE ou par virement sur le compte de la SCPI (Banque PALATINE)

IBAN F R 9 8 4 0 9 7 8 0 0 0 2 2 1 3 5 1 1 7 8 W 0 0 7 3 4
BIC B S P F F R P P X X X

Documents à joindre obligatoirement pour une personne morale :

- 1 - un Relevé d'Identité Bancaire,
- 2 - la copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, ou du passeport, du représentant légal,
- 3 - le pouvoir et la copie de la pièce d'identité des personnes ayant pouvoirs et signature (si différents du représentant légal),
- 4 - le document sur le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de l'opération et copie(s) recto/verso de leur pièce d'identité,
- 5 - un K-bis de moins de 3 mois,
- 6 - les statuts certifiés conformes par le représentant légal,
- 7 - les derniers bilan et compte de résultat,
- 8 - un formulaire d'auto-certification FATCA/CRS dûment complété,
- 9 - la fiche de diligence (le cas échéant).

APRÈS VOTRE SOUSCRIPTION

Le service clients de Primonial REIM est à votre disposition tout au long de la vie de votre placement, pour toute demande d'information sur ce dernier ou pour toute modification de votre compte client.

VOUS POUVEZ LE CONTACTER :

par téléphone : **01 44 21 73 93**

par courriel : **serviceclients@primonialreim.com**

- **Dès l'enregistrement de votre dossier** nous vous adresserons un courrier accusant réception de votre souscription et rappelant ses modalités (montant investi, nombre de parts, date d'entrée en jouissance, rappel de l'identité bancaire).
- **Dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre** et à partir de l'entrée en jouissance des parts vous recevrez :
 - un avis de virement des dividendes trimestriels,
 - un bulletin trimestriel d'information qui vous permettra de suivre la gestion de votre placement (acquisitions, collecte, distribution, etc.).
- **En avril de chaque année** nous vous adresserons par courrier :
 - un récapitulatif des revenus à déclarer,
 - un mode d'emploi pour faciliter votre déclaration fiscale concernant votre SCPI,
 - une indication de la valorisation de vos parts au titre de l'IFI.
- **En mai de chaque année**, nous vous adresserons une convocation pour les assemblées générales annuelles de votre SCPI, accompagnée des documents suivants :
 - ordre du jour de l'Assemblée Générale,
 - bulletin de vote,
 - rapport annuel de votre SCPI.

SOCIÉTÉ DE GESTION : **Primonial REIM**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros.

Enregistrée sous le n° 531 231 124 00045 RCS Paris - APE 6630Z.

Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043. Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Titulaire de la carte professionnelle portant les mentions «Gestion Immobilière» et «Transactions sur immeubles et fonds de commerce» numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2016 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société CNA Insurance Company Ltd, située 37 rue de Liège – 75008 PARIS.

Siège social : 36 rue de Naples, 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Télécopie : 01 44 21 71 23

www.primoinalreim.com

« Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour le traitement de votre demande de souscription. Ces informations pourront être utilisées / communiquées par Primonial REIM, les sociétés du groupe Primonial, ses prestataires et partenaires pour : la gestion et le suivi de votre souscription, les besoins de la relation client, répondre aux obligations légales et réglementaires, (notamment dans le cadre de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme). Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primonialreim.fr. »

1 • IDENTIFICATION

Votre situation personnelle

VOUS

M. Mme

Nom - Prénoms : _____

Nom de naissance : _____

Né(e) le : [] à : _____

Code postal : [] Nationalité : _____

Pays de naissance : _____

Profession précise : _____

(ou ancienne profession si retraité(e))

CSP : [] Secteur d'activité : _____

(Voir classification au verso)

VOTRE CONJOINT (remplir obligatoirement dans les cas suivants : marié, pacsé, union libre)

M. Mme

Nom - Prénoms : _____

Nom de naissance : _____

Né(e) le : [] à : _____

Code postal : [] Nationalité : _____

Pays de naissance : _____

Profession précise : _____

(ou ancienne profession si retraité(e))

CSP : [] Secteur d'activité : _____

(Voir classification au verso)

2 • VOTRE SITUATION PATRIMONIALE ACTUELLE

Situation familiale

Marié(e) sous le régime : Participation aux acqets Communauté légale Communauté universelle Séparation de biens

Pacsé(e) sous le régime : Séparation des patrimoines Indivision

Autres : Célibataire Divorcé(e) Veuf / Veuve Union libre Mineur(e) Émancipé(e)

Régime de protection juridique (Précisez) : Non Oui _____

Résidence fiscale : France Autres (Précisez) _____

Personne politiquement exposée

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir classification au verso)

Vous : Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Conjoint : Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir la liste des fonctions en annexe)

Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Quel est le lien avec l'investisseur ou son représentant _____

Patrimoine du foyer fiscal

Estimation globale du patrimoine de votre foyer fiscal : [] €

Répartition de votre patrimoine (en %) : Actifs immobiliers : Résidence de jouissance

Immobilier d'investissement (hors SCPI)

[] %

[] %

[] %

Actifs financiers :
(Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, contrat de capitalisation, PEE, SCPI...)

Proportion de vos actifs financiers investis en actions :

Moins de 10% Entre 10% et 25% Entre 25% et 50% Plus de 50%

[] %

Liquidités :
(Livrets, PEL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant...)

[] %

Actifs professionnels :
(Actifs professionnels)

[] %

Revenus annuels de votre foyer fiscal : [] €

Revenus professionnels (ou pensions) annuels : Vous : [] %

Votre conjoint : [] %

Revenus locatifs annuels : Vous : [] %

Votre conjoint : [] %

Revenus de valeurs mobilières annuels : Vous : [] %

Votre conjoint : [] %

Quel est le montant global des mensualités de vos engagements financiers (tous crédits confondus) [] €

Votre taux moyen d'imposition (indiqué sur votre avis d'imposition) : [] % Imposition à l'IFI ? Oui Non

3 • ORIGINE DES FONDS ET OBJET DE L'OPÉRATION

Origine des fonds

Épargne déjà constituée

Réalisation d'actifs, lesquels ? : _____

Héritage/Donation (joindre un justificatif dès le 1er euro), origine : _____

Intérêts/dividendes sur stock option

Gains aux jeux

Indemnisation

Rachat de contrat, établissement : _____

Crédit, établissement : _____

Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation du souscripteur ? Oui Non

Objet de l'opération

Valorisation de capital

Constitution de capital

Recherche de revenus

Nantissement

Transmission patrimoniale

LISTE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DÉTAILLÉES NIVEAU 3 (SOURCE INSEE)

10 Agriculteurs exploitants	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	66 Ouvriers non qualifiés
21 Artisans	47 Techniciens	69 Ouvriers agricoles
22 Commerçants et assimilés	48 Contremaîtres, agents de maîtrise	71 Anciens agriculteurs exploitants
23 Chefs d'entreprise	51 Employés de la fonction publique	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
31 Professions libérales et assimilés	53 Policiers et militaires	73 Anciens cadres et professions intermédiaires
32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	54 Employés administratifs d'entreprise	76 Anciens employés et ouvriers
36 Cadres d'entreprise	55 Employés de commerce	79 Retraités ancienne activité connue
41 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	56 Personnels des services directs aux particuliers	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
	61 Ouvriers qualifiés	82 Inactifs divers (autres que retraités)
		84 Étudiants

PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES ET FONCTIONS POLITIQUES JURIDICTIONNELLES OU ADMINISTRATIVES (R561-18 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Les personnes qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes :

- Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours
- Membre d'une cour des comptes
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale
- Ambassadeur ou chargé d'affaires
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
- Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein

Y compris les membres directs de la famille de ces personnes tels que :

- Le conjoint ou le concubin notoire
- Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les ascendants au premier degré

Ou les personnes leur étant étroitement associées tels que :

- Les personnes physiques qui, conjointement avec une personne politiquement exposée, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger
- Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit d'une personne politiquement exposée
- Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne politiquement exposée

Dénomination du cabinet _____

Nom, prénom du CGP _____

Références Primomial 

Fait le _____ à _____

Signature du CGP

Signature du souscripteur / adhérent

Signature du co-souscripteur / co-adhérent

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial Partenaires en sa qualité de responsable de traitement. Les données sont collectées et traitées à des fins réglementaires dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La réponse est obligatoire et son absence rendra impossible le traitement de votre dossier. Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers, partenaires commerciaux et/ou sous-traitants que pour les seuls besoins d'administration et de gestion pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez contacter directement la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

PRIMONIAL PARTENAIRES - Société par Actions Simplifiée au capital de 129 146 €, 504 162 439 RCS Paris, Conseiller en investissements financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF, sous le numéro E003248 et Courtier d'assurances enregistrés auprès de l'ORIAS sous le numéro 08 042 756, Titulaire de la Carte de Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce numéro CPI 7501 2016 000 004 270 garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. N° CNIL 1648273. Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23. Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy - CS 90130 - 75380 Paris Cedex 8

Réf : Synthèse Patrimoniale - Primonial Partenaires - PP - DC01401 - 012019



Formulaire d'auto-certification

Personne physique - FATCA / CRS

Les exigences législatives et réglementaires issues de la Norme Commune de Déclaration de l'OCDE (« NCD ») en matière d'Echanges Automatiques d'Informations relatifs aux comptes financiers dite « Common Reporting Standard » (« CRS ») et de la loi dite « FATCA » (« Foreign Account Tax Act »), requièrent que Primonial REIM recueille et déclare certaines informations concernant les titulaires de comptes financiers.

Le présent formulaire doit obligatoirement être complété, pour toute opération (souscription, rachat etc.) ainsi que pour tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet ce formulaire.

En cas de questions de nature fiscale, veuillez-vous rapprocher de votre conseiller fiscal ou de l'administration fiscale de votre pays de résidence.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

- S'agissant de « CRS », le portail de l'OCDE :

<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/echangeautomatique.htm>

- S'agissant de « FATCA », le portail de l'IRS (« Internal Revenue Service ») :

<https://www.irs.gov/businesses/corporations/foreign-account-tax-compliance-act-fatca>

Section I - Identification du souscripteur / co-souscripteur / tuteur

Identité du souscripteur / co-souscripteur / tuteur		
	<i>Souscripteur</i>	<i>Co-souscripteur ou tuteur (Le cas échéant)</i>
Civilité	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
Nom, prénom		
Nom de naissance (si différent)		
Date de naissance		
Lieu de naissance (ville/ pays)		
Nationalité(s)		
Adresse(s) du souscripteur / co-souscripteur / tuteur		
	<i>Souscripteur</i>	<i>Co-souscripteur ou tuteur (Le cas échéant)</i>
Adresse de résidence principale		
Adresse de résidence fiscale		
Numéro(s) de téléphone		

Section II - Identification de la résidence fiscale

A. Auto-certification FATCA		
	<i>Souscripteur</i>	<i>Co-souscripteur</i>
Etes-vous citoyen(ne) américain(e) et/ou titulaire d'obligations fiscales aux Etats Unis ¹ ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
En cas de réponse positive, veuillez-nous indiquer votre TIN		

¹ Vous êtes citoyen américain si vous êtes né ou naturalisé aux Etats-Unis, et sujet à leur juridiction et à celle de l'Etat américain de résidence.

Vous êtes considéré comme titulaire d'obligations fiscales aux Etats-Unis si vous disposez de la nationalité américaine ou si vous êtes titulaire d'une carte verte ou si le test de présence substantielle est considéré comme positif.

Le test de présence substantielle est considéré comme positif dès lors que vous êtes physiquement présent aux États-Unis pendant au moins : 31 jours au cours de l'année en cours, et 183 jours au cours d'une période incluant l'année en cours et les 2 années immédiatement précédentes.

En cas de réponse positive, il convient de compléter le formulaire W-9 de l'administration fiscale américaine, accessible sur le lien suivant : <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw9.pdf>, et de communiquer ce formulaire à Primonial / Primonial REIM.

En cas de réponse négative, et dans le cas où vous seriez né (e) aux Etats-Unis, il convient de fournir un certificat de perte/de renonciation à la nationalité américaine ou, en cas de non obtention de la nationalité américaine, tout autre justificatif ainsi que le formulaire W-8BEN, accessible sur le lien suivant : <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw8ben.pdf> (formulaire à communiquer à Primonial / Primonial REIM).

B. Auto-certification CRS

Souscripteur	Co-souscripteur
Veuillez indiquer ci-dessous votre/vos pays de résidence fiscale (hors Etats-Unis) ¹	Veuillez indiquer ci-dessous le/les numéros d'identification fiscale correspondant(s) (NIF)*

*Dans le cas où votre pays de résidence fiscale n'émet pas de NIF, ou dans le cas où le pays de résidence fiscale émet un NIF et que vous n'en disposez pas, merci d'indiquer les raisons ci-dessous.

--	--

C. Envisagez ou avez-vous :

Souscripteur	Co-souscripteur
a) Donné une procuration/délégation de signature à une personne ayant une adresse dans un pays/territoire autre que la France ?	
En cas de réponse positive, merci d'indiquer le pays de destination	En cas de réponse positive, merci d'indiquer le pays de destination
b) Mis en place un ordre de virement permanent vers un compte ouvert dans un pays/territoire autre que la France	

¹ Le critère de résidence fiscale au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale

Section III - Protection des données à caractère personnel

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour l'établissement et la qualification de votre statut fiscal conformément aux réglementations applicables.

Ces informations pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primonialreim.fr.

Section IV - Attestation et signature

SOUSCRIPTEUR / OU SON TUTEUR

En signant le présent formulaire d'auto-certification :

- Je reconnaiss et accepte que les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales ;
- Je certifie exactes et complètes les informations et déclarations développées dans le présent formulaire ;
- Je certifie avoir reçu, complété et signé, une copie du présent formulaire ;
- **Je m'engage à informer sans délai Primonial / Primonial REIM de tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet le présent formulaire, ainsi qu'à fournir les justificatifs appropriés et compléter le cas échéant une nouvelle auto-certification.**

Dans le cas où vous ne seriez pas le souscripteur du contrat, merci d'indiquer en quelle qualité vous signez ce formulaire d'auto-certification. Ainsi, si vous signez le présent formulaire d'auto-certification en vertu d'une procuration, merci de joindre une copie de la procuration.

Nom/Prénom :
Qualité :
Date :
Signature du souscripteur / du tuteur :

CO-SOUSCRIPTEUR / OU SON TUTEUR

En signant le présent formulaire d'auto-certification :

- Je reconnaiss et accepte que les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales ;
- Je certifie exactes et complètes les informations et déclarations développées dans le présent formulaire ;
- Je certifie avoir reçu, complété et signé, une copie du présent formulaire ;
- **Je m'engage à informer sans délai Primonial / Primonial REIM de tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet le présent formulaire, ainsi qu'à fournir les justificatifs appropriés et compléter le cas échéant une nouvelle auto-certification.**

Dans le cas où vous ne seriez pas le souscripteur du contrat, merci d'indiquer en quelle qualité vous signez ce formulaire d'auto-certification. Ainsi, si vous signez le présent formulaire d'auto-certification en vertu d'une procuration, merci de joindre une copie de la procuration.

Nom/Prénom :

Qualité :

Date :

Signature du co-souscripteur / du tuteur :

Annexe 1 - Définitions

1/ Définition de la notion de « US person » (*Décret 2015-1 du 2 janvier 2015*)

Il s'agit d'une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain, une société de personnes ou une société créée aux Etats-Unis ou en vertu du droit fédéral américain ou d'un des Etats fédérés américains, un trust si (i) un tribunal situé aux Etats-Unis avait, selon la loi, le pouvoir de rendre des ordonnances ou des jugements concernant substantiellement toutes les questions relatives à l'administration du trust et si (ii) une ou plusieurs Personnes américaines jouissent d'un droit de contrôle sur toutes les décisions substantielles du trust, ou sur la succession d'un défunt qui était citoyen ou résident des Etats-Unis.

2/ Définition de la notion de « comptes financiers »

- FATCA (Décret 2015-1 du 2 janvier 2015)

Désigne un compte auprès d'une Institution financière et comprend :

1. Dans le cas d'une entité qui constitue une Institution financière du seul fait qu'elle est une Entité d'investissement, tout titre de participation ou de créance (autre que les titres qui font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé) déposé auprès de l'Institution financière ;
2. Dans le cas d'une Institution financière non visée supra, tout titre de participation ou de créance (autre que les titres qui font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé) déposé auprès de l'Institution financière si (i) la valeur du titre de participation ou de créance est calculée, directement ou indirectement, principalement par rapport à des actifs qui donnent lieu à des Paiements de source américaine susceptibles de faire l'objet d'une retenue à la source et si (ii) la catégorie des titres en question a été créée afin de se soustraire aux déclarations prévues par le présent Accord; et
3. Tout Contrat d'assurance à forte valeur de rachat et tout Contrat de rente établi ou géré par une Institution financière autre qu'une rente viagère dont l'exécution est immédiate, qui est inaccessible et non liée à un placement, qui est versée à une personne physique et qui correspond à une pension de retraite ou d'invalidité perçue dans le cadre d'un compte, d'un produit ou d'un dispositif exclu de la définition du Compte financier à l'Annexe II [...] ».

- CRS (Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016)

Désigne un compte financier détenu auprès d'une institution financière par une personne physique ou une entité telle que définie au 2° du I de l'article 1er du décret susvisé et comprend :

1. Un compte de dépôt ;
2. Un compte conservateur ;
3. Dans le cas d'une entité d'investissement, toute participation ou créance émise par elle. Nonobstant ce qui précède, un compte financier n'inclut pas une participation ou une créance dans une entité d'investissement du seul fait qu'elle :
 - a) Donne des conseils en investissement à un client et agit pour le compte de ce dernier ;
 - b) Ou gère des portefeuilles pour un client et agit pour le compte de ce dernier, aux fins d'investir, de gérer ou d'administrer des actifs financiers déposés au nom du client auprès d'une institution financière autre que cette entité ;
4. Dans le cas d'une institution financière qui n'est pas mentionnée au 3°, toute participation ou créance dans cette institution financière si l'instrument en question a été créé afin de se soustraire à la déclaration prévue à l'article 1649 AC du code général des impôts ;
5. Tout contrat d'assurance avec valeur de rachat ou de rente établi ou géré par une institution financière autre qu'une rente viagère dont l'exécution est immédiate, qui est inaccessible et non liée à un placement, qui est versée à une personne physique et qui correspond à une pension de retraite ou d'invalidité perçue dans le cadre d'un compte exclu.

3/ Définition de la notion de « Numéro d'identification fiscal / TIN »

Il s'agit d'une combinaison unique de lettres ou de chiffres attribuée par une juridiction à une personne physique ou une entité. Il est utilisé pour identifier la personne physique ou l'entité afin d'appliquer la législation et la réglementation de la juridiction. Certaines juridictions n'émettent pas de NIF. Il peut être donné un autre numéro ayant une fonction équivalente. Au regard du Décret 2015-1 du 2 janvier 2015 (FATCA) :

- La mention « NIF américain » désigne un numéro d'identification fiscal fédéral américain (TIN) ;
- La mention « NIF français » désigne un numéro d'identification fiscal de France.

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE

LCB/FT

Au titre de la réglementation relative à la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, tous les organismes assujettis sont tenus d'examiner chaque opération en fonction notamment de la situation du client, de l'investissement souhaité et des conditions de réalisation. L'objectif est de pouvoir évaluer le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et d'appliquer, selon chaque situation, des mesures de vigilance, standard ou renforcée.

Cette fiche de diligence doit vous permettre d'analyser le niveau de risque LCB/FT associé à l'opération de votre client et de pouvoir y associer un niveau de vigilance. Selon le niveau de vigilance déterminé, des documents devront être transmis afin de compléter votre dossier.

Ce document atteste du respect de vos diligences en matière de LCBFT. A ce titre, il peut faire l'objet d'un contrôle par les autorités de tutelle.

La fiche de diligence LCB/FT est un document obligatoire, à joindre impérativement au dossier. En son absence, votre dossier ne sera pas accepté. Cette fiche doit être dûment remplie et complétée, pour toute opération et tout montant.

Primonial peut à tout moment demander la communication de documents complémentaires.

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT⁽¹⁾

Nom : Prénom :

Dénomination Personne Morale :

Montant total brut :

INVEST. DÉSINVEST. TRANSFERT

- | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |

**Vous devez répondre à toutes les questions mentionnées ci-dessous.
En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds dès le 1^{er} euro doit être joint.**

OUI	NON	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client est une Personne Politiquement Exposée ou proche PPE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client réside à l'étranger
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client exerce une profession ou dans un secteur d'activités exposé à des risques LCBFT ou dans un secteur dit sensible tel que listé ci-dessous (liste non exhaustive) : Activités immobilières, Construction, Hôtellerie, Commerce informatique, Téléphonie, Café/Restaurant/Brasserie, Hifi/Vidéo/Electroménager, professionnels de la santé, Secteur des jeux, Commerce de détail, Commerce et réparations automobiles, Service aux Particuliers, Electronique etc.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client n'a pas d'activité professionnelle (chômage, rentier, élève, étudiant, etc.)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le client n'est pas physiquement (vente à distance – internet, téléphone) présent ou est représenté par un tiers une 2^{ème} pièce d'identité justifiant de l'identité du client devra être fourni

1. La notion de client concerne également le souscripteur personne physique ou personne morale mais également le représentant légal et le(s) bénéficiaire(s) effectif(s).

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE LCB/FT

Cocher la (les) case(s) correspondant à l'opération envisagée. Indiquer dans la partie Commentaires tout élément permettant de mieux appréhender les modalités de réalisation de l'opération.

En cas de réponse positive, un justificatif d'origine/destination des fonds dès le 1^{er} euro doit être obligatoirement joint (sauf indications spécifiques mentionnées ci-dessous).

OUI	NON	■ OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	OUI	NON	■ OPÉRATIONS DE DÉSINVESTISSEMENT
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 50 000€ pour une personne physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Demande d'avance dès le 1 ^{er} euro - indiquer le motif dans la rubrique Commentaires et joindre un Justificatif de destination des fonds dès 50 000 €
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 500 000€ pour une personne morale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat précoce (souscription suivie d'une sortie de fonds dans les 24 mois pour l'Assurance Vie/Capitalisation et dans les 36 mois pour les SCPI) – indiquer le motif dans la rubrique Commentaires et joindre un Justificatif de destination des fonds dès 50 000 €.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est effectué par un tiers (y compris chèque de banque, notaire, CARPA) – indiquer les raisons dans la rubrique «Commentaires»	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat à destination de l'étranger – indiquer le motif dans la rubrique «Commentaires» et joindre un Justificatif de destination des fonds dès le 1 ^{er} euro
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La justification d'origine des fonds est incohérente avec la situation déclarée par le client	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renonciation – indiquer le motif dans la rubrique «Commentaires»
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est en provenance d'un pays étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement est effectué par un non résident fiscal français depuis un compte bancaire étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant du versement programmé mensuel est supérieur ou égal à 100 % des revenus mensuels du foyer fiscal			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant de l'opération est supérieur ou égal à 1 an de revenus annuels (tous revenus confondus – hors crédit)			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remboursement d'avance dès 50 000 €			

OUI	NON	ANALYSE DU RISQUE
		En cas de réponse positive, indiquer les raisons ou motivations dans la partie «Commentaires»
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est incohérente avec la situation financière et patrimoniale du client
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération présente un caractère inhabituel, complexe ou atypique ; ou sans justification économique ou sans objet licite

Commentaire :

Origine / Destination des fonds (à préciser) :

Justificatif probant fourni (à préciser) :

Date :	Lieu :
Nom et Prénom du conseiller :	Signature :

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE PROVENANCE DES FONDS

PROVENANCE DES FONDS	JUSTIFICATIF À JOINDRE	INFORMATION DEVANT APPARAÎTRE SUR LE JUSTIFICATIF
DONATION	- Acte notarié de donation - Déclaration 2735 de don manuel visé par l'administration fiscale - Imprimé CERFA 11278*04 visé par l'administration fiscale	Nom du donneur, lien avec le souscripteur, date de la donation, montant (correspondant au montant à justifier)
ÉPARGNE/ PLACEMENTS	- Relevé de portefeuille - Relevé de situation du contrat - Quittance de règlement du contrat - Ordre de mouvements d'actions	Date de placement, durée de détention, n° du compte ou du contrat, nom de l'établissement conservateur, montant (correspondant au montant à justifier)
HÉRITAGE	- Acte notarié de la succession - Attestation du notaire	Date du décès, nom de la personne décédée, lieu du décès, nom du bénéficiaire, montant de l'héritage (correspondant au montant à justifier)
PRIME EXCEPTIONNELLE	- Fiche de paie - Lettre de licenciement - Solde de tout compte - Levée d'option	Date de versement de la prime
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	- Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable	Nom du bénéficiaire, la date, le montant (correspondant au montant à justifier)
VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER	- Acte de vente - Attestation du notaire	Date de la vente, objet de la vente, prix de la vente, origine des fonds ayant financé le bien
VENTE DE SOCIÉTÉ	- Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
VENTE DE SOCIÉTÉ COTÉE	- Avis de l'AMF - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
GAINS AUX JEUX	Copie du chèque de la Française des Jeux ou du PMU	
AUTRES CAS	Toute pièce probante (émanant d'une administration ou d'un établissement financier) permettant de justifier de l'origine des fonds	

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE DESTINATIONS DES FONDS

ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS	Promesse d'achat, attestation du notaire, si VEFA (appel de fonds)
TRAVAUX	Devis, facture
BESOIN DE TRÉSORERIE (PERSONNE MORALE)	Attestation du DAF ou expert-comptable + bilan n-1
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (PERSONNE MORALE)	Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable



VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS PERSONNES MORALES

SCPI Primovie

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable.
Capital social minimum : 760 000 €.

Siège social : 36, rue de Naples 75008 PARIS. Tél. : 01 44 21 73 93.

752 924 845 RCS PARIS.

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial en qualité de responsable de traitement. Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du responsable de traitement Primonial à l'adresse suivante DDP – Primonial 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8 ou par mail : DDP@primonial.fr

Les données sont collectées et traitées pour les finalités suivantes : la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté.

Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers que pour les seuls besoins d'administrations et de gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. S'agissant des sous-traitants, les données ne seront communiquées qu'aux seuls d'entre eux présentant des garanties suffisantes en termes de sécurité et de confidentialité des données, conformément au Règlement (UE) 2016/679.

Les données collectées et traitées dans le cadre de la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires seront conservées, soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles le responsable de traitement est tenu.

Les éventuelles données qui font l'objet d'une obligation d'archivage en application d'une disposition législative ou réglementaire, seront archivées dans les conditions prévues par le(s) texte(s) en vigueur.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Vous pouvez enfin définir des directives générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès. Vos directives seront enregistrées conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi précitée.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez envoyer un mail ou un courrier postal à l'adresse suivante : service.reclamations@primonial.fr ou Primonial – Service Réclamations – 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

SCPI PRIMOVIE

VERSEMENTS PROGRAMMÉS

PERSONNES MORALES

Le présent document permet aux associés personnes morales de la SCPI Primovie de programmer, à une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle, des versements réguliers sur le compte de la SCPI Primovie. Les versements se font en nombre de parts, et peuvent être modifiés/annulés sans frais.

Ce dispositif a vocation à permettre aux associés de la SCPI Primovie de souscrire de façon simple, en fonction d'un effort d'épargne adapté à leurs revenus.

Je reconnais / nous reconnaissions :

- **avoir déjà souscrit des parts de la SCPI Primovie**
 - avoir pris connaissance des modalités de souscription et des facteurs de risque détaillés dans ce document, ainsi que de la documentation réglementaire : statuts de la Société, la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, Document d'informations clés, derniers Bulletin Trimestriel d'Information et Rapport Annuel
 - être informé(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts
 - être informé(s) que la jouissance des parts est effective au 1^{er} jour du 6^{ème} mois qui suit le prélèvement afférent
 - que les parts de la SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice direct ou indirect d'une US Person

J'ai/nous avons bien noté que je pourrai/nous pourrions annuler le nombre de parts et la fréquence de mes/nos versements sans frais, à compter de la réception par Primonial REIM de ce formulaire au 36 rue de Naples, 75008 Paris. La modification/annulation interviendra le mois suivant.

En cas de rejet d'un prélèvement, la Société de Gestion se réserve le droit d'annuler le programme de versement.

SIGNATURE SOUSCRIPTEUR

DOCUMENTS À JOINDRE

Pour les associés personnes morales ayant souscrit plus d'un an avant la date de signature du présent formulaire

1. un Relevé d'Identité Bancaire,
2. la copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, ou du passeport, du représentant légal,
3. le pouvoir et la copie de la pièce d'identité des personnes ayant pouvoirs et signature (si différents du représentant légal),
4. le document sur le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de l'opération et copie(s) recto-verso de leur pièce d'identité,
5. un K-bis de moins de 3 mois,
6. les statuts certifiés conformes par le représentant légal, les statuts certifiés conformes par le représentant légal,
7. les derniers bilan et compte de résultat,
8. un formulaire d'auto-certification FATCA/CRS dûment complété,
9. la fiche de diligence (le cas échéant),
10. un justificatif de provenance des fonds.

SCPI PRIMOVIE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, autorisée à faire offre au public.
Capital social minimum : 760 000 €.
Siège social : 36, rue de Naples 75008 PARIS. Tél. : 01 44 21 73 93.
752 924 845 RCS PARIS. Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Référence Client :

PERSONNES MORALES

Forme juridique :	Nom - Prénom du représentant légal :
Nom / Dénomination sociale :	Qualité :
Adresse :	Adresse personnelle :
Code postal : Ville :	Né(e) le : à :
Téléphone : Email :	Bénéficiaire(s) effectif(s) de l'opération :
N° SIRET :	FISCALITÉ <input type="checkbox"/> IS <input type="checkbox"/> IR <input type="checkbox"/> Autre :
N° APE :	Les US Persons ne sont pas autorisées à la souscription.

PROGRAMMATION DES VERSEMENTS

MISE EN PLACE MODIFICATION¹ SUSPENSION

Je souhaite acquérir parts de la SCPI Primovie
nombre de parts en toutes lettres :
aux conditions de souscription en vigueur à la date de signature de ce bulletin puis aux conditions en vigueur à la date de chaque prélèvement. Ces conditions sont susceptibles d'évoluer.

Je souhaite être prélevé à la fréquence suivante (1 choix possible) :

Mensuelle :

- Le 15 du mois
- Le dernier jour du mois

Trimestrielle (dernier jour ouvré du trimestre civil)

Semestrielle (dernier jour ouvré du semestre civil)

Annuelle (dernier jour ouvré de l'année civile)

Lorsque le jour du prélèvement n'est pas ouvré, le prélèvement a lieu le jour ouvré bancaire précédent.

Le premier prélèvement a lieu le mois suivant le mois d'enregistrement de la demande de programmation de versements.

MANDAT SEPA DE PRÉLÈVEMENT RÉCURRENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez PRIMONIAL REIM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de PRIMONIAL REIM. Le prélèvement aura lieu le mois suivant le mois de réception de votre programme de versements réguliers.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

TITULAIRE DU COMPTE

Référence Unique de Mandat (RUM) : Référence indiquée dans l'échéancier des prélèvements qui sera communiquée par la Société de Gestion

COMPTE À DÉBITER

BIC
IBAN

CRÉANCIER

Nom du créancier : SCPI PRIMOVIE

Identifiant créancier SEPA (ICS) de Primovie : FR32ZZZ646812

Adresse : 36, rue de Naples – 75008 PARIS – FRANCE

À COMPLÉTER PAR LE CONSEILLER

Nom - Prénom du Conseiller :

Code :

SIGNATURE

SIGNATURE

SIGNATURE ET CACHET

¹ Cette opération annule et remplace la précédente mise en place de versements réguliers.

SCPI PRIMOVIE

MODALITÉS RELATIVES À LA SOUSCRIPTION

Date d'ouverture : 23 août 2012

Montant du capital social initial : 772 800 Euros divisé en 4 830 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant de la première souscription publique : 25 130 880 Euros divisé en 157 068 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant du capital social statutaire maximal : 2 000 000 000 Euros divisé en 12 500 000 parts de 160 Euros de valeur nominale.
Il a été décidé en Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2017 de porter le capital social statutaire de 1 000 000 000 Euros à 2 000 000 000 Euros.

Prix de souscription : Valeur nominale : 160 Euros

Prime d'émission : 43 Euros

dont commission de souscription : 18,57 € TTC

(9,15 % TTC, au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %, du prix de souscription prime d'émission incluse)

- au titre des frais de collecte : 16,75 € TTI

(8,25 % TTI, commission exonérée de TVA conformément à l'article 261-C-1°-e du Code Général des Impôts)

- au titre des frais de recherche et d'investissement : 1,82 € TTC

(0,75 % HT soit 0,9 % TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %)

Soit un Prix de souscription d'une part : 203 Euros.

Date de jouissance : à partir du 1^{er} jour du 6^{ème} mois qui suit la souscription accompagnée du règlement afférent.

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

Fiscalité : la SCPI PRIMOVIE bénéficie du régime fiscal prévu par l'article 239 *septies* du Code Général des Impôts imposant le revenu entre les mains de chaque associé.

L'associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la Société.

À ce titre, il bénéficie du régime de réduction des charges de la propriété prévu par la loi de finances en vigueur pour l'imposition des revenus fonciers.

La fiscalité est propre à chaque investisseur et requiert une analyse personnalisée.

En cas de cession des parts par des associés personnes physiques, les cessions de parts de SCPI relèvent du régime d'imposition des plus-values immobilières des particuliers.

Distribution : La commission de souscription, comprise dans le prix de la part, est de 9,15 % TTC. Le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Les statuts ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 6 mai 2016.

Leur mise à jour a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

FACTEURS DE RISQUES

L'investissement en parts de SCPI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- des revenus potentiels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles (taux d'occupation, valeurs locatives) et de la conjoncture économique et immobilière ;

- du montant du capital que vous percevez lors du retrait de vos parts ou le cas échéant de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de SCPI doivent être acquises dans une optique de long terme et de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 10 ans.

L'investissement en parts de SCPI comporte un risque de perte en capital, le capital investi n'est pas garanti.

Ce placement étant investi exclusivement en immobilier, il est considéré comme peu liquide. Les modalités de retrait (vente) des parts de SCPI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie, la Société ne garantissant, ni la revente de vos parts, ni le retrait.

En cas de blocage des retraits, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaire, lors de la confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts de la SCPI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

En cas de souscription à crédit, si les revenus attachés aux parts souscrites à crédit ne sont pas suffisants pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse de la valeur de retrait des parts, le souscripteur devra payer la différence. En outre, en cas de défaut au remboursement du prêt consenti, l'établissement prêteur pourrait demander la vente des parts de SCPI, pouvant entraîner une perte de capital.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI « Primovie » est une SCPI pouvant statutairement recourir à l'endettement à hauteur de 30 % maximum de la valeur comptable des actifs pour financer ses investissements.

Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la Société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par la SCPI.

APRÈS VOTRE SOUSCRIPTION

Le service clients de Primonial REIM est à votre disposition tout au long de la vie de votre placement, pour toute demande d'information sur ce dernier ou pour toute modification de votre compte client.

VOUS POUVEZ LE CONTACTER :

par téléphone : **01 44 21 73 93**

par courriel : **serviceclients@primonialreim.com**

- **Dès l'enregistrement de votre programme de versements** vous recevrez un échéancier des prélèvements à venir et, tous les ans, une actualisation de votre attestation de propriété de parts.
- **Dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre** et à partir de l'entrée en jouissance des parts vous recevez :
 - un avis de virement des dividendes trimestriels,
 - un bulletin trimestriel d'information qui vous permettra de suivre la gestion de votre placement (acquisitions, collecte, distribution, etc.).
- **En avril de chaque année** nous vous adresserons par courrier :
 - un récapitulatif des revenus à déclarer,
 - un mode d'emploi pour faciliter votre déclaration fiscale concernant votre SCPI,
 - une indication de la valorisation de vos parts au titre de l'IFI.
- **En mai de chaque année**, nous vous adresserons une convocation pour les assemblées générales annuelles de votre SCPI, accompagnée des documents suivants :
 - ordre du jour de l'Assemblée Générale,
 - bulletin de vote,
 - rapport annuel de votre SCPI.

SOCIÉTÉ DE GESTION : **Primonial REIM**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros.

Enregistrée sous le n° 531 231 124 00045 RCS Paris - APE 6630Z.

Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043. Agrément AIFM en

date du 10 juin 2014. Titulaire de la carte professionnelle portant les mentions «Gestion Immobilière» et

«Transactions sur immeubles et fonds de commerce» numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2016 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société CNA Insurance Company Ltd, située 37 rue de Liège – 75008 PARIS.

Siège social : 36 rue de Naples, 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Télécopie : 01 44 21 71 23

www.primonialreim.com

« Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour le traitement de votre demande de souscription. Ces informations pourront être utilisées / communiquées par Primonial REIM, les sociétés du groupe Primonial, ses prestataires et partenaires pour : la gestion et le suivi de votre souscription, les besoins de la relation client, répondre aux obligations légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme). Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primonialreim.fr. »

SYNTHESE PATRIMONIALE PERSONNE MORALE

ASSURANCE VIE CAPITALISATION / SCPI /INSTRUMENTS FINANCIERS EN NOMINATIF PUR

Les informations sont recueillies en application des articles L.561-5 et L.561-6 du Code monétaire et financier liés à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

PARTENARIAT EXTERNE
NOVEMBRE 2017

1 • PERSONNE MORALE (Si vous agissez pour le compte d'une entité) (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE OPÉRATION)

DÉNOMINATION OU RAISON SOCIALE :	FORME JURIDIQUE (SCI, SA, SARL,...) :
DATE DE CRÉATION :	RCS :
ACTIVITÉ :	CODE NAF (ou APE) :
NOM DU DÉCISIONNAIRE DE L'INVESTISSEMENT :	PRÉNOM :
FONCTION :	
ADRESSE E-MAIL :	
A-T-ELLE UNE ACTIVITÉ EN DEHORS DE L'UNION EUROPÉENNE ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si OUI, DANS QUELS PAYS :	
EFFECTIFS :	

2 • ORIGINE DES FONDS ET OBJET DE L'OPÉRATION (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE OPÉRATION)

Origine des fonds

ORIGINE DES FONDS À PRÉCISER : _____

Objet de l'opération

VALORISATION DE CAPITAL CONSTITUTION DE CAPITAL RECHERCHE DE REVENUS NANTISSEMENT TRANSMISSION PATRIMONIAL TRÉSORERIE
 AUTRE (À PRÉCISER SI NÉCESSAIRE DANS UNE NOTE DISTINTE) : _____

3 • INFORMATIONS FINANCIÈRES ACTUELLES (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT LORS DE LA PREMIERE SOUSCRIPION OU SI LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ A CONNU DES MODIFICATIONS)

Imposition : IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES IMPOSITION SUR LES SOCIÉTÉS Non imposable

Total Bilan du dernier exercice comptable (Rubrique EE ou CO) : _____

Chiffres d'affaires du dernier exercice comptable : _____

Montant total des investissements mobiliers et immobiliers : _____

MOINS DE 1 MILLION € ENTRE 1 ET 5 MILLIONS € ENTRE 5 ET 10 MILLIONS €
 ENTRE 10 ET 20 MILLIONS € ENTRE 20 ET 50 MILLIONS € SUPÉRIEUR À 50 MILLIONS €

Quelle est la répartition de vos investissements ?	0 - 15 % DES ACTIFS DÉTENUS	15 - 50 % DES ACTIFS DÉTENUS	50 - 75 % DES ACTIFS DÉTENUS	Plus de 75 % DES ACTIFS DÉTENUS
Liquidité				
Placement de trésorerie court terme ⁽¹⁾				
Placement à moyen-long terme ⁽²⁾				
Investissements immobiliers directs				

4 • BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS DE L'OPÉRATION (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT LORS DE LA PREMIERE SOUSCRIPION OU SI LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ A CONNU DES MODIFICATIONS)

A - Si la personne morale est une société :

La société est-elle contrôlée par un ou plusieurs associés détenant, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société ?

Non Oui (Si OUI, remplir la partie C)

Des personnes physiques exercent-elles, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés (exemples : membre du directoire, du Conseil de surveillance, du conseil d'administration, mandataires sociaux...) ?

Non Oui (Si OUI, remplir la partie C)

B - Si la personne morale est une association, une fondation ou une fiducie :

Une ou plusieurs personnes physiques sont-elles titulaires de droits portant sur 25 % au moins des biens de la personne morale ou de la fiducie, ou ont-elles votation, par l'effet d'un acte juridique, à le devenir ?

Non Oui (Si OUI, remplir la partie C)

Dans le cadre d'une fiducie, ont-elles la qualité de constituant, de fiduciaire ou de bénéficiaire ?

Non Oui (Si OUI, remplir la partie C)

C - Identification des bénéficiaires effectifs de l'opération (Joindre un justificatif en cours de validité, ex : CNI, passeport)

1 Monsieur Madame / Mlle Personne politiquement exposée (Voir Annexe au verso) : Oui Non

Nom : _____ PRÉNOMS : _____

2 Monsieur Madame / Mlle Personne politiquement exposée (Voir Annexe au verso) : Oui Non

Nom : _____ PRÉNOMS : _____

3 Monsieur Madame / Mlle Personne politiquement exposée (Voir Annexe au verso) : Oui Non

Nom : _____ PRÉNOMS : _____

4 Monsieur Madame / Mlle Personne politiquement exposée (Voir Annexe au verso) : Oui Non

Nom : _____ PRÉNOMS : _____

Je reconnaiss que ce document a été établi sur la base d'informations que j'ai communiquées à mon conseiller et que celles-ci sont exactes à la date de la signature ci-dessous.
 Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par Primonial, responsable de traitement et par ses prestataires / sous-traitants. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires / sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires. Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés en écrivant à Primonial, 15/19 avenue de Suffren 75007 Paris ou par mail à conformite@prrimonial.fr. En outre, vous êtes informé que Primonial met en oeuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès aux données recueillies par l'application des articles L.561-5 et L.561-23 du Code monétaire et financier s'exerce auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (article L.561-45 du Code monétaire et financier).

Nom, prénom du CGP	Signature du CGP	Signature du souscripteur/adhérent
Références Primonial		
Fait à :		

ANNEXE

PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES ET FONCTIONS POLITIQUES JURIDICTIONNELLES OU ADMINISTRATIVES

Les clients qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, l'une des fonctions suivantes, pour le compte d'une autre état :

- Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ;
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ;
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ;
- Membre d'une cour des comptes ;
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ;
- Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ;
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ;

- Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité. Y compris les membres directs de leur famille :
- Le conjoint ou le concubin notoire ;
- Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ;
- En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

Ou les personnes connues pour leur être étroitement associées :

- Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec ce client ;
- Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec ce client.



Formulaire d'auto-certification

Personne morale - FATCA / CRS

Les exigences législatives et réglementaires issues de la Norme Commune de Déclaration de l'OCDE (« NCD ») en matière d'Echanges Automatiques d'Informations relatifs aux comptes financiers dite « Common Reporting Standard » (« CRS ») et de la loi dite « FATCA » (« Foreign Account Tax Act »), requièrent que Primonial REIM recueille et déclare certaines informations concernant les titulaires de comptes financiers.

Le présent formulaire doit obligatoirement être complété, pour toute opération (souscription, rachat etc.) ainsi que pour tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet ce formulaire.

En cas de questions de nature fiscale, veuillez-vous rapprocher de votre conseiller fiscal ou de l'administration fiscale de votre pays de résidence.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

- S'agissant de « CRS », le portail de l'OCDE :

<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/echangeautomatique.htm>

- S'agissant de « FATCA », le portail de l'IRS (« Internal Revenue Service ») :

<https://www.irs.gov/businesses/corporations/foreign-account-tax-compliance-act-fatca>

Section I - Identification du souscripteur

Identification de l'entité personne morale	
Dénomination / Raison sociale	
Forme juridique	
Représentant légal	
Numéro SIREN	
Pays de constitution ou d'immatriculation	
Lieu du siège social	
Adresse(s) d'exploitation	
Adresses(s) postale(s)	

Section II - Identification de la résidence fiscale

A. FATCA		
L'entité personne morale est-elle titulaire d'obligations fiscales aux Etats-Unis ? ¹	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

En cas de réponse positive, veuillez indiquer votre TIN ci-dessous ainsi que compléter le formulaire W-9 (accessible sur le lien suivant <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw9.pdf>), et le remettre à Primonial / Primonial

--

En fonction des renseignements donnés, il pourra être requis du souscripteur des informations et/ou documents complémentaires : formulaire W-8BEN-E dûment complété selon le cas notamment.

B. CRS	
Veuillez indiquer ci-dessous le ou les pays de résidence fiscale ² de l'entité personne morale	Veuillez indiquer ci-dessous le/les numéros d'identification fiscale correspondant(s) (NIF)*

¹ Cf définition de « personne américaine » en annexe 2 du présent formulaire

² Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale

*Dans le cas où le pays de résidence fiscale n'émet pas de NIF, et dans le cas où le pays de résidence fiscale émet un NIF et que l'entité personne morale n'en dispose pas, merci d'indiquer la motivation ci-dessous.
Egalement, si nécessaire, veuillez indiquer le numéro attribué ayant une fonction équivalente.

Section III - Détermination du statut FATCA/CRS de l'entité/personne morale

Pour votre bonne compréhension, en annexe du présent formulaire d'auto-certification, sont développées les définitions des termes et notions suivis d'un astérisque ().*

Merci de cocher la case du statut approprié de l'entité/personne morale :

- (A) **Institution financière*** (assurance vie, dépositaire, établissement bancaire, entités d'investissement*)
 Institution financière enregistrée auprès de l'IRS³

Si vous êtes une institution financière enregistrée auprès de l'IRS⁴, veuillez indiquer ci-après le numéro GIIN de l'entité, et en cas d'absence, un motif :

Numéro GIIN (*Global Intermediary Identification Number*):

En cas d'absence, motif :

- (B) **Entité non financière active***
- (C) **Entité non financière passive***
- (D) **Autre**, merci d'indiquer le statut de la personne morale au regard de la réglementation FATCA/CRS:

Section IV - Identification et documentation des « personnes détenant le contrôle » de l'entité personne morale

Si vous avez répondu « oui » au C de la section III ci-dessus ou que vous êtes une entité d'investissement ressortissante d'un pays non signataire de l'accord CRS, merci de compléter cette section.

L'entité personne morale fait-elle l'objet d'un contrôle, direct ou indirect, par une ou plusieurs personnes physiques détenant plus de 25% du capital ou des droits de vote (bénéficiaire(s) effectif(s)) ?

OUI NON

Pour l'ensemble des personnes identifiées comme « détenant le contrôle » en termes de détention (si vous avez répondu « oui » à la question ci-dessus), ou à défaut pour la/les personne(s) exerçant la fonction de « Directeur(s) général/généraux », nous vous remercions de bien vouloir compléter l'annexe 1 ci-après.

³ Internal Revenue Service (Administration fiscale américaine)

⁴ Internal Revenue Service (Administration fiscale américaine)

Section V - Protection des données à caractère personnel

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour l'établissement et la qualification de votre statut fiscal conformément aux réglementations applicables.

Ces informations pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primonialreim.fr.

Section VI - Attestation et signature

En signant le présent formulaire d'auto-certification :

- Je reconnais et accepte que les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales ;
- Je certifie exactes et complètes les informations et déclarations développées dans le présent formulaire ;
- Je certifie avoir reçu, complété et signé, une copie du présent formulaire ;
- **Je m'engage à informer sans délai Primonial / Primonial REIM de tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet le présent formulaire, ainsi qu'à fournir les justificatifs appropriés et à compléter le cas échéant une nouvelle auto-certification ;**
- Je certifie être le représentant légal (ou toute autre personne disposant d'un droit de signature) de l'entité personne morale souscriptrice du contrat pour lequel ce formulaire est établi, ainsi qu'avoir la capacité à signer au nom de l'entité personne morale visée.

Nom/Prénom :

Qualité :

Date :

Signature :

Annexe 1 – Liste des personnes « détenant le contrôle »

Nom	Prénom(s)	Type de contrôle	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse(s) de résidence(s) fiscale(s)	Numéro(s) d'identification fiscale (NIF)

Annexe 2 – Définitions

1/ Définition de la notion de « Numéro d'identification fiscal / TIN »

- Il s'agit d'une combinaison unique de lettres ou de chiffres attribuée par une juridiction à une personne physique ou une entité. Il est utilisé pour identifier la personne physique ou l'entité afin d'appliquer la législation et la réglementation de la juridiction.

Certaines juridictions n'émettent pas de NIF. Aussi, il peut être donné un autre numéro ayant une fonction équivalente.

Au regard du Décret 2015-1 du 2 janvier 2015 (FATCA) :

- Le mention « NIF américain » désigne un numéro d'identification fiscal fédéral américain (TIN) ;
- La mention « NIF français » désigne un numéro d'identification fiscal de France.

2/ Définition de la notion de « Personne américaine »

Il s'agit d'une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain, une société de personnes ou une société créée aux Etats-Unis ou en vertu du droit fédéral américain ou d'un des Etats fédérés américains, un trust si (i) un tribunal situé aux Etats-Unis avait, selon la loi, le pouvoir de rendre des ordonnances ou des jugements concernant substantiellement toutes les questions relatives à l'administration du trust et si (ii) une ou plusieurs Personnes américaines jouissent d'un droit de contrôle sur toutes les décisions substantielles du trust, ou sur la succession d'un défunt qui était citoyen ou résident des Etats-Unis.

Une personne est citoyenne américaine si elle est née ou naturalisée aux Etats-Unis, et sujette à leur juridiction et à celle de l'Etat américain de résidence.

Une personne physique est considérée comme titulaire d'obligations fiscales aux Etats-Unis si elle dispose de la nationalité américaine ou si elle est titulaire d'une carte verte ou si le test de présence substantielle est considéré comme positif.

Le test de présence substantielle est considéré comme positif dès lors que la personne physique est physiquement présente aux États-Unis pendant au moins : 31 jours au cours de l'année en cours, et 183 jours au cours d'une période incluant l'année en cours et les 2 années immédiatement précédentes.

Pour davantage de précisions sur les informations ci-dessus, et donc sur les critères de détermination du statut de résident fiscal des Etats-Unis, veuillez-vous diriger vers le site de l'administration fiscale américaine (www.irs.gov).

3/ Définition de la notion d'« institution financière » (FATCA/CRS)

Désigne un Etablissement gérant des dépôts de titres/conservant des actifs financiers, un Etablissement de dépôt, une Entité d'investissement⁵ ou un Organisme d'assurance particulier.

4/ Définition de la notion d'« entité d'investissement »

- FATCA (Décret 2015-1 du 2 janvier 2015)

Désigne toute entité qui exerce comme activité (ou est administrée par une entité qui exerce comme activité) une ou plusieurs des prestations ou opérations suivantes au nom ou pour le compte d'un client :

- Transactions sur les instruments du marché monétaire (chèques, billets, certificats de dépôt, instruments dérivés, etc.), le marché des changes, les instruments sur devises, les produits de taux d'intérêt, les indices, les valeurs mobilières ou les marchés à terme de marchandises ;
- Gestion individuelle ou collective de portefeuille ; ou
- Autres opérations d'investissement, d'administration ou de gestion de fonds ou d'argent pour le compte de tiers.

⁵ Voir 4/ Définition de la notion d'« entité d'investissement »

- [CRS \(Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016\)](#)

Désigne une entité qui entre dans l'une des deux catégories suivantes :

a) Elle exerce à titre principal une ou plusieurs des activités ou opérations suivantes au nom ou pour le compte d'un client :

i) Transactions sur les instruments du marché monétaire, sur le marché des changes, sur les instruments sur devises, taux d'intérêt et indices, sur les valeurs mobilières ou sur les marchés à terme de marchandises ;

ii) Gestion individuelle ou collective de portefeuille ;

iii) D'autres opérations d'investissement, d'administration ou de gestion d'actifs financiers ou d'argent pour le compte de tiers ;

b) Ses revenus bruts proviennent principalement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'actifs financiers, si l'entité est gérée par une autre entité qui est un établissement conservant des actifs financiers, un établissement de dépôt, une entité d'investissement décrite au a ou un organisme d'assurance particulier.

2° Une entité exerce à titre principal une ou plusieurs des activités mentionnées au a du 1° ou ses revenus bruts proviennent principalement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'actifs financiers au sens du b du 1° si la part de ses revenus bruts attribuable aux activités correspondantes est égale ou supérieure à 50 % durant la plus courte des deux périodes suivantes :

a) La période de trois ans se terminant le 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle le calcul est effectué ;

b) La période d'existence de l'entité si celle-ci est inférieure à trois ans.

La définition d'une entité d'investissement exclut les entités non financières actives mentionnées aux d à g du 2° du IV de l'article 11 du décret susvisé.

5/ Définition de la notion de « entité non financière »

- [FATCA \(\(Accord intergouvernemental FATCA conclu entre la France et les Etats-Unis\)\)](#)

Désigne toute entité non financière qui n'est pas une institution financière au sens des normes FATCA ou est une entité décrite à l'alinéa j du point 4 du paragraphe B de la section visée par l'accord précité, ainsi que toute entité non américaine qui est établie sur le territoire français ou d'une autre juridiction partenaire et qui n'est pas une Institution financière.

- [CRS \(Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016\)](#)

Désigne une entité qui n'est pas une institution financière au sens des normes CRS.

6/ Définition de la notion de « entité non financière active »

- [FATCA \(Décret 2015-1 du 2 janvier 2015\)](#)

Une entité non financière active désigne toute ENF qui satisfait à l'un des critères suivants :

a) Moins de 50 % des revenus bruts de l'EENF au titre de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des revenus passifs et moins de 50 % des actifs détenus par l'EENF au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour obtenir des revenus passifs ;

b) Les actions de l'EENF font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ou l'EENF est une Entité liée à une Entité dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ;

c) L'EENF est constituée sur un Territoire américain et tous les propriétaires du bénéficiaire sont des résidents de ce Territoire américain ;

d) L'EENF est un gouvernement (autre que le gouvernement des Etats-Unis), une subdivision politique d'un tel gouvernement (terme qui, pour éviter toute ambiguïté, comprend un Etat, une province, un comté ou une municipalité), ou un organisme public exerçant une fonction d'un gouvernement ou d'une subdivision politique, le gouvernement d'un Territoire américain, une organisation internationale, une banque centrale non américaine ou une Entité détenue à 100 % par une ou plusieurs des structures précitées;

e) Les activités de l'EENF consistent pour l'essentiel à détenir (en tout ou en partie) les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une Institution financière ou à proposer des financements ou des services à ces filiales. Une EENF ne peut prétendre à ce statut si elle opère (ou se présente) comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement ;

f) L'EENF n'exerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment mais investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une activité autre que celle d'une Institution financière, étant entendu que cette exception ne saurait s'appliquer à l'EENF après l'expiration d'un délai de 24 mois après la date de sa constitution initiale ;

g) L'EENF n'était pas une Institution financière durant les cinq années précédentes et procède à la liquidation de ses actifs ou est en cours de restructuration afin de poursuivre ou de reprendre des transactions ou des activités qui ne sont pas celles d'une Institution financière ;

h) L'EENF se livre principalement au financement d'Entités liées qui ne sont pas des institutions financières et à des transactions de couverture avec ou pour le compte de celles-ci et ne fournit pas de services de financement ou de couverture à des Entités qui ne sont pas des Entités liées, à condition que le groupe auquel appartiennent ces Entités liées se consacre principalement à une activité qui n'est pas celle d'une Institution financière ;

i) L'EENF est une «EENF exclue» telle que décrite dans la réglementation du Trésor des Etats-Unis correspondante; ou

j) L'EENF remplit toutes les conditions suivantes: i. elle est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives ou éducatives; ou est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence et elle est une fédération professionnelle, une organisation patronale, une chambre de commerce, une organisation syndicale, agricole ou horticole, civique ou un organisme dont l'objet exclusif est de promouvoir le bien-être social;

ii. elle est exonérée d'impôt sur les sociétés dans sa juridiction de résidence ;

iii. elle n'a aucun actionnaire ni aucun membre disposant d'un droit de propriété ou de jouissance sur ses recettes ou ses actifs ;

iv. le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'EENF ou les documents constitutifs de celle-ci excluent que les recettes ou les actifs de l'EENF soient distribués à des personnes physiques ou des organismes à but lucratif ou utilisés à leur bénéfice, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités caritatives de l'EENF ou à titre de rémunération raisonnable, au prix du marché, pour les biens et services rendus, acquis ou souscrits par l'Entité ; et

v. le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'EENF ou les documents constitutifs de celle-ci imposent que, lors de la liquidation ou de la dissolution de l'Entité, tous ses actifs soient distribués à une entité publique ou à une autre organisation à but non lucratif ou soient dévolus au gouvernement de l'Etat de résidence de l'EENF ou à l'une de ses subdivisions politiques.

- [CRS \(Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016\)](#)

Une entité non financière active présente l'une des caractéristiques suivantes :

a) Au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente, moins de 50 % de ses revenus bruts sont passifs et moins de 50 % des actifs qu'elle détient produisent des revenus passifs ou sont détenus à cet effet. Un revenu est passif s'il est reçu d'un débiteur du seul fait de la possession d'un actif. Les actes de gestion d'un actif source d'un revenu ne permettent pas de considérer qu'il n'est pas passif ;

- b) Les actions de l'entité non financière font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ou l'entité non financière est liée à une entité qui présente cette caractéristique ;
- c) L'entité non financière est une entité publique, une organisation internationale, une banque centrale ou une entité qu'une ou plusieurs de ces structures détiennent en totalité ;
- d) Les activités de l'entité non financière consistent pour l'essentiel à détenir, en tout ou en partie, les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une institution financière ou à proposer des financements ou des services à ces filiales. Une entité ne peut prétendre au statut d'entité non financière si elle opère ou se présente comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, de capital-risque, de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement ;
- e) L'entité non financière n'exerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment mais investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une activité autre que celle d'une institution financière, étant entendu que cette exception ne s'applique qu'au cours d'un délai de vingt-quatre mois suivant sa création ;
- f) L'entité non financière n'était pas une institution financière durant les cinq années précédentes et procède à la liquidation de ses actifs ou est en cours de restructuration afin de poursuivre ou de reprendre des activités qui ne sont pas celles d'une institution financière ;
- g) L'entité non financière se consacre principalement au financement d'entités liées telles que définies au 2° du I de l'article 15 du décret 2016-1683 qui ne sont pas des institutions financières et à des transactions de couverture avec ou pour le compte de celles-ci et ne fournit pas ces services à des entités qui ne sont pas liées avec elle, pour autant que le groupe auquel appartiennent ces entités liées ait principalement une activité qui n'est pas celle d'une institution financière ;
- h) L'entité non financière remplit toutes les conditions suivantes :
- i) Elle est établie et exploitée dans son Etat ou territoire de résidence :
 - exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives ou éducatives ;
 - ou en tant que fédération professionnelle, organisation patronale, chambre de commerce, organisation syndicale, agricole ou horticole, civique ou organisme dont l'objet exclusif est d'intérêt général ;
 - ii) Elle est exonérée d'impôt sur les sociétés dans son Etat ou territoire de résidence ;
 - iii) Elle n'a aucun actionnaire ni aucun membre disposant d'un droit de propriété ou de jouissance sur ses recettes ou ses actifs ;
 - iv) Le droit applicable dans l'Etat ou le territoire de résidence de l'entité non financière ou les documents constitutifs de celle-ci excluent que les recettes ou les actifs de l'entité non financière soient distribués à des personnes physiques ou à des organismes à but lucratif ou utilisés à leur bénéfice, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités d'intérêt général de l'entité non financière ou n'intervienne à titre de rémunération raisonnable pour services rendus ou à titre de paiement à leur juste valeur marchande pour les biens acquis par elle;
 - v) Le droit applicable dans l'Etat ou le territoire de résidence de l'entité non financière ou les documents constitutifs de celle-ci imposent qu'à la liquidation ou à la dissolution de l'entité non financière, tous ses actifs soient distribués à une entité publique ou à une autre organisation à but non lucratif ou soient dévolus au gouvernement de l'Etat ou du territoire de résidence de l'entité non financière ou à l'une de ses subdivisions politiques.

7/ Définition de la notion de « entité non financière passive »

- FATCA (Décret 2015-1 du 2 janvier 2015)

Une « ENF passive » désigne toute ENF qui n'est pas une ENF active ou une société de personnes étrangère susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source ou un trust étranger susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source ou un

trust étranger susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source conformément à la réglementation du trésor des Etats-Unis.

- [CRS \(Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016\)](#)

Une « ENF passive » désigne une ENF qui n'est pas une ENF active ou une Entité d'investissement située dans une Juridiction non partenaire et est gérée par une autre Institution financière est traitée comme une ENF passive.

8/ Définition de la notion de « personne détenant le contrôle »

Désigne les personnes physiques qui exercent un contrôle sur l'entité. Cette notion, pour FATCA et CRS, doit être entendu au sens des recommandations du GAFI.

CRS : Article 11 Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016 : « *la ou les personnes qui détiennent le contrôle d'une entité non financière passive sont le ou les bénéficiaires effectifs qui exercent un contrôle sur elle conformément aux dispositions de l'article L. 561-2-2 du code monétaire et financier. Dans le cas d'un trust, il s'agit du ou des constituants, du ou des administrateurs, de la ou des personnes chargées de surveiller l'administrateur le cas échéant, du ou des bénéficiaires ou de la ou des catégories de bénéficiaires, et de toute autre personne physique exerçant en dernier lieu un contrôle effectif sur le trust. Dans le cas d'une construction juridique similaire à un trust, il s'agit des personnes dont la situation est équivalente ou analogue à celle mentionnée pour un trust* ».

FATCA : Article 2 Décret 2015-1 du 2 janvier 2015 : « *l'expression « Personnes détenant le contrôle » désigne les personnes physiques qui exercent un contrôle sur une Entité. Dans le cas d'un trust, cette expression désigne le constituant, les administrateurs, la personne chargée de surveiller l'administrateur le cas échéant, les bénéficiaires ou la catégorie de bénéficiaires et toute autre personne physique exerçant en dernier lieu un contrôle effectif sur le trust et, dans le cas d'une construction juridique qui n'est pas un trust, l'expression désigne les personnes dont la situation est équivalente ou analogue. L'expression « Personnes détenant le contrôle » est interprétée conformément aux Recommandations du GAFI* ».

L'article R.561-1 du Code monétaire et financier indique que les bénéficiaires effectifs désignent « *les personnes physiques qui soient détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société, soit exercent, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés* ».

La « norme commune de déclaration » développe que lorsque qu'aucune personne physique n'exerce de contrôle par le biais d'une participation majoritaire, la ou les Personne(s) détenant le contrôle de l'entité sera la ou les personnes physiques qui la contrôlent par d'autres moyens. Lorsqu'aucune personne physique n'est identifiée comme exerçant le contrôle de l'entité, la ou les Personnes détenant le contrôle sur l'entité seront là où les personnes physiques qui exercent la fonction de Directeur général. Cf texte de la « Norme commune de déclaration » (NCD).

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE LCB/FT

Au titre de la réglementation relative à la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, tous les organismes assujettis sont tenus d'examiner chaque opération en fonction notamment de la situation du client, de l'investissement souhaité et des conditions de réalisation. L'objectif est de pouvoir évaluer le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et d'appliquer, selon chaque situation, des mesures de vigilance, standard ou renforcée.

Cette fiche de diligence doit vous permettre d'analyser le niveau de risque LCB/FT associé à l'opération de votre client et de pouvoir y associer un niveau de vigilance. Selon le niveau de vigilance déterminé, des documents devront être transmis afin de compléter votre dossier.

Ce document atteste du respect de vos diligences en matière de LCB/FT. A ce titre, il peut faire l'objet d'un contrôle par les autorités de tutelle.

La fiche de diligence LCB/FT est un document obligatoire, à joindre impérativement au dossier. En son absence, votre dossier ne sera pas accepté. Cette fiche doit être dûment remplie et complétée, pour toute opération et tout montant.

Primonial peut à tout moment demander la communication de documents complémentaires.

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT⁽¹⁾

Nom : Prénom :

Dénomination Personne Morale :

Montant total brut :

INVEST. DÉSINVEST. TRANSFERT

- | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |

**Vous devez répondre à toutes les questions mentionnées ci-dessous.
En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds ainsi
qu'une traçabilité bancaire dès le 1^{er} euro doivent être joints.**

OUI NON

Le client est une Personne Politiquement Exposée ou proche PPE

Le client réside à l'étranger

Le client exerce une profession ou dans un secteur d'activités exposé à des risques LCBFT ou dans un secteur dit sensible tel que listé ci-dessous (liste non exhaustive) : Activités immobilières, Construction, Hôtellerie, Commerce informatique, Téléphonie, Café/Restaurant/Brasserie, Hifi/Vidéo/Electroménager, professionnels de la santé, Secteur des jeux, Commerce de détail, Commerce et réparations automobiles, Service aux Particuliers, Electronique etc.

Le client n'a pas d'activité professionnelle (chômage, rentier, élève, étudiant, etc.)

Le client n'est pas physiquement (vente à distance – internet, téléphone) présent ou est représenté par un tiers **une 2^e pièce d'identité justifiant de l'identité du client devra être fourni**

1. La notion de client concerne également le souscripteur personne physique ou personne morale mais également le représentant légal et le(s) bénéficiaire(s) effectif(s).

Cocher la (les) case(s) correspondant à l'opération envisagée. Indiquer dans la partie « Commentaire » tout élément permettant de mieux appréhender les modalités de réalisation de l'opération.

En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds dès le 1^{er} euro doit obligatoirement être joint (sauf indications spécifiques mentionnées ci-dessous).

Veuillez vous assurer de la traçabilité des flux financiers relatifs à l'origine des fonds du client (merci de fournir un relevé de compte probant correspondant).

OUI	NON	■ OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	OUI	NON	■ OPÉRATIONS DE DÉSINVESTISSEMENT
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 50 000€ pour une personne physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Demande d'avance dès le 1 ^{er} euro - indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire » et joindre un justificatif de destination des fonds dès 50 000 €
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 500 000 € pour une personne morale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat précoce (souscription suivie d'une sortie de fonds dans les 24 mois pour l'Assurance Vie/ Capitalisation et dans les 36 mois pour les SCPI) - indiquer le motif du rachat précoce dès le premier euro dans la rubrique « Commentaire ». Pour tout rachat précoce supérieur à 50 000 €, un motif ET un justificatif de destinations des fonds doivent être fournis.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est effectué par un tiers (y compris chèque de banque, notaire, CARPA) – indiquer les raisons dans la rubrique « Commentaire »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat à destination de l'étranger – indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire » et joindre un justificatif de destination des fonds dès le 1^{er} euro
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La justification d'origine des fonds est incohérente avec la situation déclarée par le client	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renonciation – indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire »
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est en provenance d'un pays étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement est effectué par un non résident fiscal français depuis un compte bancaire étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant du versement programmé mensuel est supérieur ou égal à 100 % des revenus mensuels du foyer fiscal			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant de l'opération est supérieur ou égal à 1 an de revenus annuels (tous revenus confondus – hors crédit)			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remboursement d'avance dès 50 000 €			

OUI	NON	ANALYSE DU RISQUE
		En cas de réponse positive, indiquer les raisons ou motivations dans la partie « Commentaire »
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est incohérente avec la situation financière et patrimoniale du client
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération présente un caractère inhabituel, complexe ou atypique ; ou sans justification économique ou sans objet licite

Commentaire :

Origine / Destination des fonds (à préciser) :

Justificatif probant fourni (à préciser) :

Attention : le relevé de compte n'est pas un justificatif d'origine des fonds.

Date :	Lieu :
Nom et Prénom du conseiller :	Signature :

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE

LCB/FT

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE PROVENANCE DES FONDS

PROVENANCE DES FONDS	JUSTIFICATIF À JOINDRE	INFORMATION DEVANT APPARAÎTRE SUR LE JUSTIFICATIF
DONATION	<ul style="list-style-type: none"> - Acte notarié de donation - Déclaration 2735 de don manuel visé par l'administration fiscale - Imprimé CERFA 11278*04 visé par l'administration fiscale 	Nom du donneur, lien avec le souscripteur, date de la donation, montant (correspondant au montant à justifier)
ÉPARGNE / PLACEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Relevé de portefeuille - Relevé de situation du contrat - Quittance de règlement du contrat - Ordre de mouvements d'actions 	Date de placement, durée de détention, n° du compte ou du contrat, nom de l'établissement conservateur, montant (correspondant au montant à justifier)
HÉRITAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Acte notarié de la succession - Attestation du notaire 	Date du décès, nom de la personne décédée, lieu du décès, nom du bénéficiaire, montant de l'héritage (correspondant au montant à justifier)
PRIME EXCEPTIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche de paie - Lettre de licenciement - Solde de tout compte - Levée d'option 	Date de versement de la prime
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable 	Nom du bénéficiaire, la date, le montant (correspondant au montant à justifier)
VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de vente - Attestation du notaire 	Date de la vente, objet de la vente, prix de la vente, origine des fonds ayant financé le bien
VENTE DE SOCIÉTÉ	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1 	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
VENTE DE SOCIÉTÉ COTÉE	<ul style="list-style-type: none"> - Avis de l'AMF - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1 	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
GAINS AUX JEUX	Copie du chèque de la Française des Jeux ou du PMU	
AUTRES CAS	Toute pièce probante (émanant d'une administration ou d'un établissement financier) permettant de justifier de l'origine des fonds	

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE DESTINATIONS DES FONDS

ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS	Promesse d'achat, attestation du notaire, si VEFA (appel de fonds)
TRAVAUX	Devis, facture
BESOIN DE TRÉSORERIE (PERSONNE MORALE)	Attestation du DAF ou expert-comptable + bilan n-1
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (PERSONNE MORALE)	Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable



VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS

PERSONNES PHYSIQUES

SCPI PRIMOVIE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable.
Capital social minimum : 760 000 €.

Siège social : 36, rue de Naples 75008 PARIS. Tél. : 01 44 21 73 93.

752 924 845 RCS PARIS.

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial en qualité de responsable de traitement. Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du responsable de traitement Primonial à l'adresse suivante DDP – Primonial 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8 ou par mail : DDP@primonial.fr

Les données sont collectées et traitées pour les finalités suivantes : la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté.

Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers que pour les seuls besoins d'administrations et de gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. S'agissant des sous-traitants, les données ne seront communiquées qu'aux seuls d'entre eux présentant des garanties suffisantes en termes de sécurité et de confidentialité des données, conformément au Règlement (UE) 2016/679.

Les données collectées et traitées dans le cadre de la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires seront conservées, soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles le responsable de traitement est tenu.

Les éventuelles données qui font l'objet d'une obligation d'archivage en application d'une disposition législative ou réglementaire, seront archivées dans les conditions prévues par le(s) texte(s) en vigueur.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Vous pouvez enfin définir des directives générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès. Vos directives seront enregistrées conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi précitée.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez envoyer un mail ou un courrier postal à l'adresse suivante : service.reclamations@primonial.fr ou Primonial – Service Réclamations – 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

SCPI PRIMOVIE

VERSEMENTS PROGRAMMÉS

PERSONNES PHYSIQUES

Le présent document permet aux associés personnes morales de la SCPI Primovie de programmer, à une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle, des versements réguliers sur le compte de la SCPI Primovie. Les versements se font en nombre de parts, et peuvent être modifiés/annulés sans frais.

Ce dispositif a vocation à permettre aux associés de la SCPI Primovie de souscrire de façon simple, en fonction d'un effort d'épargne adapté à leurs revenus.

Je reconnais / nous reconnaissons :

- **avoir déjà souscrit des parts de la SCPI Primovie**
 - avoir pris connaissance des modalités de souscription et des facteurs de risque détaillés dans ce document, ainsi que de la documentation réglementaire : statuts de la Société, la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, Document d'informations clés, derniers Bulletin Trimestriel d'Information et Rapport Annuel
 - être informé(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts
 - être informé(s) que la jouissance des parts est effective au 1^{er} jour du 6^{ème} mois qui suit le prélèvement afférent
 - que les parts de la SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice direct ou indirect d'une US Person

J'ai/nous avons bien noté que je pourrai/nous pourrions annuler le nombre de parts et la fréquence de mes/nos versements sans frais, à compter de la réception par Primomial REIM de ce formulaire au 36 rue de Naples, 75008 Paris. La modification/annulation interviendra le mois suivant.

En cas de rejet d'un prélèvement, la Société de Gestion se réserve le droit d'annuler le programme de versement.

SIGNATURE SOUSCRIPTEUR

SIGNATURE CO-SOUSCRIPTEUR

DOCUMENTS À JOINDRE

Pour les associés ayant souscrit plus d'un an avant la date de signature du présent formulaire

- Copie recto verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, ou du passeport, du ou des souscripteurs ou du représentant légal
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Formulaire d'auto-certification FATCA/CRS dûment complété
- Fiche de diligence LAB-LAT
- Justificatif de provenance des fonds (le cas échéant)
- Pour les personnes de plus de 80 ans, le formulaire correspondant
- RIB

SCPI PRIMOVIE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, autorisée à faire offre au public.
Capital social minimum : 760 000 €.
Siège social : 36, rue de Naples 75008 PARIS. Tél. : 01 44 21 73 93.
752 924 845 RCS PARIS. Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Référence Client :

SOUSCRIPTEUR

M. Mme Indivision

Nom - Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

Dept : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :
Email :

CO-SOUSCRIPTEUR TUTEUR

M. Mme

Nom - Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

Dept : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :
Email :

PROGRAMMATION DES VERSEMENTS

MISE EN PLACE MODIFICATION¹ SUSPENSION

Je souhaite acquérir parts de la SCPI PRIMOVIE

nombre de parts en toutes lettres :

aux conditions de souscription en vigueur à la date de signature de ce bulletin puis aux conditions en vigueur à la date de chaque prélèvement. Ces conditions sont susceptibles d'évoluer.

Je souhaite être prélevé à la fréquence suivante (1 choix possible) :

Mensuelle :

- Le 15 du mois
 Le dernier jour du mois

Trimestrielle (dernier jour ouvré du trimestre civil)

Semestrielle (dernier jour ouvré du semestre civil)

Annuelle (dernier jour ouvré de l'année civile)

Lorsque le jour du prélèvement n'est pas ouvré, le prélèvement a lieu le jour ouvré bancaire précédent.

Le premier prélèvement a lieu le mois suivant le mois d'enregistrement de la demande de programmation de versements.

MANDAT SEPA DE PRÉLÈVEMENT RÉCURRENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez PRIMONIAL REIM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de PRIMONIAL REIM. Le prélèvement aura lieu le mois suivant le mois de réception de votre programme de versements réguliers.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

TITULAIRE DU COMPTE

Référence Unique de Mandat (RUM) : Référence indiquée dans l'échéancier des prélèvements qui sera communiquée par la Société de Gestion

COMPTE À DÉBITER

BIC
IBAN

CRÉANCIER

Nom du créancier : SCPI PRIMOVIE

Identifiant Créditeur SEPA (ICS) de Primovie: FR32ZZZ646812

Adresse : 36, rue de Naples – 75008 PARIS – FRANCE

À COMPLÉTER PAR LE CONSEILLER

Nom - Prénom du Conseiller :

Fait à le

Code :

SIGNATURE

SIGNATURE

SIGNATURE ET CACHET

¹ Cette opération annule et remplace la précédente mise en place de versements réguliers.

SCPI PRIMOVIE

MODALITÉS RELATIVES À LA SOUSCRIPTION

Date d'ouverture : 23 août 2012

Montant du capital social initial : 772 800 Euros divisé en 4 830 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant de la première souscription publique : 25 130 880 Euros divisé en 157 068 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant du capital social statutaire maximal : 2 000 000 000 Euros divisé en 12 500 000 parts de 160 Euros de valeur nominale.
Il a été décidé en Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2017 de porter le capital social statutaire de 1 000 000 000 Euros à 2 000 000 000 Euros.

Prix de souscription : Valeur nominale : 160 Euros

Prime d'émission : 43 Euros

dont commission de souscription : 18,57 € TTC

(9,15 % TTC, au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %, du prix de souscription prime d'émission incluse)

- au titre des frais de collecte : 16,75 € TTI

(8,25 % TTI, commission exonérée de TVA conformément à l'article 261-C-1°-e du Code Général des Impôts)

- au titre des frais de recherche et d'investissement : 1,82 € TTC

(0,75 % HT soit 0,9 % TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %)

Soit un Prix de souscription d'une part : 203 Euros.

Date de jouissance : à partir du 1^{er} jour du 6^{ème} mois qui suit la souscription accompagnée du règlement afférent.

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

Fiscalité : la SCPI PRIMOVIE bénéficie du régime fiscal prévu par l'article 239 *septies* du Code Général des Impôts imposant le revenu entre les mains de chaque associé.

L'associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la Société.

À ce titre, il bénéficie du régime de réduction des charges de la propriété prévu par la loi de finances en vigueur pour l'imposition des revenus fonciers.

La fiscalité est propre à chaque investisseur et requiert une analyse personnalisée.

En cas de cession des parts par des associés personnes physiques, les cessions de parts de SCPI relèvent du régime d'imposition des plus-values immobilières des particuliers.

Distribution : La commission de souscription, comprise dans le prix de la part, est de 9,15 % TTC. Le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Les statuts ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 6 mai 2016.

Leur mise à jour a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

FACTEURS DE RISQUES

L'investissement en parts de SCPI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- des revenus potentiels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles (taux d'occupation, valeurs locatives) et de la conjoncture économique et immobilière ;

- du montant du capital que vous percevez lors du retrait de vos parts ou le cas échéant de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de SCPI doivent être acquises dans une optique de long terme et de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 10 ans.

L'investissement en parts de SCPI comporte un risque de perte en capital, le capital investi n'est pas garanti.

Ce placement étant investi exclusivement en immobilier, il est considéré comme peu liquide. Les modalités de retrait (vente) des parts de SCPI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie, la Société ne garantissant, ni la revente de vos parts, ni le retrait.

En cas de blocage des retraits, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaire, lors de la confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts de la SCPI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

En cas de souscription à crédit, si les revenus attachés aux parts souscrites à crédit ne sont pas suffisants pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse de la valeur de retrait des parts, le souscripteur devra payer la différence. En outre, en cas de défaut au remboursement du prêt consenti, l'établissement prêteur pourrait demander la vente des parts de SCPI, pouvant entraîner une perte de capital.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI « PRIMOVIE » est une SCPI pouvant statutairement recourir à l'endettement à hauteur de 30 % maximum de la valeur comptable des actifs pour financer ses investissements.

Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la Société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par la SCPI.

APRÈS VOTRE SOUSCRIPTION

Le service clients de Primonial REIM est à votre disposition tout au long de la vie de votre placement, pour toute demande d'information sur ce dernier ou pour toute modification de votre compte client.

VOUS POUVEZ LE CONTACTER :

par téléphone : **01 44 21 73 93**

par courriel : **serviceclients@primonialreim.com**

- **Dès l'enregistrement de votre programme de versements** vous recevrez un échéancier des prélèvements à venir et, tous les ans, une actualisation de votre attestation de propriété de parts.
- **Dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre** et à partir de l'entrée en jouissance des parts vous recevez :
 - un avis de virement des dividendes trimestriels,
 - un bulletin trimestriel d'information qui vous permettra de suivre la gestion de votre placement (acquisitions, collecte, distribution, etc.).
- **En avril de chaque année** nous vous adresserons par courrier :
 - un récapitulatif des revenus à déclarer,
 - un mode d'emploi pour faciliter votre déclaration fiscale concernant votre SCPI,
 - une indication de la valorisation de vos parts au titre de l'IFI.
- **En mai de chaque année**, nous vous adresserons une convocation pour les assemblées générales annuelles de votre SCPI, accompagnée des documents suivants :
 - ordre du jour de l'Assemblée Générale,
 - bulletin de vote,
 - rapport annuel de votre SCPI.

SOCIÉTÉ DE GESTION : **Primonial REIM**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros.

Enregistrée sous le n° 531 231 124 00045 RCS Paris - APE 6630Z.

Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043. Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Titulaire de la carte professionnelle portant les mentions «Gestion Immobilière» et «Transactions sur immeubles et fonds de commerce» numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2016 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société CNA Insurance Company Ltd, située 37 rue de Liège – 75008 PARIS.

Siège social : 36 rue de Naples, 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Télécopie : 01 44 21 71 23

www.primonialreim.com

« Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour le traitement de votre demande de souscription. Ces informations pourront être utilisées / communiquées par Primonial REIM, les sociétés du groupe Primonial, ses prestataires et partenaires pour : la gestion et le suivi de votre souscription, les besoins de la relation client, répondre aux obligations légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme). Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primonialreim.fr. »

1 • IDENTIFICATION

Votre situation personnelle

VOUS

M. Mme

Nom - Prénoms : _____

Nom de naissance : _____

Né(e) le : [] à : _____

Code postal : [] Nationalité : _____

Pays de naissance : _____

Profession précise : _____

(ou ancienne profession si retraité(e))

CSP : [] Secteur d'activité : _____

(Voir classification au verso)

VOTRE CONJOINT (remplir obligatoirement dans les cas suivants : marié, pacsé, union libre)

M. Mme

Nom - Prénoms : _____

Nom de naissance : _____

Né(e) le : [] à : _____

Code postal : [] Nationalité : _____

Pays de naissance : _____

Profession précise : _____

(ou ancienne profession si retraité(e))

CSP : [] Secteur d'activité : _____

(Voir classification au verso)

2 • VOTRE SITUATION PATRIMONIALE ACTUELLE

Situation familiale

- | | | | | | | |
|---|---|--|---|--|------------------------------------|--------------------------------------|
| Marié(e) sous le régime : | <input type="checkbox"/> Participation aux acquets | <input type="checkbox"/> Communauté légale | <input type="checkbox"/> Communauté universelle | <input type="checkbox"/> Séparation de biens | | |
| Pacsé(e) sous le régime : | <input type="checkbox"/> Séparation des patrimoines | <input type="checkbox"/> Indivision | | | | |
| Autres : | <input type="checkbox"/> Célibataire | <input type="checkbox"/> Divorcé(e) | <input type="checkbox"/> Veuf / Veuve | <input type="checkbox"/> Union libre | <input type="checkbox"/> Mineur(e) | <input type="checkbox"/> Émancipé(e) |
| Régime de protection juridique (Précisez) : | <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui | | | | |
| Résidence fiscale : | <input type="checkbox"/> France | <input type="checkbox"/> Autres (Précisez) | | | | |

Personne politiquement exposée

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir classification au verso)

Vous : Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____
 Conjoint : Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir la liste des fonctions en annexe)

Non Oui - Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Quel est le lien avec l'investisseur ou son représentant _____

Patrimoine du foyer fiscal

Estimation globale du patrimoine de votre foyer fiscal : [] €

- | | | | | |
|---|--|---|---|---------------------------------------|
| Répartition de votre patrimoine (en %) : | <input type="checkbox"/> Actifs immobiliers : Résidence de jouissance | [] % | | |
| | Immobilier d'investissement (hors SCPI) | [] % | | |
| <input type="checkbox"/> Actifs financiers : | (Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, contrat de capitalisation, PEE, SCPI...) | | | |
| | Proportion de vos actifs financiers investis en actions : | [] % | | |
| | <input type="checkbox"/> Moins de 10 % | <input type="checkbox"/> Entre 10 % et 25 % | <input type="checkbox"/> Entre 25 % et 50 % | <input type="checkbox"/> Plus de 50 % |
| <input type="checkbox"/> Liquidités : | [] % | | | |
| (Livrets, PEL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant...) | | | | |
| <input type="checkbox"/> Actifs professionnels : | [] % | | | |

Total des revenus annuels de votre foyer fiscal : [] €, répartis comme suit :

- | | | |
|--|---------------------|---|
| > Revenus professionnels (ou pensions) annuels : | Vous : [] % | Votre conjoint : [] % |
| > Revenus locatifs annuels : | Vous : [] % | Votre conjoint : [] % |
| > Revenus de valeurs mobilières annuels : | Vous : [] % | Votre conjoint : [] % |
| Sous-total = | Vous : [] % | + Votre conjoint : [] % = 100 % |

Quel est le montant global des mensualités de vos engagements financiers (tous crédits confondus) [] €

Votre taux moyen d'imposition (indiqué sur votre avis d'imposition) : [] % Imposition à l'IFI ? Oui Non

3 • ORIGINE DES FONDS ET OBJET DE L'OPÉRATION

Origine des fonds

- Épargne déjà constituée
- Réalisation d'actifs, lesquels ? : _____
- Héritage/Donation (joindre un justificatif dès le 1er euro), origine : _____
- Intérêts/dividendes sur stock option
- Gains aux jeux
- Indemnisation
- Rachat de contrat, établissement : _____
- Crédit, établissement : _____

Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation du souscripteur ? Oui Non

Objet de l'opération

- Valorisation de capital
- Constitution de capital
- Recherche de revenus
- Nantissement
- Transmission patrimoniale

LISTE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DÉTAILLÉES NIVEAU 3 (SOURCE INSEE)

10 Agriculteurs exploitants
21 Artisans
22 Commerçants et assimilés
23 Chefs d'entreprise
31 Professions libérales et assimilées
32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
36 Cadres d'entreprise
41 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilées

46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 Techniciens
48 Contremaîtres, agents de maîtrise
51 Employés de la fonction publique
54 Employés administratifs d'entreprise
55 Employés de commerce
56 Personnels des services directs aux particuliers
61 Ouvriers qualifiés
66 Ouvriers non qualifiés

69 Ouvriers agricoles
71 Anciens agriculteurs exploitants
72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73 Anciens cadres et professions intermédiaires
76 Anciens employés et ouvriers
79 Retraités ancienne activité connue
81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82 Inactifs divers (autres que retraités)
84 Étudiants

PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES ET FONCTIONS POLITIQUES JURIDICTIONNELLES OU ADMINISTRATIVES (R561-18 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Les personnes qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes :

- Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours
- Membre d'une cour des comptes
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale
- Ambassadeur ou chargé d'affaires
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
- Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein

Y compris les membres directs de la famille de ces personnes tels que :

- Le conjoint ou le concubin notoire
- Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les ascendants au premier degré

Ou les personnes leur étant étroitement associées tels que :

- Les personnes physiques qui, conjointement avec une personne politiquement exposée, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger
- Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit d'une personne politiquement exposée
- Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne politiquement exposée

Dénomination du cabinet _____

Nom, prénom du CGP _____

Références Primomial 

Fait le _____ à _____

Signature du CGP

Signature du souscripteur / adhérent

Signature du co-souscripteur / co-adhérent

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial Partenaires en sa qualité de responsable de traitement. Les données sont collectées et traitées à des fins réglementaires dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La réponse est obligatoire et son absence rendra impossible le traitement de votre dossier. Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers, partenaires commerciaux et/ou sous-traitants que pour les seuls besoins d'administration et de gestion pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez contacter directement la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

PRIMONIAL PARTENAIRES - Société par Actions Simplifiée au capital de 129 146 €, 504 162 439 RCS Paris, Conseiller en investissements financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF, sous le numéro E003248 et Courtier d'assurances enregistrés auprès de l'ORIAS sous le numéro 08 042 756, Titulaire de la Carte de Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce numéro CPI 7501 2016 000 004 270 garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. N° CNIL 1648273. Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23. Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy - CS 90130 - 75380 Paris Cedex 8

Réf : Synthèse Patrimoniale - Primonial Partenaires - PP - DC01401 - 082019



Formulaire d'auto-certification

Personne physique - FATCA / CRS

Les exigences législatives et réglementaires issues de la Norme Commune de Déclaration de l'OCDE (« NCD ») en matière d'Echanges Automatiques d'Informations relatifs aux comptes financiers dite « Common Reporting Standard » (« CRS ») et de la loi dite « FATCA » (« Foreign Account Tax Act »), requièrent que Primonial REIM recueille et déclare certaines informations concernant les titulaires de comptes financiers.

Le présent formulaire doit obligatoirement être complété, pour toute opération (souscription, rachat etc.) ainsi que pour tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet ce formulaire.

En cas de questions de nature fiscale, veuillez-vous rapprocher de votre conseiller fiscal ou de l'administration fiscale de votre pays de résidence.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

- S'agissant de « CRS », le portail de l'OCDE :

<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/echangeautomatique.htm>

- S'agissant de « FATCA », le portail de l'IRS (« Internal Revenue Service ») :

<https://www.irs.gov/businesses/corporations/foreign-account-tax-compliance-act-fatca>

Section I - Identification du souscripteur / co-souscripteur / tuteur

Identité du souscripteur / co-souscripteur / tuteur		
	<i>Souscripteur</i>	<i>Co-souscripteur ou tuteur (Le cas échéant)</i>
Civilité	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
Nom, prénom		
Nom de naissance (si différent)		
Date de naissance		
Lieu de naissance (ville/ pays)		
Nationalité(s)		
Adresse(s) du souscripteur / co-souscripteur / tuteur		
	<i>Souscripteur</i>	<i>Co-souscripteur ou tuteur (Le cas échéant)</i>
Adresse de résidence principale		
Adresse de résidence fiscale		
Numéro(s) de téléphone		

Section II - Identification de la résidence fiscale

A. Auto-certification FATCA		
	<i>Souscripteur</i>	<i>Co-souscripteur</i>
Etes-vous citoyen(ne) américain(e) et/ou titulaire d'obligations fiscales aux Etats Unis ¹ ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
En cas de réponse positive, veuillez-nous indiquer votre TIN		

¹ Vous êtes citoyen américain si vous êtes né ou naturalisé aux Etats-Unis, et sujet à leur juridiction et à celle de l'Etat américain de résidence.

Vous êtes considéré comme titulaire d'obligations fiscales aux Etats-Unis si vous disposez de la nationalité américaine ou si vous êtes titulaire d'une carte verte ou si le test de présence substantielle est considéré comme positif.

Le test de présence substantielle est considéré comme positif dès lors que vous êtes physiquement présent aux États-Unis pendant au moins : 31 jours au cours de l'année en cours, et 183 jours au cours d'une période incluant l'année en cours et les 2 années immédiatement précédentes.

En cas de réponse positive, il convient de compléter le formulaire W-9 de l'administration fiscale américaine, accessible sur le lien suivant : <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw9.pdf>, et de communiquer ce formulaire à Primonial / Primonial REIM.

En cas de réponse négative, et dans le cas où vous seriez né (e) aux Etats-Unis, il convient de fournir un certificat de perte/de renonciation à la nationalité américaine ou, en cas de non obtention de la nationalité américaine, tout autre justificatif ainsi que le formulaire W-8BEN, accessible sur le lien suivant : <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw8ben.pdf> (formulaire à communiquer à Primonial / Primonial REIM).

B. Auto-certification CRS

Souscripteur	Co-souscripteur
Veuillez indiquer ci-dessous votre/vos pays de résidence fiscale (hors Etats-Unis) ¹	Veuillez indiquer ci-dessous le/les numéros d'identification fiscale correspondant(s) (NIF)*

*Dans le cas où votre pays de résidence fiscale n'émet pas de NIF, ou dans le cas où le pays de résidence fiscale émet un NIF et que vous n'en disposez pas, merci d'indiquer les raisons ci-dessous.

--	--

C. Envisagez ou avez-vous :

Souscripteur	Co-souscripteur
a) Donné une procuration/délégation de signature à une personne ayant une adresse dans un pays/territoire autre que la France ?	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non En cas de réponse positive, merci d'indiquer le pays de destination	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non En cas de réponse positive, merci d'indiquer le pays de destination
b) Mis en place un ordre de virement permanent vers un compte ouvert dans un pays/territoire autre que la France	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

¹ Le critère de résidence fiscale au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale

Section III - Protection des données à caractère personnel

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour l'établissement et la qualification de votre statut fiscal conformément aux réglementations applicables.

Ces informations pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primonialreim.fr.

Section IV - Attestation et signature

SOUSCRIPTEUR / OU SON TUTEUR

En signant le présent formulaire d'auto-certification :

- Je reconnaiss et accepte que les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales ;
- Je certifie exactes et complètes les informations et déclarations développées dans le présent formulaire ;
- Je certifie avoir reçu, complété et signé, une copie du présent formulaire ;
- **Je m'engage à informer sans délai Primonial / Primonial REIM de tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet le présent formulaire, ainsi qu'à fournir les justificatifs appropriés et compléter le cas échéant une nouvelle auto-certification.**

Dans le cas où vous ne seriez pas le souscripteur du contrat, merci d'indiquer en quelle qualité vous signez ce formulaire d'auto-certification. Ainsi, si vous signez le présent formulaire d'auto-certification en vertu d'une procuration, merci de joindre une copie de la procuration.

Nom/Prénom :
Qualité :
Date :
Signature du souscripteur / du tuteur :

CO-SOUSCRIPTEUR / OU SON TUTEUR

En signant le présent formulaire d'auto-certification :

- Je reconnaiss et accepte que les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales ;
- Je certifie exactes et complètes les informations et déclarations développées dans le présent formulaire ;
- Je certifie avoir reçu, complété et signé, une copie du présent formulaire ;
- **Je m'engage à informer sans délai Primonial / Primonial REIM de tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet le présent formulaire, ainsi qu'à fournir les justificatifs appropriés et compléter le cas échéant une nouvelle auto-certification.**

Dans le cas où vous ne seriez pas le souscripteur du contrat, merci d'indiquer en quelle qualité vous signez ce formulaire d'auto-certification. Ainsi, si vous signez le présent formulaire d'auto-certification en vertu d'une procuration, merci de joindre une copie de la procuration.

Nom/Prénom :

Qualité :

Date :

Signature du co-souscripteur / du tuteur :

Annexe 1 - Définitions

1/ Définition de la notion de « US person » (*Décret 2015-1 du 2 janvier 2015*)

Il s'agit d'une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain, une société de personnes ou une société créée aux Etats-Unis ou en vertu du droit fédéral américain ou d'un des Etats fédérés américains, un trust si (i) un tribunal situé aux Etats-Unis avait, selon la loi, le pouvoir de rendre des ordonnances ou des jugements concernant substantiellement toutes les questions relatives à l'administration du trust et si (ii) une ou plusieurs Personnes américaines jouissent d'un droit de contrôle sur toutes les décisions substantielles du trust, ou sur la succession d'un défunt qui était citoyen ou résident des Etats-Unis.

2/ Définition de la notion de « comptes financiers »

- FATCA (Décret 2015-1 du 2 janvier 2015)

Désigne un compte auprès d'une Institution financière et comprend :

1. Dans le cas d'une entité qui constitue une Institution financière du seul fait qu'elle est une Entité d'investissement, tout titre de participation ou de créance (autre que les titres qui font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé) déposé auprès de l'Institution financière ;
2. Dans le cas d'une Institution financière non visée supra, tout titre de participation ou de créance (autre que les titres qui font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé) déposé auprès de l'Institution financière si (i) la valeur du titre de participation ou de créance est calculée, directement ou indirectement, principalement par rapport à des actifs qui donnent lieu à des Paiements de source américaine susceptibles de faire l'objet d'une retenue à la source et si (ii) la catégorie des titres en question a été créée afin de se soustraire aux déclarations prévues par le présent Accord; et
3. Tout Contrat d'assurance à forte valeur de rachat et tout Contrat de rente établi ou géré par une Institution financière autre qu'une rente viagère dont l'exécution est immédiate, qui est inaccessible et non liée à un placement, qui est versée à une personne physique et qui correspond à une pension de retraite ou d'invalidité perçue dans le cadre d'un compte, d'un produit ou d'un dispositif exclu de la définition du Compte financier à l'Annexe II [...] ».

- CRS (Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016)

Désigne un compte financier détenu auprès d'une institution financière par une personne physique ou une entité telle que définie au 2° du I de l'article 1er du décret susvisé et comprend :

1. Un compte de dépôt ;
2. Un compte conservateur ;
3. Dans le cas d'une entité d'investissement, toute participation ou créance émise par elle. Nonobstant ce qui précède, un compte financier n'inclut pas une participation ou une créance dans une entité d'investissement du seul fait qu'elle :
 - a) Donne des conseils en investissement à un client et agit pour le compte de ce dernier ;
 - b) Ou gère des portefeuilles pour un client et agit pour le compte de ce dernier, aux fins d'investir, de gérer ou d'administrer des actifs financiers déposés au nom du client auprès d'une institution financière autre que cette entité ;
4. Dans le cas d'une institution financière qui n'est pas mentionnée au 3°, toute participation ou créance dans cette institution financière si l'instrument en question a été créé afin de se soustraire à la déclaration prévue à l'article 1649 AC du code général des impôts ;
5. Tout contrat d'assurance avec valeur de rachat ou de rente établi ou géré par une institution financière autre qu'une rente viagère dont l'exécution est immédiate, qui est inaccessible et non liée à un placement, qui est versée à une personne physique et qui correspond à une pension de retraite ou d'invalidité perçue dans le cadre d'un compte exclu.

3/ Définition de la notion de « Numéro d'identification fiscal / TIN »

Il s'agit d'une combinaison unique de lettres ou de chiffres attribuée par une juridiction à une personne physique ou une entité. Il est utilisé pour identifier la personne physique ou l'entité afin d'appliquer la législation et la réglementation de la juridiction. Certaines juridictions n'émettent pas de NIF. Il peut être donné un autre numéro ayant une fonction équivalente. Au regard du Décret 2015-1 du 2 janvier 2015 (FATCA) :

- La mention « NIF américain » désigne un numéro d'identification fiscal fédéral américain (TIN) ;
- La mention « NIF français » désigne un numéro d'identification fiscal de France.

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE LCB/FT

Au titre de la réglementation relative à la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, tous les organismes assujettis sont tenus d'examiner chaque opération en fonction notamment de la situation du client, de l'investissement souhaité et des conditions de réalisation. L'objectif est de pouvoir évaluer le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et d'appliquer, selon chaque situation, des mesures de vigilance, standard ou renforcée.

Cette fiche de diligence doit vous permettre d'analyser le niveau de risque LCB/FT associé à l'opération de votre client et de pouvoir y associer un niveau de vigilance. Selon le niveau de vigilance déterminé, des documents devront être transmis afin de compléter votre dossier.

Ce document atteste du respect de vos diligences en matière de LCB/FT. A ce titre, il peut faire l'objet d'un contrôle par les autorités de tutelle.

La fiche de diligence LCB/FT est un document obligatoire, à joindre impérativement au dossier. En son absence, votre dossier ne sera pas accepté. Cette fiche doit être dûment remplie et complétée, pour toute opération et tout montant.

Primonial peut à tout moment demander la communication de documents complémentaires.

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT⁽¹⁾

Nom : Prénom :

Dénomination Personne Morale :

Montant total brut :

INVEST. DÉSINVEST. TRANSFERT

- | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Produit : | Montant : | Fournisseur : |

**Vous devez répondre à toutes les questions mentionnées ci-dessous.
En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds ainsi
qu'une traçabilité bancaire dès le 1^{er} euro doivent être joints.**

OUI NON

Le client est une Personne Politiquement Exposée ou proche PPE

Le client réside à l'étranger

Le client exerce une profession ou dans un secteur d'activités exposé à des risques LCBFT ou dans un secteur dit sensible tel que listé ci-dessous (liste non exhaustive) : Activités immobilières, Construction, Hôtellerie, Commerce informatique, Téléphonie, Café/Restaurant/Brasserie, Hifi/Vidéo/Electroménager, professionnels de la santé, Secteur des jeux, Commerce de détail, Commerce et réparations automobiles, Service aux Particuliers, Electronique etc.

Le client n'a pas d'activité professionnelle (chômage, rentier, élève, étudiant, etc.)

Le client n'est pas physiquement (vente à distance – internet, téléphone) présent ou est représenté par un tiers **une 2^e pièce d'identité justifiant de l'identité du client devra être fourni**

1. La notion de client concerne également le souscripteur personne physique ou personne morale mais également le représentant légal et le(s) bénéficiaire(s) effectif(s).

Cocher la (les) case(s) correspondant à l'opération envisagée. Indiquer dans la partie « Commentaire » tout élément permettant de mieux appréhender les modalités de réalisation de l'opération.

En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds dès le 1^{er} euro doit obligatoirement être joint (sauf indications spécifiques mentionnées ci-dessous).

Veuillez vous assurer de la traçabilité des flux financiers relatifs à l'origine des fonds du client (merci de fournir un relevé de compte probant correspondant).

OUI	NON	■ OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	OUI	NON	■ OPÉRATIONS DE DÉSINVESTISSEMENT
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 50 000€ pour une personne physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Demande d'avance dès le 1 ^{er} euro - indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire » et joindre un justificatif de destination des fonds dès 50 000 €
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 500 000 € pour une personne morale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat précoce (souscription suivie d'une sortie de fonds dans les 24 mois pour l'Assurance Vie/ Capitalisation et dans les 36 mois pour les SCPI) - indiquer le motif du rachat précoce dès le premier euro dans la rubrique « Commentaire ». Pour tout rachat précoce supérieur à 50 000 €, un motif ET un justificatif de destinations des fonds doivent être fournis.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est effectué par un tiers (y compris chèque de banque, notaire, CARPA) – indiquer les raisons dans la rubrique « Commentaire »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rachat à destination de l'étranger – indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire » et joindre un justificatif de destination des fonds dès le 1^{er} euro
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La justification d'origine des fonds est incohérente avec la situation déclarée par le client	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renonciation – indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire »
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paiement est en provenance d'un pays étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le versement est effectué par un non résident fiscal français depuis un compte bancaire étranger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant du versement programmé mensuel est supérieur ou égal à 100 % des revenus mensuels du foyer fiscal			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le montant de l'opération est supérieur ou égal à 1 an de revenus annuels (tous revenus confondus – hors crédit)			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remboursement d'avance dès 50 000 €			

OUI	NON	ANALYSE DU RISQUE
		En cas de réponse positive, indiquer les raisons ou motivations dans la partie « Commentaire »
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est incohérente avec la situation financière et patrimoniale du client
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération présente un caractère inhabituel, complexe ou atypique ; ou sans justification économique ou sans objet licite

Commentaire :

Origine / Destination des fonds (à préciser) :

Justificatif probant fourni (à préciser) :

Attention : le relevé de compte n'est pas un justificatif d'origine des fonds.

Date :	Lieu :
Nom et Prénom du conseiller :	Signature :

FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE

LCB/FT

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE PROVENANCE DES FONDS

PROVENANCE DES FONDS	JUSTIFICATIF À JOINDRE	INFORMATION DEVANT APPARAÎTRE SUR LE JUSTIFICATIF
DONATION	<ul style="list-style-type: none"> - Acte notarié de donation - Déclaration 2735 de don manuel visé par l'administration fiscale - Imprimé CERFA 11278*04 visé par l'administration fiscale 	Nom du donneur, lien avec le souscripteur, date de la donation, montant (correspondant au montant à justifier)
ÉPARGNE / PLACEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Relevé de portefeuille - Relevé de situation du contrat - Quittance de règlement du contrat - Ordre de mouvements d'actions 	Date de placement, durée de détention, n° du compte ou du contrat, nom de l'établissement conservateur, montant (correspondant au montant à justifier)
HÉRITAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Acte notarié de la succession - Attestation du notaire 	Date du décès, nom de la personne décédée, lieu du décès, nom du bénéficiaire, montant de l'héritage (correspondant au montant à justifier)
PRIME EXCEPTIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche de paie - Lettre de licenciement - Solde de tout compte - Levée d'option 	Date de versement de la prime
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable 	Nom du bénéficiaire, la date, le montant (correspondant au montant à justifier)
VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de vente - Attestation du notaire 	Date de la vente, objet de la vente, prix de la vente, origine des fonds ayant financé le bien
VENTE DE SOCIÉTÉ	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1 	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
VENTE DE SOCIÉTÉ COTÉE	<ul style="list-style-type: none"> - Avis de l'AMF - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1 	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
GAINS AUX JEUX	Copie du chèque de la Française des Jeux ou du PMU	
AUTRES CAS	Toute pièce probante (émanant d'une administration ou d'un établissement financier) permettant de justifier de l'origine des fonds	

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE DESTINATIONS DES FONDS

ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS	Promesse d'achat, attestation du notaire, si VEFA (appel de fonds)
TRAVAUX	Devis, facture
BESOIN DE TRÉSORERIE (PERSONNE MORALE)	Attestation du DAF ou expert-comptable + bilan n-1
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (PERSONNE MORALE)	Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Nous soussignés, Société Indivision Monsieur Madame M. et Mme
SOUSCRIPTEUR(S) : Plein propriétaire Nu-propriétaire (compléter usufruitier ci-dessous)
Nom et Prénom / Raison sociale : Né(e) le : / / A : Code postal de naissance :
Nom et Prénom du co-souscripteur / signataire(s) habilité(s) : Né(e) le : / / A : Code postal de naissance :
Adresse : Adresse fiscale (si différente) : Si société : N° de Siret : Régime fiscal : IR IS
Etat civil : Célibataire Veuf(ve) Marié(e)s divorce(e) Pacsé(e)s
Regime matrimonial : Communauté universelle Communauté réduite aux acquêts
Participation aux acquêts Séparation de biens
Profession :
Tél. : Email :

USUFRUITIER(S) : (à compléter si démembrement)

Nom et Prénom / Raison sociale : Né(e) le : / / A : Code postal de naissance :
Nom et Prénom du co-souscripteur / signataire(s) habilité(s) : Né(e) le : / / A : Code postal de naissance :
Adresse : Adresse fiscale (si différente) : Si société : N° de Siret : Régime fiscal : IR IS
Etat civil : Célibataire Veuf(ve) Marié(e)s divorce(e) Pacsé(e)s
Regime matrimonial : Communauté universelle Communauté réduite aux acquêts
Participation aux acquêts Séparation de biens
Profession :
Tél. : Email :

Souscription minimum : 10 parts pour les nouveaux associés ; les anciens associés de la SCPI peuvent souscrire un nombre inférieur.
 Déclarons souscrire à parts de la SCPI **EFIMMO** au prix unitaire de **237** €/part, prime d'émission incluse, soit un montant global de €

Payé

par versement comptant de l'intégralité de la souscription par chèque n° tiré sur la banque
 ou par virement de la banque selon les modalités suivantes :
 à crédit auprès de la banque € par chèque n° tiré sur
 - apport personnel de ou par virement de la banque la banque € d'une durée de ans
 - emprunt (amortissable ou in fine) de au taux (fixe ou variable) de %. ans
 - les parts seront nanties par l'établissement prêteur : oui non

N.B. : Les chèques de souscription doivent être libellés à l'ordre de la SCPI EFIMMO.

Déclarons :

- Avoir reçu et pris connaissance d'une copie des statuts, de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers et de son actualisation le cas échéant, du dernier rapport annuel, du bulletin trimestriel d'information en vigueur, du document d'information clés, des conditions d'émission des parts rappelées au verso du présent document ;
- Avoir été informés que la société ne garantit pas la revente des parts ;
- Avoir été informés que les parts souscrites ne porteront jouissance, dans les conditions et délais exposés au verso, qu'à compter du règlement de l'intégralité du montant de la souscription ;
- Etre déjà associé(s) / N'être pas déjà associé(s)

Pièces à joindre au présent bulletin de souscription :

- Photocopie (recto/verso) de la pièce d'identité du ou des souscripteurs ;
- Déclaration de provenance des fonds et justificatif si souscription supérieure à 30.000 € ;
- Justificatif de domicile ;
- RIB du compte sur lequel seront versés les revenus afférents aux parts objet de la présente souscription.
- Si souscription par une personne morale : Photocopie des statuts, du Kbis, formulaire d'identification des bénéficiaires effectifs et copie de leur pièce d'identité, document justifiant du/des signataire(s) habilité(s).

SCPI à capital variable

Deux exemplaires sont à retourner à :

Sofidy

303, square des Champs Elysées
 91026 EVRY Cedex

Un exemplaire à conserver par
 le/les souscripteur(s)

Un exemplaire destiné au
 Conseiller

RÉSERVÉ A SOFIDY

Date de réception :

/ /

Code Associé :

Code conseiller :

0465

Date de jouissance :

/ /

Fait à :

Le : / /

En quatre exemplaires dont un m'a été
 remis avec un exemplaire de la note
 d'information

Signature(s) précédée(s) de la mention

« Bon pour souscription à
 parts » (nombre en toutes lettres)

Renseignements sur la société EFIMMO 1

Nature :

SCPI à capital variable, Société Civile de Placement Immobilier régie par les articles L.214-1, L.214-24 à L.214-24-23, L.214-86 à L.214- 120, L.231-8 à L.231-21, D.214-32 à D.214-32-8, R.214-130 à R.214- 160 du code monétaire et financier, les articles 422-189 à 422-236 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, par tous les textes subséquents et par ses statuts.

Immatriculation :

RCS EVRY 342.710.647

Siège social :

303, square des Champs Elysées - Evry Courcouronnes -
91026 EVRY Cedex.

Objet social :

L'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. L'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location. Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux de toute nature dans ces immeubles, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation, leur entretien, leur réhabilitation, leur amélioration, leur agrandissement, leur reconstruction ou leur mise aux normes environnementales ou énergétiques. Elle peut acquérir des équipements ou installations nécessaires à l'utilisation des immeubles. Elle peut, en outre, céder des éléments de patrimoine immobilier dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel.

Capital social :

756.114.424 € au 31 décembre 2018.

Date d'expiration de la société :

23 octobre 2086.

Responsabilité des associés :

La responsabilité de chaque associé est engagée à l'égard des tiers à hauteur de sa part dans le capital de la société.

Publications :

La note d'information, actualisée en juin 2019, a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 15-19 en date du 31 juillet 2015.

Société de gestion :

SOFIDY, société par actions simplifiée au capital de 565.328 €

303, square des Champs Elysées - Evry Courcouronnes -
91026 EVRY Cedex

Tél : 01 69 87 02 00

Agrement de l'AMF : GP n° 07000042 du 10 juillet 2007.

Modalités de souscription

Les conditions générales de souscriptions des parts sont détaillées de manière complète dans la note d'information en vigueur.

Prix de souscription à compter du 10 juin 2019 :

Valeur nominale : 152 €

Prime d'émission : 85 €

Prix de souscription (pour une part) : 237 €

La commission de souscription d'un montant de 23,70 € HT (10 % HT) soit 28,44 € TTC (12 % TTC) comprise dans le prix de souscription sera facturée directement par la société de gestion à la SCPI. Ce prix de souscription s'entend net de tous autres frais. Il est à noter qu'une partie de cette commission de souscription de 10 % HT peut être reversée par la société de gestion au Conseiller commercialisateur. Conformément à la réglementation en vigueur, le souscripteur peut se rapprocher du Conseiller commercialisateur pour connaître le niveau de sa rémunération.

Minimum de souscription : La souscription minimale est de dix parts pour les nouveaux associés, les anciens associés pouvant souscrire un nombre inférieur. Les chèques de souscription doivent être libellés à l'ordre de la SCPI EFIMMO 1.

Modalité d'enregistrement des souscriptions : Les souscriptions ne seront validées qu'à compter de la réception du bulletin de souscription et de l'encaissement des fonds correspondant à la totalité du prix de souscription. Elles seront prises en compte par ordre chronologique.

Jouissance des parts : La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1er jour du troisième mois qui suit la date de souscription, la date d'encaissement des fonds par la SCPI faisant foi.

Par exemple : si la souscription se réalise en juin 2019, les nouvelles parts souscrites porteront jouissance à compter du 1er septembre 2019. En conséquence, cette souscription ne donnera lieu à aucun dividende au titre des mois de juin, juillet et août 2019. Compte tenu du rythme d'éventuels acomptes sur dividende envisagé par la société de gestion, le premier acompte potentiel pourrait être versé fin octobre 2019 au titre du mois de septembre 2019.

Formalités de souscription :

- Souscription par une personne mariée sous le régime de la communauté : le conjoint doit signer et porter la mention «bon pour accord» ;
- Souscription par deux conjoints : le bulletin doit être complété et signé par chacun d'eux ;
- Souscription en démembrement : le bulletin doit être signé par lme propriétaire et par l'usufruitier
- Mineurs et incapables : le bulletin doit être établi au nom du mineur ou de l'incapable avec mention de son état et signé par le (ou les) représentant(s) légal (aux) qui indique(nt) ses (leurs) noms, prénoms, qualité et domicile. Le mineur émancipé par le mariage ou postérieurement au 16 juin 1975 est capable comme un majeur ;
- Personne morale : le bulletin doit être établi au nom de la personne morale et signé par le(s) signataire(s) habilité(s). Indiquer dans la case «profession» la fonction de signataire habilité. Joindre la photocopie des statuts, du Kbis, le formulaire d'identification des bénéficiaires effectifs et la copie de leurs pièces d'identité, et un document justifiant des pouvoirs du/des signataire(s) habilité(s).

Données à caractère personnel :

SOFIDY, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations à caractère personnel demandées dans ce formulaire sont requises exceptés la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Si une information requise n'est pas renseignée, votre souscription ne pourra pas être prise en compte. Ces informations sont collectées pour pouvoir gérer votre statut d'associé de la SCPI et nous permettre d'exécuter nos obligations légales et réglementaires, notamment, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les destinataires des données sont : le personnel habilité de SOFIDY, les prestataires contractuellement liés à SOFIDY pour l'exécution des traitements, l'administration (Trésor Public), les commissaires aux comptes, les banques de la SCPI, votre conseiller en gestion de patrimoine, et, le cas échéant, l'établissement de crédit ayant nanti vos parts. SOFIDY s'engage à protéger vos données contre toute atteinte. Elles seront conservées pendant une durée de 5 ans à compter de votre retrait complet de la SCPI.

Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à : **SOFIDY – Service Associés - 303, square des Champs Elysées – Evry Courcouronnes - 91026 EVRY Cedex** ou par e-mail à service-associes@sofidy.com. En l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois, vous pouvez vous adresser à la CNIL. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.

DECLARATION DE PROVENANCE DES FONDS

Cette déclaration doit être remplie de façon aussi précise que possible et jointe au(x) dossier(s) de souscription, accompagnée d'une photocopie d'un document justifiant de l'identité du souscripteur (carte d'identité ou passeport)

Je soussigné(e) (NOM,Prénom / Raison sociale) :

Adresse :

CP : Ville :

Statut fiscal : Résident Non Résident

Si non résident, joindre un justificatif (attestation de non résidence, copie du visa, copie du passeport. Il est précisé que les souscriptions des ressortissants ou résidents des États-Unis ne seront pas acceptées)

Profession :

Secteur d'activité :

(si retraité(e), indiquer ancienne profession)

Nom de la (ou des) SCPI :

Montant du versement total :

Si le règlement est effectué par virement(s), indiquer nom et prénoms du titulaire du compte d'origine :

Déclare avoir exercé, au cours des 12 dernières mois, une fonction publique (mandat d'élu ou contrat de travail) : Qui Non

(si oui, préciser la fonction, titre et lieu d'exercice)

Transformation d'énergie

(à précision exacte pour les villes titrées, ou dans un cas de platitude d'un binôme, d'un REL/CEL/BEE/BEA, d'un couplet périph. etc.)

Autres (préciser) :

Pour une souscription supérieure à 30 000€, merci de joindre une photocopie justificative.

Dans le cadre d'une souscription à crédit, préciser le nom de l'organisme prêteur :

Les participants ont-ils participé en tant que bénévoles ? Oui Non

Sí, éste es el caso de la situación actual de las relaciones entre el Estado y la Iglesia.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

EFIMMO

Société de gestion : SOFIDY (www.sofidy.com) • Contact : sofidy@sofidy.com / 01 69 87 02 00
Autorité compétente : Autorités des marchés financiers (AMF) • Date de publication : 15 décembre 2017

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

EFIMMO est une Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) de rendement à capital variable. Il s'agit d'un placement à long terme. Il est recommandé aux investisseurs de conserver leurs parts pendant une période d'au moins 8 ans.

Ce produit ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

Objectifs

La SCPI EFIMMO a pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. La SCPI est investie principalement en immobilier de bureaux et accessoirement en murs de boutiques et de magasins. EFIMMO investit prioritairement à Paris, en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales en France, ainsi que, dans une moindre mesure, en Europe (Allemagne, Belgique, Pays-Bas...).

La SCPI peut avoir recours à l'endettement, dans la limite de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale.

L'objectif de gestion vise à dégager une rentabilité globale (dividendes et valorisation de la part). Le taux de distribution potentiel de la SCPI pourra évoluer sensiblement à la hausse comme à la baisse selon l'évolution de la conjoncture immobilière.

Investisseurs de détail visés

Personnes physiques ou morales souhaitant réaliser un investissement immobilier de rendement, sans contrainte de gestion, avec pour principaux objectifs la perception de revenus réguliers, ainsi que l'appréciation potentielle du prix de la part. Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine sur le long terme. L'ensemble des risques attachés à l'investissement (notamment perte en capital, baisse ou absence de rendement, risque de liquidité...) et les caractéristiques de l'investissement en parts de SCPI sont à considérer par l'investisseur lors de la souscription.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque faible

Risque élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 années. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevez en retour.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance - Investissement de 10 000 €

Scénarios		1 an	4 ans	8 ans*
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 163 €	8 001 €	7 593 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-18,3 %	-5,4 %	-3,4 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 243 €	10 624 €	12 993 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-7,6 %	1,5 %	3,3 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 512 €	11 277 €	14 152 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-4,9 %	3,0 %	4,4 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 835 €	12 028 €	15 487 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-1,6 %	4,7 %	5,6 %

* Période de détention recommandée.

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si SOFIDY n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les associés de la SCPI EFIMMO ne bénéficient pas d'une garantie en capital. Ils ne sont par conséquent pas exposés à un risque de contrepartie sur la société de gestion SOFIDY.

Par ailleurs, SOFIDY est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée
Coûts totaux ⁽¹⁾ <i>Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an</i>	1 271 € 12,7 %	2 083 € 4,5 %	3 167 € 2,7 %

(1) Y compris les frais d'exploitation immobilière (représentant environ 1,1 % de la valeur de retrait en 2016).

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,8 %	L'incidence des coûts (déjà inclus dans le prix) que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit
	Coûts de sortie	Non applicable	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance
Coûts récurrents	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,5 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit
	Autres coûts récurrents ⁽¹⁾	1,2 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	Non applicable	L'incidence des commissions liées aux résultats
	Commission d'intérêsement	Non applicable	L'incidence des commissions d'intérêsement

(1) Y compris les frais d'exploitation immobilière.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est d'au moins 8 ans.

Vous pouvez à tout moment demander le retrait de vos parts (sans garantie). Les modalités de retrait sont indiquées dans la note d'information disponible sur le site internet de SOFIDY (<https://www.sofidy.com/notre-documentation/#efimmo>).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de réclamation, vous pouvez contacter votre conseiller habituel ou SOFIDY.

Une procédure en cas de réclamation est disponible sur le site de SOFIDY (www.sofidy.com/qui-sommes-nous/nos-politiques-reglementaires).

Autres informations pertinentes ?

Pour plus de détails sur EFIMMO, vous pouvez contacter votre conseiller habituel ou SOFIDY (01 69 87 02 00 / sofidy@sofidy.com).

La documentation relative à la SCPI EFIMMO (notamment le dernier rapport annuel, la note d'information et les statuts) est disponible sur le site internet de SOFIDY (<https://www.sofidy.com/notre-documentation/#efimmo>).

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Nous soussignés, Société Indivision Monsieur Madame M. et Mme
SOUSCRIPTEUR(S) : Plein propriétaire Nu-propriétaire (compléter usufruitier ci-dessous)

Nom et Prénom / Raison sociale :
Né(e) le : / / A : Code postal de naissance :
Nom et Prénom du co-souscripteur / signataire(s) habilité(s) :
Né(e) le : / / A : Code postal de naissance :
Adresse :
Adresse fiscale (si différente) :
Si société : N° de Siret : Régime fiscal : IR IS
Etat civil : Célibataire Veuf(ve) Marié(e)s divorcé(e) Pacsé(e)s
Régime matrimonial : Communauté universelle Communauté réduite aux acquêts
Participation aux acquêts Séparation de biens
Profession :
Tél. : Email :

SCPI à capital variable

Deux exemplaires sont à retourner à :
Sofidy
303, square des Champs Elysées
91026 EVRY Cedex

Un exemplaire à conserver par
le/les souscripteur(s)

Un exemplaire destiné au
Conseiller

RÉSERVÉ A SOFIDY	
Date de réception :	/ /
Code Associé :	
Code conseiller :	
0465	
Date de jouissance :	
/ /	

Fait à :

Le : / /

En quatre exemplaires dont un m'a été
remis avec un exemplaire de la note
d'information

Signature(s) précédée(s) de la mention
« Bon pour souscription à
parts » (nombre en toutes lettres)

USUFRUITIER(S) : (à compléter si démembrément)

Nom et Prénom / Raison sociale :
Né(e) le : / / A : Code postal de naissance :
Nom et Prénom du co-souscripteur / signataire(s) habilité(s) :
Né(e) le : / / A : Code postal de naissance :
Adresse :
Adresse fiscale (si différente) :
Si société : N° de Siret : Régime fiscal : IR IS
Etat civil : Célibataire Veuf(ve) Marié(e)s divorcé(e) Pacsé(e)s
Régime matrimonial : Communauté universelle Communauté réduite aux acquêts
Participation aux acquêts Séparation de biens
Profession :
Tél. : Email :

Souscription minimum : 4 parts pour les nouveaux associés ; les anciens associés de la SCPI peuvent souscrire un nombre inférieur.
Déclarons souscrire à parts de la SCPI **IMMORENTE** au prix unitaire de **337** €/part, prime d'émission incluse, soit un montant global de €

Payé

par versement comptant de l'intégralité de la souscription par chèque n° tiré sur la banque
ou par virement de la banque
à crédit auprès de la banque selon les modalités suivantes :
- apport personnel de € par chèque n° tiré sur
la banque ou par virement de la banque
- emprunt (amortissable ou in fine) de € d'une durée de ans
au taux (fixe ou variable) de %.
- les parts seront nanties par l'établissement prêteur : oui non

N.B. : Les chèques de souscription doivent être libellés à l'ordre de la SCPI IMMORENTE.

Déclarons :

- Avoir reçu et pris connaissance d'une copie des statuts, de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers et de son actualisation le cas échéant, du dernier rapport annuel, du bulletin trimestriel d'information en vigueur, du document d'information clés, des conditions d'émission des parts rappelées au verso du présent document ;
- Avoir été informés que la société ne garantit pas la revente des parts ;
- Avoir été informés que les parts souscrites ne porteront jouissance, dans les conditions et délais exposés au verso, qu'à compter du règlement de l'intégralité du montant de la souscription ;
- Etre déjà associé(s) / N'être pas déjà associé(s)

Pièces à joindre au présent bulletin de souscription :

- Photocopie (recto/verso) de la pièce d'identité du ou des souscripteurs ;
- Déclaration de provenance des fonds et justificatif si souscription supérieure à 30.000 € ;
- Justificatif de domicile ;
- RIB du compte sur lequel seront versés les revenus afférents aux parts objet de la présente souscription.
- Si souscription par une personne morale : Photocopie des statuts, du Kbis, formulaire d'identification des bénéficiaires effectifs et copie de leur pièce d'identité, document justifiant du/des signataire(s) habilité(s).

Renseignements sur la société IMMORENTE

Nature :

SCPI à capital variable, Société Civile de Placement Immobilier régie par les articles L.214-1, L.214-24 à L.214-24-23, L.214-86 à L.214-120, L.231-8 à L.231-21, D.214-32 à D.214-32-8, R.214-130 à R.214-160 du code monétaire et financier, les articles 422-189 à 422-236 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, par tous les textes subséquents et par ses statuts.

Immatriculation : RCS EVRY 347.996.209

Siège social : 303, square des Champs Elysées - Evry Courcouronnes - 91026
EVRY Cedex

Objet social :

L'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. L'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location. Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux de toute nature dans ces immeubles, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation, leur entretien, leur réhabilitation, leur amélioration, leur agrandissement, leur reconstruction ou leur mise aux normes environnementales ou énergétiques. Elle peut acquérir des équipements ou installations nécessaires à l'utilisation des immeubles. Elle peut, en outre, céder des éléments de patrimoine immobilier dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel.

Capital social : 1.352.412.856 € au 31 décembre 2018

Date d'expiration de la société : 20 septembre 2087

Responsabilité des associés :

La responsabilité de chaque associé est engagée à l'égard des tiers à hauteur de sa part dans le capital de la société.

Publications :

La note d'information, actualisée en juin 2019, a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 15-24 en date du 28 août 2015.

Société de gestion :

SOFIDY, société par actions simplifiée au capital de 565.328 €

303, square des Champs Elysées - Evry Courcouronnes -

91026 EVRY Cedex

Tel : 01.69.87.02.00

Agrement de l'AMF : GP n° 07000042 du 10 juillet 2007

Modalités de souscription

Les conditions générales de souscriptions des parts sont détaillées de manière complète dans la note d'information en vigueur.

Prix de souscription à compter du 10 juin 2019 :

Valeur nominale : 152 €

Prime d'émission : + 185 €

Prix de souscription (pour une part) : 337 €

La commission de souscription d'un montant de 33,70 € HT (10 % HT) soit 40,44 € TTC (12 % TTC) comprise dans le prix de souscription sera facturée directement par la société de gestion à la SCPI. Ce prix de souscription s'entend net de tous autres frais. Il est à noter qu'une partie de cette commission de souscription de 10 % HT peut être reversée par la société de gestion au Conseiller commercialisateur. Conformément à la réglementation en vigueur, le souscripteur peut se rapprocher du Conseiller commercialisateur pour connaître le niveau de sa rémunération.

Minimum de souscription : La souscription minimale est de quatre parts pour les nouveaux associés, les anciens associés pouvant souscrire un nombre inférieur. Les chèques de souscription doivent être libellés à l'ordre de la SCPI IMMORENTE.

Modalité d'enregistrement des souscriptions : Les souscriptions ne seront validées qu'à compter de la réception du bulletin de souscription et de l'encaissement des fonds correspondant à la totalité du prix de souscription. Elles seront prises en compte par ordre chronologique.

Jouissance des parts : La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1er jour du troisième mois qui suit la date de souscription, la date d'encaissement des fonds par la SCPI faisant foi.

Par exemple : si la souscription se réalise en juin 2019, les nouvelles parts souscrites porteront jouissance à compter du 1er septembre 2019. En conséquence, cette souscription ne donnera lieu à aucun dividende au titre des mois de juin, juillet et août 2019. Compte tenu du rythme d'éventuels acomptes sur dividende envisagé par la société de gestion, le premier acompte potentiel pourrait être versé fin octobre 2019 au titre du mois de septembre 2019.

Formalités de souscription :

- Souscription par une personne mariée sous le régime de la communauté : le conjoint doit signer et porter la mention «bon pour accord»
- Souscription par deux conjoints : le bulletin doit être complété et signé par chacun d'eux
- Souscription en démembrement : le bulletin doit être signé par lme propriétaire et par l'usufruitier
- Mineurs et incapables : le bulletin doit être établi au nom du mineur ou de l'incapable avec mention de son état et signé par le (ou les) représentant(s) légal (aux) qui indique(nt) ses (leurs) noms, prénoms, qualité et domicile. Le mineur émancipé par le mariage ou postérieurement au 16 juin 1975 est capable comme un majeur
- Personne morale : le bulletin doit être établi au nom de la personne morale et signé par le(s) signataire(s) habilité(s). Indiquer dans la case «profession» la fonction de signataire habilité. Joindre la photocopie des statuts, du Kbis, le formulaire d'identification des bénéficiaires effectifs et la copie de leurs pièces d'identité, et un document justifiant des pouvoirs du/des signataire(s) habilité(s).

Données à caractère personnel :

SOFIDY, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations à caractère personnel demandées dans ce formulaire sont requises exceptés la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Si une information requise n'est pas renseignée, votre souscription ne pourra pas être prise en compte. Ces informations sont collectées pour pouvoir gérer votre statut d'associé de la SCPI et nous permettre d'exécuter nos obligations légales et réglementaires, notamment, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les destinataires des données sont : le personnel habilité de SOFIDY, les prestataires contractuellement liés à SOFIDY pour l'exécution des traitements, l'administration (Trésor Public), les commissaires aux comptes, les banques de la SCPI, votre conseiller en gestion de patrimoine, et, le cas échéant, l'établissement de crédit ayant nanti vos parts. SOFIDY s'engage à protéger vos données contre toute atteinte. Elles seront conservées pendant une durée de 5 ans à compter de votre retrait complet de la SCPI.

Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à : **SOFIDY – Service Associés - 303, square des Champs Elysées – Evry Courcouronnes - 91026 EVRY Cedex** ou par e-mail à service-associes@sofidy.com. En l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois, vous pouvez vous adresser à la CNIL. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.

DECLARATION DE PROVENANCE DES FONDS

Cette déclaration doit être remplie de façon aussi précise que possible et jointe au(x) dossier(s) de souscription, accompagnée d'une photocopie d'un document justifiant de l'identité du souscripteur (carte d'identité ou passeport)

Je soussigné(e) (NOM,Prénom / Raison sociale) :

Adresse :

CP : Ville :

Statut fiscal : Résident Non Résident

Si non résident, joindre un justificatif (attestation de non résidence, copie du visa, copie du passeport. Il est précisé que les souscriptions des ressortissants ou résidents des États-Unis ne seront pas acceptées)

Profession :

Secteur d'activité :

(*si retraité(e), indiquer ancienne profession*)

Nom de la (ou des) SCPI :

Montant du versement total :

Si le règlement est effectué par virement(s), indiquer nom et prénoms du titulaire du compte d'origine :

Déclare avoir exercé, au cours des 12 dernières mois, une fonction publique (mandat d'élu ou contrat de travail) : Oui Non

(*si Oui, préciser la fonction, titre et lieu d'exercice*)

Déclare que les fonds versées proviennent de : Donation Succession Vente immobilière

Transformation d'épargne :

(à préciser : vente portefeuille titres, prélèvement ou cloture d'un livret, d'un PEL/CEL/PEE/PEA, d'un compte géré, etc...)

Autres (préciser) :

Pour une souscription supérieur à 30 000€, merci de joindre une photocopie justificative

Dans le cadre d'une souscription à crédit, préciser le nom de l'organisme prêteur :

Les parts sont-elles nanties en garantie du prêt : Oui Non

Si oui, préciser les coordonnées postales de l'organisme prêteur :

Je confirme que les informations mentionnées ci-dessus sont sincères et véritables.

Fait à :

Le : / / Signature :

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

IMMORENTE

Initiateur du PRIIPS : SOFIDY (www.sofidy.com) - Contact : sofidy@sofidy.com / Appeler le 01 69 87 02 00 pour de plus amples informations
Autorité compétente : Autorités des marchés financiers (AMF) - Date de production du document d'informations clés : 30 avril 2019

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

IMMORENTE est une Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) de rendement à capital variable.

Il s'agit d'un placement à long terme. Il est recommandé aux investisseurs de conserver leurs parts pendant une période d'au moins 8 ans.

Objectifs

La SCPI IMMORENTE a pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. La SCPI est investie principalement en immobilier de bureaux et accessoirement en murs de boutiques et de magasins. IMMORENTE investit prioritairement à Paris, en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales en France, ainsi que, dans une moindre mesure, en Europe (Allemagne, Belgique, Pays-Bas...). La SCPI peut avoir recours à l'endettement, dans la limite de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale.

L'objectif de gestion vise à dégager une rentabilité globale (dividendes et valorisation de la part). Le taux de distribution potentiel de la SCPI pourra évoluer sensiblement à la hausse comme à la baisse selon l'évolution de la conjoncture immobilière.

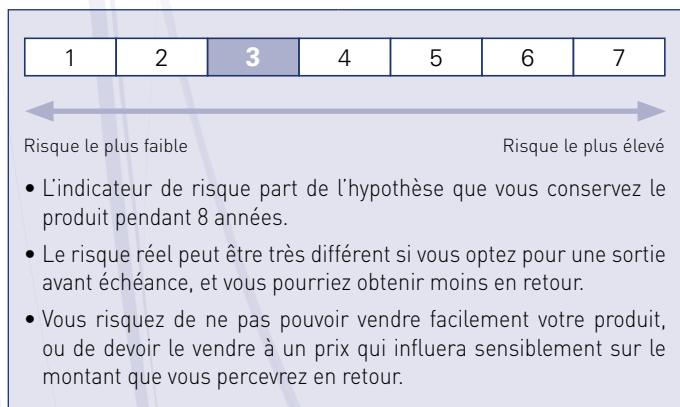
Investisseurs de détail visés

Tout investisseur professionnel ou non professionnel et plus particulièrement les personnes physiques souhaitant réaliser un investissement immobilier de rendement, sans contrainte de gestion, avec pour principaux objectifs la perception de revenus réguliers, ainsi que l'appréciation potentielle du prix de la part. Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine sur le long terme. L'ensemble des risques attachés à l'investissement (notamment perte en capital, baisse ou absence de rendement, risque de liquidité...) et les caractéristiques de l'investissement en parts de SCPI sont à considérer par l'investisseur lors de la souscription.

Ce produit ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risques 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Risque de perte en capital : Ce produit présente un risque de perte en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Il n'existe aucune garantie ou protection de capital.

Risque de liquidité : la SCPI n'étant pas un produit coté, elle présente une liquidité moindre. Son actif est par nature peu liquide et le rachat des parts n'est possible que dans la limite des souscriptions qu'il reçoit, ou à un prix qui pourrait être très décoté par rapport à la valeur de réalisation.

Scénarios de performance - Investissement de 10 000 €

Scénarios	1 an	4 ans	8 ans*	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	8 105 € -18,95 %	7 928 € -5,64 %	7 490 € -3,55 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	9 259 € -7,41 %	10 718 € 1,75 %	13 242 € 3,57 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	9 536 € -4,64 %	11 402 € 3,33 %	14 470 € 4,72 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	9 876 € -1,24 %	12 197 € 5,09 %	15 900 € 5,96 %

* Période de détention recommandée.

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1, 4 et 8 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer ni du cas où vous ne pourriez pas céder vos parts. Il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous sortez avant la période de détention recommandée. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit, ou que vous subissiez des pertes et des frais importants dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Que se passe-t-il si SOFIDY n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les associés de la SCPI IMMORENTE ne bénéficient pas d'une garantie en capital. Ils ne sont par conséquent pas exposés à un risque de contrepartie sur la Société de Gestion SOFIDY.

SOFIDY est une Société de Gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres.

Les fonds de l'investisseur ou les revenus de la SCPI sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SCPI. Par conséquent, le défaut de SOFIDY n'aurait aucun impact sur les actifs de la SCPI.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (8 ans)
Coûts totaux⁽¹⁾	1 210 €	1 842 €	2 683 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	12,10 %	3,94 %	2,25 %

(1) Y compris les frais d'exploitation immobilière (représentant environ 0,8 % de la valeur de retrait en 2018).

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,80 %	L'incidence des coûts (déjà inclus dans le prix) que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit
	Coûts de sortie	Non applicable	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance
Coûts récurrents	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,38 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit
	Autres coûts récurrents ⁽¹⁾	1,07 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	Non applicable	L'incidence des commissions liées aux résultats
	Commission d'intérêsement	Non applicable	L'incidence des commissions d'intérêsement

(1) Y compris les frais d'exploitation immobilière.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est d'au moins 8 ans.

Investir dans une SCPI c'est investir dans l'immobilier. Il s'agit d'un placement à long terme et la Société de Gestion recommande de conserver les parts pendant une période d'au moins 8 ans.

La Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts. Vous êtes donc soumis au risque de liquidité détaillé ci-avant. Les modalités de sortie sont indiquées dans la note d'information disponible sur le site internet de SOFIDY (<https://www.sofidy.com/notre-documentation/#immorente>).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant la SCPI ou le comportement de son initiateur ou de la personne qui vous fournit des conseils au sujet de cette SCPI ou qui vend cette SCPI peut être adressée à SOFIDY (par courrier à l'adresse suivante : SOFIDY - Service des Associés - 303, square des Champs Elysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex, ou par courriel : reclamations.clients@sofidy.com).

SOFIDY s'engage à accuser réception de votre demande dans un délai de dix jours ouvrables et de vous transmettre une réponse dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de réception.

Pour plus d'informations sur la politique de traitement des réclamations clients de SOFIDY :
www.sofidy.com/qui-sommes-nous/nos-politiques-reglementaires

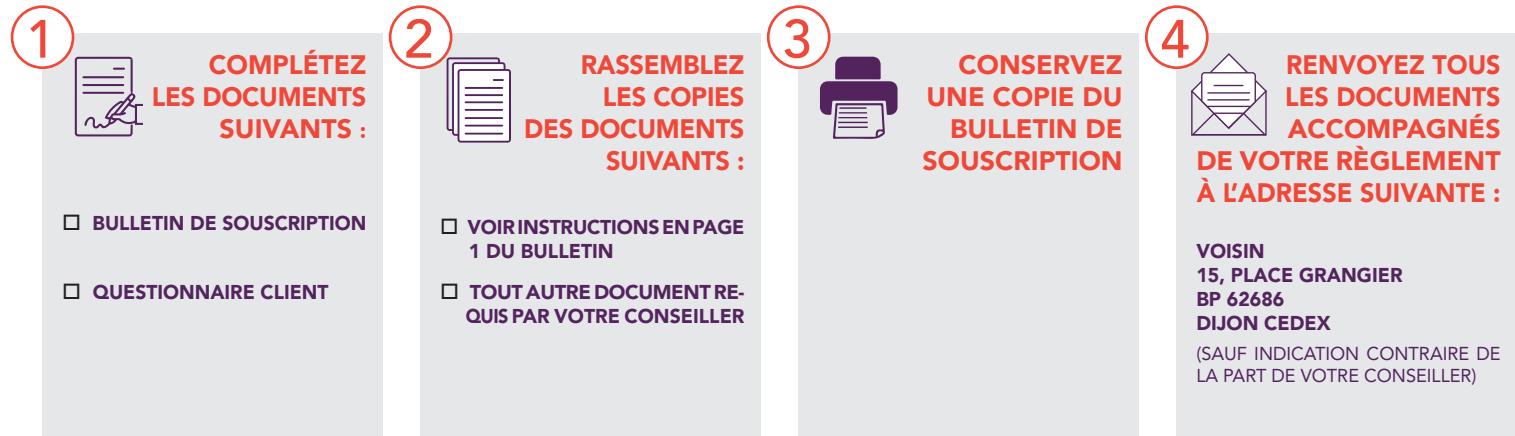
Autres informations pertinentes ?

Pour plus de détail sur IMMORENTE, vous pouvez contacter votre conseiller habituel ou SOFIDY (01 69 87 02 00 / sofidy@sofidy.com).

La documentation relative à la SCPI IMMORENTE (notamment le dernier rapport annuel, la note d'information et les statuts) est disponible sur le site internet de SOFIDY (<https://www.sofidy.com/notre-documentation/#immorente>).

Dans le cas où une réclamation auprès de SOFIDY ne fournit pas de solution, vous avez la possibilité de faire appel au service de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à l'adresse suivante : Médiateur de l'Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 72082 Paris Cedex 02. Des formulaires de saisie ainsi que la charte de la médiation du médiateur de l'AMF sont à votre disposition sur le site de l'AMF.

VOTRE SOUSCRIPTION



@ Vous pouvez souscrire via un parcours 100% dématérialisé (hors paiement)

SI VOUS AVEZ SOUSCRIT

DE FAÇON PONCTUELLE

DE FAÇON RÉCURRENTE (PLAN DE SOUSCRIPTIONS PROGRAMMÉES)

À CRÉDIT :

VOTRE SOUSCRIPTION SERA VALIDÉE APRÈS VERSEMENT DES FONDS PAR VOTRE ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT.

AU COMPTANT :

VOTRE SOUSCRIPTION SERA VALIDÉE* À RÉCEPTION DES FONDS (PAR CHÈQUE OU VIREMENT)

*sous réserve que votre dossier soit complet et conforme

CONCOMITAMMENT À VOTRE SOUSCRIPTION :

VOTRE PLAN DE SOUSCRIPTIONS PROGRAMMÉES DÉMARRERA LE MOIS SUIVANT LA CRÉATION DE VOS PREMIÈRES PARTS.

ULTÉRIEUREMENT :

LE PREMIER PRÉLÈVEMENT INTERVIENDRA LE MOIS SUIVANT LA VALIDATION DU MANDAT

APRÈS VOTRE SOUSCRIPTION

SONT MIS À DISPOSITION OU ENVOYÉS

DANS LES JOURS QUI SUIVENT LA VALIDATION DE VOTRE SOUSCRIPTION :

1 UN COURRIER CONTENANT :

- Votre attestation de parts
- S'il s'agit de votre première souscription chez VOISIN, votre numéro d'associé

2 UN EMAIL CONTENANT VOTRE MOT DE PASSE TEMPORAIRE POUR VOUS CONNECTER À VOTRE ESPACE EN LIGNE WWW.SCPI-VOISIN.COM

JANVIER/AVRIL/JUILLET/OCTOBRE

1 UN BORDEREAU DE DISTRIBUTION DES REVENUS TRIMESTRIELS

2 UN BULLETIN PÉRIODIQUE D'INFORMATION

MARS/AVRIL

UN RÉCAPITULATIF DES REVENUS À DÉCLARER À L'ADMINISTRATION FISCALE

MAI/JUIN

1 UNE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2 LES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

3 LES MODALITÉS ET LE MATÉRIEL DE VOTE (courrier ou électronique)

4 LE RAPPORT ANNUEL

@ Vous pouvez opter pour l'envoi 100% dématérialisé de vos communications

AVERTISSEMENTS

L'investissement dans une Société Civile de Placement Immobilier est un placement dont la rentabilité est fonction :

- des éventuels dividendes versés qui dépendent des conditions de location des immeubles et peuvent évoluer de manière aléatoire à la hausse comme à la baisse en fonction de la conjoncture économique et immobilière (taux d'occupation, valeurs locatives et régularité des paiements des loyers),
- du montant du capital que l'associé percevra lors de la cession de ses parts ou de la liquidation de la SCPI. Ce montant dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise, sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

De plus,

- le capital investi n'est pas garanti, cet investissement comporte un risque de perte de capital,
- la SCPI ne garantit pas la revente des parts, la sortie n'étant possible que dans le cas de l'existence d'une contrepartie,
- en cas d'acquisition des parts de SCPI à crédit, si le rendement des parts n'est pas suffisant pour rembourser le crédit ou en cas de baisse du prix des parts lors de la revente, l'investisseur devra payer la différence.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI ÉPARGNE PIERRE («La SCPI») est une SCPI qui peut recourir à l'endettement pour financer ses investissements. Néanmoins, le montant total de la dette souscrite par La SCPI devra rester compatible avec ses capacités de remboursement. L'Assemblée Générale Ordinaire des associés fixe ce montant de telle sorte qu'il soit compatible avec les capacités de remboursement de La SCPI sur la base de ses recettes ordinaires pour les emprunts et les dettes, et avec ses capacités d'engagement pour les acquisitions payables à terme.

Cette opération présente un caractère risqué, le capital perçu par les associés lors de la liquidation de la société étant subordonné au remboursement intégral préalable des emprunts contractés par La SCPI.

S'agissant d'un investissement exclusivement dédié à l'immobilier, celui-ci doit s'envisager celui-ci doit s'envisager à long terme. La Société de Gestion recommande une durée de détention minimale d'au moins dix ans.

DOSSIER DE SOUSCRIPTION ÉPARGNE PIERRE

15 Place Grangier - 21000 DIJON

Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) à capital variable

procédant à une offre publique de ses parts sociales

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

VISA de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 13-24 en date du 14/08/2013

À RETOURNER À :

VOISIN

15 place Grangier
BP 62686
21026 DIJON CEDEX

Pour que votre souscription puisse être validée, veuillez compléter et fournir les documents suivants :

- Bulletin de souscription
- Relevé d'identité bancaire (au nom du ou des souscripteurs)
- Chèque (ou avis de virement) à l'ordre de ÉPARGNE PIERRE (les sommes afférentes à la souscription doivent provenir exclusivement du compte bancaire du souscripteur)
- Déclaration d'origine des fonds (+ justificatifs en cas de souscription supérieure à 100 000 € sur 12 mois ainsi que pour les cas particuliers demandant des diligences spécifiques ; par exemple, pour toute somme en provenance de l'étranger. En cas de démembrément de propriété, un justificatif pour chaque partie).

Pour les souscripteurs – personnes physiques

- Récépissé de démarchage (le cas échéant)
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Si le bulletin est signé par le représentant ou le mandataire du souscripteur, joindre le justificatif de ses pouvoirs et la copie recto-verso de sa pièce d'identité en cours de validité
- Questionnaire de connaissance client

Pour les co-souscripteurs – personnes physiques

- Récépissé de démarchage (le cas échéant)
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Questionnaire de connaissance client

Pour les souscripteurs – personnes morales

- Récépissé de démarchage (le cas échéant)
- Copie des derniers statuts, certifiée conforme à la date de la souscription et signée par le représentant légal
- Extrait K-bis de moins de 3 mois
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant de la personne morale
- Questionnaire de connaissance client (par le représentant)

Pour les sociétés ne faisant pas apparaître la composition du capital dans les statuts (par exemple SA, SAS) :

- copie du registre de mouvement de titres ou, à défaut, une attestation du représentant de la société permettant d'identifier les actionnaires/associés détenant au moins 25 % du capital ou des droits de vote au jour de la souscription
- et copie recto verso d'une pièce d'identité de tout actionnaire/associé du souscripteur représentant au moins 25 % du capital ou des droits de vote

Société de Gestion : VOISIN
15 Place Grangier - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.59.90.91

e-mail : contact@scpi-voisin.com

Agrément de la Société de Gestion par l'AMF :

GP 14000026 du 22 juillet 2014

Version publiée le 01-05-2019

Paraphes obligatoires

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

SOUSCRIPTEUR :

Souscripteur Nu-Propriétaire

Personne physique

MME M.

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Nom de naissance : _____

à : _____ Dépt : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

PPE (**) Oui Non US Person (***) Oui Non

Situation de famille

- Marié(e)
 - Célibataire
 - Veuf(ve)
 - Divorcé(e)
 - Pacsé(e)
- Si vous êtes marié(e)
- Sans contrat, communauté légale
 - Communauté universelle
 - Séparation de biens
 - Autre

Adresse: _____

Code Postal : _____

Tél. personnel : _____

e.mail (en lettres capitales) : _____

Adresse fiscale (si différente de l'adresse postale) : _____

Personne morale

SOCIETE AUTRES

Forme juridique : _____

Nom de la personne morale : _____

Représentée par (NOM et Prénom) : _____

ou

Agissant en qualité de (*) : _____

SIRET : _____

CODE APE : _____

Un des dirigeants ou actionnaires de la personne morale est :

PPE (**) Oui Non

US Person (***) Oui Non

Régime fiscal

- Assujetti à l'impôt sur le revenu
- Assujetti à l'impôt sur les sociétés
- Non assujetti (association)

Résidence fiscale

- France et DOM
- TOM
- UE
- Hors UE (précisez) _____

CO-SOUSCRIPTEUR :

Co-souscripteur Usufruitier

Tuteur

Personne physique

MME M.

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Nom de naissance : _____

à : _____ Dépt : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

PPE (**) Oui Non US Person (***) Oui Non

Situation de famille

- Marié(e)
 - Célibataire
 - Veuf(ve)
 - Divorcé(e)
 - Pacsé(e)
- Si vous êtes marié(e)
- Sans contrat, communauté légale
 - Communauté universelle
 - Séparation de biens
 - Autre

Adresse: _____

Code Postal : _____

Tél. personnel : _____

e.mail (en lettres capitales) : _____

Adresse fiscale (si différente de l'adresse postale) : _____

Personne morale

SOCIETE AUTRES

Forme juridique : _____

Nom de la personne morale : _____

Représentée par (NOM et Prénom) : _____

ou

Agissant en qualité de (*) : _____

SIRET : _____

CODE APE : _____

Un des dirigeants ou actionnaires de la personne morale est :

PPE (**) Oui Non

US Person (***) Oui Non

Régime fiscal

- Assujetti à l'impôt sur le revenu
- Assujetti à l'impôt sur les sociétés
- Non assujetti (association)

Résidence fiscale

- France et DOM
- TOM
- UE
- Hors UE (précisez) _____

Paraphes obligatoires

Notes de renvoi :

(*) : joindre le document justificatif des pouvoirs du représentant, signataire du bulletin de souscription, s'il ne s'agit pas d'un dirigeant mentionné dans l'extrait K-bis / ou dans l'avis SIREN.

(**) : « Personnes Politiquement Exposées » : s'entend des personnes françaises ou étrangères qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an une fonction publique importante (politique, administrative, judiciaire, concubins notoires, etc.) au niveau national dans leur pays ainsi que les membres directs de leur famille (conjoints, ascendants, descendants, concubins notoires, etc.) ou des personnes connues pour leur être étroitement associées.

(***) : « US person » au sens de la réglementation dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) applicable depuis le 1^{er} juillet 2014. Du point de vue de l'administration fiscale américaine, cette notion de US person est large puisqu'elle vise notamment toute personne physique qui est citoyenne ou résidente américaine ou ayant leur lieu de naissance aux Etats-Unis. Sont également concernées les sociétés créées aux Etats-Unis ou relevant du droit américain, ainsi que les structures patrimoniales (trust notamment) dirigées ou détenues à au moins 25% par des citoyens américains.

Cadre réservé à la Société de gestion N° d'associé :
Entrée en jouissance :
Date de réception :

SOUSCRIPTION

A raison de 205 euros par part (prime d'émission incluse), je déclare souscrire

INSTRUCTIONS

Nombre de parts :

en toutes lettres
et en chiffres

Montant :

en toutes lettres euros,
et en chiffres euros.

Tout souscripteur, non associé de la SCPI ÉPARGNE PIERRE, devra souscrire un minimum de 10 parts.

RÈGLEMENT

AU COMPTANT : par chèque bancaire ou postal à l'ordre de ÉPARGNE PIERRE ou par virement vers le compte dont le RIB est ci-dessous

(prière de libeller votre virement comme suit « NOM Prénom »)
 À CRÉDIT : Je verse ce jour à titre d'apport personnel la somme de euros par chèque bancaire ou postal à l'ordre de ÉPARGNE PIERRE ou par virement vers le compte dont le RIB est ci-dessous (prière de libeller votre virement comme suit « NOM Prénom »).

Le solde pour un montant de : euros par prêt souscrit auprès de l'organisme
Adresse

Titulaire du compte : SCPI ÉPARGNE PIERRE

BIC (Iso Bank Identification Code International) CEPAFRPP213

Banque : CAISSE D'ÉPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

IBAN (International Bank Account Number) FR76 1213 5003 0008 0013 6388 404

PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION :

IMPORTANT : un email est indispensable pour accéder à votre espace en ligne et être averti des opérations courantes. Nous vous invitons à le renseigner en page 2 de façon lisible (dans le cas d'une co-souscription, seul celui du Souscripteur sera pris en compte. Dans le cas d'un démembrement, fournir celui du Nu-propriétaire et celui de l'Usurfruitier)

Je donne mon accord pour que les documents ou actes suivants soient dématérialisés (sous réserve des aménagements réglementaires et de la mise en place de ce service par VOISIN)

Souscripteur / Nu-propriétaire Usurfruitier (si applicable)

Bulletins périodiques d'information et bordereaux de distribution :

Oui Non Oui Non

Bordereau fiscal (montants à déclarer) :

Oui Non Oui Non

Rapports annuels, convocation aux Assemblées Générales, et vote :

Oui Non Oui Non

J'autorise VOISIN à envoyer toute publication réglementaire qui serait demandée à l'avenir :

Oui Non Oui Non

DÉCLARATION DE L'ORIGINE DES FONDS à compléter obligatoirement

Je déclare que les fonds versés proviennent de :

<input type="checkbox"/> Epargne	<input type="checkbox"/> Vente immobilière	<input type="checkbox"/> Acquisition à crédit (préciser le nom de l'organisme) :
<input type="checkbox"/> Héritage	<input type="checkbox"/> Donation	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser) :
<input type="checkbox"/> Salaires et primes professionnelles	

Concernant les souscriptions de plus de 100 000 euros (sur une année glissante) : joindre obligatoirement un justificatif

Nature du justificatif de provenance des fonds* :

* Par exemple : Relevé de compte ou avis d'opéré émanant de l'établissement financier teneur de compte du souscripteur (cession de valeurs mobilières ou d'instruments financiers), attestation notariée de vente d'un bien immobilier ou de partage d'une succession, attestation d'une compagnie d'assurances d'arbitrage ou de liquidation d'un contrat d'assurance-vie... Si vous avez une question sur les documents justificatifs à produire, merci de vous rapprocher de la Société de Gestion (Tél : 03.80.59.90.91 - e-mail : contact@scpi-voisin.com)

SIGNATURE

Je déclare avoir pris connaissance des documents suivants qui m'ont été remis sur un support durable* : les statuts, la note d'information en cours de validité visée par l'AMF, le document d'informations clés, et une copie du présent bulletin de souscription contenant les modalités de l'offre au public récapitulée en dernière page.

Je déclare avoir pris connaissance des documents suivants qui ont été mis à ma disposition sur le site Internet de la Société de Gestion : le dernier rapport annuel, le dernier bulletin périodique d'information, la dernière valeur de réalisation de la SCPI, les performances passées de la SCPI.

Je déclare ne pas être une « US person ». Je m'engage à informer sans délai la Société de Gestion de toute modification de ma situation familiale et fiscale et de lui communiquer tout justificatif y afférent.

Je déclare avoir pris connaissance et compris les informations figurant à la rubrique « AVERTISSEMENTS » en première page du présent bulletin de souscription et mentionnant la durée de placement minimale recommandée (10 ans) ainsi que les facteurs de risques particuliers présentés par un investissement en parts de SCPI, notamment : risque de fluctuation des revenus, risque de liquidité, risque de perte en capital, qui peuvent être accrus lorsque l'acquisition des parts de la SCPI a été financée par un prêt.

En particulier, je confirme avoir été informé(e) que la SCPI ne garantit pas la revente des parts, ni le retrait.

Par mesure de prudence, les propriétaires de parts de SCPI sont classés par la Société de Gestion VOISIN dans la catégorie des « clients de détail », qui leur permet de bénéficier du meilleur niveau de protection et d'information.

Toutefois, si vous souhaitez être traité comme un « client professionnel » en renonçant à une partie de la protection qui vous est reconnué, vous pouvez présenter une demande en ce sens à VOISIN. Après un examen des critères fixés par la réglementation (et rappelés dans la Note d'information visée par l'AMF), VOISIN vous indiquera si vous pouvez ou non relever de la catégorie « client professionnel » pour les transactions ou services d'investissements envisagés.

*au sens de l'article 314-5 du Règlement Général de l'AMF, à savoir tout instrument permettant à un client de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement d'une manière permettant de s'y reporter aisément à l'avenir pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées.

Fait à le
(en trois exemplaires dont un est resté en ma possession).

Signature(s) signatures des deux conjoints en cas de souscription commune – en cas de souscription à titre individuel par un époux marié sous le régime de la communauté, le second époux doit signer et parquer le bulletin afin de signifier son consentement (article 1832-2 alinéa 1er Code Civil)- signature du ou des usurfruitier(s) en cas de démembrement.

ÉPARGNE PIERRE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, L. 214-1, L. 214-24 à L. 214-24-233, L. 214-86 à L. 214-120, L. 231-8 à L. 231-21, D. 214-32 à D. 214-32-8, R. 214-130 à R. 214-160 et suivant du Code Monétaire et Financier, L.231-1 à L. 231-8 du Code de Commerce , les dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, par tous les textes subséquents et ses statuts.

Siège Social : 15 Place Grangier - 21000 DIJON – 794 246 975 RCS DIJON

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Conformément à l'article 422-196 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la notice a été publiée au BALO du 26/08/2013.

La note d'information a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 13-24 en date du 14/08/2013.

Elle peut être obtenue gratuitement sur demande adressée à VOISIN – 15 Place Grangier – 21000 DIJON.

La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et dans la limite du montant de cette part.

CONDITIONS DE L'OFFRE AU PUBLIC

CAPITAL SOCIAL INITIAL	800 000 € divisé en 5 000 parts de 160 € de valeur nominale
CAPITAL SOCIAL STATUTAIRE MAXIMUM	1 000 000 000 € divisé en 6 250 000 parts de 160 € de valeur nominale
CAPITAL EFFECTIF	406 596 160 € (au 31.12.2018)
DATE D'OUVERTURE AU PUBLIC	26/08/2013
DATE D'EFFET DU CHANGEMENT DU PRIX DE LA PART	1 ^{er} novembre 2015
PRIX DE SOUSCRIPTION	Valeur nominale : 160 € Prime d'émission : 45 € Prix global d'une part : 205 € Ce prix s'entend net de tous autres frais.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Conformément aux Statuts, les frais de souscription dus à la Société de Gestion sont d'un montant de 10 % HT, soit 12 % TTC (dans le cas d'une TVA à 20 %), soit 24,60 € TTC par part. Ils sont prélevés sur la prime d'émission.
MINIMUM DE SOUSCRIPTION	Minimum de 10 parts lors de la première souscription, aucun minimum pour les souscriptions suivantes.
MODALITES DE REGLEMENT ET D'ENREGISTREMENT	Le prix des parts, prime d'émission incluse, doit être totalement libéré dès la souscription. Les souscriptions payées comptant ne seront validées qu'à la date d'encaissement des fonds. En cas de souscriptions financées à crédit, elles ne seront validées qu'après encaissement de l'intégralité des fonds.
JOUISSANCE DES PARTS	Les parts souscrites porteront jouissance le premier jour du 6ème mois suivant le mois de la souscription et de la réception des fonds. Exemple : - parts souscrites et réglées en janvier 2019 : jouissance à compter du 1er juillet 2019 - parts souscrites à crédit en janvier 2019 et fonds issus du crédit versés en février 2019 : jouissance à compter du 1er août 2019.
FISCALITÉ	L'essentiel des revenus d'ÉPARGNE PIERRE est imposable dans la catégorie des revenus fonciers. Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers. Ils sont réalisés par «La SCPI» grâce au placement de sa trésorerie et sont également imposés au niveau de chaque associé. L'article 28 de la loi de Finances pour 2018 instaure un prélèvement forfaitaire de 12,8 % correspondant à l'impôt sur le revenu, soit un prélèvement de 30 % en tenant compte des 17,2 % des prélèvements sociaux. Ce prélèvement forfaitaire n'exclut pas la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus. Les contribuables y ayant intérêt peuvent opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. L'option, expresse et irrévocable, est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique. Les revenus financiers donneront alors lieu, au moment de leur versement à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 %. Ce prélèvement sera par la suite imputé sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. L'option pour le barème progressif peut donc entraîner un complément d'impôt lors de l'imposition définitive. Toutefois, les contribuables peuvent aussi demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire dès lors que le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 25.000 € pour une personne seule et 50.000 € pour un couple marié ou pacsé. Ils doivent, pour ce faire, adresser à la Société de Gestion, avant le 30 novembre de l'année qui précède la perception de ces revenus, une attestation sur l'honneur selon leur situation familiale. Cette attestation est téléchargeable à l'adresse : www.scpi-voisin.com ou sur simple demande via le formulaire de contact de notre site. En outre, les revenus financiers sont soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Les associés non-résidents en France : en vertu des règles prévues par les conventions fiscales internationales, les revenus financiers de source française sont en principe imposables dans le pays de résidence de l'associé. Le droit d'imposer ces revenus peut être aussi accordé à la France (retenue à la source). Depuis janvier 2019, le prélèvement à la source permet le paiement de l'impôt sur le revenu la même année que la perception des revenus eux-mêmes. Concernant les revenus fonciers, l'impôt sur les revenus de l'année en cours fera l'objet d'acomptes calculés par l'administration fiscale et payés directement sur le compte bancaire du contribuable par prélèvements mensuels ou trimestriels à l'exception de la première année de perception d'un revenu foncier où le contribuable pourra régler lui-même un acompte calculé sur une base estimative ou attendre la déclaration de ses revenus (en n+1) pour régler l'impôt correspondant. Pour déterminer le montant des acomptes l'administration appliquera le taux du prélèvement à la source de votre foyer fiscal à vos derniers revenus fonciers déclarés et imposés. En revanche, rien ne change pour les Revenus financiers et les Plus-values immobilières, ceux-ci étant déjà prélevés à la source.
PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	La loi Dodd Frank aux Etats Unis impacte l'ensemble des sociétés de gestion françaises. Elle impose des restrictions et obligations spécifiques pour la commercialisation de produits de placements financiers à des résidents américains. Ainsi, les parts des SCPI gérées par VOISIN ne peuvent plus être souscrites par des « US persons » ou transférées à des « US persons ».
INFORMATION	Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier par VOISIN. Ces informations sont soumises aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement général de protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 Avril 2016). Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition en écrivant à : VOISIN, Protection des données personnelles, 15 place Grangier, BP 62686, 21026 Dijon Cedex ou par courrier électronique à l'adresse dpo@scpi-voisin.com en indiquant dans l'objet du message « protection des données personnelles ». La politique de gestion des données est à disposition sur le site Internet de la Société de Gestion.

Paraphes obligatoires

AVERTISSEMENTS

L'investissement dans une Société Civile de Placement Immobilier est un placement dont la rentabilité est fonction :

- des éventuels dividendes versés qui dépendent des conditions de location des immeubles et peuvent évoluer de manière aléatoire à la hausse comme à la baisse en fonction de la conjoncture économique et immobilière (taux d'occupation, valeurs locatives et régularité des paiements des loyers),
- du montant du capital que l'associé percevra lors de la cession de ses parts ou de la liquidation de la SCPI. Ce montant dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise, sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

De plus,

- le capital investi n'est pas garanti, cet investissement comporte un risque de perte de capital,
- la SCPI ne garantit pas la revente des parts, la sortie n'étant possible que dans le cas de l'existence d'une contrepartie,
- en cas d'acquisition des parts de SCPI à crédit, si le rendement des parts n'est pas suffisant pour rembourser le crédit ou en cas de baisse du prix des parts lors de la revente, l'investisseur devra payer la différence.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI ÉPARGNE PIERRE («La SCPI») est une SCPI qui peut recourir à l'endettement pour financer ses investissements. Néanmoins, le montant total de la dette souscrite par La SCPI devra rester compatible avec ses capacités de remboursement. L'Assemblée Générale Ordinaire des associés fixe ce montant de telle sorte qu'il soit compatible avec les capacités de remboursement de La SCPI sur la base de ses recettes ordinaires pour les emprunts et les dettes, et avec ses capacités d'engagement pour les acquisitions payables à terme.

Cette opération présente un caractère risqué, le capital perçu par les associés lors de la liquidation de la société étant subordonné au remboursement intégral préalable des emprunts contractés par La SCPI.

S'agissant d'un investissement exclusivement dédié à l'immobilier, celui-ci doit s'envisager celui-ci doit s'envisager à long terme. La Société de Gestion recommande une durée de détention minimale d'au moins dix ans.

DOSSIER DE SOUSCRIPTION ÉPARGNE PIERRE

15 Place Grangier - 21000 DIJON

Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) à capital variable

procédant à une offre publique de ses parts sociales

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

VISA de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 13-24 en date du 14/08/2013

À RETOURNER À :

VOISIN

15 place Grangier
BP 62686
21026 DIJON CEDEX

Pour que votre souscription puisse être validée, veuillez compléter et fournir les documents suivants :

- Bulletin de souscription
- Relevé d'identité bancaire (au nom du ou des souscripteurs)
- Chèque (ou avis de virement) à l'ordre de ÉPARGNE PIERRE (les sommes afférentes à la souscription doivent provenir exclusivement du compte bancaire du souscripteur)
- Déclaration d'origine des fonds (+ justificatifs en cas de souscription supérieure à 100 000 € sur 12 mois ainsi que pour les cas particuliers demandant des diligences spécifiques ; par exemple, pour toute somme en provenance de l'étranger. En cas de démembrément de propriété, un justificatif pour chaque partie).

Pour les souscripteurs – personnes physiques

- Récépissé de démarchage (le cas échéant)
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Si le bulletin est signé par le représentant ou le mandataire du souscripteur, joindre le justificatif de ses pouvoirs et la copie recto-verso de sa pièce d'identité en cours de validité
- Questionnaire de connaissance client

Pour les co-souscripteurs – personnes physiques

- Récépissé de démarchage (le cas échéant)
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Questionnaire de connaissance client

Pour les souscripteurs – personnes morales

- Récépissé de démarchage (le cas échéant)
- Copie des derniers statuts, certifiée conforme à la date de la souscription et signée par le représentant légal
- Extrait K-bis de moins de 3 mois
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant de la personne morale
- Questionnaire de connaissance client (par le représentant)

Pour les sociétés ne faisant pas apparaître la composition du capital dans les statuts (par exemple SA, SAS) :

- copie du registre de mouvement de titres ou, à défaut, une attestation du représentant de la société permettant d'identifier les actionnaires/associés détenant au moins 25 % du capital ou des droits de vote au jour de la souscription
- et copie recto verso d'une pièce d'identité de tout actionnaire/associé du souscripteur représentant au moins 25 % du capital ou des droits de vote

Société de Gestion : VOISIN
15 Place Grangier - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.59.90.91

e-mail : contact@scpi-voisin.com

Agrément de la Société de Gestion par l'AMF :

GP 14000026 du 22 juillet 2014

Version publiée le 01-05-2019

Paraphes obligatoires

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

SOUSCRIPTEUR :

Souscripteur Nu-Propriétaire

Personne physique

MME M.

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Nom de naissance : _____

à : _____ Dépt : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

PPE (**) Oui Non US Person (***) Oui Non

Situation de famille

- Marié(e)
 - Célibataire
 - Veuf(ve)
 - Divorcé(e)
 - Pacsé(e)
- Si vous êtes marié(e)
- Sans contrat, communauté légale
 - Communauté universelle
 - Séparation de biens
 - Autre

Adresse: _____

Code Postal : _____

Tél. personnel : _____

e.mail (en lettres capitales) : _____

Adresse fiscale (si différente de l'adresse postale) : _____

Personne morale

SOCIETE AUTRES

Forme juridique : _____

Nom de la personne morale : _____

Représentée par (NOM et Prénom) : _____

ou

Agissant en qualité de (*) : _____

SIRET : _____

CODE APE : _____

Un des dirigeants ou actionnaires de la personne morale est :

PPE (**) Oui Non

US Person (***) Oui Non

Régime fiscal

- Assujetti à l'impôt sur le revenu
- Assujetti à l'impôt sur les sociétés
- Non assujetti (association)

Résidence fiscale

- France et DOM
- TOM
- UE
- Hors UE (précisez) _____

CO-SOUSCRIPTEUR :

Co-souscripteur

Usufruitier

Tuteur

Personne physique

MME M.

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Nom de naissance : _____

à : _____ Dépt : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

PPE (**) Oui Non US Person (***) Oui Non

Situation de famille

- Marié(e)
 - Célibataire
 - Veuf(ve)
 - Divorcé(e)
 - Pacsé(e)
- Si vous êtes marié(e)
- Sans contrat, communauté légale
 - Communauté universelle
 - Séparation de biens
 - Autre

Adresse: _____

Code Postal : _____

Tél. personnel : _____

e.mail (en lettres capitales) : _____

Adresse fiscale (si différente de l'adresse postale) : _____

Personne morale

SOCIETE AUTRES

Forme juridique : _____

Nom de la personne morale : _____

Représentée par (NOM et Prénom) : _____

ou

Agissant en qualité de (*) : _____

SIRET : _____

CODE APE : _____

Un des dirigeants ou actionnaires de la personne morale est :

PPE (**) Oui Non

US Person (***) Oui Non

Régime fiscal

- Assujetti à l'impôt sur le revenu
- Assujetti à l'impôt sur les sociétés
- Non assujetti (association)

Résidence fiscale

- France et DOM
- TOM
- UE
- Hors UE (précisez) _____

Paraphes obligatoires

Notes de renvoi :
(*) : joindre le document justificatif des pouvoirs du représentant, signataire du bulletin de souscription, s'il ne s'agit pas d'un dirigeant mentionné dans l'extrait K-bis / ou dans l'avis SIREN.

(**) : « Personnes Politiquement Exposées » : s'entend des personnes françaises ou étrangères qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an une fonction publique importante (politique, administrative, judiciaire, concubins notoires, etc.) au niveau national dans leur pays ainsi que les membres directs de leur famille (conjoints, ascendants, descendants, concubins notoires, etc.) ou des personnes connues pour leur être étroitement associées.

(***) : « US person » au sens de la réglementation dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) applicable depuis le 1^{er} juillet 2014. Du point de vue de l'administration fiscale américaine, cette notion de US person est large puisqu'elle vise notamment toute personne physique qui est citoyenne ou résidente américaine ou ayant leur lieu de naissance aux Etats-Unis. Sont également concernées les sociétés créées aux Etats-Unis ou relevant du droit américain, ainsi que les structures patrimoniales (trust notamment) dirigées ou détenues à au moins 25% par des citoyens américains.

Cadre réservé à la Société de gestion N° d'associé :
Entrée en jouissance :
Date de réception :

SOUSCRIPTION

A raison de 205 euros par part (prime d'émission incluse), je déclare souscrire

INSTRUCTIONS

Nombre de parts :

en toutes lettres
et en chiffres

Montant :

en toutes lettres euros,
et en chiffres euros.

Tout souscripteur, non associé de la SCPI ÉPARGNE PIERRE, devra souscrire un minimum de 10 parts.

RÈGLEMENT

AU COMPTANT : par chèque bancaire ou postal à l'ordre de ÉPARGNE PIERRE ou par virement vers le compte dont le RIB est ci-dessous

(prière de libeller votre virement comme suit « NOM Prénom »)
 À CRÉDIT : Je verse ce jour à titre d'apport personnel la somme de euros par chèque bancaire ou postal à l'ordre de ÉPARGNE PIERRE ou par virement vers le compte dont le RIB est ci-dessous (prière de libeller votre virement comme suit « NOM Prénom »).

Le solde pour un montant de : euros par prêt souscrit auprès de l'organisme
Adresse

Titulaire du compte : SCPI ÉPARGNE PIERRE

BIC (Iso Bank Identification Code International) CEPAFRPP213

Banque : CAISSE D'ÉPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

IBAN (International Bank Account Number) FR76 1213 5003 0008 0013 6388 404

PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION :

IMPORTANT : un email est indispensable pour accéder à votre espace en ligne et être averti des opérations courantes. Nous vous invitons à le renseigner en page 2 de façon lisible (dans le cas d'une co-souscription, seul celui du Souscripteur sera pris en compte. Dans le cas d'un démembrement, fournir celui du Nu-propriétaire et celui de l'Usurfruitier)

Je donne mon accord pour que les documents ou actes suivants soient dématérialisés (sous réserve des aménagements réglementaires et de la mise en place de ce service par VOISIN)

Souscripteur / Nu-propriétaire Usurfruitier (si applicable)

Bulletins périodiques d'information et bordereaux de distribution :
Bordereau fiscal (montants à déclarer) :

Oui Non Oui Non
 Oui Non Oui Non

Rapports annuels, convocation aux Assemblées Générales, et vote :

Oui Non Oui Non

J'autorise VOISIN à envoyer toute publication réglementaire qui serait demandée à l'avenir :

Oui Non Oui Non

DÉCLARATION DE L'ORIGINE DES FONDS à compléter obligatoirement

Je déclare que les fonds versés proviennent de :

<input type="checkbox"/> Epargne	<input type="checkbox"/> Vente immobilière	<input type="checkbox"/> Acquisition à crédit (préciser le nom de l'organisme) :
<input type="checkbox"/> Héritage	<input type="checkbox"/> Donation	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser) :
<input type="checkbox"/> Salaires et primes professionnelles	

Concernant les souscriptions de plus de 100 000 euros (sur une année glissante) : joindre obligatoirement un justificatif

Nature du justificatif de provenance des fonds* :

* Par exemple : Relevé de compte ou avis d'opéré émanant de l'établissement financier teneur de compte du souscripteur (cession de valeurs mobilières ou d'instruments financiers), attestation notariée de vente d'un bien immobilier ou de partage d'une succession, attestation d'une compagnie d'assurances d'arbitrage ou de liquidation d'un contrat d'assurance-vie... Si vous avez une question sur les documents justificatifs à produire, merci de vous rapprocher de la Société de Gestion (Tél : 03.80.59.90.91 - e-mail : contact@scpi-voisin.com)

SIGNATURE

Je déclare avoir pris connaissance des documents suivants qui m'ont été remis sur un support durable* : les statuts, la note d'information en cours de validité visée par l'AMF, le document d'informations clés, et une copie du présent bulletin de souscription contenant les modalités de l'offre au public récapitulée en dernière page.

Je déclare avoir pris connaissance des documents suivants qui ont été mis à ma disposition sur le site Internet de la Société de Gestion : le dernier rapport annuel, le dernier bulletin périodique d'information, la dernière valeur de réalisation de la SCPI, les performances passées de la SCPI.

Je déclare ne pas être une « US person ». Je m'engage à informer sans délai la Société de Gestion de toute modification de ma situation familiale et fiscale et de lui communiquer tout justificatif y afférent.

Je déclare avoir pris connaissance et compris les informations figurant à la rubrique « AVERTISSEMENTS » en première page du présent bulletin de souscription et mentionnant la durée de placement minimale recommandée (10 ans) ainsi que les facteurs de risques particuliers présentés par un investissement en parts de SCPI, notamment : risque de fluctuation des revenus, risque de liquidité, risque de perte en capital, qui peuvent être accrus lorsque l'acquisition des parts de la SCPI a été financée par un prêt.

En particulier, je confirme avoir été informé(e) que la SCPI ne garantit pas la revente des parts, ni le retrait.

Par mesure de prudence, les propriétaires de parts de SCPI sont classés par la Société de Gestion VOISIN dans la catégorie des « clients de détail », qui leur permet de bénéficier du meilleur niveau de protection et d'information.

Toutefois, si vous souhaitez être traité comme un « client professionnel » en renonçant à une partie de la protection qui vous est reconnué, vous pouvez présenter une demande en ce sens à VOISIN. Après un examen des critères fixés par la réglementation (et rappelés dans la Note d'information visée par l'AMF), VOISIN vous indiquera si vous pouvez ou non relever de la catégorie « client professionnel » pour les transactions ou services d'investissements envisagés.

*au sens de l'article 314-5 du Règlement Général de l'AMF, à savoir tout instrument permettant à un client de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement d'une manière permettant de s'y reporter aisément à l'avenir pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées.

Fait à le
(en trois exemplaires dont un est resté en ma possession).

Signature(s) signatures des deux conjoints en cas de souscription commune – en cas de souscription à titre individuel par un époux marié sous le régime de la communauté, le second époux doit signer et parquer le bulletin afin de signifier son consentement (article 1832-2 alinéa 1er Code Civil)- signature du ou des usurfruitier(s) en cas de démembrement.

ÉPARGNE PIERRE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, L. 214-1, L. 214-24 à L. 214-24-233, L. 214-86 à L. 214-120, L. 231-8 à L. 231-21, D. 214-32 à D. 214-32-8, R. 214-130 à R. 214-160 et suivant du Code Monétaire et Financier, L.231-1 à L. 231-8 du Code de Commerce , les dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, par tous les textes subséquents et ses statuts.

Siège Social : 15 Place Grangier - 21000 DIJON – 794 246 975 RCS DIJON

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Conformément à l'article 422-196 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la notice a été publiée au BALO du 26/08/2013.

La note d'information a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 13-24 en date du 14/08/2013.

Elle peut être obtenue gratuitement sur demande adressée à VOISIN – 15 Place Grangier – 21000 DIJON.

La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et dans la limite du montant de cette part.

CONDITIONS DE L'OFFRE AU PUBLIC

CAPITAL SOCIAL INITIAL	800 000 € divisé en 5 000 parts de 160 € de valeur nominale
CAPITAL SOCIAL STATUTAIRE MAXIMUM	1 000 000 000 € divisé en 6 250 000 parts de 160 € de valeur nominale
CAPITAL EFFECTIF	406 596 160 € (au 31.12.2018)
DATE D'OUVERTURE AU PUBLIC	26/08/2013
DATE D'EFFET DU CHANGEMENT DU PRIX DE LA PART	1 ^{er} novembre 2015
PRIX DE SOUSCRIPTION	Valeur nominale : 160 € Prime d'émission : 45 € Prix global d'une part : 205 € Ce prix s'entend net de tous autres frais.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Conformément aux Statuts, les frais de souscription dus à la Société de Gestion sont d'un montant de 10 % HT, soit 12 % TTC (dans le cas d'une TVA à 20 %), soit 24,60 € TTC par part. Ils sont prélevés sur la prime d'émission.
MINIMUM DE SOUSCRIPTION	Minimum de 10 parts lors de la première souscription, aucun minimum pour les souscriptions suivantes.
MODALITES DE REGLEMENT ET D'ENREGISTREMENT	Le prix des parts, prime d'émission incluse, doit être totalement libéré dès la souscription. Les souscriptions payées comptant ne seront validées qu'à la date d'encaissement des fonds. En cas de souscriptions financées à crédit, elles ne seront validées qu'après encaissement de l'intégralité des fonds.
JOUISSANCE DES PARTS	Les parts souscrites porteront jouissance le premier jour du 6ème mois suivant le mois de la souscription et de la réception des fonds. Exemple : - parts souscrites et réglées en janvier 2019 : jouissance à compter du 1er juillet 2019 - parts souscrites à crédit en janvier 2019 et fonds issus du crédit versés en février 2019 : jouissance à compter du 1er août 2019.
FISCALITÉ	L'essentiel des revenus d'ÉPARGNE PIERRE est imposable dans la catégorie des revenus fonciers. Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers. Ils sont réalisés par «La SCPI» grâce au placement de sa trésorerie et sont également imposés au niveau de chaque associé. L'article 28 de la loi de Finances pour 2018 instaure un prélèvement forfaitaire de 12,8 % correspondant à l'impôt sur le revenu, soit un prélèvement de 30 % en tenant compte des 17,2 % des prélèvements sociaux. Ce prélèvement forfaitaire n'exclut pas la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus. Les contribuables y ayant intérêt peuvent opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. L'option, expresse et irrévocable, est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique. Les revenus financiers donneront alors lieu, au moment de leur versement à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 %. Ce prélèvement sera par la suite imputé sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. L'option pour le barème progressif peut donc entraîner un complément d'impôt lors de l'imposition définitive. Toutefois, les contribuables peuvent aussi demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire dès lors que le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 25.000 € pour une personne seule et 50.000 € pour un couple marié ou pacsé. Ils doivent, pour ce faire, adresser à la Société de Gestion, avant le 30 novembre de l'année qui précède la perception de ces revenus, une attestation sur l'honneur selon leur situation familiale. Cette attestation est téléchargeable à l'adresse : www.scpi-voisin.com ou sur simple demande via le formulaire de contact de notre site. En outre, les revenus financiers sont soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Les associés non-résidents en France : en vertu des règles prévues par les conventions fiscales internationales, les revenus financiers de source française sont en principe imposables dans le pays de résidence de l'associé. Le droit d'imposer ces revenus peut être aussi accordé à la France (retenue à la source). Depuis janvier 2019, le prélèvement à la source permet le paiement de l'impôt sur le revenu la même année que la perception des revenus eux-mêmes. Concernant les revenus fonciers, l'impôt sur les revenus de l'année en cours fera l'objet d'acomptes calculés par l'administration fiscale et payés directement sur le compte bancaire du contribuable par prélèvements mensuels ou trimestriels à l'exception de la première année de perception d'un revenu foncier où le contribuable pourra régler lui-même un acompte calculé sur une base estimative ou attendre la déclaration de ses revenus (en n+1) pour régler l'impôt correspondant. Pour déterminer le montant des acomptes l'administration appliquera le taux du prélèvement à la source de votre foyer fiscal à vos derniers revenus fonciers déclarés et imposés. En revanche, rien ne change pour les Revenus financiers et les Plus-values immobilières, ceux-ci étant déjà prélevés à la source.
PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	La loi Dodd Frank aux Etats Unis impacte l'ensemble des sociétés de gestion françaises. Elle impose des restrictions et obligations spécifiques pour la commercialisation de produits de placements financiers à des résidents américains. Ainsi, les parts des SCPI gérées par VOISIN ne peuvent plus être souscrites par des « US persons » ou transférées à des « US persons ».
INFORMATION	Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier par VOISIN. Ces informations sont soumises aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement général de protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 Avril 2016). Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition en écrivant à : VOISIN, Protection des données personnelles, 15 place Grangier, BP 62686, 21026 Dijon Cedex ou par courrier élec-tronique à l'adresse dpo@scpi-voisin.com en indiquant dans l'objet du message « protection des données personnelles ». La politique de gestion des données est à disposition sur le site Internet de la Société de Gestion.

Paraphes obligatoires

AVERTISSEMENTS

L'investissement dans une Société Civile de Placement Immobilier est un placement dont la rentabilité est fonction :

- des éventuels dividendes versés qui dépendent des conditions de location des immeubles et peuvent évoluer de manière aléatoire à la hausse comme à la baisse en fonction de la conjoncture économique et immobilière (taux d'occupation, valeurs locatives et régularité des paiements des loyers),
- du montant du capital que l'associé percevra lors de la cession de ses parts ou de la liquidation de la SCPI. Ce montant dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise, sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

De plus,

- le capital investi n'est pas garanti, cet investissement comporte un risque de perte de capital,
- la SCPI ne garantit pas la revente des parts, la sortie n'étant possible que dans le cas de l'existence d'une contrepartie,
- en cas d'acquisition des parts de SCPI à crédit, si le rendement des parts n'est pas suffisant pour rembourser le crédit ou en cas de baisse du prix des parts lors de la revente, l'investisseur devra payer la différence.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI ÉPARGNE PIERRE («La SCPI») est une SCPI qui peut recourir à l'endettement pour financer ses investissements. Néanmoins, le montant total de la dette souscrite par La SCPI devra rester compatible avec ses capacités de remboursement. L'Assemblée Générale Ordinaire des associés fixe ce montant de telle sorte qu'il soit compatible avec les capacités de remboursement de La SCPI sur la base de ses recettes ordinaires pour les emprunts et les dettes, et avec ses capacités d'engagement pour les acquisitions payables à terme.

Cette opération présente un caractère risqué, le capital perçu par les associés lors de la liquidation de la société étant subordonné au remboursement intégral préalable des emprunts contractés par La SCPI.

S'agissant d'un investissement exclusivement dédié à l'immobilier, celui-ci doit s'envisager celui-ci doit s'envisager à long terme. La Société de Gestion recommande une durée de détention minimale d'au moins dix ans.

DOSSIER DE SOUSCRIPTION ÉPARGNE PIERRE

15 Place Grangier - 21000 DIJON

Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) à capital variable

procédant à une offre publique de ses parts sociales

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

VISA de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 13-24 en date du 14/08/2013

À RETOURNER À :

VOISIN

15 place Grangier
BP 62686
21026 DIJON CEDEX

Pour que votre souscription puisse être validée, veuillez compléter et fournir les documents suivants :

- Bulletin de souscription
- Relevé d'identité bancaire (au nom du ou des souscripteurs)
- Chèque (ou avis de virement) à l'ordre de ÉPARGNE PIERRE (les sommes afférentes à la souscription doivent provenir exclusivement du compte bancaire du souscripteur)
- Déclaration d'origine des fonds (+ justificatifs en cas de souscription supérieure à 100 000 € sur 12 mois ainsi que pour les cas particuliers demandant des diligences spécifiques ; par exemple, pour toute somme en provenance de l'étranger. En cas de démembrément de propriété, un justificatif pour chaque partie).

Pour les souscripteurs – personnes physiques

- Récépissé de démarchage (le cas échéant)
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Si le bulletin est signé par le représentant ou le mandataire du souscripteur, joindre le justificatif de ses pouvoirs et la copie recto-verso de sa pièce d'identité en cours de validité
- Questionnaire de connaissance client

Pour les co-souscripteurs – personnes physiques

- Récépissé de démarchage (le cas échéant)
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Questionnaire de connaissance client

Pour les souscripteurs – personnes morales

- Récépissé de démarchage (le cas échéant)
- Copie des derniers statuts, certifiée conforme à la date de la souscription et signée par le représentant légal
- Extrait K-bis de moins de 3 mois
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant de la personne morale
- Questionnaire de connaissance client (par le représentant)

Pour les sociétés ne faisant pas apparaître la composition du capital dans les statuts (par exemple SA, SAS) :

- copie du registre de mouvement de titres ou, à défaut, une attestation du représentant de la société permettant d'identifier les actionnaires/associés détenant au moins 25 % du capital ou des droits de vote au jour de la souscription
- et copie recto verso d'une pièce d'identité de tout actionnaire/associé du souscripteur représentant au moins 25 % du capital ou des droits de vote

Société de Gestion : VOISIN
15 Place Grangier - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.59.90.91

e-mail : contact@scpi-voisin.com

Agrément de la Société de Gestion par l'AMF :

GP 14000026 du 22 juillet 2014

Version publiée le 01-05-2019

Paraphes obligatoires

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

SOUSCRIPTEUR :

Souscripteur Nu-Propriétaire

Personne physique

MME M.

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Nom de naissance : _____

à : _____ Dépt : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

PPE (**) Oui Non US Person (***) Oui Non

Situation de famille

- Marié(e) Si vous êtes marié(e)
- Célibataire Sans contrat, communauté légale
- Veuf(ve) Communauté universelle
- Divorcé(e) Séparation de biens
- Pacsé(e) Autre

Adresse: _____

Code Postal : _____

Tél. personnel : _____

e.mail (en lettres capitales): _____

Adresse fiscale (si différente de l'adresse postale): _____

ou

Personne morale

SOCIETE AUTRES

Forme juridique : _____

Nom de la personne morale : _____

Représentée par (NOM et Prénom) : _____

Agissant en qualité de (*) : _____

SIRET : _____

CODE APE : _____

Un des dirigeants ou actionnaires de la personne morale est :

PPE (**) Oui Non

US Person (***) Oui Non

CO-SOUSCRIPTEUR :

Co-souscripteur

Usufruitier

Tuteur

Personne physique

MME M.

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Nom de naissance : _____

à : _____ Dépt : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

PPE (**) Oui Non US Person (***) Oui Non

Situation de famille

- Marié(e) Si vous êtes marié(e)
- Célibataire Sans contrat, communauté légale
- Veuf(ve) Communauté universelle
- Divorcé(e) Séparation de biens
- Pacsé(e) Autre

Adresse: _____

Code Postal : _____

Tél. personnel : _____

e.mail (en lettres capitales): _____

Adresse fiscale (si différente de l'adresse postale): _____

ou

Personne morale

SOCIETE AUTRES

Forme juridique : _____

Nom de la personne morale : _____

Représentée par (NOM et Prénom) : _____

Agissant en qualité de (*) : _____

SIRET : _____

CODE APE : _____

Un des dirigeants ou actionnaires de la personne morale est :

PPE (**) Oui Non

US Person (***) Oui Non

Paraphes obligatoires

Notes de renvoi :

(*) : joindre le document justificatif des pouvoirs du représentant, signataire du bulletin de souscription, s'il ne s'agit pas d'un dirigeant mentionné dans l'extrait K-bis / ou dans l'avis SIREN.

(**) : « Personnes Politiquement Exposées » : s'entend des personnes françaises ou étrangères qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an une fonction publique importante (politique, administrative, judiciaire, concubins notoires, etc.) au niveau national dans leur pays ainsi que les membres directs de leur famille (conjoints, ascendants, descendants, concubins notoires, etc.) ou des personnes connues pour leur être étroitement associées.

(***) : « US person » au sens de la réglementation dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) applicable depuis le 1^{er} juillet 2014. Du point de vue de l'administration fiscale américaine, cette notion de US person est large puisqu'elle vise notamment toute personne physique qui est citoyenne ou résidente américaine ou ayant leur lieu de naissance aux Etats-Unis. Sont également concernées les sociétés créées aux Etats-Unis ou relevant du droit américain, ainsi que les structures patrimoniales (trust notamment) dirigées ou détenues à au moins 25% par des citoyens américains.

Cadre réservé à la Société de gestion N° d'associé :
Entrée en jouissance :
Date de réception :

SOUSCRIPTION

A raison de 205 euros par part (prime d'émission incluse), je déclare souscrire

INSTRUCTIONS

Nombre de parts :

en toutes lettres
et en chiffres

Montant :

en toutes lettres euros,
et en chiffres euros.

Tout souscripteur, non associé de la SCPI ÉPARGNE PIERRE, devra souscrire un minimum de 10 parts.

RÈGLEMENT

AU COMPTANT : par chèque bancaire ou postal à l'ordre de ÉPARGNE PIERRE ou par virement vers le compte dont le RIB est ci-dessous

(prière de libeller votre virement comme suit « NOM Prénom »)
 À CRÉDIT : Je verse ce jour à titre d'apport personnel la somme de euros par chèque bancaire ou postal à l'ordre de ÉPARGNE PIERRE ou par virement vers le compte dont le RIB est ci-dessous (prière de libeller votre virement comme suit « NOM Prénom »).

Le solde pour un montant de : euros par prêt souscrit auprès de l'organisme
Adresse

Titulaire du compte : SCPI ÉPARGNE PIERRE

BIC (Iso Bank Identification Code International) CEPAFRPP213

Banque : CAISSE D'ÉPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

IBAN (International Bank Account Number) FR76 1213 5003 0008 0013 6388 404

PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION :

IMPORTANT : un email est indispensable pour accéder à votre espace en ligne et être averti des opérations courantes. Nous vous invitons à le renseigner en page 2 de façon lisible (dans le cas d'une co-souscription, seul celui du Souscripteur sera pris en compte. Dans le cas d'un démembrement, fournir celui du Nu-propriétaire et celui de l'Usurfruitier)

Je donne mon accord pour que les documents ou actes suivants soient dématérialisés (sous réserve des aménagements réglementaires et de la mise en place de ce service par VOISIN)

Souscripteur / Nu-propriétaire Usurfruitier (si applicable)

Bulletins périodiques d'information et bordereaux de distribution :

Oui Non Oui Non

Bordereau fiscal (montants à déclarer) :

Oui Non Oui Non

Rapports annuels, convocation aux Assemblées Générales, et vote :

Oui Non Oui Non

J'autorise VOISIN à envoyer toute publication réglementaire qui serait demandée à l'avenir :

Oui Non Oui Non

DÉCLARATION DE L'ORIGINE DES FONDS à compléter obligatoirement

Je déclare que les fonds versés proviennent de :

<input type="checkbox"/> Epargne	<input type="checkbox"/> Vente immobilière	<input type="checkbox"/> Acquisition à crédit (préciser le nom de l'organisme) :
<input type="checkbox"/> Héritage	<input type="checkbox"/> Donation	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser) :
<input type="checkbox"/> Salaires et primes professionnelles	

Concernant les souscriptions de plus de 100 000 euros (sur une année glissante) : joindre obligatoirement un justificatif

Nature du justificatif de provenance des fonds* :

* Par exemple : Relevé de compte ou avis d'opéré émanant de l'établissement financier teneur de compte du souscripteur (cession de valeurs mobilières ou d'instruments financiers), attestation notariée de vente d'un bien immobilier ou de partage d'une succession, attestation d'une compagnie d'assurances d'arbitrage ou de liquidation d'un contrat d'assurance-vie... Si vous avez une question sur les documents justificatifs à produire, merci de vous rapprocher de la Société de Gestion (Tél : 03.80.59.90.91 - e-mail : contact@scpi-voisin.com)

SIGNATURE

Je déclare avoir pris connaissance des documents suivants qui m'ont été remis sur un support durable* : les statuts, la note d'information en cours de validité visée par l'AMF, le document d'informations clés, et une copie du présent bulletin de souscription contenant les modalités de l'offre au public récapitulée en dernière page.

Je déclare avoir pris connaissance des documents suivants qui ont été mis à ma disposition sur le site Internet de la Société de Gestion : le dernier rapport annuel, le dernier bulletin périodique d'information, la dernière valeur de réalisation de la SCPI, les performances passées de la SCPI.

Je déclare ne pas être une « US person ». Je m'engage à informer sans délai la Société de Gestion de toute modification de ma situation familiale et fiscale et de lui communiquer tout justificatif y afférent.

Je déclare avoir pris connaissance et compris les informations figurant à la rubrique « AVERTISSEMENTS » en première page du présent bulletin de souscription et mentionnant la durée de placement minimale recommandée (10 ans) ainsi que les facteurs de risques particuliers présentés par un investissement en parts de SCPI, notamment : risque de fluctuation des revenus, risque de liquidité, risque de perte en capital, qui peuvent être accrus lorsque l'acquisition des parts de la SCPI a été financée par un prêt.

En particulier, je confirme avoir été informé(e) que la SCPI ne garantit pas la revente des parts, ni le retrait.

Par mesure de prudence, les propriétaires de parts de SCPI sont classés par la Société de Gestion VOISIN dans la catégorie des « clients de détail », qui leur permet de bénéficier du meilleur niveau de protection et d'information.

Toutefois, si vous souhaitez être traité comme un « client professionnel » en renonçant à une partie de la protection qui vous est reconnué, vous pouvez présenter une demande en ce sens à VOISIN. Après un examen des critères fixés par la réglementation (et rappelés dans la Note d'information visée par l'AMF), VOISIN vous indiquera si vous pouvez ou non relever de la catégorie « client professionnel » pour les transactions ou services d'investissements envisagés.

*au sens de l'article 314-5 du Règlement Général de l'AMF, à savoir tout instrument permettant à un client de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement d'une manière permettant de s'y reporter aisément à l'avenir pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées.

Fait à le
(en trois exemplaires dont un est resté en ma possession).

Signature(s) signatures des deux conjoints en cas de souscription commune – en cas de souscription à titre individuel par un époux marié sous le régime de la communauté, le second époux doit signer et parquer le bulletin afin de signifier son consentement (article 1832-2 alinéa 1er Code Civil)- signature du ou des usurfruitier(s) en cas de démembrement.

ÉPARGNE PIERRE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, L. 214-1, L. 214-24 à L. 214-24-233, L. 214-86 à L. 214-120, L. 231-8 à L. 231-21, D. 214-32 à D. 214-32-8, R. 214-130 à R. 214-160 et suivant du Code Monétaire et Financier, L.231-1 à L. 231-8 du Code de Commerce , les dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, par tous les textes subséquents et ses statuts.

Siège Social : 15 Place Grangier - 21000 DIJON – 794 246 975 RCS DIJON

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Conformément à l'article 422-196 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la notice a été publiée au BALO du 26/08/2013.

La note d'information a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 13-24 en date du 14/08/2013.

Elle peut être obtenue gratuitement sur demande adressée à VOISIN – 15 Place Grangier – 21000 DIJON.

La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et dans la limite du montant de cette part.

CONDITIONS DE L'OFFRE AU PUBLIC

CAPITAL SOCIAL INITIAL	800 000 € divisé en 5 000 parts de 160 € de valeur nominale
CAPITAL SOCIAL STATUTAIRE MAXIMUM	1 000 000 000 € divisé en 6 250 000 parts de 160 € de valeur nominale
CAPITAL EFFECTIF	406 596 160 € (au 31.12.2018)
DATE D'OUVERTURE AU PUBLIC	26/08/2013
DATE D'EFFET DU CHANGEMENT DU PRIX DE LA PART	1 ^{er} novembre 2015
PRIX DE SOUSCRIPTION	Valeur nominale : 160 € Prime d'émission : 45 € Prix global d'une part : 205 € Ce prix s'entend net de tous autres frais.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Conformément aux Statuts, les frais de souscription dus à la Société de Gestion sont d'un montant de 10 % HT, soit 12 % TTC (dans le cas d'une TVA à 20 %), soit 24,60 € TTC par part. Ils sont prélevés sur la prime d'émission.
MINIMUM DE SOUSCRIPTION	Minimum de 10 parts lors de la première souscription, aucun minimum pour les souscriptions suivantes.
MODALITES DE REGLEMENT ET D'ENREGISTREMENT	Le prix des parts, prime d'émission incluse, doit être totalement libéré dès la souscription. Les souscriptions payées comptant ne seront validées qu'à la date d'encaissement des fonds. En cas de souscriptions financées à crédit, elles ne seront validées qu'après encaissement de l'intégralité des fonds.
JOUISSANCE DES PARTS	Les parts souscrites porteront jouissance le premier jour du 6ème mois suivant le mois de la souscription et de la réception des fonds. Exemple : - parts souscrites et réglées en janvier 2019 : jouissance à compter du 1er juillet 2019 - parts souscrites à crédit en janvier 2019 et fonds issus du crédit versés en février 2019 : jouissance à compter du 1er août 2019.
FISCALITÉ	L'essentiel des revenus d'ÉPARGNE PIERRE est imposable dans la catégorie des revenus fonciers. Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers. Ils sont réalisés par «La SCPI» grâce au placement de sa trésorerie et sont également imposés au niveau de chaque associé. L'article 28 de la loi de Finances pour 2018 instaure un prélèvement forfaitaire de 12,8 % correspondant à l'impôt sur le revenu, soit un prélèvement de 30 % en tenant compte des 17,2 % des prélèvements sociaux. Ce prélèvement forfaitaire n'exclut pas la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus. Les contribuables y ayant intérêt peuvent opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. L'option, expresse et irrévocable, est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique. Les revenus financiers donneront alors lieu, au moment de leur versement à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 %. Ce prélèvement sera par la suite imputé sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. L'option pour le barème progressif peut donc entraîner un complément d'impôt lors de l'imposition définitive. Toutefois, les contribuables peuvent aussi demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire dès lors que le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 25.000 € pour une personne seule et 50.000 € pour un couple marié ou pacsé. Ils doivent, pour ce faire, adresser à la Société de Gestion, avant le 30 novembre de l'année qui précède la perception de ces revenus, une attestation sur l'honneur selon leur situation familiale. Cette attestation est téléchargeable à l'adresse : www.scpi-voisin.com ou sur simple demande via le formulaire de contact de notre site. En outre, les revenus financiers sont soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Les associés non-résidents en France : en vertu des règles prévues par les conventions fiscales internationales, les revenus financiers de source française sont en principe imposables dans le pays de résidence de l'associé. Le droit d'imposer ces revenus peut être aussi accordé à la France (retenue à la source). Depuis janvier 2019, le prélèvement à la source permet le paiement de l'impôt sur le revenu la même année que la perception des revenus eux-mêmes. Concernant les revenus fonciers, l'impôt sur les revenus de l'année en cours fera l'objet d'acomptes calculés par l'administration fiscale et payés directement sur le compte bancaire du contribuable par prélèvements mensuels ou trimestriels à l'exception de la première année de perception d'un revenu foncier où le contribuable pourra régler lui-même un acompte calculé sur une base estimative ou attendre la déclaration de ses revenus (en n+1) pour régler l'impôt correspondant. Pour déterminer le montant des acomptes l'administration appliquera le taux du prélèvement à la source de votre foyer fiscal à vos derniers revenus fonciers déclarés et imposés. En revanche, rien ne change pour les Revenus financiers et les Plus-values immobilières, ceux-ci étant déjà prélevés à la source.
PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	La loi Dodd Frank aux Etats Unis impacte l'ensemble des sociétés de gestion françaises. Elle impose des restrictions et obligations spécifiques pour la commercialisation de produits de placements financiers à des résidents américains. Ainsi, les parts des SCPI gérées par VOISIN ne peuvent plus être souscrites par des « US persons » ou transférées à des « US persons ».
INFORMATION	Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier par VOISIN. Ces informations sont soumises aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement général de protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 Avril 2016). Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition en écrivant à : VOISIN, Protection des données personnelles, 15 place Grangier, BP 62686, 21026 Dijon Cedex ou par courrier élec-tronique à l'adresse dpo@scpi-voisin.com en indiquant dans l'objet du message « protection des données personnelles ». La politique de gestion des données est à disposition sur le site Internet de la Société de Gestion.

Paraphes obligatoires

Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier par VOISIN. Ces informations sont soumises aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement général de protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 Avril 2016). Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition en écrivant à : VOISIN, Protection des données personnelles, 15 place Grangier, BP 62686, 21026 Dijon Cedex ou par courrier élec-tronique à l'adresse dpo@scpi-voisin.com en indiquant dans l'objet du message « protection des données personnelles ». La politique de gestion des données est à disposition sur le site Internet de la Société de Gestion.

RÉCÉPISSÉ

établi dans le cadre des dispositions des articles L.341-12 et L.341-16(IV) du Code monétaire et financier (CMF)
(en cas de pluralité de souscripteurs, remplir un récépissé par souscripteur)

Je soussigné(e) _____

Atteste :

SOIT avoir acquis les parts de la SCPI _____ en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du CMF*.

SOIT que MME M. _____

Représentant de la société _____

ci-après dénommé le «démarcheur»,

- après s'être enquise de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement ou de financement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué, m'a proposé l'acquisition des parts de la SCPI _____

- m'a communiqué par écrit, sur support durable*, les documents d'information particuliers relatifs à ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à savoir : pour les SCPI : les statuts, la note d'information en cours de validité visée par l'AMF, le document d'informations clés, le bulletin de souscription, le dernier bulletin d'information périodique et le dernier rapport annuel ;
*au sens de l'article 314-5 du Règlement Général de l'AMF, à savoir tout instrument permettant à un client de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement d'une manière permettant de s'y reporter aisément à l'avenir pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées.

- m'a communiqué, d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et, en particulier, les conditions de l'offre contractuelle, notamment financières, et les modalités selon lesquelles pourrait être conclu le contrat relatif aux parts de la SCPI _____

- m'a également informé(e) :
 - de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L.341-16 I et II du CMF;
 - en cas de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion (institué par l'article L.341-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au 1er jour ouvrable suivant.

Avant l'expiration de ce **délai de 48 heures**, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres ni fonds de ma part en vue de la fourniture de service de réception, transmission et exécution d'ordres pour le compte de tiers ou d'instruments financiers.

LA SIGNATURE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION, AINSI QUE LE VERSEMENT DES FONDS Y AFFÉRENT NE PEUVENT INTERVENIR QUE TROIS JOURS OUVRÉS APRÈS LA SIGNATURE DU PRÉSENT RÉCÉPISSÉ SELON LES MODALITÉS CI-DESSUS PRÉCISÉES.

Fait à le

Signature

* Art. L. 341-1 du CMF : « Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que se soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur : la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'art. L.341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énuméré à l'art. L.211-1.

...Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins...».

QUESTIONNAIRE CLIENT

(à retourner, dûment complété, **obligatoirement**^o

(en cas de démembrement de propriété, 1 questionnaire par nu(s) propriétaire(s) et 1 questionnaire par usufruitier(s))

NOM DU SOUSCRIPTEUR : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

NOM DU CO-SOUSCRIPTEUR (le cas échéant): _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Dans le cadre de l'exécution de votre souscription, la réglementation fait obligation de vérifier le caractère approprié de votre investissement. Ce document est donc un préalable à cette opération.

EXPÉRIENCE DU CLIENT

- 1) Avez-vous bien noté que l'horizon de placement pour cette SCPI est supérieur ou égal à 10 ans ce qui suppose une certaine immobilisation des sommes pendant cette durée oui non
- 2) Avez-vous intégré le fait que le placement en SCPI peut présenter un risque moyen ou élevé oui non
- 3) Comment qualifiez-vous vos connaissances des marchés immobiliers d'entreprises françaises et/ou européennes Aucune Moyenne Faible Forte
- 4) Connaissez-vous les risques de l'investissement en parts de SCPI et notamment* :
- 4.1 - l'absence de garantie sur le capital investi oui non
 - 4.2 - une durée recommandée de détention de plus de 10 ans oui non
 - 4.3 - une liquidité réduite en comparaison avec celles des actifs financiers oui non
 - 4.4 - une fluctuation possible du dividende à la hausse comme à la baisse oui non
- 5) Vous souhaitez investir en SCPI pour servir le (ou les) objectif(s) suivant(s) Complément de revenus Diversification du patrimoine

Autres (à préciser)

(*) Dans l'hypothèse où vous auriez répondu « non » à au moins un avertissement de la question 4 ci-dessus, votre souscription ne pourra être enregistrée et nous vous invitons à vous rapprocher de la Société de Gestion (Tél : 03.80.59.90.91) (e-mail : contact@scpi-voisin.com) ou, le cas échéant, de votre Conseiller financier, afin de compléter votre connaissance des risques associés aux investissements en parts de SCPI. En cas de réponses incohérentes, la Société de Gestion pourra vous contacter avant l'enregistrement de votre ordre, pour vérifier le caractère approprié de votre opération.

Société de Gestion :
VOISIN
 15 PLACE GRANGIER
 21000 DIJON
 Tél. : 03.80.59.90.91
 e-mail : contact@scpi-voisin.com

Agrément de la Société de Gestion par l'AMF :
 GP 14000026 du 22 juillet 2014

Fait à le

Signature

Document d'informations clés

Le présent document fournit des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cette SCPI et quels sont les risques, coûts, gains et pertes potentiels associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

EPARGNE PIERRE

EPARGNE PIERRE est une Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) à capital variable dont la note d'information a reçu de l'Autorité des Marché Financier (AMF) le visa SCPI n° 13-24 en date du 14 août 2013.

Code LEI : 969500ETSTQVP7COAW09

Initiateur : VOISIN SAS, Société de Gestion de Portefeuille.

Ce document d'informations clés est à jour au 1er juillet 2018.

Vous pouvez nous contacter en écrivant à VOISIN SAS – Service Clients - 15 Place Grangier B.P. 62686 21026 Dijon Cedex ou en visitant notre site internet www.scpi-voisin.com ou encore en téléphonant au 03 80 59 90 91.

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

EPARGNE PIERRE est une Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) à capital variable.

Objectifs

EPARGNE PIERRE a pour objectif la constitution d'un patrimoine immobilier diversifié tant sur le plan géographique que locatif permettant de distribuer un revenu et de valoriser le prix de la part.

EPARGNE PIERRE investira dans des actifs d'immobilier d'entreprise (bureaux, commerces, activités...) et à titre exceptionnel dans l'immobilier résidentiel.

Les acquisitions seront localisées en France métropolitaine (Paris, région parisienne et province), ainsi que dans l'union européenne, sur opportunité. Les immeubles seront acquis avec des locataires en place générant des revenus potentiels immédiats. La SCPI pourra aussi procéder à des acquisitions en état futur d'achèvement.

La SCPI pourra avoir recours à l'endettement pour financer des actifs immobiliers dans une limite fixée à la date d'édition du présent document à 20 % maximum de la capitalisation de la SCPI.

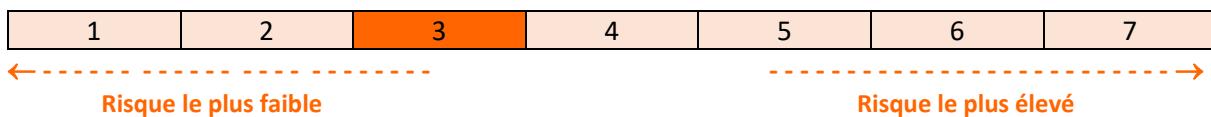
Investisseurs de détail visés

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés immobiliers et souhaitant réaliser un investissement à caractère patrimonial, dans le cadre d'une détention à long terme d'une durée minimale de 10 ans, avec un objectif de perception immédiate ou à terme d'un revenu régulier, étant rappelé que la SCPI ne présente pas de garantie en capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard d'un horizon d'investissement à long terme et de l'acceptation des risques spécifiques à un investissement immobilier.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. L'indicateur traduit la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de vous payer.

1

Nous avons classé EPARGNE PIERRE dans la classe Autrement dit, les pertes potentielles liées aux entre faible et moyen et si la situation venait à se dégrader sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer soit affectée. L'indicateur part de l'hypothèse que vous conservez les parts d'EPARGNE PIERRE pendant 10 ans. Le risque réel pourrait être différent si vous décidiez de les conserver moins longtemps et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque modérée.

Les risques et le niveau de dividendes versés dépendent des fluctuations des marchés immobiliers, des taux d'intérêt et de l'évolution de l'économie et des conditions de location des immeubles (taux d'occupation, valeurs locatives et régularité des paiements des loyers) et peuvent évoluer de manière aléatoire à la hausse comme à la baisse en fonction de la conjoncture économique et immobilière. Le capital investi n'est pas garanti, cet investissement comporte un risque de perte de capital. Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque de liquidité : En cas de demande de rachat ou de retrait de vos parts à la SCPI, ce rachat ou ce retrait ne pourra être effectué que s'il existe une contrepartie. En cas d'absence de contrepartie, vous pourriez ne pas pouvoir céder vos parts ou pourriez devoir accepter un prix inférieur au prix de retrait.

Scénarios de performances

Scenarios d'Investissement Pour 10 000 € investis		Sortie à 1 an	Sortie à 5 ans	Sortie à 10 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	8 165 € -18,35%	7 957 € -4,57%	7 605 € -2,74%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	9 207 € -7,93%	11 777 € 3,27%	16 291 € 4,88%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	9 416 € -5,84%	12 451 € 4,38%	17 655 € 5,68%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	9 699 € -3,01%	13 259 € 5,64%	19 272 € 6,56%

Ce tableau indique les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si VOISIN SAS n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investissement dans ce Produit n'est pas couvert par une garantie ou un système d'indemnisation. La revente des parts n'est pas garantie par la société de gestion de portefeuille.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Le tableau ci-après présente les coûts cumulés liés au différentes en supposant un investissement de 10 000

produit lui-même pour trois périodes de détention euros.

Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires (détailés dans le tableau « Décomposition des coûts »). Si votre conseiller vous facture des frais supplémentaires, il devra vous informer de ces coûts et vous montrer leur incidence sur votre investissement au fil du temps.

Les chiffres présentés sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Scenarios pour un investissement de 10 000 €	Sortie à 1 an	Sortie à 5 ans	Sortie à 10 ans
Coûts totaux <i>Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an</i>	1 459 € 14,59%	2 493 € 4,77%	3 786 € 3,49%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée, à savoir 10 ans pour ce produit,
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,91%	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	2,16%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,42%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts supportés par le Produit
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intérressement	0,00%	L'incidence des commissions d'intérressement. Nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement est supérieure à 0 %.

Combien de temps dois-je conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 10 ans

Tout porteur de part qui souhaite se retirer partiellement ou en totalité de la SCPI dispose de deux moyens : le retrait demandé à la Société de Gestion, correspondant au remboursement de ses parts, ou la cession réalisée, avec ou sans intervention de la Société de Gestion. La SCPI ne garantit ni la cession de vos parts, ni le retrait. La sortie n'est possible que s'il existe une contrepartie, à savoir un acquéreur en cas de cession ou un souscripteur en cas de retrait, ou encore l'existence d'un fonds de remboursement si et seulement si l'assemblée générale de la SCPI a autorisé la mise en place d'un tel mécanisme, sur proposition de la Société de Gestion et dans la limite de la dotation effective du fonds de remboursement d'EPARGNE PIERRE. La sortie du Produit peut donc être longue et se réaliser à un prix inférieur à la valeur des parts, l'écart entre l'offre et la demande pouvant conduire à une décote de liquidité. Le retrait et la cession sont soumis à la fiscalité en vigueur au moment de l'opération.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de mécontentement relatif à votre investissement, vous pouvez déposer une réclamation sur notre site internet www.scpi-voisin.com ou joindre le Service Clients de VOISIN qui la prendra en charge pour vous donner une réponse dans les meilleurs délais : VOISIN SAS – Service Clients - 15 Place Grangier B.P. 62686 21026 Dijon Cedex, ou reclamation@scpi-voisin.com.